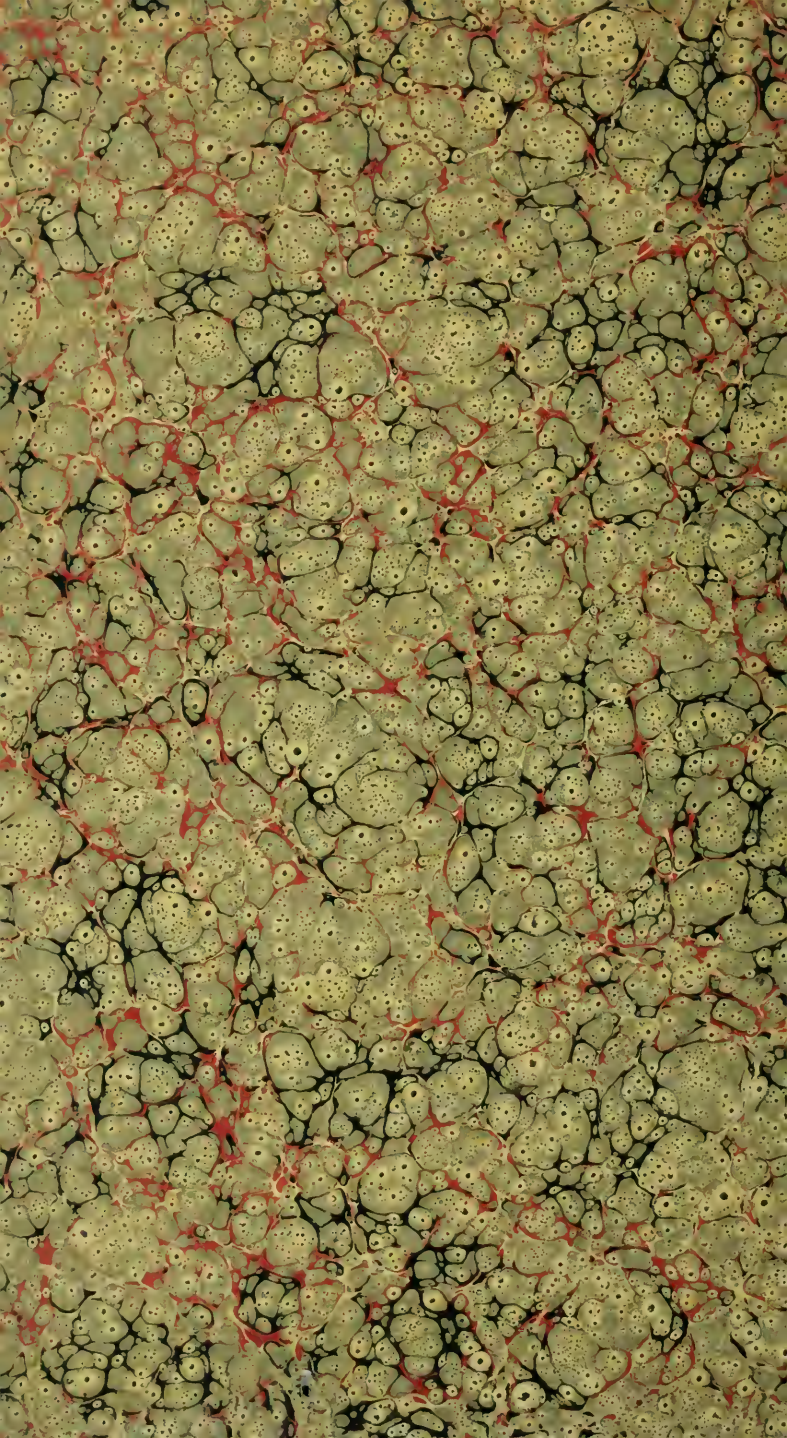
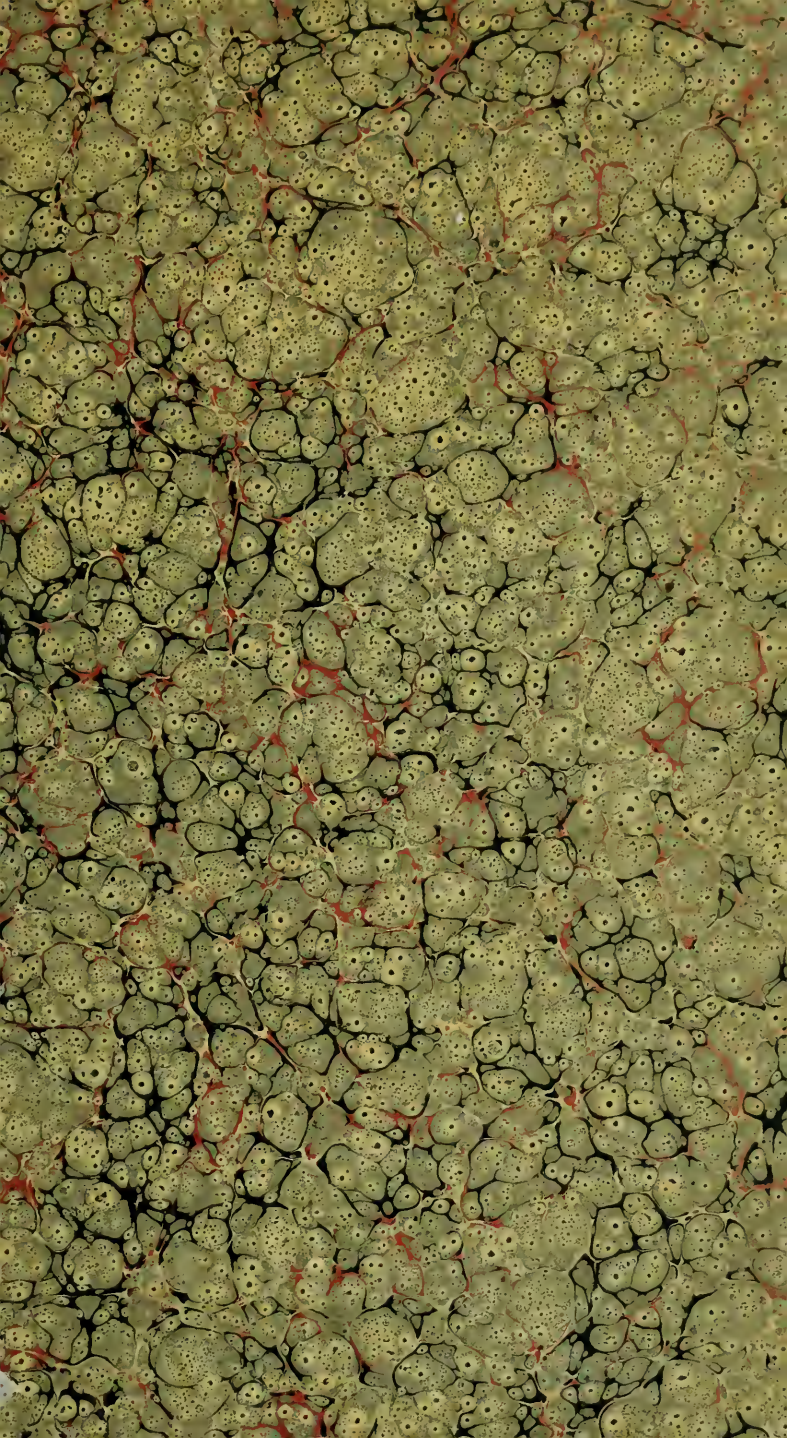


A
0
0
0
1
1
7
9
9
2
8



UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY





034

LA FRANCE

AU TEMPS DES CROISADES

—

TOME IV

Imp. MARLDE et RENOU,
Rue Bailleul, 9.

LA FRANCE

AU TEMPS DES CROISADES

ou

RECHERCHES SUR LES MOEURS ET COUTUMES
DES FRANÇAIS AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

PAR

M. LE V^{TE} DE VAUBLANG.

4^e PARTIE. — INDUSTRIE ET VIE PRIVÉE.



PARIS

J. TECHENER, ÉDITEUR, PLACE DU LOUVRE, 20.

1847



Tisserande.

Industrie agricole et commerciale.

AGRICULTURE : Agriculture dans les Gaules; progrès agricole; céréales; vignes; animaux; fruits; forêts; agronomie cléricale; fertilité du sol. — **COMMERCE EXTÉRIEUR** : Relations maritimes; commerce du nord; commerce du midi; commerce oriental. — **COMMERCE FORAIN ET AMBULANT** : Marchés intérieurs; colportage; commerce de luxe. — **COMMERCE PARISIEN** : Corps de métiers; apprentissage; règlements de moralité; taverniers, bouchers, boulangers; commerce de la Seine; octroi; rues marchandes. — **COMMERCE ET FABRICATION DES MONNAIES** : Changeurs; fabrication des monnaies; valeur des monnaies; monnaies royales; monnaies diverses; valeurs comparées. — **POIDS ET MESURES**.

La conquête des Gaules n'avait pas été favorable à l'agriculture. Les tribus armées des Francs, établies tu-

multueusement dans les bourgades et les forêts du nord, tendaient toujours vers les provinces méridionales comme vers des lieux mieux exploités, vers une civilisation plus riche. Elles attaquèrent successivement les Bourguignons, les Auvergnats, les Provençaux, les Aquitains, et conservèrent longtemps l'habitude du pillage et le mépris de la vie agricole. Charlemagne, plus tard, donna aux Francs et aux Gaulois des règlements dans lesquels l'économie rurale n'était pas oubliée ; après lui, les abbayes seules travaillèrent efficacement. La régularité paisible de la vie monacale est favorable à la culture du sol, et le domaine abbatial forma une grande propriété préservée des chances de dislocation qui accompagnent l'hérédité successive de la famille. Et, qui ne sait tout l'avantage que la grande propriété, c'est-à-dire la concentration des forces, peut offrir à l'industrie agricole ? Qui ne sait que les bénéfices de la petite propriété ne sont pas en proportion avec le travail qu'elle exige, que les produits abondants, les expériences fécondes, ne sont obtenus ou pratiqués que dans les vastes exploitations ? La petite propriété est comme un métier isolé ; la grande propriété est une fabrique sur une vaste échelle. L'importance des produits fait l'aisance du maître, et l'économie du maître fait la sécurité du pauvre, qui ne peut amasser lui-même, mais qui doit savoir que la bourse du riche s'ouvrira pour lui au temps des infirmités et de la vieillesse.

Le régime féodal, en s'accomplissant, changea enfin le caractère primitivement nomade du peuple franc, et donna aux familles conquérantes l'assiette, l'instinct du manoir, le goût du *chez-soi*. Ces familles s'attachèrent

à la terre du fief. Dans des vues de sécurité ou de défense, elles mirent la main à la cognée, s'ouvrirent des routes dans les bois, et s'établirent sur le sommet éclairci des hauteurs. Le soleil pénétra dans des lieux incultes, et réchauffa des terres vierges que les chênes séculaires voilaient de leurs rameaux touffus. L'agriculture ne gagnait pas encore beaucoup à ces premiers pas, mais les croisades se succédèrent, et nos barons casaniers allèrent chercher fortune en Orient ; ceux qui n'y trouvèrent ni trésors, ni fiefs, revinrent et demandèrent au sol du domaine patrimonial les richesses que l'Asie ne leur avait pas accordées (1). Ils se rappelèrent sans doute la fécondité de l'industrielle Italie, dont les pratiques d'agronomie ont été décrites, à la fin du XIII^e siècle, dans le précieux manuscrit de Crescent de Bologne (2).

Nos rois capétiens, qui montrèrent tant de sagacité dans le développement de leur puissance, n'oublièrent point de surveiller la culture de leurs domaines. Saint Louis eut même des vues d'économie politique plus étendues qu'on ne devrait le supposer, car il fit creuser des canaux et ouvrit des routes nouvelles (3).

La culture des céréales et celle de la vigne, étaient

(1) En 1136, un demi-arpent de vigne, à la porte de Paris, valait 60 sols. Un grand terrain près du Louvre, contenant maisons, granges, etc., 555 livres. Sauval ; Hist. de Paris, t. II. — Legrand ; Fabl., II, 556.

(2) Paulmy ; Précis de la vie des Français.

(3) Préface de Joinville. Tableau du règne de saint Louis, par Petitot, 155.

déjà les deux branches principales de l'industrie agricole, et si l'on considère que les années de famine, si multipliées en France sous les premiers règnes de la



Laboureur.

troisième race, devinrent plus rares à l'époque des Croisades, on doit en conclure que l'exploitation des terres arables avait fait quelque progrès vers la fin du XI^e siècle. Sous Hugues-Capet, Robert I^{er} et Henri I^{er}, quarante-huit années de famine avaient, à divers intervalles, désolé la France : chacune produisit des actes d'antrophagie, et le mal des *ardents* fut une suite de ces longues misères. Sous Philippe I^{er}, Louis VI et Louis VII, espace de cent vingt ans : il n'y eut que trente-trois années de mauvaises moissons (1).

On voudrait reconnaître par les écrits du temps en

(1) Dulaure ; Hist. de Paris, 161.

quoi ce progrès agricole a pu consister, mais ils sont muets sur une matière si intéressante. Un conseil remarquable échappe cependant à la plume savante d'Albert-le-Grand : il prescrit « de semer des graines dont « la plante, après son développement, soit enterrée par un « nouveau labour et engraisse la terre de son suc (1). »

Après la prise de Constantinople par les Latins, une semence nouvelle commença à se propager ; le marquis de Montferrat en avait apporté la graine en Italie. On a dit que c'était le millet, venu de l'Asie-Mineure (2) ; d'autres ont cru que c'était le sarrasin ou blé noir, dont l'importation date certainement de l'époque des Croisades.



Porte-holte.

Les usages rustiques nous apprennent que des mes-

(1) Monteil ; Hist. des div. états, I, 200.

(2) Dulaure ; Hist. de Paris, II, 163.

siers veillaient à la sécurité des récoltes (1) et que saint Louis enjoignit de laisser trois jours francs aux glaneurs avant de mettre le bétail dans les champs moissonnés. Les chars destinés au transport des grains semblent avoir été fort petits, puisqu'un abbé demanda quarante-trois quadriges de blé pour nourrir son couvent dans un temps de famine ; un homme riche y pourvut avec générosité. La faucille et la hotte servaient pour la coupe des blés, et pour le transport des terres et des denrées (2).

On usait de différents procédés pour broyer les grains. Au XIII^e siècle, dans les forteresses, dans les monastères éloignés des rivières, on se servait de moulins à bras. En Syrie, toutes les femmes prises après la reddition de Césarée furent réservées à ce travail (3). Cependant les moulins à eau étaient très usités ; les moulins à vent l'étaient moins. Nous n'avons trouvé aucune mention de moulins à vent antérieure à l'année 1105 ; c'est à cette date que les Annales bénédictines, rapportent une permission accordée à une maison religieuse de construire un bâtiment avec étangs et meules pour le vent et l'eau (*Molendina ad aquam et ventum*) (4). Céles-

(1) Ducange ; Glossaire. M. IV, col. 707.

(2) Joinville ; Préf. de Petitot, 546.

Karaites ont et cars,
Bourouaites, ribaus, etc.

Ph. Mouskes.

(5) Legrand ; Vie privée des Fr., 60. — Foulcher de Chartres : Collect. trad. des hist. de Fr., 119.

(4) Annal. bénédict., V, 474.

tin III, quatre-vingt-dix ans plus tard, décida que le moulin à vent était sujet à la dîme, comme ceux qui avaient l'eau, ou le bras de l'homme, pour moteurs. Le tamis tenait lieu de bluteau et se retrouve dans le nom de *talmelier* qu'on donnait aux boulangers; on a cependant recueilli ces vers :

. Li a son pain présenté
Noirs est plain de paille, ne l'ot pas buleté (1).

Ce qui prouvait que le bluteau n'était pas inconnu.

La culture de la vigne, au XIII^e siècle, ne différait guère de ce qu'elle est à présent, car on reconnaît tout entier le travail pénible et compliqué du vigneron dans ces lignes d'un vieux compte du chapitre de Langres : *Pro redressier, pro passilis argentatis* (2), *pro tallare* (tailler), *pro fodere* (miner), *pro salicibus* (les saules ou osiers), *pro lignis* (échalats), *pro secundo ictu* (seconde façon), *pro tertio ictu* (troisième façon).

La délicatesse du fruit de la vigne a toujours inspiré les mêmes craintes, et l'on avait remarqué que la Saint-

(1) Legrand d'Aussy; Vie privée, I, 99. — On trouvait des bluteaux à la foire du Lendit. Proverbes et dictons populaires, 161.

(2) Compte rendu au chapitre de Langres, en 1284. — Monteil; Hist. des div. états, I, ép. XLIII.

Le sens de cette expression (*passillis argentatis*) qui ne se rapporte peut-être pas au même sujet, nous est inconnu. *Passum* est le vin de raisins cuits au soleil. *Uva passa*, Plin. Si on lisait *patellis* (plats, assiettes), il y aurait encore moins d'analogie avec ce qui suit.

Jacques, et la Saint-Philippe, sont l'époque où la gelée blanche des matinées humides est d'ordinaire plus dangereuse pour les raisins naissants.

Le mout ou le *gêne* séjournait quelque temps sous le pressoir comme à présent ; s'il n'était enlevé après huit jours et huit nuits du pressoir féodal, les hommes de Bourges pouvaient porter et faire presser ailleurs leur raisin (1235) (1).

Le chapitre de Cîteaux ne souffrait pas qu'on prodiguât « dans ses *granges* le vin ni la cervoise, du moins en France, c'est-à-dire dans la province de Sens et de Reims, » prohibition qui ne concernait pas l'Aquitaine, où il n'y avait pas de cervoise, et où le vin était abondant (2). Les Anglais le préféreraient déjà au mauvais vin que l'on buvait à la cour du roi Henri II. « On y donnait, s'il faut en croire Pierre de Blois, aux clercs et aux officiers attachés à la cour, un vin aigre et moisi, trouble, rance, poisseux, et éventé. On y servait quelquefois aux plus grands seigneurs du vin si gâté qu'on ne pouvait le boire sans fermer les yeux et grimacer. La bière même était horrible au goût et à la vue. » Ces lignes de Pierre de Blois ne constatent sans doute qu'une exception à l'égard d'un pays où l'on buvait déjà le *claret*, où l'on fabriquait déjà l'*ale* (3).

On ne peut trouver que dans les règlements et les annales des monastères quelques rares détails sur les

(1) Ducange ; Glossaire, V, 825.

(2) Martenne ; Thes. anecdot., IV, 1256.

(3) Historiens de Fr. ; Préf. XIV, P. de Blois, ép. XIV.

animaux qui font la base principale de l'agriculture. On y voit que sept mille toisons de brebis furent vendues en une seule année à l'abbaye de Froidmond près Beauvais (1), et qu'une ordonnance de Cîteaux défendit de vendre les poulains hors des limites de l'abbaye ou des fermes (*grangiarum*). La vente ne fut autorisée que lorsqu'ils avaient perdu quatre des premières dents (*cum mutaverint quatuor dentes*), et sous condition que si on leur mettait un mors pour les dompter, ils ne seraient pas chargés d'une selle ou d'une couverture (2).

Les pâturages, si insuffisants pour nos besoins actuels, devaient être abondants il y a huit siècles. Au diocèse d'Aix il existait un pré flottant qu'on affermissait à ses rives par des cordes au moment de la récolte (3).

Nous n'avons pas de renseignements sur l'irrigation des prairies; nous savons seulement que le plus ancien puits artésien connu fut creusé en 1126, dans un couvent de Chartreux à Lillers (Pas-de-Calais).

Les *vergers* ou jardins surtout, gagnèrent aux expéditions d'Orient : la variété des fruits et des légumes s'accrut. Ainsi l'échalotte nous arriva d'Ascalon; Damas envoya sa belle prune. En France même, dans le Limousin, un paysan découvrit une espèce de poire sauvage

(1) Voyage littér. de deux bénédictins, 1^{re} part., 158.

En 1148, en Provence, quatre-vingts moutons furent vendus 12 livres 9 sols; dix vaches, 12 livres 16 sols; une paire de bœufs, 40 sols.

(2) Martenne; Thes. anecdot., IV. Stat. de Cîteaux.

(3) Pitton; Hist. d'Àix, 28. — Gervais de Tilbéry.

qu'on appela *poire d'Angoisse* (1). Angoisse était le nom du lieu, et on ne doit pas y voir une épithète défavorable pour le fruit, bien qu'il ait désigné plus tard un horrible instrument de torture.

Le commerce du miel et de la cire prit en Bretagne une nouvelle extension par les soins qu'on donnait aux abeilles (2).

La chasse, soit à pied, soit à cheval, était frappée d'une prohibition générale au temps des fruits; on ne permettait pas de les ramasser sous peine, pour le manant d'avoir l'oreille coupée, et pour le seigneur de payer 5 sols, sans que celui-ci pût recourir au combat singulier contre le maire et les prud'hommes qui avaient délibéré dans le procès. Le porc, ou verrat, qu'on trouvait dans les vignes aux approches des vendanges, devait être tué et partagé en deux; une moitié de l'animal restait à son maître, l'autre au propriétaire de la vigne (3). Les chèvres n'étaient conduites au champ que trois jours après la récolte.

Des forêts, vierges encore, comme au temps de Clovis, croissaient sur des lieux arides maintenant. Des pins immenses ombrageaient le sol de l'Aquitaine. La loi féodale veillait sur la conservation des bois, mais elle permettait de recueillir dans les forêts les branches mortes, au moyens de crochets « *accrochadaus cum cro-*

(1) A Atan, près du monastère Saint-Aredius. Prieur de Vigeois. Labbe, bibl. m. s., II. — Historiens de Fr., XII, 27.

(2) Roujoux; Hist. de Bretagne, II.

(3) Histoire de Philippe-Auguste; Capéfigue, I. 227.

cheto per mortuum nemus (1). Elle défendait de laisser tout animal vaguer dans les forêts; mais elle n'exigeait rien pour la bête réellement égarée dans les forêts royales, « parce qu'elle pouvait avoir été piquée par les mouches ou poursuivie par un taureau (2) ». On ne négligeait point la propagation du gibier. Dès le XI^e siècle, un évêque de Coutance avait entouré son parc, semé de chênes et de hêtres, d'un double fossé et l'avait rempli de cerfs venus d'Angleterre; dans un autre bois il avait mis des sangliers, des taureaux, des vaches, et des chevaux (3).

En général l'exploitation et l'entretien des propriétés rurales paraissent avoir mieux été réglés dans les domaines de l'Église que dans les propriétés séculières; la discipline domestique y contribuait, principalement dans les domaines de l'ordre de Cîteaux, où les statuts désignaient dans le plus grand détail les fonctions particulières du maître et de l'hospitalier de la grange, c'est-à-dire de la ferme (4), et du maître des malades, ainsi que les travaux des frères bouviers, des cordonniers, des pareurs, des fourniers, des foulons, etc.

« Aussitôt après matines, les frères prennent leurs capuces, et commencent quelque ouvrage pour ne pas rester un moment oisifs. Ils accouplent les bœufs, ils les attèlent à la charrue, et se dirigent dans le plus grand

(1) Ducange; Gloss. C. (1236).

(2) Bréquigny; Collection de dipl., IV.

(3) Historiens de Fr., in-fol., XIV, 79.

(4) Une abaïe de blancs moines
Et une granche par dejoste....

(Rom. du Renart, 242.)

silence vers le champ qu'ils doivent labourer. Au premier sillon seulement ils peuvent parler ; au détour de la charrue le silence continue et n'est plus interrompu. Au temps de la moisson et de la récolte ils peuvent parler en allant chercher leur nourriture et en revenant. »

« Les pasteurs, avant de sortir, reçoivent leur pain dans leur besace, ils sont tenus d'en rapporter les restes à la maison, et ne peuvent accepter aucune nourriture



Berger.

offerte d'ailleurs. On leur permet des fruits sauvages, et quelques paroles échangées entre eux à demi-voix au retour du travail ; la parole est accordée aux fourniers tant que dure la cuisson du pain ; aussitôt après silence

figoureux ; les foulons « à cause du bruit de l'eau » ne doivent parler qu'à leur maître et à l'écart. (1) »

Partagés entre la prière et le travail, entre les choses de la terre et celles du ciel, les efforts de ces anachorètes fécondèrent silencieusement d'arides solitudes ; mais tout n'était pas sauvage et agreste dans les domaines du peuple moine. Ils possédaient aussi dans des régions fertiles de riantes propriétés, comme celles dont Guillaume de Saint-Denis, secrétaire de Suger, et Raoul de Dicéto, nous ont laissé la description.

Le premier dépeint ainsi le prieuré de Saint-Denis-en-Vaux, près Châtellerault : « Les vignes, qui garnissent tous les coteaux, produisent un vin qu'on peut comparer au Falerne. J'ai vu là, chose merveilleuse, j'ai vu faire du vin rouge avec du raisin blanc, et du vin blanc avec du raisin noir. Les pommes y viennent en si grande quantité qu'on se lasse d'en voir et qu'on s'ennuie de les cueillir. Entre autres arbres, les pins s'élèvent à une si grande hauteur qu'ils égalent les cèdres du Liban, et ils produisent des fruits qui tiennent lieu d'amandes pour les malades : ces fruits s'appellent *juglandes*. Vous y voyez des figuiers, des poiriers, des châtaigniers, enfin tout ce que la nature donne d'elle-même, et ce que l'industrie a coutume de lui faire produire. Au milieu du monastère il y a une fontaine tiède en hiver, froide en été ; au dehors elle se partage en deux ruisseaux qui, après avoir arrosé les jardins des habitants du lieu, vont

(1) Martenne ; Thes. anecdot., IV, 1651.

se rendre dans un grand bassin où le poisson se multiplie. Il y a au fond de la vallée des grottes taillées dans le roc ; les habitants s'y garantissent du froid, pendant les neiges, et s'y mettent à l'abri de la chaleur pendant l'été ; on y conserve le vin, les grains, et les fruits, sans qu'on ait à craindre les voleurs. L'oratoire est distribué de manière à ne sentir ni les grandes chaleurs ni les grands froids ; des hommes sains n'y entrent pas impunément, mais les malades peuvent y trouver leur guérison. Les habitants disent que quiconque y pénètre dans le dessein de dérober quelque chose est aussitôt frappé de cécité ou victime de quelque grave accident. (1) »

L'autre chroniqueur, en nous parlant de l'Aquitaine, nous assure « qu'elle a toujours surpassé en fertilité, en richesse, les autres provinces occidentales, et que les historiens ont eu raison de la représenter comme le pays le plus heureux et le plus productif de la Gaule. La fertilité de ses champs, l'abondance de ses vignobles, la fécondité giboyeuse de ses forêts, motive parfaitement cet éloge, et s'il faut avouer que son sol aquatique justifie l'origine de son nom, il faut dire aussi qu'il produit l'eau de rivière ou de pluie la plus salubre. »

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Avant les guerres de l'Europe contre l'Orient, les résultats de l'union des forces, pour le transport et pour l'échange des produits, étaient à peine soupçonnés. Les

(1) Martenne ; Thesaur. anecdot., I, 442.

croisades, et les chartes communales, amenèrent enfin des chances nouvelles qui tournèrent au profit de l'industrie. Pendant que les grands seigneurs se ruinaient au loin, pendant que les rois, les comtes, et les évêques, se disputaient dans les villes, la bourgeoisie travaillait, vendait, et s'enrichissait; le noble était prodigue, le bourgeois avare. Le bourgeois profita du conflit des pouvoirs religieux et séculiers pour obtenir des concessions favorables à la propriété et à l'industrie, et il lutta pour les maintenir. Il n'ouvrit plus sa bourse que sur la présentation des titres; souvent il opposa aux prétentions fiscales des actes authentiques d'immunité, ou il répondit aux violences du pouvoir par des émeutes redoutables. Cette position nouvelle conquise par la bourgeoisie à la fin du XI^e siècle, développa un mouvement industriel et commercial qui trouva des débouchés par la voie maritime.

Les peuples qui vivent au bord des flots conçoivent naturellement l'idée des grandes communications commerciales; Venise et Amalfi furent les premières à les mettre en pratique dans le moyen-âge. Pise, Gênes, Barcelonne, Marseille, Montpellier, La Rochelle, Rouen, Dam, Anvers, et toutes les riches cités de la Flandre, exploitant leurs champs, leurs fleuves, et leurs côtes maritimes, ouvrirent des marchés pour approvisionner l'Europe féodale des productions des contrées éloignées et livrer en échange celles de leurs ouvriers (1). Les relations lointaines, primitivement établies par les péle-

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XXXVII, 487.

rinages entre l'Orient et l'Occident, furent mises à profit. A Jérusalem il y eut des hospices pour les voyageurs qui venaient prier et acheter, et dans les dernières années du XI^e siècle, ce n'étaient plus de simples piétons qui abordaient les rives de Syrie : quand les premiers croisés (1097) eurent pris la ville de Tarse en Cilicie, ils aperçurent, si l'on en croit Albert d'Aix, les voiles des pirates d'Europe qui se balançaient sur la mer ; ils reconnurent les nefes de Flandre, de Frise, et des ports de France.

Les relations commerciales de nos villes, tant du nord que du midi, se régularisèrent peu à peu pour les échanges extérieurs ou intérieurs.

Tandis que Rouen obtenait de Philippe-Auguste le privilège exclusif (1207) de trafiquer avec l'Irlande (1), Cherbourg envoyait annuellement un navire vers l'antique Thulé.

La Bretagne commençait à fabriquer ses toiles de cretonne (*credonen*, garantie, en breton) qu'elle joignait à son grand trafic de porcs, de bœufs, et de vaches ; Bernay, en Normandie, tissait ses bureaux (draps de bure). On exportait le blou d'Abbeville (drap bleu) et le bise de Paris (drap gris) adopté par la classe ouvrière d'où est venu le nom de *grisette*. Ces étoffes rivalisaient avec les draps de Cambrai, de Beauvais, de Louviers, de Douai, et d'Arras, « ville riche et avide. » Bruges confectionnait des

(1) Dumoulin ; Hist. de Normandie, 534.

bottines pour les grands seigneurs, d'autres villes flamandes élevaient des races de chiens ou colportaient les épées de Cologne.

A Provins, six mille ouvriers multipliaient les cuirs tannés et les draperies. Sous le galant Thibaut (1230), il y avait cent vingt fabriques de cuir, trois mille métiers battants avec autant de foulons et de cardeurs pour les manufactures de laine, dans une ville où l'on comptait vingt mille feux.

Les saies ou sarreaux s'expédiaient de Saint-Denis, les sarges de Bonneval (serges), les tapis de Reims, les toiles de Bourgogne, les coiffes de Compiègne (dentelles noires), l'étamine de Verdelai, la pelleterie de Blois (1).

C'était encore Paris qu'on citait pour la *mercerie*, et ses marchands s'associaient avec ceux de Rouen. La France royale, qui commençait à rechercher le luxe et les douceurs de la vie aussi bien que les principautés toulousaines ou normandes, se mettait en communication avec l'Océan (2). Les nefes de la Seine se joignaient aux *gallées* de la grande mer, pour balancer les importations de l'Irlande qui nous envoyait ses cuirs, et celles de l'Angleterre qui nous vendait ses troupeaux de porcs, ses draps de Lincoln ou de Stamford (3) et ses laines qu'on teignait à Ypres et à Lille, qu'on transformait en came-

(1) Crapelet; Prov. et dictons populaires au XIII^e siècle, 92-117-161.

(2) Monteil; Hist. des div. états, ép. LXXIII, not. 34.

(3) Il y avait aussi les *estanforts* de Saint-Omer et d'Arras. — Allam; l'Europe au moyen-âge, IV, 161-170. — Capefigue; Hist. de Philippe-Auguste, IV, 554.

lins à Cambray, ou en tissus écarlates à Gand. Paris échangeait ses produits contre ceux de la Flandre qui nous donnait ses toiles fines, contre ceux « de la Russie » qui expédiait la cire, le *vair* et le *gris*, et ceux de la Pologne qui fournissait le cuivre, l'or et l'argent en plaques.

Dans le midi, Marseille maintenait à Jérusalem ses droits de franchise, et conservait dans Acre son vicomte et son consul : une rue entière de cette ville, une église, et un four lui appartenaient ; car l'aide que Marseille prêtait aux expéditions des croisés lui valait des privilèges particuliers (1190).

Ses courtiers pour meubles et immeubles possédaient, en 1257, des statuts qui les obligeaient à renouveler tous les ans leur serment entre les mains du viguier et des consuls. Les chefs de son port, et en général ses commerçants, écrivaient déjà leurs comptes en langue provençale, les classant par *doit* et *avoir*. Ils acquittaient au bureau appelé *table-de-mer* les droits d'importation. Pour un sac de gingembre, de brésil (bois rouge) ou de coton (*al godào*, en arabe), ils payaient quatre deniers; pour une livre de safran ou de noix muscade (1), un denier; pour les marchandises de l'île de Gerbe sur la côte d'Afrique, trois besans et demi par livre.

A deux époques principales de l'année, en été et au printemps, le port regorgeait d'étrangers, de pèlerins,

(1) Tarif des droits en 1228. Depping; Commerce entre le Levant et l'Europe, 288.

Lors de l'expédition envoyée par Coligny, le Brésil reçut son nom du bois de teinture qu'on y trouva.

de marchands, qui attendaient impatiemment le départ des bâtiments pour l'Orient.

En 1134, les bourgeois de Marseille, assemblés à l'Hôtel-de-Ville, au son de la cloche et de la trompe, permirent par acte solennel aux ordres de l'hôpital et du Temple, d'envoyer annuellement, chacun deux navires dans le port pour y prendre autant de marchands qu'il s'en présenterait et des pèlerins au nombre de quinze cents, sous condition de ne pas recevoir plus de quatre juifs à la fois sur chaque bâtiment, et de ne pas les embarquer pour Alexandrie (1).

En 1228, il fallut régler, par le tirage au sort, le tour du chargement et du départ de chaque bâtiment sortant du port. Les passagers payaient par tête douze deniers à la commune, et les bâtiments venant d'outremer déposaient une sorte d'arc, appelé *baliste*, dans l'arsenal de la ville.

Mais ce qui est plus glorieux pour la ville de Marseille, que ces règlements de commerce, c'est la déclaration pareillement consignée dans les statuts municipaux que « lors même que l'on est en guerre contre une ville « ou un État, il faut respecter les propriétés particulières des sujets de cette ville et de cet état.

Avignon, vers la même date, avait reconnu l'inviolabilité des propriétés des étrangers en temps de paix comme en temps de guerre (2).

(1) Ruffi; Hist. de Marseille, 250. — Depping; Commerce entre le Levant et l'Europe, 280-285-288.

(2) Stat. civ.; Massil., lib., ch. xxiii et xxiv. Voyez Depping.

Montpellier, suivant Benjamin de Tudèle « était une ville fort commode pour le commerce, une ville où l'on venait de toutes les parties du monde » (1). Jusqu'à ce que le port d'Aigues-Mortes fut établi en Provence, Montpellier, centre du commerce du Languedoc et du Vivarais, faisait ses expéditions par le port de Lates sur la rivière de Lez. La monnaie de cette ville avait cours à Alexandrie et dans les états barbaresques (2).

La Rochelle exportait ses vins non seulement en Bretagne, en Flandre, en Angleterre, en Ecosse, mais jusqu'en Danemarck, dont les haches, si redoutées au temps de Rollon, étaient devenues un objet de commerce (3).

Carcassonne et tout le midi de la France entretenaient un commerce de laine; Toulouse, Perpignan, Beziers, Marseille, Arles et Grasse avaient également des fabriques de draps. Les Génois surtout recherchaient les draps de Provence; Narbonne fournissait du kermès aussi bien que l'Espagne (4).

Ces villes méridionales recevaient les produits de l'Asie et de l'Afrique, non seulement par mer, mais aussi par les gorges des Pyrénées. Oloron était le lieu de péage pour les marchandises mauresques et aragonnaises, pour

(1) Mém. de l'Acad. des Inscip., XXXVII, 511-510.

(2) Henri III d'Angleterre écrivait à Gaillard Col de lui acheter à Montpellier des étoffes de soie, de l'écarlate et du gingembre confit (1251). — Bréquigny; Lettres de rois et reines.

(3) Legrand d'Aussy; Fabliaux, III, 42.

(4) Il venait originairement d'Arménie, et, sous le nom de *carmin*, servait à l'enluminure des manuscrits.

l'encens d'Arabie, qui ne perdait rien de son parfum en passant par les mains des Maures, pour les soies d'Almérie, qui pénétraient en France avec les armes de Tolède, les coursiers, et les mulets d'Aragon, les ânes de la Navarre, et les draps de Catalogne (1). Cependant, il s'effectuait encore par la Flandre, une partie du commerce avec l'Orient. On déposait dans le port de Dam des métaux divers, de l'argent en lingot, des tissus d'Orient, et des pelleteries variées de Hongrie (2).

D'autres produits orientaux nous venaient plus directement par l'Italie. « Li plus sages marchéant sunt en Tosquanne » dit un proverbe du temps.

Non seulement la Lombardie nous donnait ses belles châtaignes, mais elle nous vendait des soieries, soit qu'elle les tirât d'Egypte, soit qu'elle les fabriquât elle-même, car on citait déjà le *cedal* de Lucques (3).

L'industrie de la soie, d'abord toute orientale, mystérieuse, payée au poids de l'or, n'était plus un secret ni une impossibilité. Depuis que la Grèce avait instruit l'Italie, on pouvait se passer des belles étoffes que les artisans de Mossoul et d'Alexandrie exécutaient. La culture du mûrier, en Sicile, alimentait désormais cette branche de commerce. Mais la France n'exportait encore que ses

(1) Marca; Hist. de Béarn., 377. — Prov. et dictons popul. au XIII^e siècle, 92-117-161.

(2) « *Et multò Serum sudata labore latebant
Vestimenta, peregrinis regionibus ad nos
Quæ deferre solet animi mercator avari!* »

G. Breton. Philipp. lib. XII. *Serum vestimenta*; le pays des Sères est peut-être la Chine.

(3) Prov. et dictons populaires, 69-92-115.

laines quand Palerme fabriquait des étoffes de soie rehaussées de pierreries, œuvre des prisonniers enlevés à Thèbes, à Corinthe, à Athènes, et placés par Roger, roi de Sicile, dans les ateliers de sa capitale. Au XIII^e siècle, cependant, Lyon commença ses laborieuses destinées (1); des métiers y furent montés par des Italiens, et les marchands de Lombardie, inquiétés dans les guerres des Allemands et des Romains, s'y réfugièrent à l'ombre des garanties municipales. Il en résulta de brillants essais où le mélange d'or et d'argent semblait la partie la moins précieuse.

La France ignorait encore le secret de la fabrication du verre que Venise avait dérobé à l'Orient. Et néanmoins Albert d'Aix, en parlant de Tyr, écrivait ces lignes: « On fait aussi, avec un sable qui se trouve dans la
« même plaine, la belle qualité du verre. Ce verre,
« transporté dans les provinces les plus éloignées, four-
« nit la meilleure matière pour exécuter des vases de
« la plus grande beauté, remarquables surtout par leur
« parfaite transparence (2) ». Par Venise nous venaient aussi les tapis d'Asie considérés comme objets de grand

(1) Jusqu'au ministère de Colbert, les manufactures de Lyon ne prirent pas une grande extension. Plusieurs siècles devaient s'écouler avant que les vrais principes théoriques et pratiques de la production et de l'emploi de la soie, fussent connus; ils ont été analysés récemment avec autant de lucidité que de méthode, par l'auteur des *Conseils aux éducateurs*, etc., M. F. de Boullenois.

(2) Hist. littér. de Fr., XVI. — Collect. trad. des hist. de Fr.; Albert d'Aix.

prix (1) et les épices dignes d'être offertes en tribut aux seigneurs, et en présent aux rois. Elle tirait elle-même toutes ces choses de Constantinople :

Par là li paile alixandrin
 Viennent, et li bon siglaton,
 Li muelekin et li mangon (2),
 Li espervier et li ostor,
 Et li buen ceval coreor,
 Et li poivres et li comins,
 Et li encens alixandrin
 Li geroffes, li garingaut (*gingembre*),
 Li miécines contre tos maus.

(*Parthenopex*, p. 56.)

Les épices arrivaient par la voie des caravanes, puis par les flottes marchandes et le colportage. Le séné, la thériaque, se revendaient en Europe avec l'alun et l'indigo, avec la canelle et la muscade (3). Contre le corail, l'ambre, les dattes, le sucre, la casse, le lin, on échangeait de l'étain, du plomb, du fer, du vif-argent, du miel, des avelines, des amandes, du safran, des draps, des toiles, quelquefois même du blé, du bois de construction, et du goudron.

Enfin Tripoli nous fournissait ses camelots ; on sait que Joinville en expédia d'Egypte une provision pour la reine Marguerite. Celle-ci s'imagina d'abord qu'elle recevait des reliques, et se mit dévotement à genoux pendant qu'on déballait ; s'apercevant de sa méprise, elle s'écria :

(1) Mabillon ; *Analect.*, II, 610.

(2) Monnaie d'or, suivant Carpentier.

(3) *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXXVII, 510. — *Hist. de Fr.*, XVI ; *Préf.* — *Marca ; Hist. de Béarn*, 577.

« Maujour soit au sénéchal qui m'a fait agenouiller de-
« vant ses camelots ! »

COMMERCE FORAIN ET AMBULANT.

Le commerce intérieur de la France féodale n'était rien en comparaison de ce qu'il a été depuis la découverte de l'Amérique, et surtout depuis Louis XIV et Colbert. La difficulté des communications le ralentissait et le mettait en péril. Avant que la main vigoureuse de Philippe-Auguste eût resserré le réseau féodal, une province était étrangère à une autre province. Les populations se réunissaient pour la guerre d'Orient ; puis, elles se séparaient, s'oubliaient, ou se détestaient. Les moines qui voyageaient, peut-être plus que leur devoir ne semblait l'exiger, et qui, par les relations mutuelles des monastères de même ordre, pouvaient mieux connaître le pays de France que de simples bourgeois, ne s'en formaient pas toujours une idée exacte. Ainsi, au commencement des époques qui nous occupent, un abbé de Flavigny, près Beauvais, reprochait à celui de Clairvaux d'avoir, sans le consulter, reçu dans son monastère un de ses propres moines habile en médecine. Saint Bernard s'excusait en disant qu'il ignorait son origine, d'autant mieux « qu'ils étaient séparés par de grands espaces de terre, diverses provinces, et des langues différentes. » (1)

On conçoit qu'alors les foires (*emporium*) ou marchés périodiques fussent une nécessité pour le com-

(1) Annal. bénédict., VI. Bern., ép. LXVII et LXVIII.

merce. Mais on ne s'y rendait pas toujours sans encombre, car il y avait beaucoup de seigneurets pillards qui éludaient la loi par laquelle ils pouvaient être contraints à indemniser le marchand dévalisé sur leurs terres (1). Ce ne fut qu'avec l'établissement d'un régime protecteur et monarchique, quelques années après la première Croisade, que les foires prirent une grande extension.

Ces réunions, plus ou moins tumultueuses, surtout lorsqu'elles devenaient l'occasion d'un tournoi ou d'une cérémonie religieuse, attiraient autant de curieux que de marchands; aussi la règle de Cîteaux ne voulait pas que les produits de l'industrie des monastères de l'ordre fussent vendus dans les foires en considération des querelles qui pouvaient survenir. Elle s'opposait également aux marchés d'échange, et n'admettait que les paiements en argent.

Les foires de Flandre, celles de Reims, sont mentionnées en détail dans nos vieux documents (2). La foire de Beaucaire, déjà célèbre dans l'Europe, maintenant bien déchue de sa vieille renommée, fut affranchie de toute redevance par Raymond de Toulouse (1217).

Les foires de Brie et de Champagne, les plus anciennes et les plus considérables peut-être, attiraient des

(1) Monteil; Hist. des div. états, I, note 50.

(2) Marlot; Hist. de Reims, 419. — Prov, et dictons populaires au XIII^e siècle, 125. — Paulmy; Précis de vie privée, etc., 529.

commerçants de tous pays. Leurs privilèges écrits s'exprimaient ainsi : « Dans chacune des six foires de Champagne, il y a huit jours d'entrée, et depuis l'entrée, terminée jusqu'à la proclamation de la clôture des draps, il y a dix jours, et onze jours après cette proclamation, on vend du cuir à souliers ; le lendemain de la clôture de cette vente, on cesse de vendre tout ce qui s'achette à la livre. Un mois après la clôture de la vente du drap, les changeurs terminent leurs opérations, et quatre jours après on prend lettres de foire » (1).

Paris avait la foire de Saint-Ladre qui durait dix-huit jours, la foire de Saint-Germain, dans le bourg de ce nom, et le Lendit. La foire Saint-Ladre, tenue d'abord à la léproserie Saint-Ladre, fut transportée au grand marché de Champeaux. Nous avons déjà nommé la foire du Lendit (2) qui s'ouvrait au mois de juin, après la Saint-Barnabé, dans la plaine de Saint-Denis. *Indictum* avait primitivement signifié les jour et lieu indiqués pour l'assemblée du peuple. Le mot se corrompt, ce fut d'a-

(1) Legrand ; Fabl., II, 575. — Crapelet ; Prov. et dictions popul. au XIII^e siècle, p. 125.

(2) Tome III, p. 64. — Voy. Annal. bénéd., VI. — Mém. de l'Acad. des Inscr., XXI, 71. — Sainte-Foix ; Essais sur Paris, IV, 52. — Legrand ; Vie privée des Français, 159-167.

On voyait sur le champ de la foire les boutiques des regrattiers, barbiers, cervoisiers, tapissiers, merciers, parcheminiers, marchands de pourpoints, bonnetiers, banquiers (sortes de fondeurs), luehiers (faiseurs de coffres), chenevaciens, marchands de chevaux, les étalages de batterie (chaudronnerie) et de cordouanerie. On y achetait des cordes à violes,

bord l'Endit puis Lendit. En 1109, Louis-le-Gros transforma le marché intérieur de Saint-Denis en une foire générale. On vit alors dans ce vaste bazar des marchandises de toutes les contrées ; les choses nécessaires à l'agriculture, à la guerre, à l'économie domestique, et à l'habillement y trouvèrent chacune leur place désignée. Elles y arrivaient :

Desus un char à marchéant
De cels qui vont en Lombardie.

Méon ; Fabl., II, 455.

On chargeait aussi ces marchandises à dos d'âne et de mulet, ou en croupe sur quelque bon roussin. On les revendait aux compagnies de marchands lombards, catalans, ou juifs, établis dans les villes de France, qui les couvraient de tout leur crédit, en obtenant des sauf-conduits, des affranchissements de taxe et de péage.

Ces importations s'effectuaient encore par le moyen

du vif-argent mis en cuir de poisson dans un sac de peau de blaireau, du fer pour les flèches, des fouets, des flageolets pour les bergers, des cuillères de bois de tremble, de l'argent en feuille pour ornement, des hachettes pour saigner, des boîtes (à onguent) pour guérir de la teigne, des couteaux de Chartres avec ou sans pointes, sonnettes pour les vaches, greffes et greffiers (écritoires ou encriers), ambre jaune, madre, faucons, autours, ratoires à souris (pièges à rats, enclumes d'acier, pierre à aiguiser des Ardennes et d'Angleterre, etc., etc. — Crapelet ; Prov. et dictons popul., 92-117-161.

des colporteurs ou merciers, qui entraînent, chemin faisant, dans les cours des châteaux, souvent sans qu'on y prit garde, et qui, arrivés dans les villes, étalaient leurs sacoches et leurs coffrets jusque sous le porche des églises (1). Les nobles sires et les gentes châtelaines se pourvoyaient alors de tout ce qui pouvait rehausser leur parure, ou ajouter aux recherches d'une table trop souvent frugale.

Relativement à l'état de la société, il y avait probablement bien assez de commerce de luxe... Il y en aura toujours assez ; car le luxe d'ostentation et de mollesse, fort différent de l'élégance des arts, est un abus de la civilisation ; mais il n'y avait pas assez de commerce utile, d'industrie publique, d'échanges réciproques, et de résultats agricoles. Le commerce de luxe qui perpétue et caresse les délicatesses du riche, qui excite la convoitise du pauvre, est mauvais ; c'est là le commerce qui énerve les empires. Mais l'industrie agricole et manufacturière, qui pourvoit largement aux besoins de la vie commune et vient en aide à la pauvreté, qui multiplie les moyens de salubrité, d'alimentation, de chauffage, de propreté et d'entretien, constitue le vrai commerce des états, et développe la virilité des peuples sans provoquer les révolutions. De là sortit jadis la force des villes lombardes, anséatiques, et bataves.

Au XIII^e siècle, ce commerce, cette industrie, quoique naissant à peine, concourant en France avec l'agriculture, créaient la bourgeoisie et faisaient fleurir les

(1) Roman du châtelain de Coucy, 216.

grands monastères. Sans les guerres nationales et religieuses qui suivirent, le progrès de la vie sociale eût été rapide. La querelle de Louis-le-Jeune avec sa femme, qui disait ne vouloir plus d'un moine pour mari, et plus tard celle d'un moine véritable qui prenait femme et ne voulait pas d'un pape pour souverain, ont allumé deux grands incendies et retardé les progrès de la société française en la maintenant dans des convulsions intestines.

COMMERCE PARISIEN.

Dans les limites du fief royal, le négoce s'étendit et se régularisa à mesure que les habitudes de luxe ou de bien-être se développèrent. La législation royale et bourgeoise lui donnèrent à la fois, comme nous le verrons, des entraves et des encouragements.

Un principe tout opposé aux idées modernes groupait alors les différentes industries en corporations. Chacune avait ses chefs et ses règlements. Le génie d'invention et de perfectionnement était peut-être ralenti par ces restrictions, la concurrence était peut-être entravée, mais les entreprises téméraires ou de mauvaise foi étaient prévenues. Les membres de chaque corporation bourgeoise et ouvrière régulièrement constituée, se défendaient, s'entr'aidaient, et se surveillaient. Ces privilèges et cette discipline ont préparé la puissance actuelle de la classe moyenne.

Deux grandes questions sont encore pendantes devant le tribunal des économistes : la liberté illimitée du com-

merce, et l'indépendance absolue des professions industrielles. Les expériences attentives qui aideront à résoudre ces problèmes importants commencent à peine. On a sollicité plus d'une fois des investigations sur l'état des classes industrielles : on a demandé si le principe de corporation et de règlement, si les maîtrises et les jurandes ne pouvaient se concilier avec la liberté naturelle du travail ; s'il n'y avait pas là des garanties d'ordre, de loyauté, de secours et même d'encouragement, qu'il serait à propos de rendre, avec les modifications convenables, à une si notable partie de la société, surtout à une époque où les catastrophes commerciales sont si fréquentes.

Quoi qu'il en soit du temps présent, le passé, qui nous occupe ici, avait une tendance marquée vers l'agglomération des forces de même nature. Comme le point d'unité dans la société féo-monarchique était faible encore, on cherchait la solidité des institutions et des existences individuelles, dans la corporation, comme on l'a cherché de nos jours dans la centralisation. La proportion des éléments de corporation particulière en faveur des intérêts locaux, et de centralisation en vue des intérêts nationaux, est évidemment une des plus importantes questions de l'ordre social.

Sous les prédécesseurs de saint Louis, les règlements des métiers étaient encore très incomplets. La nécessité d'une législation plus précise devenait urgente. Dans les états du roi, chaque métier dépendait depuis longtemps des grands officiers de la couronne, chacun suivant la

nature de sa charge. Ainsi le chambrier avait, comme nous l'avons dit (1), l'inspection des métiers de vêtements, le bouteiller celle des taverniers, hôteliers, etc.; la juridiction du grand-panetier s'étendait sur les fourniers; sous la dépendance des maréchaux du roi étaient placés les heaumiers, haubergeonniers, et éperonniers, de même pour les autres charges.

Ces divers métiers, formant sous Philippe-Auguste une vingtaine de corporations, reçurent alors pour chef, à Paris et à Lyon, le *prévôt des marchands*.

Saint Louis mit encore plus d'ensemble et de régularité dans les catégories d'artisans. Leurs nouveaux règlements furent établis avec tant de sagacité que, sous l'ancienne monarchie, on dût y recourir chaque fois qu'on voulut exécuter quelque réforme, ou rappeler l'ancienne discipline (2). Tout y était prévu : l'état de la magistrature et de la législation municipales, l'entretien des chaussées, les droits de péage, les impôts, les conditions de l'apprentissage, la garantie des marchandises, leur sûreté, etc., etc.

Conformément à ces règlements, chacune des corporations d'artisans portait bannière et se nommait, ou recevait du prévôt, un *roi* ou *maître*, avec conseil de

(1) Voy. t. I, pag. 52.

Sous saint Louis, le comte d'Eu, Alphonse de Brienne, grand chambellan, partageait certains droits utiles avec Pierre de Nemours, chambellan particulier du roi.

(2) Joinville; Préface de Petitot, 122.

prud'hommes (1). Les métiers de femmes avaient également des *maîtresses* et des *prude-femmes*; ainsi les tisserandes éalisaient « trois prudes femmes qui gardaient le métier de par le roi. Jurées et assermentées au Châtelet, elles faisaient à savoir toutes les mesprentures » comises dans le métier.

Le même esprit d'organisation hiérarchique avait créé les noviciats. Nous avons parlé déjà du noviciat chevaleresque. Dans l'échelle des professions industrielles, on distinguait : la maîtrise, le compagnonage, et l'apprentissage.

Le jeune apprenti, élevé au grade de compagnon, quittait la maison de son maître pour aller au loin tenter de nouveaux essais, se défaire de la routine, ajouter à son expérience l'expérience d'autrui, et revenir au pays plus

(1) Les divers métiers réunis en corporations sont tous mentionnés dans les règlements de Boileau. On y remarque les meniers du grand-pont, les bariliers, tréfileurs d'archal, lampiers, huiliers, chandeliers de suif, fabricants d'hanaps, pelles, fourches et bêches, tapissiers de tapis sarrazinois, imagiers, tailleurs de crucifix, peintres d'images (ou d'émaux), garnisseurs de gaines, sueurs (cordonniers), savetiers, boitiers, patenôtriers (fabricants de rosaires), deyciers (pour dés), cristalliers pour cristal et toute manière de pierres naturelles, braaliers de fil (fabricants de haut-de-chausses), chapelières de fleurs, fesseuses de chapeaux d'orfroi, frondeurs, blasonniers, crépiniers et crépinières de fil de soie pour coiffes de dames, pour taies d'oreillers et pavillons qu'on met sur les autels. On comptait vingt-quatre maîtres gantiers, soixante drapiers, et vingt teinturiers.

habile, quelquefois moins pauvre, digne au moins d'aspirer au titre de maître et de bourgeois (1).

« Nul orfèvre, disent les règlements, ne doit avoir apprenti privé ni étranger à moins de dix ans, si l'apprenti n'est pas tel qu'il puisse gagner cent sols l'an et son despens de boire et manger. Il ne peut travailler de nuit qu'à l'œuvre du roi et de la reine, de leurs enfants, de leurs frères, et de l'évêque de Paris. »

Cette condition de dix ans d'âge s'appliquait à la plupart des métiers, et l'apprenti devait avoir cent *sols* à donner pour payer son instruction jusqu'à sa douzième année.

Une fileresse de soie à grand fuseau ne pouvait prendre que trois apprenties, si elles n'étaient ses propres enfants. Ces apprenties devaient s'engager pour sept années et payer en entrant vingt sols parisis, ou servir huit ans sans gain.

Suivant les statuts des tisserands, « si un apprenti quittait son maître par faute de celui-ci, le maître des tisserands devait mander son compagnon pour le blâmer, et lui dire de tenir l'apprenti honorablement et comme fils de prud'homme, de vestir, chaucier, boivre et manger, et de toutes autres choses, dedans quinzaine; et si le maître ne le fait, on querra à l'apprenti un autre maître. »

Lorsque l'apprenti chapuiseur (c'est-à-dire ouvrier

(1) Voyez pour tout ce qui concerne le commerce parisien la collection des documents inédits de l'Hist. de France. Règlements de Boileau; Édit. de M. Depping, et Hist. littér., XIV et XVII.

pour la charpente des selles) savait faire un *chief d'œuvre tout sus* (un chef-d'œuvre tout seul), son maître était autorisé à en prendre un autre (1).

Voilà pour la maîtrise et l'apprentissage; d'autres dispositions avaient été prises dans des vues d'humanité et de prudence.

Ainsi l'on trouve dans les statuts des orfèvres « qu'au jour d'apostele (aux fêtes des apôtres), les orfèvres ne peuvent ouvrir leurs forges, mais l'un d'eux, chacun à son tour, ouvre son ouvroir (sa boutique) à ces fêtes ou au dimanche; ce qu'il gagne il le met dans la boîte de la confrérie des orfèvres, où l'on met le denier-Dieu que les orfèvres font des choses qu'ils vendent ou achètent; et de tout l'argent de cette boîte on donne chaque année, le jour de Pâques, un dîner aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. »

Les cuisiniers oyers (rôtisseurs) semblaient avoir compris l'utilité d'une caisse d'épargne et d'assurance. « Le tiers des amendes, disent leurs statuts, qui reviennent aux maîtres de ce métier, est pour soutenir les pauvres vieilles gens du dist métier qui seront déchus par fait de marchandise ou de villenie » (de pertes commerciales ou de fraudes) (2).

Exemption du *guet* pour la généralité des artisans lorsqu'ils ont atteint soixante ans, et dans le cas où leurs femmes *gisent d'enfant* (sont en couche) (3).

(1) Règlements de Boileau, 256, 112.

(2) Règlements de Boileau; Édit. Depping, 59-177.

(3) Même exemption pour les mortelliers, plâtriers, ma-

La vesprée (soirée) est un temps de repos pour plusieurs métiers.

Les règlements établis veillaient aussi sur la bonne qualité des produits, sur la probité du métier.

La plupart des métiers ne pouvaient travailler à la lumière, parce que, disent les statuts, l'œuvre est mauvaise ou insuffisante.

« Nul ne peut amener à Paris, lin d'Espagne ou de Noyon, parce qu'il est mauvais. »

« Ouvrières de tissus de soie, ne doivent ouvrir fil de soie ni flourin (florete, espèce de bourre) avec soie, parce que l'œuvre est fautive et mauvaise, et doit être arse (brûlée) si elle est trouvée. »

Les tisserands doivent donner à leurs étoffes les dimensions légales, sous peine d'avoir le poing coupé. Les *tisserands de lange* (drapiers) peuvent teindre en toutes couleurs excepté *de guède*, teinture réservée exclusivement à deux maisons.

« Les cordiers doivent faire les cordes avec lesquelles les vallès et li cheval traient les nefes contremont les iaues (les eaux) de manière qu'elles ne soient *autèles*? mais aussi fines dedans comme dehors. »

Nul serrurier ne peut faire de clef si la serrure n'est devant lui dans sa maison.

« Nul mouleur ne peut mouler ni fondre chose là où il y ait lettres (chaque lettre doit avoir été mise par lui),

çons, tailleurs de pierre, « très le tans Charles-Martel, si come li preudome l'en oï dire de père à fil, » p. 111.

et s'il le faisait, il serait en la merci du roi de corps et d'avoir. » Il ne peut mouler ni fondre, scel ou clef.

Défense d'acheter de larron ou de larronesse, ni en taverne et mauvais lieux, ni chose mouillée, ou ensanglantée, si on ne sait d'où cela vient, ni de mesel et mesele (lépreux).

Si une personne marchande chez un braiers (marchand de haut-de-chausses), le marchand voisin ne peut sortir de son atelier pour montrer ses denrées, tant que l'acheteur n'est pas sorti de l'ouvroir où il marchandait.

« Une fille de conroyeur (corroyeur), qui sait le métier, peut travailler chez un maître, mais elle ne peut être maître, si elle n'a été femme de conroyeur, ni tenir apprentis : règle établie, parce que les filles du métier laissaient leur père et leur mère, commençaient leur métier, prenaient des apprentis, et menaient une mauvaise vie; et quand elles avaient dépensé ce qu'elles avaient pris à leur père et mère, elles retombaient à leur charge avec moins d'avoir et plus de péchés (1). »

Dans ces règlements si détaillés, il n'est pas question des libraires (2). Il ne faut pas en conclure, qu'on les confondit alors avec les fabricants de fermoirs de livres, autorisés à élire eux-mêmes leurs prud'hommes : ils formaient bien réellement une communauté importante, mais qui n'avait rien à débattre avec messieurs les gens du roi. L'Université seule avait le privilège de les autoriser, de les recevoir, et de les interdire ; leur règlement

(1) Règlements de Boileau, 43, 52, 117, 146, 194, 206, 356.

(2) Depping ; Règlements de Boileau, 97.

formait un des chapitres de la grande charte universitaire. On doit observer aussi qu'Étienne Boileau ne mentionne pas les épiciers en boutiques; les apothicaires où les merciers exerçaient le débit de tous les genres d'épices.

Les professions alimentaires offrent, dans les dispositions de leurs statuts, quelques particularités que nous croyons devoir noter.

Les taverniers employaient des crieurs pour annoncer qu'ils allaient mettre un tonneau en perce. La veille des grandes fêtes ils criaient jusqu'au soir les vins herbés (1).

Les bouchers (*naturales carnifices*) paraissent avoir exercé depuis une époque reculée cette profession de père en fils dans un certain nombre de familles qui, au XVIII^e siècle, étaient réduites à quatre. Ils vendaient la chair de porc comme celle des bœufs et des moutons. Leur étal, au parvis Notre-Dame, déjà qualifié de *vieux* en 1134, fut transporté au Châtelet, et voilà pourquoi, dans le *dit des Bouchers*, pièce du XIII^e siècle, on lit :

Les cartiers estuet de coper,
Grant soin a el chastel mener.

C'est à dire : « Il a grand soin de mener au châtel les « quartiers qu'il lui convient de couper. » Les Tem-

(1) Le crieur de vin a xiv deniers, sous serment, de sa taverne. Si le tavernier lui ferme la porte, il peut crier le vin à viij deniers, s'il est bon temps de vin. S'il est cher temps, à xij deniers. — Règlements de Boileau, 25.

pliers ne purent établir deux boucheries sans le consentement de la corporation. Il est à remarquer qu'un morceau particulier du bœuf, la langue, constituait ordinairement une redevance seigneuriale (1).

Moyennant un pain donné chaque jour à l'hôpital Saint-Lazare, un boulanger et sa famille pouvaient y entrer en cas de lèpre. Défense était faite aux boulangers d'avoir du pain (excepté des échaudés) au dessus de deux deniers, ou de moins d'une obole, excepté le samedi où ils pouvaient en vendre de douze deniers. En signe d'inféodation envers le grand panetier quand un garçon boulanger était admis à la maîtrise, il disait à l'un des chefs du métier : « Maître, j'ai fait et accompli mes quatre années, vééz-ci mon pot rempli de noix. » Le chef interrogeait le cleric écrivain du métier pour savoir si l'assertion était prouvée. Sur le témoignage du cleric, le maître rendait le pot à l'aspirant qui le brisait contre le mur, et prenait le titre de maître.

Saint Louis exempta les boulangers de tout service militaire. Quant à ceux qui exerçaient leur métier dans l'armée, on pourrait croire, d'après l'anecdote suivante, qu'ils y acquirent un instinct belliqueux plus indiscret qu'utile.

« Lorsque les chrétiens d'Orient, dit la chronique de Rheims, assiégèrent Damiette, les Egyptiens, réduits à toute extrémité, lâchèrent des pigeons élevés au Caire qui portaient des lettres par lesquelles on sollicitait des secours. Saladin fit faire un cuir de bœuf de quatre doubles rond

(1) Paulmy; Précis d'une hist. de la vie privée, etc.. 20.

comme un œuf avec une petite ouverture pour respirer, tout le reste plongeant dans l'eau. Un homme de résolution porteur d'une lettre y fut placé. Malheureusement il s'embarrassa dans les filets que les chrétiens avaient tendus le long du pont de bateau; on le pêcha au point du jour. Le roi (de Jérusalem) le fit mettre en prison pour en tirer une bonne rançon; ses gardes s'enivrèrent et s'endormirent, il se sauva par derrière les tentes. Alors les gardes s'éveillant crièrent haro! haro! Il eût échappé sans les boulangers qui étaient déjà debout pour pétrir le pain. Ils entendirent résonner les chaînes. Ils crièrent de leur côté *prendès le prison* et lui coururent sus. Un d'eux qui tenait à la main une hache l'atteignit, lui frappa le chef, et l'occit. « Et li rois fut trop dolens quant il le sot. » (1)

La perception des droits imposés sur tout ce qui entrait dans Paris, soit par eau, soit par terre, forme aussi une partie notable des règlements des métiers.

Sous le nom de *hanse* un corps de bourgeois était chargé de percevoir les droits municipaux sur le commerce, par eau seulement.

L'origine de cette corporation doit être fort ancienne. Louis VI (1121) lui céda son droit de lever 60 sols sur chaque bateau chargeant les vins à Paris pendant le temps des vendanges. Louis VII (1170) confirma par deux chartes *les droits antiques de la hanse*.

Ce n'est que dans les actes de la fin du XIII^e siècle,

(1) Chronique de Reims; Édit. de M. Paris, 96.

que le chef de la marchandise de l'eau s'intitule *prévôt* ou *échevin juré* des marchands de l'eau.

Les marchands de la hanse allaient à la maison-de-la-marchandise (au parloir-aux-bourgeois) prêter serment de se conformer au règlement. Cette maison était originellement située près de l'un des ports entre le petit pont et le pont Neuf, et faisait partie du quartier marchand qui s'étendait de la place Maubert à la Seine. Grégoire de Tours, parle déjà au VI^e siècle de la maison où les marchands s'assemblaient. Les Normands brûlèrent ce quartier. Sur la fin de la seconde race, les magistrats municipaux se réunirent dans une maison située entre le Grand-Châtelet et l'église de Saint-Leufroi; quelques vestiges de cette maison subsistaient encore en 1754 dans la prison du Châtelet (1).

Les bourgeois étaient donc investis du droit exclusif de criage des denrées à la hanse, avec *basse-justice*, sur le fait des marchandises. Ainsi les bateaux ne pouvaient débarquer sur le port de Paris sans être *hansés* de la *marchandise de l'eau*. Le débarquement avait lieu au port Saint-Landri pour la Cité, au port situé non loin du Petit-Pont pour la rive gauche, et à la Grève pour la rive droite; un quatrième port fut ensuite établi vis-à-vis de l'école Saint-Germain où est maintenant le quai de l'École (2).

Les propriétaires de la marchandise en déclaraient la

(1) Mém. de l'Acad. des Inscr., X. — Sauval, III.

(2) Depping; Introd. aux règlements de Boileau, xxj, xxij, xxiv.

valeur à un des membres de la hanse désigné par le prévôt. Le délégué pouvait prendre pour lui la moitié du chargement au prix déclaré, ou laisser vendre le tout et partager le bénéfice avec le propriétaire.

L'action de la hanse de Paris s'interposait entre la Bourgogne et la Normandie. Elle taxait le sel maritime de l'une, le vin et les bois de l'autre, lorsque ces marchandises avaient satisfait déjà aux exigences des seigneurs des châteaux forts qui dominaient la Seine. Les marchands de Paris prétendaient cependant à la franchise du passage à Auxerre, mais sans reproché, car la hanse fit saisir une fois du vin que l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre avait fait débarquer à Paris pour son hôtel. Elle fit saisir de même un bateau de figues amené jusqu'à Paris par un marchand espagnol, sans doute pour défaut de déclaration.

Outre le droit de la hanse sur les denrées venues par eau, il y avait encore une foule de droits spéciaux établis sur les diverses marchandises introduites par terre dans la ville royale.

Le samedi était le jour du grand marché et celui conséquemment où le montant des perceptions était le plus considérable. Beaucoup de métiers cessaient ce jour là dans les rues pour se concentrer aux halles, marché fermé de murs et de portes, et bâti par Philippe-Auguste à l'instar des bazars d'Orient. Plusieurs villes de France y avaient des dépôts particuliers; on y louait des huches et des étaux pour lesquels le *hallier* percevait un droit de tonlieu au nom du roi.

La plupart des marchandises voiturées avaient déjà acquitté les droits à l'entrée du Petit-Pont; celles qui venaient par la route d'Orléans, seule voie très fréquentée, s'étaient mises en règle au passage de la tour de Montlhéry; d'autres ne payaient qu'aux halles ou au bureau du pesage (1). Plusieurs de ces droits sont pour nous autant de singularités.

Le blé, les fruits, les animaux, les cendres, la pierre, la laine, la terre à polir, etc., étaient imposés.

Le *courtillage*, ne payait le droit de chaussée qu'une fois la semaine. On comprenait sous ce nom « toute manière de porée, pois noviaux, fèves novèles en cosse verte, etc. » En char il payait deux deniers, en charrette un denier, à cheval une obole.

« Panier à mercier ne doit rien, si ce n'est que le péagier peut prendre une aiguille ou une attache de poitrine à son profit; mais pour donner à d'autres il ne peut prendre. »

« Putois ne paie rien. »

« Piaux de chat sauvage, les six doivent deux deniers de tonlieu; Piaux de chat de feu ou de fouïer (foyer), les douze doivent deux deniers. »

« Semence de guarance et de gaude ne paie rien. »

« Homme ou femme qui récoltent lin ou chanvre en leur terre et l'amènent vendre à Paris, ne doivent rien s'ils le prouvent. »

« Homme qui porte à col, et trueve alègement de

(1) Depping; Introd. aux règlements de Boileau, xxxiv, xxxv, et *passim*.

charète, ne doit paier que j denier de chaucié, se il veut fiancier qu'il ait entrepris à porter à col. »

« Ne doivent rien : les bourgeois de Paris, chevaliers, écuyers, prêtres, clercs, *gentiz homs*, homs de religion, pélerins. » Mais les juifs paient une taxe, même pour leur lampe et leurs livres hébreux.

« Quand un bouc passe le petit pont on le fiert (ou le frappe), d'une maçue, un seul coup entre les deux cornes, mais on ne doit pas le frapper au front. » (1)

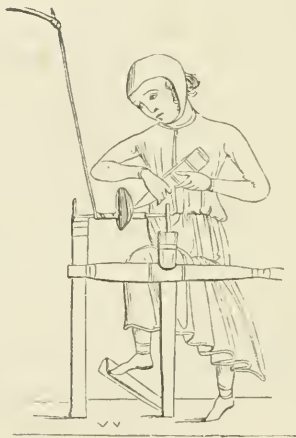
Paris, bien moins populeux alors qu'aux siècles suivants, n'était guère moins bruyant qu'à présent et devait paraître beaucoup plus encombré, quoique les enseignes, devenues plus tard monstrueuses et hostiles aux passants, fussent encore peu en usage ; maintenant nous avons les affiches qui tyrannisent le regard, et défigurent les murailles. Au XIII^e siècle on criait à voix perçante les décès et les invitations aux obsèques ; on criait les bains, les ordonnances du roi, les marchandises, les boissons, les vivres de toute espèce. Quand un marché était conclu entre crieurs et acheteurs on se frappait dans main en la signe d'accord (2). Il n'y avait pas de rue plus animée que cette rue *Qui-qu'en-poit* (Quincampoix) où l'on re-

(1) Voyez, pour tout ce qui précède, les règlements de Boileau ; Édit. Depping, 276, 277, et *passim*.

Cet usage inexplicable provenait, suivant M. Depping, de quelque préjugé populaire.

(2) Méon ; Fabl., t. II. — Proverbes et dictons popul., 161, Règlements de Boileau. Cet usage est encore consacré dans le midi.

trouve encore les embarras du vieux Paris ; là s'étaient le commerce de luxe et la bonne chère , et on y faisait si souvent usage des balances, que son nom, dit-on, lui est venu d'une question qu'on entendait répéter à chaque instant : « Qu'est ce que cela pèse ? » (1) C'était là, ainsi que dans la rue Trousse-Vache ou dans les rues adjacentes, qu'on vendait le siglaton et le cendal, le moglekin, les fraises à col boutonnées d'or, les tressons ou tressoirs pour la coiffures, et les riches orfrois. En gé-



Tourneur.

néral, les mêmes métiers étaient établis dans la même rue ; usage qui subsiste encore dans plusieurs villes,

(1) Étymologie contestée ; Quincampoix est aussi le nom d'une commune près de Rouen, et d'autres lieux. — Martenne ; Notes de Parise-la-Duchesse, 56.

comme à Naples ou toute une rue est occupée par des carrossiers, une autre par des fabricants de lits, une troisième par des chapeliers, etc. Nous voyons à Paris le quai des Orfèvres, le quai des Lunettes, le quai de la Féraille ; on avait autrefois la rue de la Ferronnerie, la rue de la Mortellerie, la rue du Fouarre, etc.

Les boutiques se fermaient le soir, à l'heure où la grande cloche de Notre-Dame, celles de Saint-Merry ou de Sainte-Opportune, sonnaient l'*Angelus*.

COMMERCE ET FABRICATION DES MONNAIES.

La première banque de l'Europe, suivant Macpherson, fut établie à Venise. Les Vénitiens et les Lombards (principalement ceux de la ville d'Asti) trouvaient dans leur génie commercial l'idée des spéculations financières. Beaucoup d'agioteurs de ces contrées vinrent s'établir en France ; la plupart des changeurs, réunis par Louis VII sur le Grand-Pont, étaient des Lombards qui prêtaient de l'argent et échangeaient les monnaies. Le Grand-Pont fut appelé le Pont-au-Change.

Les changeurs formèrent un des dix-sept corps marchands de cette époque, et chacune de leurs boutiques payait vingt sols de loyer au roi. Ces étrangers firent vraisemblablement des élèves parmi nous, car la plupart des orfèvres étaient en même temps banquiers quoiqu'ils n'en eussent pas le nom. Ceux qui devinrent dépositaires des capitaux des rois et des seigneurs s'appellèrent *argentiers*. La finance, qu'on dit être l'aristocratie réelle de notre siècle, ne formait point alors une classe

distincte : il y avait des usuriers, mais il n'y avait pas de *financiers*. Finance vient de *finer*, payer ; une finance était un paiement. Le jour où les rois n'ont plus demandé directement au peuple le prêt de leurs épargnes, sont nés les financiers politiques, c'est-à-dire des entremetteurs d'emprunts (1).

Les *Cahorsins* (usuriers de Cahors) et les changeurs de Metz, allaient de pair avec les Lombards (2) et ne le cédaient à personne sur le fait du change, du troc, et de la subtilité mercantile ; mais comme les docteurs de l'époque proscrivaient, sous le seul nom d'*usure*, tout prêt à intérêt quel qu'il fût, les juifs profitèrent des scrupules des chrétiens et exercèrent exclusivement le monopole des emprunts productifs qui alla jusqu'à vingt pour cent.

Les entraves de la législation, et les haines publiques n'empêchèrent pas que les juifs ne devinssent prodigieusement riches. Au XIII^e siècle, ils possédaient, dit-on, près de la moitié des maisons de Paris. Quand Philippe-Auguste les expulsa, ils se réfugièrent en Lombardie et imaginèrent les lettres de change, en donnant à leurs créanciers des missives sur ceux qui étaient restés en France leurs débiteurs ou leurs dépositaires. Ils trouvèrent ainsi un moyen de dérober leur richesse aux perquisitions de leurs ennemis.

Ils changeaient la monnaie aussi bien que les Lom-

(1) Legrand ; *Fabl.* III. — Monteil ; *Hist. des div. états*, II, ép. LXXXIX. — Capéfig. ; *Hist. de Phil.-Aug.*, 587-595.

(2) Proverbes et dictons populaires au XIII^e siècle, 560.

bards, et ce n'était pas un art médiocre, car il existait alors en France, comme dans le reste de l'Europe, une multitude d'espèces de forme, de valeur, et de fabrication différentes. (1) Il serait même difficile à présent de se faire une idée parfaitement exacte de signes représentatifs si divers, mais ce que nous en dirons suffira au lecteur pour connaître sommairement l'ensemble du système de fabrication et d'évaluation des monnaies au temps des croisades.

Occupons-nous d'abord de la fabrication.

Charles-le-Chauve avait établi huit hôtels des monnaies, chacun dirigé par un maître, sous l'inspection des maîtres royaux. Les offices de gardes, contre-gardes, essayeurs, tailleurs, ouvriers, et monnoyeurs, remontent à 1214.

Les ouvriers des monnaies se choisissaient eux-mêmes leurs maîtres ou *rois*; ils n'étaient justiciables que de ces chefs pour tout délit ou crime, qui n'entraînait pas la perte d'un membre, c'est-à-dire pour tout autre que ceux de rapt, meurtre, ou incendie; l'obligation de l'ost et de la chevauchée ne les atteignait point. Le garde de la monnaie devait jurer « que les trousseaux ou piles que
 « li tailleur de la monnaie lui baudra, il le gardera bien
 « et loiaument et ne le baillera à nulli, fors que as
 « monnoiers qui la monnoie monnoieront. » (2)

(1) « A Vergiaus fist sa monoie changier. »

. *Ogier de Danemarcke. 165.*

(2) Ducange; Glossaire, C. col. 1279.

Toutes les pièces étaient frappées au marteau ; l'empreinte recevait sept ou huit coups qui se nuisaient souvent les uns aux autres, et devaient faciliter la contrefaçon. Un moine, dans le cours du XIII^e siècle, apporta en Flandre des lingots d'argent et les frappa en mauvaise monnaie de Laon.



Monnaie de Flandre.



Monnaie de Lorraine.

Un autre abus dépréciait la monnaie royale, mais on y porta remède, c'était la multiplicité des monnoyages de fiefs ecclésiastiques ou laïcs. On voit déjà qu'en 1216, lorsque Simon de Montfort voulut faire monnoyer à Toulouse une redevance considérable en argent, il reçut des maîtres de l'hôtel royal les ordonnances des monnaies et qu'il jura de les suivre en tout point. En 1262, saint Louis ordonna que le roi serait averti quatre mois d'avance par les seigneurs lorsqu'ils voudraient entreprendre une refonte ; ce délai donnait le temps de faire écouler les anciennes monnaies. De plus, ce prince restreignit par ses ordonnances le cours des monnaies féodales à la terre du seigneur, réservant le cours général pour la monnaie royale exclusivement. Quant à ceux qui n'avaient pas le droit de battre monnaie, l'usage de toutes espèces, autres que celles du roi, leur fut interdit.



Monnoyeurs.

L'alliage commença dès le règne de Philippe I^{er}. La matière frappée provenait de diverses sources; on refondait les anciennes monnaies des siècles précédents, on faisait venir par échange des lingots d'argent des pays étrangers, on mettait à contribution les trésors des églises, et l'on exploitait en France quelques mines dédaignées maintenant, comme les mines d'argent de Saint-Diez, qui furent abandonnées par suite des amas d'eau qui s'y formèrent

« Val Saint-Dié, là où li argent git. »

Garin, 72.

ou comme celles de l'Argentière dépendant de la Châtellenie d'Oysans. Les seigneurs dauphins s'attribuaient la propriété de celles-ci. En 1236, Guigues-André ordonna que les mines de l'Argentière fourniraient trente mille sols pendant trois ans pour la construction de l'église collégiale de Grenoble. Dans l'exploitation de ces mines, la part du comte était de six onces un quart sur

seize marcs d'argent. Il pouvait disposer de tout l'argent de la mine, en le payant ce qu'il valait sur les lieux. Des bulles des empereurs Frédéric I^{er} et Frédéric II, prouvent qu'il y avait une mine d'argent au village de Rames près Embrun.

S'il faut en croire la chronique de Saint-Bertin, on se serait servi, au lieu d'espèces métalliques, pendant l'absence de saint Louis, de petits morceaux de cuir au centre desquels on avait fixé un clou d'or ou d'argent, plus ou moins fort, qui réglait la valeur de la pièce ; mais Le Blanc n'hésite point à révoquer en doute la véracité du chroniqueur (1).

Louis VII avait le premier fait empreindre des figures pédestres sur la monnaie ; Philippe-Auguste s'y fit également représenter quelquefois (2). Une pièce du seigneur de Bourbon, frappée de 1108 à 1180, porte l'effigie et le titre du roi Louis VI ou Louis VII, ce qui arrivait assez souvent sur les monnaies des barons (3).

Les initiales romaines S. P. Q. R. qu'on lisait sur la monnaie de Champagne, et ces mots au revers : *Roma caput mundi*, n'étaient-ils qu'une imitation de médailles anciennes ? La même inscription qui se trouve sur les pièces de Charles d'Anjou, avec le lion surmonté de l'écu de Provence, s'explique naturellement lorsqu'on se rap-

(1) Michaud ; Hist. des Croisades, VI, 527.

(2) Traité de diplomatique, IV, 80.

(3) Tobiésen Dubuy ; Monnaies des barons, 219.

La pièce de monnaie appelée *vache* portait au revers : *Pax et honor forquie Morlacis*. « Paix et honneur à la fourquie de Morlas, » c'est-à-dire à la maison seigneuriale de Morlas où, dès 940, les vicomtes de Béarn fabriquaient des monnaies d'or.

pelle que ce prince fut investi de la dignité de sénateur de Rome.

Quelques deniers tournois, du règne de saint Louis, offrent un dessin dans lequel on n'aurait dû voir, ce nous semble, que l'imitation conventionnelle de l'église abbatiale de Saint-Martin de Tours, lieu où ils furent frappés. Mais on a cru que les *bernicles*, instrument de torture mentionné par Joinville, dans son récit de la Croisade en Egypte, y étaient représentés. Ducange a combattu cette opinion. Il n'est guère plus admissible qu'on puisse retrouver dans ces signes les tours de Castille, comme allusion aux armes de la reine Blanche (1).

Quand il s'agissait de transporter des sommes importantes, on les entassait, comme de nos jours, dans des tonneaux ou barils. A Fretteval on prit parmi les bagages de Philippe-Auguste des tonneaux remplis d'écus. Mathieu Paris assure qu'on envoya beaucoup d'argent à saint Louis en Afrique : « C'étaient des talents, sterlings, pièces de Cologne, et non des deniers parisis ou tournois. Onze chariots longs, traînés par quatre forts chevaux et quelques bêtes de somme, portèrent ce trésor jusqu'à la mer, où des vaisseaux génois devaient les recevoir et les conduire au roi avec des vivres. Chaque chariot portait deux grands tonneaux garnis de cercles de fer. » Les biens du clergé, mis à contribution durant deux années consécutives, formaient la majeure partie de ces sommes.

La distinction faite ici par Mathieu Paris de deniers parisis ou tournois, est importante ; pour en donner

(1) Michaud ; Hist. des Croisades, IV, 445. — Leblanc, 195.

l'explication, nous sommes conduits à rechercher la valeur des monnaies de cette époque.

VALEUR DES MONNAIES.

Afin d'arriver à établir une évaluation probable, il faut se rappeler qu'au siècle de Charlemagne la *livre numéraire* avait été en même temps la *livre poids* romaine, puisqu'elle exprimait 12 onces d'argent, qui donnaient 20 sols (ou sous) d'argent divisés en 12 deniers.

Cette livre de 12 onces fut abandonnée vers le règne de Philippe I^{er} ; on adopta alors le *marc* de 8 onces représentant la moitié de la livre poids portée désormais à 16 onces.

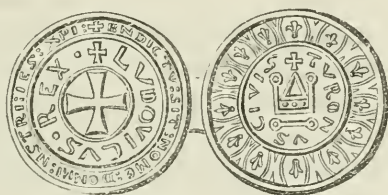
Ainsi, au temps des croisades, 20 sols ne représentaient plus la livre poids comme au temps de Charlemagne. Le nombre de sols d'argent équivalent au nouveau poids, c'est-à-dire au marc ou demi-livre, varia suivant la fabrication des espèces ; mais, en compte, on désigna toujours 20 sols, de 12 deniers chaque, sous le nom de *livre*, quelle que fût d'ailleurs la valeur du sol.

On eut donc la *livre numéraire* ou de compte, et la *livre poids*, distinctes l'une de l'autre.

Le métal non monnoyé fut ordinairement évalué par marc. La valeur du marc, comme matière métallique, varia suivant les époques ; les variations de cette valeur ne nous sont pas toutes connues, mais il en est quatre successives dont nous retrouvons la mention, exprimée en sols et deniers tournois.

Le sol *tournois*, c'est-à-dire frappé dans la ville de

Tours, était d'un quart moins fort que le sol *parisis*, c'est-à-dire frappé à Paris. Ainsi, pour exprimer la même somme, il fallait compter un cinquième de plus de sols tournois que de sols *parisis*. Lorsqu'un marc d'argent valait quarante sols *parisis*, on donnait cinquante sols tournois pour ce même marc.



Gros tournois.

En monnaie de nos jours, la valeur moyenne du marc d'argent fin, non monnoyé, est d'environ 53 francs. Le poids du marc de Paris n'a pas varié sensiblement, de sorte qu'en comparant ce qu'il valait au temps des croisades avec ce qu'il vaut maintenant, on peut en déduire la valeur approximative du *sol* et du *denier* (1).

En 1144, lorsque le marc d'argent non monnoyé valait 40 sols tournois (ce qui mettait le sol à peu près à 1 fr. 32 cent. de notre monnaie), ce marc pouvait valoir 32 sols *parisis* (le sol à 1 fr. 65 cent.) (2).

En 1158, lorsque le marc valait 53 sols 4 deniers tournois (le sol faisant environ 99 cent.), ce marc

(1) Voyez P. Du Puy. — Monteil; Hist. des divers états, I. — Ste-Foix; Essais historiq., I. — Le Blanc; Traité des monnaies, 160-190. — Tobiésen Dubuy; Monnaies des prélats et barons.

(2) Le Blanc; Traité des monnaies, p. 1-75 et 165.

pouvait valoir 42 sols 8 deniers parisis (le sol à 1 fr. 24 cent.) (1).

En 1207, lorsque le marc valait 50 sols tournois (le sol faisant environ 1 fr. 6 cent.), ce marc pouvait valoir 40 sols parisis (le sol à environ 1 fr. 32 cent.) (2).

En 1266, lorsque le marc valait 54 sols 7 deniers tournois (le sol environ à 97 cent.), ce marc pouvait valoir 43 sols 8 deniers parisis (le sol à 1 fr. 21 cent.) (3).

On comprend que ces évaluations ne sont qu'approximatives (4), car le prix du marc d'argent actuel varie de 53 à 54 fr. Le marc d'argent, ancien *marc parisis ou de Troyes* dont il est question ici, était une désignation générale de compte née de l'usage fréquent dans les transactions de métal en nature. Le plus ou moins de pureté conventionnelle de ce marc n'est pas connu ; on sait seulement que saint Louis, en 1266, tirait du marc d'argent 58 sols monnoyés en y ajoutant l'alliage et le prix de fabrication des espèces (5).

(1) Ordonnance du roi d'Angleterre, vers 1158, « ... *Et illi qui debent argentum Domino regi reddant pro Marca 15 solidos et 4 denarios sterlingarum de custodia, vel 53 solidos et 4 denarios Turonenses, etc.* »

Le Blanc ; Traité des monnaies, p. 164 et 171-177.

(2) Le Blanc ; Traité des monnaies, p. 1-76.

(3) Ibid., p. 75-186-190.

(4) Les estimations proposées, t. I, p. 15, et t. II, p. 27, ont été calculées sur des bases un peu différentes, mais le résultat ne s'écarte pas de celles-ci d'une manière très essentielle. La date de 1226 a été indiquée par erreur au lieu de 1266.

(5) Le Blanc ; Traité des monnaies, p. 190-191.

Suivant Le Blanc, la proportion de l'or à l'argent était du dixième, 190-195. Traité des monnaies.

Parmi les monnaies qui avaient cours aux XII^e et XIII^e siècles, nous citerons comme monnaie royales :

L'*aiguel* ou denier d'or à l'aiguel, valant 12 sols 6 deniers tournois, et portant la figure d'un agneau ;

Le *florin d'or*, avec les noms de Louis et de Philippe, décoré d'un lis semblable à celui des pièces florentines du même nom ;

L'*obole d'or*, qui valait 5 sols tournois ;

Le *denier* : sous saint Louis il n'était plus que de billon, c'est-à-dire mélangé de cuivre avec 6 grains et demi d'argent ;

La *maille* ou obole, formant la moitié du denier.



Monnaie de Montpellier.



Monnaie de Bar.

La nomenclature des monnaies des barons et prélats s'étendrait beaucoup trop loin. On trouve dans les ouvrages de Le Blanc, et de Tobiésen Dubuy, plus de soixante noms de barons, prélats, abbés, ou chapitres, qui avaient le droit de battre monnaie; on y indique la valeur des pougeoises, des milarets, des sols melgoriens et coronès, etc. (1).

(1) Parmi les monnaies étrangères, il faut remarquer l'*esterlin*, de fabrication anglaise, valant 4 deniers tournois ; le

Nous remarquerons cependant que la monnaie du Mans surpassait toute autre en valeur; de là le proverbe « un Manceau vaut un Normand et demi ». La monnaie de Saint-Martin de Tours, conservant immuablement son poids, sa valeur et son titre, s'autorisait d'un diplôme qui remontait à Charles-le-Chauve.

En appliquant les évaluations approximatives qui précèdent à divers objets dont les prix nous ont été transmis, on pourra se faire une idée, à peu près exacte, du rapport des mêmes sommes au moyen-âge et au temps actuel, si l'on observe qu'elles exprimaient jadis âge, vu la rareté du numéraire et celle des produits commerciaux, une valeur relative quatre ou cinq fois plus forte que celle traduite ici en monnaie de nos jours.

Relativement aux gages et loyers dans le cours du XII^e et du XIII^e siècle :

L'entretien d'un chevalier aurait coûté au roi 7 fr. 63 centimes par jour environ (1);

besan, valant 10 sols d'argent suivant Joinville; le *marabotin*, d'origine espagnole, valant 45 sols en 1204.

Orderic Vital; Collect. trad. des hist., III, not. 372. — Ruffi; Hist. de Marseille: — Pitton; Hist. d'Aix, 100. — D. Vaissette; Hist. du Languedoc, III, 552. — Le Blanc; Traité des monnaies.

(1) Pour 13 chevaliers, pendant 14 jours, 75 liv. 12 sols; 20 sergents d'armes à cheval, même temps, 42 liv.; 7 arbalétriers à cheval et 10 à pied, 22 liv.; 140 sergents d'armes à pied, 75 liv. 10 sols. — Brussel; Note de l'examen des fiefs. Compte du roi (1202). L'évaluation en monnaie d'aujourd'hui est calculée sur le sol tournois de 1207, sauf page 57, lignes 6, 10 et 14, où les dates diffèrent.

Celui d'un sergent d'armes à cheval, 3 fr. 18 cent. environ; celui d'un cavalier ordinaire, 2 fr. 12 cent. (1);

L'entretien d'un sergent d'armes à pied aurait coûté environ 79 cent., et d'un simple fantassin, 70 cent;

Les gages d'un valet de charrue n'auraient été que de 13 fr. à 14 fr. par an; le loyer d'une belle maison, 528 fr. par an (2).

Relativement au prix des objets mobiliers :

Un destrier choisi aurait valu, pendant la croisade en Egypte, environ 1,552 fr. (3); un cheval monté par le roi en temps de paix, (4) 751 fr.

Un sac de charbon se vendait 7 à 8 centimes, un pâté, 4 cent. (5). Un lot ou deux bouteilles de bon vin de Soissons, 48 cent. (6).

Seize aunes de belle toile pour draps et chemises environ (7) 39 fr. A Saint-Quentin, une aune ne coûtait qu'environ 1 fr. 32 cent. et en temps de disette du lin, 1 fr. 59 cent. (8). Une belle chemise de dame, 1 fr. 41 cent. (9).

(1) Beaumanoir, ch. XXII, p. 269; Journée de l'homme de pied, 8 den.; cavalier, 2 sols.

(2) Gages d'un valet, 10 sols, vers 1266, — loyer, 20 livres; Fabliau: de la Housse coupée.— Legrand; Fabl., II, 556 (1156).

(3) 80 liv. Joinville — Legrand; Fabl., III, 145 (vers 1250).

(4) 55 liv. 9 sols. Brussel (1202).

(5) 1 denier. Les cris de Paris rimés. Legrand; Fabl., II, 557. 1 obole. Legrand; Fabl., II, 557-559.

(6) Lai de Courtois d'Arras, 6 deniers (sous saint Louis).

(7) 57 sols. Compte de Brussel.

(8) France pittor. de M. Hugo. St-Quentin, 15 den. et 18 den.

(9) 1 sol 8 den. Brussel (1202).

Une robe d'écarlate pour un enfant du roi, 48 fr. 75 cent. (1); la robe la plus riche d'un prince, 206 fr. 70 cent. (2). Une robe simple environ 38 fr. (3); pour la façon d'une mantille un tailleur ne pouvait prendre que 1 fr. 6 c. (4).

Dans les frais de cérémonies publiques, les sommes sont, comparativement aux dépenses modernes, bien plus faibles.

Ainsi les cérémonies de la chevalerie de Philippe, fils de saint Louis, accompagnées de fêtes qui durèrent huit jours, dans lesquelles plus de soixante seigneurs furent armés chevaliers avec le prince, tous les frais étant supportés par le roi, coûtèrent 1,300 liv. (env. 25,220 f.) (5).

Henri III d'Angleterre, passant à Paris, dépensa 1,000 livres pour sa dépense (environ 19,400 fr.).

Au couronnement de saint Louis, le vin, la table, la cire, les dépenses de la chambre du roi et de la reine, les gages et livraisons de l'hôtel montèrent à 4,333 livres (environ 91,859 fr.) (6).

(1) Pour 2 robes, 4 liv. 12 sols; *Ibid.*

(2) Legrand; *Fabl.*, II, 539. 9 liv. 15 sols (en 1217).

(3) 56 sols. Legrand; *Ibid.*

(4) 12 deniers. Depping; *Commerce de l'Europe*, 295.

(5) Legrand d'Aussy; *Ibid.*, 539. Le sol calculé à 97 cent. De même, ligne suivante.

(6) Le sol calculé à 1 fr. 6 cent. Les croisés (en 1202) payèrent 85,000 mares d'argent aux Vénitiens, 2 mares par cavalier pour l'entretien de l'armée, environ 4,505,000 fr. La rançon de saint Louis eût 800,000 besans, environ 7,760,000 fr., en mettant le besan à 10 sols de 97 cent. Philippe-Auguste, dans son testament, disposa de 895,000 marcs d'argent, environ 47,529,000 fr. (au taux de 1207).

Pour établir la proportion avec les temps modernes, on peut se rappeler que la ville de Paris seulement, dépensa pour le sacre de Napoléon 1,745,000 fr., et que le sacre de Charles X coûta 1,164,000 fr.

Il nous resterait, pour compléter ce rapide examen des valeurs numéraires et des signes représentatifs du commerce, à faire connaître les mesures et les poids du moyen-âge ; mais l'appréciation manque de bases complètes et certaines, car ils ont varié comme les monnaies, et les monuments ayant péri pour nous, l'expression écrite ne fournit plus qu'une idée vague de l'échelle du passé.

Le tombeau de Li Bergier, architecte de Saint-Nicaise de Reims, le représentait avec une équerre et un compas à ses pieds ; dans la main gauche il tenait une règle ou mesure. La longueur de cette règle et des divisions sont peut-être une indication d'anciennes divisions linéaires. Ce monument, s'il est encore intact, mériterait d'être examiné (1).

Félibien, dit que l'on gardait à Saint-Denis l'ancienne mesure du lendit, barre de fer scellée dans un mur au XIII^e siècle, et que la toise marquée sur cette barre était moindre que celle de Paris (au XVIII^e siècle) de $\frac{1}{64}$ et l'aune moindre de $\frac{1}{32}$. Suivant Ducange, la toise de Paris avait alors 6 pieds ; celle de Lyon 5 pieds $\frac{1}{2}$ (2).

(1) M. Martin et Cahier ; Vitraux de Bourges, 148.

(2) Félib. ; Hist. de Saint-Denis. — Monteil ; Traité de matériaux, m. s. — Ducange ; Gloss., VI.

Alé fu querre une droite aune

Dont il volait son drap auner. (*Le Renart*, II, 90.)

Quatre aunes et demie de toile formaient un *quarriau*.

Quelle était la longueur de *l'arpanz* (1)? Des suppositions seraient faciles; mais où retrouver la certitude?

Dans la maison royale on usait de deux poids: le poids de la *cire* ou de la chandellerie, et le poids *le roi*. Ces poids étaient donnés en fief: le premier par le grand chambellan, le second par le roi (2). Le poids *le roi*, gardé rue des Lombards, était porté à la foire pour constater le poids légal des marchandises. L'examen des monnaies ferait conclure que le marc ancien ne différait guère du marc usité au dernier siècle.

Mabillon, dit que le *sestier* (3) pour les liquides contenait 6 verres, et le muid 16 sestiers. Suivant M. Depping, le muid du *xii^e* siècle était beaucoup plus petit que le nôtre.

Vingt-deux *costes* formaient un muid, et la *some* d'huile en contenait les $\frac{2}{3}$ (4).

Pour les grains, la *mine* ou émine équivalait à la moitié du *sestier* (5).

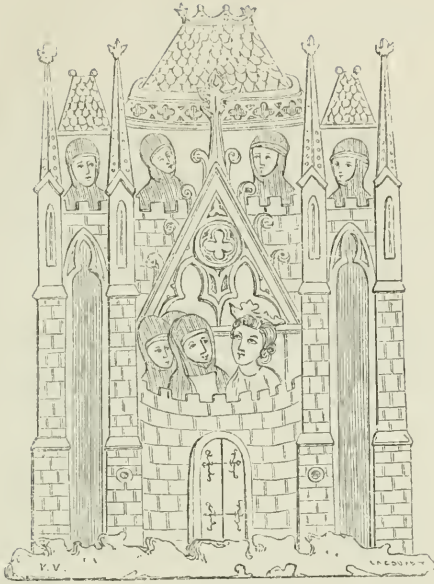
(1) Parise-la-Duchesse, 55.

(2) Félibien; Hist. de Paris, I, 90.

(5) « Che dist mes maistres qu'il tenoit un sestier. »
(*Ogier de Danem.*, 175.)

(4) Depping; Règlements de Boileau, 552.

(5) Au jour que le ban du vin de l'évêque était crié dans Metz, nul ne pouvait plus vendre au setier, quarte, et pinte, à maille et denier, mais seulement un muid et demi-muid, et à chairée. — D. Calmet; Hist. de Lorraine, 110.



Château du XIII^e siècle.

Châteaux et Villes.

CHATEAUX PRIMITIFS : Prédilection pour la campagne ; ruines féodales ; châteaux du XII^e siècle. — CHATEAUX DU XIII^e SIÈCLE : Description d'un château ; jardins, villages, chemins, voitures, sentiers féodaux. — ASPECT GÉNÉRAL DES VILLES AU XIII^e SIÈCLE. — Enceinte, églises et couvents ; rivière et ponts ; rues bourgeoises et marchandes ; ruelles et juiveries ; carrefours ; château de la ville ; marchés, quartier de la clergie ; une ville au déclin du jour. — PARIS

AU XIII^e SIÈCLE : Enceinte ; pavé ; monuments ; ponts. Le pont d'Avignon. — UNE VILLE DE SYRIE.

CHÂTEAUX PRIMITIFS.

Nous avons dit que les vastes forêts et les fraîches vallées de la France gauloise s'ornèrent peu à peu de demeures fortifiées placées sur des hauteurs et sur des rocs inaccessibles. Ces châteaux, dont les ruines pittoresques subsistent encore dans quelques provinces, n'étaient cependant pas contemporains de la monarchie mérovingienne. Avant l'arrivée des peuples barbares, on voyait, dans les parties cultivées de la Gaule, des *villas* ou métairies qui se fortifièrent contre les invasions germaniques ou gothiques (1) ; elles se retirèrent ensuite de la plaine où elles se trouvaient trop exposées aux agressions, et prirent des positions dominantes. Au temps de Charlemagne ce changement était déjà très caractérisé, et les habitations fortifiées et isolées commençaient à donner de l'inquiétude au pouvoir, ou excitaient entre voisins de mutuelles jalousies, car elles prenaient chaque jour une physionomie plus redoutable.

Et non seulement le sentiment de la défense personnelle amena la construction de ces repaires inexpugnables, mais le caractère propre des Francs y contribua puissamment. Les nations d'origine germanique avaient une prédilection marquée pour le séjour de la campagne. Les patriciens gaulois aimèrent les villes jusqu'au jour où les obligations municipales devinrent écrasantes pour

(1) Hist. de la Civilisation en France ; Guizot.

eux ; mais les nobles germains, suivant l'expression de Tacite, ne pouvaient souffrir les demeures amoncelées, *junctas sedes*. Ammien Marcellin divulgue le motif de cette aversion pour les villes et les bourgades : c'est qu'ils les regardaient comme « des buissons enveloppés de filets. » Cette inclination du nouveau peuple pour la vie des champs se perpétua longtemps. Au XIII^e siècle, Hugues de Berzé se plaignait encore de ce que les rois, ducs et comtes quittaient leurs villes et préféraient la campagne. Saint Louis aimait à sortir de sa capitale pour vivre patriarcalement à Vincennes, ou pour méditer à son aise dans les solitudes de Fontainebleau (1).

La féodalité barbare des X^e et XI^e siècles, profita des habitudes d'indépendances que la vie de château favorisait ; chacun se fit roi à part dans son fief. Ces hommes, hérissés de fer, ne voulaient point être coudoyés, et bâtissaient volontiers leur aire au plus haut des montagnes pour y cacher plus sûrement leur indépendance et leurs habitudes chasseresses. Cette position du manoir seigneurial est exprimée dans le nom de plusieurs villes ou châteaux ; *Puy*, désignait très anciennement une colline, une élévation, ensuite un château, une maison rurale (2). L'amour de la campagne et de l'indépendance

(1) Verberie, Quiercy en Picardie, Attigny, Sarovis, Pistes ou Piskes, Ponthivy, Meaux, Pouilly en Nivernais, Caseneuil, étaient d'anciennes résidences royales mérovingiennes ou carlovingiennes. Quant aux demeures seigneuriales des XII^e et XIII^e siècles, la liste qu'on en peut recueillir est si nombreuse, qu'elle serait inadmissible ici.

(2) Ducange; Gloss. V. col. 596.

se perpétua jusqu'à Richelieu et Louis XIV. Richelieu, le plus grand démolisseur de castels qui ait existé, l'homme que la *bande noire* devrait honorer comme patron, anéantit la sécurité et énuerva la force des châtelains. Après Richelieu, Louis XIV souhaite que les grands seigneurs vissent se réunir autour de lui pour lui faire cortège, et ils abandonnèrent leurs belles demeures. Mais jusque là, la vie des champs, où l'on est plus près du Créateur par la vue du spectacle immédiat de ses œuvres, cette vie qui retarde encore la décadence de l'aristocratie anglaise, et qui crée sinon la plus gaie, du moins la plus naturelle, la plus noble, la plus fière des existences, fut celles des princes, des moines, des chevaliers, et des hommes libres.

Maintenant que trouverez-vous aux lieux où la féodalité avait assis ces pittoresques et importantes demeures? « Que trouvez-vous à Bruyères-le-Châtel? quelques chiffres, quelques ornements mutilés qui rappellent vaguement le siècle de Louis IX; à Montlhéry on ne voit plus cette tour sous laquelle Louis XI montra du courage parce qu'il se battait contre son père; quelques blocs épais et rouges de vétustés, c'est tout ce qui en reste. En regardant l'énorme tour de Coucy, fendue en deux par un tremblement de terre (1692), on sent qu'il serait inutile de penser à réparer (1) ce rocher de maçonnerie qui a lassé les armes de la monarchie capétienne et les démolisseurs républicains. Vincennes, le royal manoir, commencé par Philippe-Auguste, achevé par saint Louis,

(1) Elle a 62 mètres de haut, sur 102 de circonférence.

s'étonne que les niveleurs aient épargné sa chapelle et son donjon. Nous avons vu disparaître deux de ses énormes tours que les bandes de corbeaux saluaient depuis des siècles de leur vol tournoyant. Clisson, encore humide du sang vendéen, n'a pu maintenir debout qu'une partie de ses murs de seize pieds d'épaisseur. « Clisson n'avait qu'une porte comme l'enfer, mais des souterrains sans nombre, double enceinte de muraille, cuirasse de pierre sur cuirasse de pierre, triple fossé, après un pont un autre pont, après un second un troisième, des voûtes sombres et des passages éclairés, suspendus entre deux précipices. (1) »

Il est à regretter cependant, pour l'art et pour l'histoire, que les plus vieilles demeures de la France soient disparues. On donnerait volontiers quelque lourd château de brique à la Louis XIII, ou quelque hôtel des champs, mansardé, paré et festonné sous Louis XV, pour un de ces castels sombres, unis et sévères au XII^e siècle, puis richement embastillés, au XIII^e, de guérites, de tourelles et de créneaux.

Dans la plus grande partie de la France, les châteaux primitifs furent presque entièrement construits en bois. Nous en avons parlé au chapitre *de la guerre* (page 72). Quand ces espèces de *blockhaus* voulurent se métamorphoser en édifices complètement solides, des oppositions s'élevèrent. Un gentilhomme du Béarn ou du Bigorre, n'osait bâtir ou renouveler en pierre un château sans

(1) Gozlan ; les Châteaux de France. Préface.

la permission du comte (1). Dans quelques provinces, le *pisé*, c'est-à-dire la terre battue, remplaçait avantageusement des matériaux plus dispendieux. Le temps donne à cette pierre factice, lorsqu'elle est bien préparée, la durée de la brique. On sait que les murs de Sagunte (Morvedro), qui ont vu Annibal et Scipion, subsistent encore, et ne se laissent entamer qu'au ciseau (2).

Mais l'époque allait venir où tout devait prendre une physionomie nouvelle, et cet aspect de solidité élégante qui caractérise les œuvres du moyen-âge. Quand la délivrance de Jérusalem fut prêchée, des hommes belliqueux, rassasiés d'un perpétuel isolement et d'une vie sans délicatesse et sans luxe, s'élançèrent à l'envi de leurs froids repaires vers des régions nouvelles pour eux (3). On peut juger du malaise domestique qui les poussait vers la civilisation grecque ou italienne, par l'état d'un château à la fin du XI^e siècle, quand la croisade fut publiée :

Ce château, situé sur les confins de la Marche et du Bourbonnais (4), consistait en une seule tour carrée de

(1) Hist. littér. XI. — Monteil; Hist. des div. Etats. I. not. — P. Paris; notes de Garin. 128.

(2) Rozier; Dict. d'Agriculture.

(3) Une miniature du grand ouvrage de M. le comte de Bastard représente un château du IX^e siècle, avec corps de logis à deux étages, à fenêtres carrées ou cintrées, flanqué de quatre tours; le tout crénelé et dominant une grande cour environnée de murs.

(4) Hugo; France pittoresque. 145.

huit à neuf toises sur chaque face ; à un des angles était accolée une tourelle, avec escalier tournant fort étroit, conduisant aux différents étages. Un rez-de-chaussée pour les chevaux et les palefreniers ; un souterrain partie cave, partie prison, sans autre ouverture qu'un trou dans le haut et une meurtrière de trois ou quatre pouces de large ; au premier étage une seule pièce avec cheminée de dix-huit pieds d'ouverture, des fenêtres de trois pieds de haut et de deux de large, pratiquées dans des murailles de huit pieds d'épaisseur ; aux étages supérieurs, des greniers et magasins surmontés d'un donjon crénelé entouré de machicoulis : telle était la distribution de l'édifice.

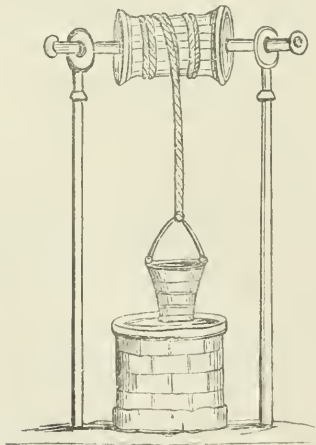
Mais il ne faut pas oublier une particularité d'intérieur qui devait satisfaire la discipline la plus sévère ou la jalousie la plus ombrageuse. Au milieu du donjon, un grand cabinet circulaire ou retranchement, contenait une machine analogue à un tour ; le centre de cette machine posait sur une forte pièce de bois servant de pivot, sa circonférence glissait sur des roulettes, ses huit ou dix cases formaient autant de lits, chacune avait une porte, tandis que le mur du cabinet circulaire n'en avait qu'une ouverte sur la grande salle. Il fallait donc, pour sortir d'une case, tourner dans cette machine jusqu'à ce qu'on fût vis-à-vis de l'unique porte, ou rester captif toute la nuit. »

Quand le croisé fut de retour au foyer de ses pères, rapportant le souvenir des habitations d'Italie et des pa-

lais de Constantinople, sa demeure lui sembla rustique et barbare ; il voulut de l'air et du jour, du bien-être et de l'art, des jardins et des salles de réunion. La France n'avait eu que des forteresses, elle se couvrit de châteaux, et l'on a fait monter jusqu'à quarante mille le nombre de ces demeures, plus ou moins importantes, à la fin du XIII^e siècle.

Les détails échappés aux anciennes chroniques, et aux romans du temps, vont nous aider à reconstruire en idée un de ces châteaux.

Un pont-levis ou pont tournant conduisait à la porte du premier fossé sur laquelle on voyait des têtes de loups desséchées, et des squelettes d'oiseaux de proie, comme jadis chez les Francs les crânes de leurs ennemis cloués à l'entrée de leur maison. Par cette porte on entrait dans



Puits.

le bayle (*ballium*), cour intérieure munie d'une fontaine (1), ou d'un puits, lorsque le puits n'était pas placé dans l'intérieur du château de manière à ce que l'on pût en tirer l'eau de chaque étage. A droite et à gauche du bayle, on établissait pour les hommes d'armes des loges adossées au mur d'enceinte, des chenils pour les mentes, et des écuries; des galeries de bois éclairées par des meurtrières et suspendues le long du mur, communiquaient du château au portail fortifié (2). C'est aussi là, sans doute, que de puissants seigneurs se plurent à nourrir des animaux sauvages. On voit, par les anciens romans, qu'ils condamnaient quelquefois leurs ennemis vaincus à servir de pâture à des lions et à des ours (3).

Au centre même du manoir, « *sur un rochier*, » se dressait le *donjon* de forme cylindrique, carrée, ou po-

- (1) « Une fontaine sort enmi le castel
Par un conduit vint corant à ruissel...
Et redescent d'autre part au tuiel
Parmi la tor qui fut faite à cisel. »

Ogier de Danem. 271.

- (2) « Cloent la porte et ferment le portis
A la caaine sacent le pont levis. »

Ibid. 505.

(3) Des messagers sont menacés du dernier supplice par Salomon, duc de Bretagne :

- « Qar issir les ferai de lor piax à rebors,
La char oindre de miel; s'a donrai à mes ors
Et derompre à chevaux entre ij carrefors. »

J. Bodel; Chanson des Saxons. 48.

- « Escorchier et livrer à lors ors en cheaine. »

Ibid. 52.

lygonale, fortifié de contre forts, couronné d'une galerie de machicoulis, et souvent exhaussé par une plus petite tour appelée *beffroi*, formant saillie sur la première.

La grant tor est sist sur la roche,
Tandis que la tornelle est devers le jardin.

Garin, II, 196.

C'est par le *perron*, petite plate-forme à rampe ou à escalier, établie sur le fossé intérieur qu'on pénètre dans ce donjon. Des ouvrages de métal, soit comme balcons, soit comme impostes, entraient, à ce qu'il semble, dans la construction du perron. Charlemagne, après avoir fait fondre, comme nous l'avons dit (t. III, 292) à force de charbons les deniers que les Herupois et les Bretons lui avaient payés en tribut, éleva un perron d'acier devant la maître-salle :

Devant la maistre sale an fu faiz i perron
Li baron de Herupe i escrivirent lor noms ;
..... Li perrons d'acier fu faiz quarrez et gros. »

Chanson des Saxons. 76.

Ailleurs, après avoir vaincu les Saxons, Charlemagne fait réunir leurs glaives et leurs éperons :

• An fornaise les fist fondre et assembler.
An la cit de Tremoigne fist i perron lever.
Large et gros et qarré an haut plus d'un esté ;
Sa victoire i fist mestre, escrire et seeler
A beles letres d'or dou meillor d'outre-mer. »

Ibid, fig..

« Li messages iriez (irrité) descendi au perron,
Toz les degrez de marbre est montez au donjon. »

Ibid., 24.

Le donjon, expression matérielle du pouvoir seigneurial, fut consacré au dépôt des archives comme le beffroi placé sur la porte d'entrée au signal de la guaitte. La guaitte veillait au beffroi, ou au balcon de bois qui régnait à l'étage le plus élevé du donjon, afin de corner le point du jour et de lever au besoin le cris de *huée* que tout le monde devait répéter pour la défense du château ou la poursuite d'un criminel :

« Gaite de la tor!
 Gardez entor
 Les murs, se Deus vos voie ;
 C'or sont à séjor (1)
 Dame et seignor,
 Et larron vont en proie.
 Et hu et hu, et hu et hu!
 Je l'ai véu,
 La jus soz la coudroie.
 A bien prés l'ocirroie (2).

D'autres tours, couronnées de toits aigus surmontés de girouettes et de coqs de plomb, flanquaient le principal corps de logis, massif profond, où le jour arrivait par des fenêtres grillées. Au fond des tours ou du donjon on creusa la chartre ou prison et les oubliettes (3) ; sous le faitage principal on établit les greniers, et au

(1) A cette heure sont enfermés.

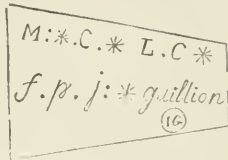
(2) Je pourrais bien le tuer. P. Paris. *Romancero francois*. — Leroux de Lincy. *Chants héroïq.*, 159.

(3) « An la charte parfonde les ont fait trebucher.

Parise la duchesse. 155.

Méon ; fabl. II. 169, 204, 260. — Joinville ; édit. Petitot. 517.
 — Le Chatelain de Coucy. Crapelet. 172.

point culminant de la toiture, où le couvreur aimait à placer une tuile monumentale avec date et inscription,



Tuile du château de Paley.

on arbora le heaume symbole de l'hospitalité, ou la robe du moine si le fief dépendait de l'église (1). Les étages du corps de logis communiquaient entre eux par un escalier à vis étroit et rapide ; le rez-de-chaussée n'avait pas de fenêtres, les plus grandes ouvertures se trouvaient aux étages supérieurs (2).

Par l'escalier à vis on arrivait dans la *salle*, vaste pièce munie d'un ample foyer, ornée d'écussons, de bahuts, de bois de cerf, et d'images entaillées. Il est fait mention de *labyrinthes* pour quelques châteaux, mais cette expression peut-elle désigner un assemblage irrégulier de corridors ou de souterrains, ou une complication d'allées dans les jardins? ne serait-ce pas simplement un tracé capricieux sur le pavé des salles? (3)

La chambre du lit, les cabinets, et autres pièces n'étaient souvent séparées les unes des autres que par de

(1) Boucher ; Hist. de Provence.

(2) Voyez la description du château royal de N.-D. Du Vivier (Seine-et-Marne). — Oudin ; Manuel d'Archéologie. 285.

(3) Lebœuf ; Dissert. ecclésiast. II. 229.

grandes arcades à colonnes (1) destinées sans doute à soutenir des rideaux.

La chapelle ou oratoire (car beaucoup de châteaux eurent une chapelle particulière) offrait parfois, sur une échelle plus restreinte, la richesse de décoration que nous retrouvons encore dans les églises. Dans le roman d'Eracles (p. 311), la dame

« Prent penne et encre et parcemin
« Jouste l'autel de sa capielle. »

C'était là que chaque soir s'agenouillaient toute la famille et la domesticité du château, pour réciter en commun la plus belle des prières :

« Sire Père, qui es ès cieus, saintefiez soit li tuens
« noms, aigne li tuens regnes, soit faite ta uolenté, si
« come ele est faite el ciel si soit ele faite en terre.
« Notre pain de cascun jor nos done hui, et pardonne
« nos nos meffais si come nos pardonnons a ços qui
« meffait nos ont. Sire, ne soffre que nos soions tempté
« par mauuesse temptation, mes, Sire, deliure nos de
« mal. Amen. (2) »

En général l'aspect de ces intérieurs était simple, solide et sévère. Il y avait une certaine beauté que nous n'imaginons plus dans ces profondes embrasures de fenêtres, dans ces encorbellements polygonaux, usités en-

(1) Oudin ; Manuel d'Archéol. 274.

(2) L'oraison dominicale, aux XII^e et XIII^e siècles, d'après un manuscrit de saint Victor. — J. Aicard ; de la Littérature française.

core en Allemagne, et si favorables aux petits établissements de travail et de curiosité des femmes, dans ces meubles massifs conservés comme autant de monuments des générations passées, dans ces cheminées blasonnées qui réunissaient sous un chaud et vaste abri tout un cercle de famille. On possédait dans ces grands manoirs toutes les choses nécessaires à la vie, dégagées de l'embarras des recherches compliquées de notre civilisation. Brunetto Latini comparant les habitations des Français à celles des Italiens écrivait alors : « Les Franchois font
 « maisons grans et planiers (regulières) et paintes, et
 « chambres lées (larges) pour avoir joie et délit, sens
 « noise et sens guerre. Et por ce savent mielz faire
 « praelles et vergiers (prairies et jardins) et pomiers
 « (vergers) entour lour habitacle, car c'est chose qui
 « valt moult à délit donner. Et si doit li sires avoir grans
 « mastins pour garder ses brebis, et petits chiens pour
 « garder sa maison, et lévriers et brachès et oisiaus pour
 « vener quand ils welent esbanoier. Et toute la maison
 « soit garnie de *harnais* (1) qui sont besognables en
 « cuisine et partout, selonc ce que au signour apartient. » Ce luxe nous fait sourire ; il est certain que les porteurs de cotte de maille et les vigoureux champions des tournois ne se seraient pas facilement habitués à vivre au milieu de nos jouets ; ils auraient brisé bien des magots, et renversé bien des étagères, avant d'acquiescer la tenue discrète qu'exigent nos ruineuses futilités.

(1) Cette orthographe est remarquable : *harnais* ici veut dire ustensiles. P. Paris. Ms. français. III. 362.

Cependant, il est juste de remarquer que l'art pénétrait quelquefois dans les demeures chevaleresques. Nous parlerons ailleurs des *maisons peintes*, suivant l'expression de Brunetto, des parois tendues, ou ornées de sculptures. On assure même qu'il existait déjà des châteaux avec galeries de portraits de famille ou de personnages célèbres : « Messire Nicolas de Saint-Omer orna son château de Saint-Omer, à Thèbes, de très belles peintures (1). »

Ce qui ne manquait jamais à l'embellissement du castel, comme signe de la juridiction féodale et du droit d'aînesse, c'était l'*ormel* sous lequel on pactisait, plaidait, et payait ses dettes. On le plantait ordinairement à quelques pas du château sur une éminence de terre gazommée et entourée d'un mur, qu'on nomme encore la *motte* dans plusieurs parties de la France (2).

L'ormel de Gisors fut célèbre dans nos premières querelles avec les Anglais. Placé à l'embranchement de plusieurs routes, les rameaux de ce bel arbre se recourbaient vers la terre, et le tronc était si large que quatre hommes pouvaient à peine l'envelopper de leurs bras étendus ; sous son pavillon verdoyant, il présentait des sièges commodes au voyageur fatigué. Le roi d'Angleterre, Richard, avait dit, en le faisant environner de balustrades de fer : « De même que cet arbre ne peut être coupé, ni arraché, de même les Français ne pourront

(1) Hist. littér. XVI. 522. — Buchon ; Chronique de Morée. 586.

(2) *Muri circa motam*. — Caumont ; Essais sur l'architect. relig. IX. 559. — Du breton *mottem*, éminence.

« rien m'enlever. Lorsque je l'aurai perdu je consens à
 « perdre toute cette terre. » Un jour il manda au comte
 de Santerre et aux autres barons « qu'ils mangeaient le
 « pain du roi pour rien, et que s'ils osaient venir à l'or-
 « mel de Gisors, il les tiendrait pour preux et hardis. »
 Les Français lui répondirent qu'ils y seraient le lende-
 main devant tierce, et abattraient l'ormel en dépit de
 lui. « Quand le roi anglais entendit qu'ils viendraient
 l'ormel copper, si fit ferrer le tronc dessous de bandes
 de fer tout autour. » On se battit, et l'arbre fut coupé (1).

Le souvenir de ces vieux arbres devenus si rares,
 nous conduit à parler des anciens jardins qu'on nom-
 mait ordinairement *vergiers*, c'est-à-dire lieux plantés
 de roses (*virgultum*).

Lès un vergier, lès une fontenelle
 Siet fille à roi; sa main à sa maisselle,
 En soupirant, son douz ami apele :
 « Ah! quens Guis, la vostre amor
 » Me tolt solaz et ris » (2).

La fontaine garnie d'un revêtement de maçonnerie ou
 de quelques degrés de marbre et embellie d'un laurier,
 forme l'ornement essentiel du vergier. Dans le jardin du
 palais d'Urrique, il y a de « fraîches fontaines » (3).

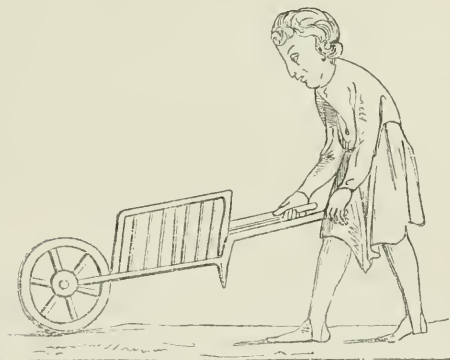
(1) Guill. Breton; Collect. trad. des histor. franç. 70. —
 Capefigue; Hist. de Ph.-Aug. I. 195. — Chronique de Reims.

(2) Dans un jardin, près d'une fontaine, est assise la fille
 d'un roi; la main sur son sein, en soupirant, elle appelle son
 doux ami : « Ah! comte Gui, votre amour m'ôte consolation
 et gaité. » P. Paris. *Romances français*. 95.

(3) Parthenopex. Éd. Robert. 40.

Hucline, et Aiglantine sa bonne amie, se baignent « dans une fontaine de jardin à l'ombre d'un pin » (1). Les gens charitables posaient près de ces fontaines une tasse retenue par une chaîne de fer (2).

Dans le jardin du Louvre on trouvait une pièce de vigne, des treilles, des berceaux, des tonnelles, des préaux, des sièges, et des pavillons de verdure (3); probablement aussi des vases de renoncules, fleur que saint Louis avait apportée d'Orient. L'auteur du roman de la Rose parle d'un beau jardin hors de Paris, dont les murs étaient ornés de peintures en or et en azur.



Un jardinier.

Ne comparons cependant pas ces jardins à ceux du

(1) Méon; Fabliaux. II. 352.

(2) Du chevalier au lion. Hist. littér. XV. 587.

(3) Clarac; notice sur le Louvre.

dernier siècle, ni à ceux que rappellent les peintures pompéiennes et que Pline décrit. C'étaient ordinairement des jardins de fleurs, de gazon, d'arbres fruitiers, sans prétention, sans roideur, sans ornements puérils, beaucoup plus semblables aux jardins paysagistes dits *parcs anglais*, qu'aux jardins de Versailles ou de Meudon. Marchangy a dit avec raison : « Les anciens jardins étaient sur un plan irrégulier avec des allées « sinueuses et un mélange de forêts, de rivières, de vignobles et de jardins potagers. C'est une erreur de « croire que les Anglais ont donné aux Français le modèle des jardins naturels. Kent n'a fait que les imiter « de la France où ils étaient partout avant Louis XIV « qui introduisit la régularité, la pompe et la symétrie. « Il suffit d'examiner la disposition des anciens châteaux « de nos rois, de leurs prés, et de leurs jardins, pour s'en « convaincre. Un passage d'Addisson, dans le *Spectateur*, « le prouve assez. Il y parle de l'irrégularité agréable « des jardins français et italiens, et l'oppose à la symétrie artificielle des jardins de son pays. (1) »

Il ne faudrait cependant pas porter trop loin ces conclusions. Nos anciens jardins ne devaient pas ressembler absolument à des parcs anglais, mais ils devaient participer aussi, en quelque chose, de la physionomie première des jardins d'Italie, avant l'introduction de fabriques prétentieuses et de parterres maniérés.

Dans les premiers temps de notre histoire on ne dé-

(1) Marchangy ; la France au *xiv^e* siècle. Notes. — Le *Spectateur*. VI. Disc. XLV. 504 et suiv. — Legrand d'Aussy ; Vie privée des Français. III. 95. 1. 192.

couvre rien qui indique l'existence de jardins absolument réguliers. Le poète Fortunat, qui avait vu ceux d'Ultragothé, femme de Childebert, roi de Paris, louait leurs gazons embellis de fleurs, leurs roses, leurs vignes, leurs arbres fruitiers plantés de la main du monarque.

Un évêque d'Auxerre, qui fit construire au XII^e siècle le château de Beaureton à Charleny, y joignit un parc immense avec des garennes. Pour assainir le terrain il creusa trois étangs graduellement étagés, et traça de vastes jardins composés de parties défrichées et de parties boisées. (1) Dans le roman de Clary, au temps des croisades, on trouve la description d'un château royal, placé au milieu d'un vaste enclos, arrosé de plusieurs fontaines. Une partie de l'enclos est occupée par un bois touffu, une prairie, une rivière; l'autre côté renferme les bergeries, les vergers, et les vignobles.

Rien dans tout cela n'indique des créations purement artificielles.

Du jardin seigneurial au village il n'y a qu'un pas à faire, mais ici l'antiquaire trouve un abîme, car les documents font défaut. Qu'était-ce qu'un village en ce temps-là? Vraisemblablement un amas irrégulier de pauvres chaumières que l'on quittait au moindre signe de guerre, pour chercher un abri dans l'enceinte du château en y transportant ce que l'on possédait de plus précieux. « Dans les guerres de Philippe et de Richard, les Ribauds boutaient le feu partout et faisaient proie de toute

(1) Lebœuf; Hist. d'Auxerre. 520.

chose. Il n'était rien qui les détournât, fors les forteresses bien garnies de paysans qui y menaient les vaches et brebis et tout ce qu'ils avaient. » Les églises, les cimetières offraient aussi un asile aux villageois pour déposer leurs meubles (1).



Les travaux du village.

Quand les maisons de villes étaient en bois, les cabannes du « *paisant* » (2) devaient être en terre, quand le chaume couvrait la moitié des demeures de la cité, on n'avait sans doute pas de meilleure toiture à la campagne. Mais nous n'essaierons pas de décrire ce que nous ne ferions que supposer ; nous pouvons conjec-

(1) Orderic Vital. XI. 815. Roman du Rou, édit. Pluquet. Notes 581 et 582. — Chronique de Reims. 154.

(2) ... « Le jor i ont perdu maint vilain paisant. »

Chanson des Saxons. 90.

turer seulement que les anciennes bourgades n'étaient guère plus pauvres et plus fangeuses que les tristes villages de beaucoup de provinces de la France actuelle. Peut-être même se rapprochaient-elles, par leur physionomie champêtre, plutôt de ces jolis hameaux d'Allemagne où les chaumières sont environnées de jardinets et de vergers, où la fraîcheur du gazon relève la netteté des murs soigneusement entretenus, que de ces villages de plâtre des environs de Paris, dont les froides et sales maisonnettes demi-bourgeoises, forment une rue boueuse et monotone.

Les communications de bourgades à bourgades, de châteaux à châteaux, s'améliorèrent lentement. D'anciennes voies romaines, mal entretenues, ne suffisaient point; la nécessité força de multiplier les chemins féodaux. On les distingua en chemins péageaux et en sentiers. La loi voulait que les premiers eussent quatorze pieds de large. Les sentiers pouvaient se couvrir d'ombages; on n'élaguait que sur les *voies royales* (1). Si un chemin se détériorait ou tombait en désuétude, une commission de prud'hommes traçait un nouveau chemin aussi près du dernier que possible. Pour l'entretien des chemins on payait un denier par charrette à deux roues, et deux pour celles à quatre roues (2). De distance en distance, des poteaux indiquaient la juridiction de la terre desservie par le chemin, et de grosses pierres de

(1) « Quatre chemins roiauz a li anfas trové. »

Parise la Duchesse. 114.

(2) Hist. littér. XVI.

taille aidaient à monter à cheval (1). Les pyramides de pierre, dites *mont-joies*, qui existaient encore il y a un siècle sur la route de Paris à Saint-Denis, et que Suger appelle les *colonnes d'Hercule*, avaient, dit-on, pour but de démarquer les limites de la juridiction féodale de l'abbaye (2). Elles furent restaurées ensuite sous une autre forme pour rappeler, suivant Félibien, les lieux où Philippe-le-Hardi s'arrêta lorsqu'il porta sur ses épaules les restes de son père.

En général, les communications n'étaient ni faciles ni sûres ; aussi on voyait sur ces routes plus de cavaliers armés que de voitures de commerce, et plus de chariots pesants que de voitures de luxe. Le riche abbé Suger faisait tous ses voyages à cheval, même dans son extrême vieillesse (3).

Mais il ne faut pas croire que les dames manquassent absolument de véhicule, bien qu'elles eussent en général l'habitude de chevaucher sur des haquenées d'allure tranquille ou en croupe derrière un écuyer. Quant aux postes et messageries, il est inutile de dire qu'on n'en usait pas, quoiqu'on trouve dans Brussel l'inféodation d'un office de courrier. L. II. ch. VII, les dames avaient pour voyager le choix des chariots ou des litières. Les chevaliers mêmes se servirent en certaines circonstances de ce dernier moyen de transport (4).

Dans le roman de Coucy, le char de la dame de Han-

(1) Traité de diplomatique, IV. 87.

(2) Suiv. Abrial, Hist. lit. XVII. 5. Voy. aussi Guénébault, Dict. iconogr. Croix.

(3) Vie de Suger ; in-12, par un bénédictin.

(4) « Plus de C. s'an i firent an litière porter. » *Ch. des Sax.* 59.

gest a versé, la chambrière s'est blessée; elle arrive tard au castel. Quelques lignes plus loin, la dame de Fayel ne trouve pas de meilleure excuse pour se dispenser d'accompagner son mari que de lui dire :

« Mes chars n'est mie atournés, » (p. 206).

« Dame, répond le mari, n'en soyez pas effrayée, vous irez sur un palefroy. »



Voiture au XIII^e siècle

Cuir et vernis, caisse enluminée, ornements d'or et d'argent, train à quatre roues, tout cela entrait dans la fabrication des chars; mais ils devaient être forts durs, car il n'est jamais question, ce nous semble, de ressorts, et les carosses représentés dans nos vieux manuscrits ne sont que des tombereaux élégants (1).

« Le carre du roi Phyon fut de cuir d'éléphant bouilli,

(1) « Biau fus le char à quatre roes

« D'or et de pierres estelées (étoilées).» *Rom. de la Rose.*

« dont le tabernacle et le marcelle (le dais et le coffre)
 « fut peint à collors et à vernis » (1). Et ailleurs : « Li
 « princes soloient chevauchier en char cuirez (garnis
 « de cuirs) et coverts richement par dehors et par de-
 « dans de pailles d'or et d'argent » (2).

Les chars *corins*, d'invention flamande, sont cités dans G. Breton, comme on citait autrefois les voitures de Bruxelles. Ces chars qui firent partie du butin après la bataille de Bovines, « contenaient des vases d'or, toutes sortes d'ustensiles commodes, ainsi que des vêtements artistement travaillés par les *Seres*, et transportés par les marchands des contrées lointaines. Chacun de ces chars, posé sur quatre roues, était surmonté d'une chambre nuptiale où une nouvelle fiancée se préparait



Chevaliers en voyage.

(1) Poème de la Guerre de Troie; Duc. IV. col. 516. Gloss.

(2) Monteil, Traité de Matériaux. Ms. II. 18.

à un nouvel hyménée. Tressés en osier brillant et ferme, ils renfermaient dans leurs vastes contours tant d'effets, de provisions de bouche, et d'ornements précieux, qu'à peine seize chevaux suffisaient-ils pour les traîner » (1).

Ainsi l'on roulait tant bien que mal au temps passé, et l'on chevauchait plus qu'on ne roulait, sans se douter que les générations suivantes glisseraient aussi vite que le vent sur des lignes de fer. Les petits chemins, qui ont fatigué les jambes et les coursiers de nos pères, subsistent dans plusieurs parties de la France récemment déboisées. Là, on trouve, au milieu des vignes et des terres labourées, les sentiers tortueux et profonds, qu'on ouvrit jadis dans l'épaisseur des forêts, qu'on creusa sur les rochers, qu'on fit tourner sur le flanc des collines, pour le service des fiefs. Leur ombre est encore agréable au passant dans les jours d'été; quand tout est brûlant dans la campagne, ils restent humides et frais, parfumés de l'odeur du thym, des fraises, et des roses sauvages; de vieux chênes rabougris, impitoyablement ébrauchés et étêtés depuis cinquante ans s'y maintiennent environnés de buissons d'airelles et de mûriers. Hors du chemin il n'y a que la terre remuée d'hier; mais dans le chemin, mille débris des âges qui ne sont plus font rêver, et regretter les antiques forêts gauloises: C'est un bloc de granit d'un gris sombre, orné de lichen blanchâtre et de mousses fines et verdoyantes, c'est un pied de houx à feuilles noires, piquantes, et lustrées, c'est un lierre épais qui cache les restes d'une

(1) Guill. Breton; Collect. trad. des hist. de Fr., in-8°, 352.

muraille jaunie ou le fragment d'une borne plantée jadis par les prud'hommes ; ce lierre a cent ans, deux cents ans, il aspire maintenant à recouvrir les vieux chênes, il veut couronner leur caducité de ses festons, et emmailloter leurs troncs vermoulus d'un linceul de verdure. Quelquefois le terrain battu disparaît peu à peu ; la trace du pied de l'homme s'efface ; un gazon fin tapisse le fond du sentier, tandis que le feuillage des arbres séculaires lui forme une voûte percée de quelques rayons de soleil. Des accidents de lumières délicieux se jouent au milieu des ombres. On aime à se reposer là ; on y pense au fier baron , à la blanche châtelaine, qui parcoururent ces sentiers sur leurs haquenées il y a six siècles... Adieu, barons et châtelaines ! Votre voyage est fini ; vous ne reviendrez plus. Quelques petits oiseaux sautillent encore sur ces troncs d'arbres qui vous ont vu passer, mais, nobles gens du vieux temps, le bruit de votre armure , ou le fracas de votre suite dorée , ne les effraiera plus ; rien ne demeure sous le solcil , et la France de saint Louis n'est plus que dans nos livres.

ASPECT GÉNÉRAL DES VILLES AU XIII^e SIÈCLE.

Si nous voulons maintenant revoir idéalement les cités populeuses du moyen-âge, au temps où la France commençait à recueillir les résultats du grand mouvement des croisades, allons, comme Blanche-Fleur, dans son voyage romanesque, nous établir sur les hauteurs d'une colline :

« La dame est à Montmartre : s'esgarde la vallée
Vist la cité de Paris qui est et longue et lée,

Mainte tour, mainte sale, et mainte cheminée
Vist de Montleheri la grant tour crenlée... »

Berthe, 110.

ou plutôt, comme le panorama que nous allons développer n'est pas celui de Paris seulement, mais à peu de chose près celui de toute « *bonne ville* (1) » de l'époque chevaleresque, montons, auteur et lecteur, au plus haut d'un de ces clochers d'où la vue peut embrasser le contour d'une vaste enceinte ; faisons ce que tant de voyageurs ont fait en escaladant les dernières sommités du dôme de Cologne, ou la tour de Saint-Sébald à Nuremberg.

Lorsque après avoir péniblement franchi l'étroit et obscur canal de pierre qui monte en spirale jusqu'à la flèche de l'église, lorsque tantôt portant la main à la muraille lissée par le frottement, tantôt cherchant un appui sur la corde qui serpente avec les degrés, tantôt aspirant un peu d'air et de jour par les rares et minces ouvertures, nous arrivons sur la plate-forme, ressuscités enfin à la lumière, notre œil embrasse, dans toute son étendue, un tableau circulaire où la disposition des objets varie suivant les lieux, mais dont la composition générale est à peu près la même dans toutes les grandes villes : le ciel à l'horizon, la campagne au dernier plan, et, en se rapprochant graduellement du point élevé que l'on occupe, l'enceinte de la ville, ses portes, ses quartiers, ses rues, ses monuments et ses places.

(1) Les *bonnes villes* étaient des places fortes, les *villes de campagne* étaient des fermes. P. Paris, notes de Garin, 166.

L'enceinte de la ville, d'abord : longue chaîne de murailles, et de tours plus ou moins espacées ; murailles épaisses, tours crénelées qui se découpent sur le vert des champs, et baignent leur pied dans l'eau croupissante des fossés ; tours vieilles et noires, ou parfois rajouinies, plus fortes, plus massives, à l'issue des principales voies de la cité. Le maire ou prévôt a les clefs de leurs portes ; chaque soir ces clefs sont déposées sous son chevet. Le clerc du maire de Poitiers les chercha une nuit sous l'oreiller de son patron pour les bailler au mauvais roi Jean-sans-Terre, mais il ne les trouva pas, et la ville échappa aux dents du renard anglais (1).

Ces portes et leurs tours, munies de herses et de barres, semblent autant de petits forts couronnés de *tournelles* suspendues à leurs angles ; elles ne laissent à la circulation publique qu'une étroite issue bien gardée. Elles n'ouvrent à la fois qu'un guichet « où l'on a peine à passer, où force deniers sont payés, comme devant cette porte de Cambrai « où l'on vit souvent pleurer les pauvres qui n'avaient pas de monnaie pour aller plus loin (2). »

La population ainsi parquée voudrait s'étendre au dehors ; ses dernières demeures touchent aux fortifications, grimpent sur le rempart, en redescendent, et s'établissent au fond des fossés, dans le voisinage des portes, le long du grand chemin ; elles se font des jardinets au pied des tours et les ombragent de leurs vignes, puis

(1) Dumoulin ; Hist. de Normandie, 512.

(2) Historiens de Fr., in-f^o, XIII, 494.

elles se répandent peu à peu dans la campagne et la couvrent de *cultures* qui formeront les nouveaux faubourgs.

Dans la ville, en deçà des murs, commencent les plus humbles quartiers, composés de huttes de terre couvertes en chaume (1). Les gagnes-petits, les truands, les pauvreteux de toute espèce, s'y nichent dans la malpropreté et la misère.

Non loin, s'élèvent les hospices, les couvents, les léproseries et maladreries. Il y a vingt mille léproseries en Europe au temps dont nous parlons; dans le domaine royal seulement, il y en a deux mille; ajoutez-y deux cents Hôtels-Dieu (2).

Des nombreuses fenêtres des hospices, une ou deux figures blêmes apparaissent enveloppées de capes grises de gros drap, dont la charité royale ou bourgeoise les a revêtues; quelquefois même on peut voir un *ladre*, ou *mezeau*, sortir de ces grandes maisons plus riches que les maisons des princes; mais qu'il ait bien soin d'a-

(1) Ces couvertures ont été l'origine des surnoms : Alexandrie de la Paille, Nice de la Paille. — Voltaire; Essai sur les mœurs, II, 566.

Au ^{ve} siècle, la plupart des villes gauloises étaient construites en bois. (Journal de l'Inst. historiç.)

(2) Dans les environs de Paris il y avait une maison appelée Le Saulsaye, pour les lépreuses du sang royal.

Monteil; Hist. des div. états, I, note. Voltaire: Essai sur les mœurs, II, 88.

giter sa crecelle (1). Il fait horreur aux passants, chacun l'évite du plus loin qu'il l'aperçoit.

La plupart des couvents sont situés aussi dans les quartiers retirés ; on les compte par leurs clochers ; on les distingue à leurs cloîtres et à leurs jardins.

Plus près de nous, au sein de la ville, des sommités monumentales de toutes formes, abbayes, collégiales, paroisses, chapelles, percent les groupes de maisons. Les unes, vieilles de nom comme la monarchie, mais rebâties deux ou trois fois depuis Clovis, conservent encore leurs tours carrées ou polygonales, leurs arcs cintrés, leurs pyramides de pierre plantées sur de longues nefs couvertes en tuiles ; les autres, à flèches hardies et découpées comme une lanterne, s'embellissent de toits d'ardoise, ou de plomb, sur lesquels des rayons lumineux scintillent en reflets brûlants. Qui pourrait les compter tant elles sont nombreuses, tant elles sont multipliées depuis que l'art et la dévotion ont pris un nouvel élan ? Leurs tours jaillissent au dessus des toitures et se disputent à qui portera le plus loin une campanule aérienne, un coq doré, une belle girouette.

Toutes ces pointes dressées sur la surface des toits ont un peu l'air d'un immense jeu de quilles.

Ici un espace dégarni de maisons permet de distinguer la façade d'une de ces églises et sa porte béante semblable à l'orifice d'une ruche d'abeilles. Un essaim de mendiants bourdonne autour de ce petit trou obscur : c'est le jour de la distribution des aumônes (2).

(1) Proverbes et dictons populaires au XIII^e siècle, 20.

(2) Monteil; Hist. des divers états, LXXII, not. 60.

En face de nous , l'éclat argenté de la rivière qui arrive pure et nette dans l'enceinte des murailles , attire l'œil inévitablement. La rivière partage ordinairement toute la ville; d'abord elle est chargée de bateaux qui amènent des matériaux de constructions, des denrées de toute espèce; elle est bordée de lavandières qui battent le linge et chantent les joyeux refrains de leurs villages , ou le lai de la belle Harlotte, qui lavait aussi, quand un puissant duc la prit pour amie, et la rendit mère d'un roi conquérant.

Le cours de la rivière se ralentit ensuite, ses eaux se troublent et s'assombrissent, son lit se rétrécit et se dérobe à l'œil sous les ponts qui l'enjambent, sous les toits qui se penchent sur elle.

La rivière est violentée nuit et jour : la nuit, elle se glisse furtivement sous une énorme chaîne que l'on tend d'un bord à l'autre, le jour elle semble faire halte devant la tour du péage dont les sombres murs la menacent; car, tandis que les piétons et les cavaliers sont taxés à la grande porte, les bateliers sont rançonnés sur la grève. Le jongleur seul peut s'acquitter facilement « en faisant danser son singe, ou en chantant un couplet devant le péager (1). »

Sur cette rivière, qui est peut-être un fleuve, un ou deux ponts ont élevé leurs arches étroites que l'eau heurte en écumant. Les ponts sont comme de petites rues; ils portent maisons, ou parapets élevés à cré-

(1) De là le proverbe : « Payer en monnaie de singe. » Voy. les réglemens de Boileau. Edit. Depping.

neaux et à jours, pour la récréation des bourgeois, car les bourgeois aiment à voir passer les bateaux. Rarement les ponts sont assez solides pour résister aux grandes inondations qui surprennent le changeur endormi un soir en rêvant de l'or, qui engloutissent son échoppe avec ses richesses dans les eaux, et entraînent son âme dans l'éternité. Le désastre est bientôt oublié, les habitations envahissent de nouveau la rivière ; les moulins s'établissent hardiment sur elle, et la frappent de leurs roues pesantes ; les étuves, lieux assez mal famés, lui prennent de l'eau pour les baigneurs (1) ; les teinturiers la colorent de toutes les nuances ; les mégisseries, draperies, chapelleries, et autres officines malpropres, lui envoient de noires déjections ; les bouchers ont dans son voisinage leurs chevrons de fer chargés de pièces de viande, leurs écorcheries et leurs abattoirs d'où s'échappent les bêlements lamentables des moutons qu'on égorge, les mugissements des bœufs qu'on assomme, et des ruisseaux de sang fumant perdus dans les sombres canaux de ces rives malsaines.

Dégoûté par ce spectacle, vous reportez alors votre attention au plus épais de la cité, pour y reconnaître la direction des rues. Mais les rues de la ville, sinueuses,

(1) Dans le roman de *Flamenca*, Guill. de Nevers loge à Bourbon-lès-Bains près du château d'Archambaud, chez Pierre Guy, le maître des bains.

On payait deux deniers à Paris pour s'étuver, quatre pour se baigner, avec augmentation si le prix s'élevait. — Règlements de Boileau, 188.

mal pavées de blocs irréguliers, ne sont plus dans les faubourgs que des ravins et des bourbiers; on y rencontre des amas de litière, des embarras d'animaux et de charrettes, et des encombrements de toute sorte (1).

Une vieille ville est un labyrinthe, et sauf deux ou trois rues principales, les autres ne sont guère accessibles à l'œil de l'observateur. Les demeures bourgeoises et marchandes surplombent la voie publique, le premier étage déborde le rez-de-chaussée, quelquefois le second empiète encore sur le premier; le tout est recouvert d'une toiture élevée qui dépasse largement des frontons aigus. Toutes ces habitations se joignent par les flancs et présentent à la rue le côté le plus étroit: disposition architecturale, justement l'opposé de celle qui a prévalu depuis trois siècles. Dans les principales voies cette longue file de pignons armés de girouettes, de cheminées, et de gargouilles saillantes, offrent l'apparence d'un feston aigu ou dentelé. Quelques demeures se détachent de leurs modestes voisines par un air de force et de richesse (2). Ces *ostels* ont des parties de bois sculpté qui relient leurs solives disposées en chevrons et en sautoirs dans un plâtre terni. Elles se parent de cordons de chêne évidés en torsades, d'ogives enjolivées de feuilles de choux et enri-

(1) Monteil; Hist. des divers états, I, notes, et Hist. littér., XIV, 241.

(2) « Chez le riche borjois pris Hugues son ostel.

Et li ostel li fut gentement conraez.

Cet ostel du roman de Parise la duchesse est une espèce de château, p. III. Note de M. de Martenne.

chis d'écussons roturiers, quelquefois même de frises chargées de figures plus que facétieuses. Si ces maisons appartiennent à des échevins, à d'opulents bourgeois, elles portent avec assurance leurs tours, leurs guérites suspendues, leurs toits d'ardoises (1) ;* elles sont fières de leurs murs de pierre. Ces maisons d'ailleurs sont fort connues : le moindre valet vous dira que l'une se nomme la maison de « *la Limande* », l'autre celle « *du Mouton d'or, ou du Barillet, ou de l'Aigle* (2) ». Elles sont pour la rue qu'elles dominant ce que le château est pour la cité.

Un certain air d'hostilité s'attache aux villes où les maisons à tourelles se sont multipliées. Dans Avignon trois cents hôtels s'enorgueillissaient de leurs tours quand Louis VIII y entra victorieux ; à Paris le Louvre seul a quinze tours, le Palais dix ou douze. Il y a des abbayes qui sont de véritables places d'armes avec garnison perpétuelle.

La plus remarquable de ces demeures roturières est *l'hôtel de la commune* ou le *parloir-aux-bourgeois*. Elle a « pignon sur rue », elle a tours et beffroi, salle du

(1) On prétend que les premières ardoises ont été tirées d'Ardres en Irlande. Ne serait-ce pas plutôt de l'Artois où elles sont assez communes? — Paulmy; Précis d'une vie privée, III, 150. — Une charte de 1260 octroie « cent piez de font de pierre pour faire escaille à l'église de Foisny. Ducange, gloss. Ardesia. — Thierry; Lettres sur l'hist. de Fr.

(2) Félibien; Hist. de Paris, I, 414. — Boileau; Métiers édit. Depping. Les valets de foulons se rassemblaient pour se louer au carrefours des *chans à l'aigle* près Saint-Gervais. — Depping; Métiers de Boileau, note.

conseil, salle d'armes et du trésor, et ce qu'il ne faut pas oublier, salle de banquet; car les repas de la bourgeoisie ont cru et multiplié avec elle, et si jamais égalité et fraternité existèrent dans le monde, ce fut autour d'une table bourgeoise au dernier service d'un repas de corps (1).

Nous sommes ici en plein quartier marchand. Entendez-vous ce bruit incessant de pilons et de maillets qui s'échappe de petites boutiques borgnes et basses, dont les *étaux* et *fenêtres* feraient honte à un revendeur de nos jours (2)? Parmi ceux qui les habitent il y a peu d'artisans libres; ils doivent tous quelque tribut au seigneur laïc ou ecclésiastique, soit en espèces, soit en nature, chacun selon son industrie, comme à Saint-Riquier où les faiseurs d'écus ou boucliers sont tenus de fournir et coudre toutes les couvertures de livres de l'abbaye (3).

En observant cet entassement de demeures pressées les unes contre les autres, on se demande si la terre a manqué aux hommes pour s'établir, et s'il y avait nécessité pour eux de se priver ainsi de l'espace et du jour, de faire saillir ces murs, de rapetisser ces fenêtres et ces portes, d'assombrir les rues par ces constructions menaçantes qui effraient les passants, qui rétrécissent la

(1) Voy. plus loin, chapitre de la Table, le repas des échevins de Saint-Quentin.

(2) Etaux donné à Louis-le-Gros par Guillaume de Senlis, avec deux fenêtres ou petites boutiques, du côté du chemin de Paris. Félib.; Hist. de Paris, I, 159.

(3) Hariulf; Hist. de saint Riquier, vers 1140. Hist. littér., XII, 211.

voie publique en formant des halles, des arcades, des ponts couverts. Mais en remontant jusqu'aux habitudes gallo-romaines, qui s'accommodaient de proportions exiguës dans l'architecture domestique, jusqu'aux huttes barbares qui craignaient l'accès des vents glacés de la Haute-Germanie, on peut s'expliquer l'étroite mesure des jours et des entrées, et, en général, de toutes les parties de l'habitation. On comprend aussi que la circulation publique exige moins d'espace quand il y a si peu de voitures, quand on ne voyage qu'à cheval hommes et femmes, et qu'on n'a pas encore imaginé d'énormes charrettes pour les besoins du commerce. Peut-être aussi quelque sentiment d'humilité, suggéré par le christianisme, a-t-il contribué à maintenir le contraste de la petitesse des maisons du peuple avec l'élévation de la maison de Dieu, car pour elle on savait bien trouver un large espace et de magnifiques matériaux. Et ce qui explique encore mieux l'entassement des constructions, c'est l'impossibilité où est la ville, quand sa population augmente, de se dilater proportionnellement. Une ceinture de murailles et de tours l'étreint et la suffoque ; il lui faut un siècle pour la rompre et la reformer plus vaste, comme Paris l'a fait huit ou dix fois depuis Julien jusqu'à nous. D'ailleurs pour une ville de médiocre étendue, l'entretien des fortifications est moins onéreux, sa défense est plus facile, plus sûre ; or tout ce qui n'est pas serf ou gentilhomme veut s'y abriter ; il n'y a dans la campagne ni atelier ni maisonnette bourgeoise ; dans toute la France il n'y a plus que des châteaux : châteaux à la ville, autour desquels se groupent les demeures des citadins ; châteaux

à la campagne qui rassemblent autour d'eux les chaumières et les protègent.

À gauche et à droite des principales voies où se présentent les maisons bourgeoises que nous avons décrites, vous apercevrez de vilaines ruelles de mauvaise renommée, si étroites qu'un homme à cheval n'y passerait qu'à grand'peine, si obscures qu'on y tâtonne en plein jour. Tout y est « *noir, ord, et puant* » (1); tout y est boue : le sol où l'on patauge, les murs qui vous touchent, la vie qu'on y mène. Ces rues honteuses, retraites des mendiants et des bohémiens (2), sont des foyers de corruption ; là s'engendrent ces maladies qui envahissent subitement une cité et déciment sa population.

Certains quartiers de la ville n'ont pas d'autres rues. Sale comme l'usure, hideux comme l'avarice, le quartier des juifs est de ce nombre. Le soir on le ferme à clef; c'est chose facile : presque toutes les rues ont des grilles de fer ou des chaînes qui sont closes et tendues quand le couvre-feu a sonné. Ces portes servent aussi à limiter les juridictions différentes. Tel quartier appartient à la justice de l'évêque, tel autre à celle du comte ou du prévôt royal : villes unies à d'autres villes, quoiqu'elles semblent ainsi se tenir côte à côte, elles n'en sont pas meilleures amies.

(1) *Ord*, sale, ordurier.

(2) En 1120, les Bohémiens existaient déjà. Leur chef portait le nom de grand-coësre (*Kaiser*, empereur) ou roi. Il logeait à Paris dans la rue de la Jussienne. Fréd. Langlé; Hist. du jongleur. Notes.

Ces rues fangeuses se mêlent et s'entre-croisent comme un réseau confus et brouillé. Leurs intersections capricieuses forment un certain nombre de petits carrefours qui nous laissent apercevoir des monuments d'utilité et de justice publiques, comme fours, potences, piloris, fontaines, croix, ou ormeaux.

A la fin du jour, un feu ardent embrase le four banal du quartier qu'on prendrait pour « la porte de l'enfer » (1); tous les boulangers y font cuire leurs pains moyennant redevance; toutes les cuisinières y mettent leurs tourtes et tourteaux (2).

Le puits commun, la fontaine ornée de la figure sculptée d'un homme d'arme ou de l'effigie d'un bon bourgeois, sont, comme le four, un lieu de rendez-vous. Les filles du quartier y viennent le soir emplir lentement leurs cruches et écouter d'un air indifférent les propos des jeunes garçons. Dans Paris, le voisinage du *Puits d'Amour* est redouté des mères de famille depuis qu'Agnès Hellébic s'y est précipitée. Agnès était belle et de haut rang, mais la vie sans espérance et sans amour lui parut d'une intolérable tristesse. Le souvenir de son malheur n'effraya pas la joie des autres, car on aima longtemps à entendre de douces paroles et à échanger

(1) La rue d'Enfer prit son nom du feu continuel qu'on entretenait au four de la place Saint-Michel. Il en est question en 1214. Félibien; Hist. de Paris, 244.

(2) Philippe-Auguste permit aux boulangers de Paris d'avoir un four chez eux. Legrand; Vie privée des Français, I, 93

de mutuelles promesses, près du lieu qui était devenu son tombeau.

D'autres carrefours réunissent à certaines heures les âmes pieuses au pied d'une croix, devant une niche de saint éclairée d'une lampe. Il y a d'autres places qu'on évite, comme lieux sinistres et maudits, où la foule ne va guère à moins que le pauvre fou, poursuivi par les enfants, ne s'y réfugie avec sa pierre au cou et sa massue en main (1), ou que la curiosité publique ne soit alléchée par le supplice de quelque notable criminel. L'ornement de ces lieux, c'est un pilori, sorte de tourelle, où l'on attache à un pilier mobile le délinquant pour l'exposer à la raillerie et à la malédiction du passant. On y voit aussi des potences permanentes décorées d'un cadavre en lambeaux, d'un squelette qui danse au vent, et dont les os disloqués s'entre-choquent et mettent en fuite les oiseaux.

Un monument plus noble rappelle maintenant nos regards au centre de la cité : c'est le château de l'évêque ou du comte.

Voyez-vous ces quatre ou cinq grosses tours coiffées de bonnets d'ardoise, tours crénelées, grillées, fermées, liées les unes aux autres par d'épaisses murailles? Voyez-vous ces eaux stagnantes qui les baignent, ce pont qui

(1) Dans le poème de Tristan, les enfants attachent un torchon aux habits du fou, et le poursuivent :

« Gardez le fol ! gardez le fol !
Qui tient la maque en son col. »

Tristan, p. 209, éd. Fr. Michel ; notes.

s'abat subitement, cette porte obscure qui s'ouvre pour laisser aller un sergent d'armes, un chevalier ou un prêtre, la mule de monseigneur ou le char de madame? Voyez-vous ce haut donjon qui domine avec fierté autour de lui et qui n'a pas d'égal dans toute la ville? Cette citadelle menaçante, c'est *le château*, le château du duc, du comte, de l'évêque, ou du roi.

Dans certaines villes, le seigneur laïc et le seigneur ecclésiastique ont chacun leur château (1). Mais alors le manoir redoutable du comte, fait ombrage au palais fortifié de l'évêque. La crosse et la lance ne sont pas toujours d'accord, et il intervient de l'autorité royale injonction de n'avoir aucune tour crénelée, aucun pont-levis, aucune chaîne de défense (2).

L'importance du château écrase la ville, surtout si la ville est sortie du château, et a jeté çà et là ses mesures près de lui comme des champignons autour d'un vigoureux tronc d'arbre. La ville s'appelle alors du nom du château : c'est Châteaudun, Château-Thierry, Château-Landon, Châteauroux, etc.

Notre excursion à vue de clocher s'avance ; il nous

(1) Le château épiscopal de Reims portait le nom de *Thau* (T) en raison du plan de ses constructions. — Historiens de France, in-f^o, XIV, 550.

(2) Diplôme de Henri, comte de Blois, en faveur de la maison épiscopale. — Ordonnance rendue à l'égard du comte de Mâcon, Girard de Vienne. Pendant la vacance du siège, les clercs peuvent avoir des *maisons fortes* à Saint-Clément, et bâtir des fermetés, 1180. — Historiens de France, XVII, 424. Martenne; Ampliss. Coll., 622.

reste encore à scruter, au pied de l'observatoire que nous occupons, le quartier le plus voisin de la cathédrale.

Là, devant nous, mais à trois ou quatre cents pieds plus bas, c'est le parvis, forum de la cité, et les halles couvertes de vieux toits soutenus par des piliers ; on y vend de tout, jusqu'à des guenilles, jusqu'à des allumettes. Sur cette place, aux heures du matin, se tient le marché, la foire quotidienne, pour toutes sortes de victuailles et denrées. N'apercevez-vous pas les poissonniers, les vendeurs de pain, les marchandes d'herbes, les chapelières, instalées au milieu des légumes et des fruits ? On croit sentir d'en haut l'odeur des végétaux, des fleurs, et de la marée, mêlés ensemble ; la voix perçante des crieurs publics parvient en s'affaiblissant jusqu'à nous : « Pour
« deux deniers qui veut s'étuver ? pour quatre qui veut
» se baigner ? » On crie aussi les décès et les enterrements, oublies chaudes et renforcées, gruel et froment bien pilés, cotes et chappes à vendre (1).

Ces gens vont et viennent, parlent et gesticulent, animés de passions et de pensées diverses. En les voyant du haut de la tour, on dirait une fourmillière au travail, et l'on s'étonne en songeant que ces petits

(1) Règlements de Boileau, p. 200.

Veés com crie au point du jour :
Seignor, car vous alés baignier,
Et estuver sans delaier,
Li bain sont chaut...

(*Les crieries de Paris*).

êtres réfléchissent, et se meuvent, et disent : « Je veux et je ne veux pas. » Pauvres êtres ! Si un de ces fleurons de pierre, un de ces ornements à peine visibles pour ceux qui les ont sculptés et guindés dans les airs avec tant d'audace et de patience, se détachait, la mort rapide arriverait au milieu de cette foule, un cri de terreur s'élèverait et un cadavre s'affaisserait sur la terre, abandonnant au Créateur de toutes choses son souffle évanoui.

A quelque distance du parvis, derrière la cathédrale et le long de ses flancs, se groupent de tranquilles demeures ; la paix du Seigneur repose sur elles ; c'est un quartier à part. On n'y entend ni rumeurs de parole, ni bruit de scie et de marteau ; des chants sacrés s'en élèvent à des heures où l'église est déserte ; ils viennent des cloîtres où l'on enseigne la musique religieuse ; c'est ici le quartier des écoles ecclésiastiques, celui des vieux chanoines et des clercs « grands copistes et enlumineurs d'images. »

Que votre regard pénètre un instant dans ces lieux tranquilles et muets qui semblent habités par un autre peuple ; qu'il s'insinue dans ces petites rues, propres, calmes, solitaires, où l'herbe croît le long des murailles, où des plantes parasites montent lentement et se courbent sous les arcs cintrés des plus antiques demeures de la ville ; suivez discrètement les détours de ce labyrinthe ; la science, la piété, quelquefois l'amour, y vivent d'une vie mystique et recueillie : là où la nature physique ralentit ses mouvements, l'âme est souvent

plus active; ailleurs l'homme agit, ici il médite et il prie. Si vous apercevez derrière les vitrages enchâssés dans le plomb, une tête sérieuse et pensive, enveloppée d'une cape noire, inclinée sur le parchemin qui lui transmet ses reflets jaunâtres, c'est un théologien, un docteur. A quelques pas de là s'ouvre doucement une petite fenêtre ornée de vases de fleurs; une figure seraine, un front pur comme celui d'un ange s'y montre un instant.... C'en est assez pour comprendre que ce lieu n'est pas désert.

Pendant le cours de cette longue revue aérienne, le jour a décliné; vous regardez encore la ville, et déjà ses détails vous paraissent moins nets, moins saillants, tout s'harmonise, tout s'unit, dans une même teinte indéfinissable. Cet amas bizarre de bâtiments, de toitures serrées les unes contre les autres, rappellent la surface compacte et boursouflée d'un guêpier sous laquelle les insectes ont disposé des milliers de cellules. Tout semble gris ou jaunâtre; quelques ormeaux seulement élèvent çà et là au dessus des murs et des faitages leur tête d'un vert assombri; on croirait voir une ville morte. Mais sous ces toits de chaume ou de tuiles, on s'agite encore, on se hâte pour achever le travail. Le repos est déjà dans la rue, tandis que dans la maison, les passions, les longues souffrances, l'élan fugitif de l'âme vers la joie et le plaisir, les actes douloureux ou rians, gracieux ou ridicules, précipités ou tardifs, énergiques ou monotones de la vie n'ont pas cessé. Des figures vont et viennent et s'inquiètent encore des soucis de la journée,

car « jusqu'à sa dernière heure l'homme ne s'arrête point (1). »

Cet instant qui précède immédiatement la nuit, cet instant surtout est solennel dans les vieilles cités. Quelques rayons de soleil se suspendent tardivement aux sommités des tourelles. Quand tout va devenir froid et obscur, deux ou trois jets de lumière dorent encore les plus hautes verrières des grands monastères, pénètrent au fond d'une cellule, et réchauffent l'âme d'un pauvre moine en lui apportant je ne sais quelles rêveries de béatitude et d'amour ; puis, quand ces derniers reflets du jour sont effacés et que les crénaux des remparts lointains se découpent en noir sur le rouge de l'horizon, la voix du crieur du soir se fait entendre, les artisans quittent leurs métiers (2), des lumières mobiles se montrent çà et là. Bientôt elles se multiplient ; la nuit est venue. Mille fenêtres s'illuminent des feux de la veillée ; le bourgeois est à table, il soupe ; au château, le trouvère chante une ballade ; dans l'hôtellerie (3), le ménétrier invente un fabliau ; dans le couvent, on récite les dernières litanies.

Il est temps que nous abandonnions les tours de la cathédrale, devenues maintenant comme un grand catafalque dans l'obscurité de la nuit : voici l'heure du couvre-feu :

(1) Ecclesiast., XL, 1.

(2) A l'heure de l'*Angelus*. — Métiers de Boileau ; Depping, 63.

(3) « A lor heberges sunt François trestornés. »

Ogier de Danem., 235.

« Si oïrent cueuvre feu sonner (1). »

Entendez-vous cette cloche qui tinte pesamment depuis l'ordre qu'en a donné le bâtard Guillaume, conquérant de l'Angleterre? Que maintenant chacun dise la prière du soir, que les feux et les lumières s'éteignent. Le son de la grosse cloche a séparé les amants, suspendu les contes du vieillard, assoupi l'enfant au berceau et averti la garde des remparts. La ville jusqu'à demain se taira; la ville ferme ses portes et dort....

PARIS AU XIII^e SIÈCLE.

Ces villes gothiques, telles que nous avons essayé de les décrire, telles que furent nos bonnes villes du royaume des lis; ces villes, telles que Rouen, Bourges, Beauvais, Provins, Sens, etc., présentaient donc un aspect bien différent de celui de nos cités modernes, où les toitures en ligne droite sont surchargées d'un amas incohérent de lourdes cheminées de plâtre, où les façades uniformes sont monstrueusement bariolées de devantures de toutes couleurs, d'inscriptions gigantesques, et d'affiches de toutes dimensions et de toutes formes. Les détails que nous avons réunis pour exprimer ici, autant qu'il nous était possible, cette physionomie particulière, maintenant effacée pour jamais, des vieilles cités, peuvent s'appliquer en grande partie à toutes les villes

(1) Roman du Renard. — Recherches de Pasquier, 406. — Gaule poétique, V, 172.

« Car la bancloque sone de randonée. »

Ogier de D., 138.

importantes de France au XIII^e siècle. Il est donc juste de consacrer encore quelques lignes spéciales à celle qui devait bientôt établir sa suprématie sur les autres.

Paris, le petit Paris de la troisième race, grandissait rapidement. Son enceinte venait d'être étendue par Philippe-Auguste et renouvelée pour la troisième fois; elle renfermait maintenant le Bourg-Thiboust, le Beau-Bourg et le Bourg-l'Abbé (1). Sa muraille crénelée de sept à huit pieds d'épaisseur, munie de cinq cents tours, percée de vingt-quatre portes, embrassait une étendue de terrain qu'on évaluait à 739 arpents, ou, suivant un calcul moderne, à 34,395 hectares (2). Les tours qui formaient, au moyen des grosses chaînes supportées par des bateaux amarrés, une barrière sur le fleuve, étaient à l'ouest : la tour Hamelin, vis-à-vis de la tour du Louvre dite la Tour-qui-fait-le-coin; à l'est, la Tournelle avec la tour de Billy; au sud-est, la Tour-de-Bois.

La nouvelle enceinte, presque circulaire, était partagée en deux par la Seine. Au nord, sur la rive droite, elle décrivait un arc qui s'appuyait au Louvre, longeait la rue du Coq et la rue de Grenelle Saint-Honoré, mon-

(1) Ptolémée dit que le mot *bourg* était en usage parmi les anciens Germains. Il signifie encore demeure fortifiée dans la langue allemande; les Bourguignons en ont pris leur nom. (Orose, L. VII, c. 52). *Burg* en Gallois, *Borch* en Arabe, *Burg* en Persan. Murailles. remparts, villes.

(2) France pittoresque et monumentale, in-8. — Hugo. — Descriptions de Paris. On estime que Paris n'avait pas alors 200,000 habitants.

taut rue J.-J. Rousseau, traversait la rue Montorgueil, touchait à la rue Saint-Denis par la rue Mauconseil, passait dans la rue aux Ours, coupait la rue Saint-Martin et suivait la rue Grenier Saint-Lazare. De là, elle atteignait la rue Sainte-Avoie pour gagner la rue Michel le Comte, cotoyait celle des Rosiers, fermait la rue Saint-Antoine, et redescendait par la rue Percée au bord de la Seine près la caserne de l'Ave-Maria, un peu au-delà du pont Marie (1).

Au midi, sur la rive gauche, l'enceinte partait du pont de la Tournelle ou porte Saint-Bernard, s'unissait à la rue des Fossés Saint-Victor, montait derrière Sainte-Geneviève, terminait la rue Saint-Jacques, descendait rue Saint-Hyacinthe dans les rues qui ont emprunté leurs noms des fossés de l'enceinte (Fossés Saint-Michel, Saint-Hyacinthe, Monsieur le Prince, Saint-Germain), franchissait le carrefour de Bussy, et aboutissait sur le rivage de l'ouest, près de l'Institut, contre la grosse tour qu'on appela ensuite tour de Nesle, mais qui, sous Philippe-Auguste, était nommée « la tournelle de Philippe Hamelin. »

Les principales portes de ce long circuit de murailles étaient : au nord la porte du Louvre, puis celle des Prêtres de l'Oratoire, la troisième vis-à-vis Saint-Eustache, la quatrième rue Saint-Denis (Porte aux Peintres), la cinquième rue Saint-Martin, la sixième s'appelait porte Barbette, la septième s'ouvrait près de l'église Saint-Paul, et la huitième au port Saint-Paul.

Au sud, on trouvait les portes Saint-Bernard, de la

(1) Félibien ; Hist. de Paris, I, 252 et 254.

Tournelle, Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques, la porte Gibard, les portes d'Enfer ou Saint-Michel, de Bussy, et de Nesles.

Le nom de toutes les rues du vieux Paris nous a été transmis par un rimeur du XIII^e siècle. Les deux principales traversaient, comme à présent, la ville du nord au sud, et les maisons qu'on y voyait passaient pour belles. Le roi d'Angleterre, Henri III (1254), entrant à Paris par la place de Grève et le Grand-Pont, en admira les maisons « quoiqu'elles ne fussent que de plâtre, » mais elles avaient « trois ou quatre étages » (1), humbles aïeules pourtant de celles qui en ont maintenant six ou sept. Ces constructions ne remplissaient pas entièrement la dernière enceinte qui, au temps de saint Louis, comprenait des marais et des terrains défrichés appelés *coultures* (2).

Le monarque anglais dut remarquer aussi le pavé neuf dont Philippe-Auguste avait doté une partie de la ville. Rigord, et après lui la chronique de Saint-Denis, nous apprennent à quelle occasion Philippe-Auguste résolut de faire paver sa capitale :

« Le bon roi s'étant mis à une des fenêtres de laquelle il s'appuyait aucune fois pour regarder la Seine couler... Si advint que charrete vint à mouvoir si bien la boue et l'ordure... que le roi sentit cette pueur si corrompue, et s'entourna de cette fenêtre en grande abomination de cœur. Lors fit mander li prévôt et

(1) Félibien ; Hist. de Paris, I, 547.

(2) Sainte-Foix ; Essais historiq., I. — Hist. litt., XVII, 14.

« bourgeois de Paris, et li commanda que toutes les rues
 « fussent pavées, bien et soigneusement, de grès gros et
 « forts. » (1186) Le bon roi ne se doutait guère qu'en
 introduisant le grès dans Paris, il créait les barricades
 si fatales au pouvoir.

On serait tenté de croire que le pavé de Philippe-Auguste, auquel le financier Gérard de Poissy voulut contribuer pour une somme de 11,000 marcs d'argent (1), valait bien nos petits cubes mobiles et rapidement émoussés; mais il est probable que ce pavé se défonça avec le temps d'une manière très difficile à réparer. Voici ce que Lebœuf en dit : « J'ai vu au présent mois
 « de janvier 1739 un reste de cet ancien pavé, lorsqu'on a creusé les fondements d'une maison proche
 « la vieille porte. C'est un grès long de trois à quatre
 « pieds et presque aussi large, sur l'épaisseur de plus
 « d'un demi-pied. La couleur de la terre dénotait encore cet ancien pavé, et l'on apercevait qu'il y avait
 « un second rang de pavé entre le premier et celui d'aujourd'hui. »

Cent ans après le premier essai, mentionné par la chronique de Saint-Denis, on pavait les rues des faubourgs (2).

Le Paris du XIII^e siècle, possédait déjà des monuments remarquables. Les uns n'ont sauvé que leur nom des outrages du temps; les autres, vénérables témoins

(1) Hist. littér., XVII, 14. — Félibien; Hist. de Paris, I, 58. — Monteil; Hist. des divers états, I.

(2) Lebœuf; Dissert. sur l'Hist. civ. et ecclés. de Paris, I, 83.

des souvenirs que nous retraçons, subsistent encore. Outre le Louvre, le Palais, le Châtelet, les Halles, l'Hôtel-Dieu ; outre les belles églises de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Germain des Prés, d'autres monuments religieux comme Sainte-Geneviève, Saint-Victor, Saint-Pierre aux Bœufs, ont laissé quelques ruines pour attester leur existence. Au commencement du XIII^e siècle, l'abbaye de Saint-Germain des Prés venait d'être comprise dans l'enceinte générale de la ville ; mais l'abbé conservait sa juridiction sur le bourg Saint-Germain et sur les halles des Champeaux, avec le droit d'ouvrir une poterne dans les murs de la ville pour l'usage exclusif de l'abbaye (1).

Le Louvre d'alors était un gros donjon au milieu d'un préau, flanqué de plusieurs autres tours, et environné de fossés. Il serait téméraire de fixer l'époque précise de sa fondation. On sait seulement que ce château n'existait point encore lors du siège de Paris par les Normands, au IX^e siècle ; du moins avec le nom qu'il porte. Il est vrai que des historiens se sont fondés sur d'anciens auteurs pour remarquer que vers le temps de Dagobert I^{er}, dans le même emplacement, une petite maison servait de rendez-vous de chasse d'où le roi revenait le soir en bateau coucher à Paris ; la forêt de Rouvray s'étendait de ce lieu jusqu'à Saint-Cloud (2).

Duchesne dit que Louis-le-Gros fit entourer le Lou-

(1) Dubreuil ; *Antiq. de Paris*, 413 (an 1206). — Félibien ; *Hist. de Paris*, I, 265.

(2) Duplessis ; *Nouvelles annales*, 665. — Sauval ; *Antiquités de Paris*.

vre de fortes murailles. En 1204, Philippe-Auguste construisit l'énorme tour ronde centrale de quatre-vingt-seize pieds de haut; ses murs avaient de douze à treize pieds d'épaisseur; un large et profond fossé l'entourait, un pont-levis en fermait l'entrée, ses petites fenêtres étaient garnies de barreaux de fer. Elle servait à la fois de dépôt pour les chartes, de trésor et de prison. Elle porta successivement les noms de Grosse-Tour ou Tour-Neuve, puis de Tour du Roi, Tour du Louvre, forteresse de Paris, etc. (1).

Les bâtiments qui en dépendaient n'avaient en général que deux étages : le rez-de-chaussée et le premier. On croit que saint Louis y fit quelques additions. Un tableau, conservé autrefois dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés et dont l'esquisse a été publiée, représente le Louvre de Philippe-Auguste. On rencontre aussi dans le roman de la Rose une description qui semble devoir s'appliquer exclusivement au Louvre du XIII^e siècle. Ses *portes-coulants* et ses herses, ses fossés larges et profonds, ses murailles de pierre plus épaisses par le bas que par le haut, longues de cent toises sur chaque face, ses tours aux quatre angles, ses tournelles, ses quatre portaux, et le mur crénelé placé en avant des fossés, y sont mentionnés.

Le Palais non moins vaste, et fortifié aussi, reçut de Philippe-Auguste et de saint Louis des augmentations et des embellissements. De petites îles, formées par un bras de la rivière et qui n'existent plus, furent réunies à

(1) Clarac; Notice sur le Louvre, 244, 253.

ses dépendances ; il y avait là des jardins et des vignes. Saint Louis adjoignit au Palais la Sainte-Chapelle, la salle qui porte son nom, la grande chambre, et les trois tours noires et crénelées que nous voyons encore sur le bord de la Seine (1). Sous ces masses rondes on peut encore descendre dans les anciennes cuisines du saint roi. Elle existait aussi de son temps, cette cellule de pierre qui a entendu ses prières, et qui a répété, quelques siècles après, les gémissements de l'infortunée Marie-Antoinette. Palais ou prison, il y a des larmes dans les demeures des rois comme dans celles de leurs sujets.

Ce qu'on appelait alors le *vieux palais* était le palais des *Thermes*. Ce nom lui est donné pour la première fois dans un titre de 1138. Ses constructions s'étendaient jusqu'aux rives de la Seine, et l'on a retrouvé dans le siècle dernier, au Petit-Châtelet, des arrachements de murs antiques qui se rapportaient au développement des ruines que nous connaissons. Elles formaient un enclos borné à l'ouest, par l'abbaye Saint-Germain ; au nord, par la Seine ; à l'est, par la voie romaine qui suivait le tracé de la rue Saint-Jacques, et se prolongeaient assez avant vers le sud. La rue de la Sorbonne, appelée au XIII^e siècle rue *Coupe - Gueule*, aboutissait à sa limite méridionale (2).

En traçant sa nouvelle enceinte, Philippe-Auguste divisa cet enclos. Il donna, en 1218, à Henri, concierge

(1) Sainte-Foix; Essais historiques sur Paris, I, 265.

(2) Privilège de saint Louis en faveur de Robert de Sorbon (1258). « *Omnes domus quas habebamus Parisius in vico de Coupe-Gueule, ante palatium Thermorum.* »

et chambellan, le palais isolé avec le pressoir qui s'y trouvait.

Vent-on se faire une idée de ce qu'étaient alors ces ruines romaines? Jean de Hauteville, dans son poème d'*Architrenius*, nous les dépeint :

« Sur la montagne s'élève le palais des rois, imposant
 « édifice, qui de sa tête audacieuse touche au séjour
 « des dieux, et de son pied à l'empire des ombres. Ses
 « fondations descendent au niveau du Tartare, sa base
 « se plonge dans l'eau du Styx, afin de garantir le sou-
 « bassement contre l'énorme pression des œuvres supé-
 « rieures qui le surchargent... Ses profondes excava-
 « tions semblent toucher à l'axe du monde. La façade,
 « les cours et les ailes de l'édifice embrassent dans leur
 « développement tout le pourtour de la montagne. Cette
 « longue suite de bâtiments présente une infinité de
 « réduits sinueux toujours favorables aux crimes se-
 « crets, mystérieuses cachettes, complices du crime
 « puisqu'elles épargnent la honte au coupable (1). »

Ce passage, indique très clairement que certains quartiers isolés de la ville de Paris échappaient à la surveillance de la police entretenue par le guet. Le peu de sécurité des rues, après l'heure du couvre-feu, est encore attesté par un article des règlements des métiers qui blâme les membres du guet de faire venir leurs femmes au Châtelet pour témoigner qu'ils ont droit à l'exemption établie en faveur du mari bourgeois de Paris dans le cas de

(1) P. Bonfons. Edit. de 1608, p. 120. — Dusommerard ; les Arts au moyen-âge, I, 64.

grossesse de la femme : « Les prud'hommes du métier,
 « dit le texte du règlement, font venir leurs femmes
 « (ceux du gueis ne voulant pas recevoir l'excuse des
 « voisins ou serviteurs) en propre parsonne, soient bèles,
 « soient lèdes, soient vieilles ou jeunes, ou foibles (ma-
 « lades) ou grosses pour excuser leur seigneur (mari).
 « La quele chose est moult leide et moult vilaine que
 « une fame soit et siée en Chastelet dessi à queurre-feu
 « tant qui gueiz est livreiz. Et dont s'en veit à tel eure
 « parmi tel ville come Paris est, toute senle, etc. (1). »

Le Grand-Châtelet, monument fort ancien, démoli en 1732, eut son premier portail au x^e siècle; sous Louis-le-Gros sa tour de bois fut renouvelée. Sous Louis VII, on l'appela *Regis castellum*. Non moins vénérable que son aîné, le Petit-Châtelet existait à peu près vers le même temps (2).

L'Hôtel-Dieu dut sa morne splendeur à saint Louis. Etienne de Reims, doyen du chapitre de Notre-Dame, fit de beaux règlements pour établir l'ordre dans ce réceptacle des douleurs (1217). Il n'est pas certain que l'origine de l'Hôtel-Dieu puisse remonter au VIII^e siècle, mais on connaît son organisation au XII^e. Trente laïcs, quatre prêtres, quatre clercs et vingt-cinq sœurs, le desservaient. Les frères laïcs devaient être tonsurés comme des templiers, et les sœurs comme des moines. « Le ma-
 « lade nouvellement admis, dit le règlement de l'Hôtel,
 « se confessera et communiera, puis sera porté dans nos
 « lits et traité comme le maître de la maison. Il sera

(1) Les Métiers de Boileau; Depping, 204.

(2) P. Paris; Notes de Garin, 107. — Hist. littér., IX.

« servi avant les frères, de tout ce qu'il souhaitera, s'il
 « se peut trouver, et s'il ne lui est pas contraire. Le
 « malade ne gardera ni oiseaux, ni chiens; il boira assis
 « tenant la tasse à deux mains. Il restera dans l'Hôtel
 « sept jours encore après sa guérison dans la crainte
 « d'une rechute. Lecture sera faite au réfectoire. Le
 « frère ou la sœur qui auront frappé quelqu'un avec
 « violence seront excommuniés, chacun évitera leur
 « rencontre, et ils jeûneront sept jours mangeant sur
 « la terre nue (1). »

Saint Louis donna un revenu fixe à l'Hôtel-Dieu; il établit aussi une rente de douze sols par jour pour les lépreux avec la dîme des fournitures de sa maison. La lèpre, cette maladie que l'Orient envoya à l'Europe comme une vengeance, excitait alors un vif sentiment de commisération. On aurait peine à concevoir qu'elle fut l'intensité de ce fléau dans toute la chrétienté. Personne ne se croyait à l'abri de ses atteintes; les rois mêmes devaient le redouter. L'éléphantiasis dont souffrit Baudouin, roi de Jérusalem, était une espèce de lèpre, et resta pour lui un mal incurable. Dès sa jeunesse on avait remarqué l'insensibilité extraordinaire de sa peau, qui ne lui faisait éprouver par elle-même aucune

(1) Félibien; Hist. de Paris, I. — Hist. littér., XVII, 255.

Les sœurs portaient chapes ouvertes et talars d'ysembrun ou de galebrun (sorte de serge), surtout fourré d'agneau, robes de sarges (de sagio) de cinq sols l'aune, chaperon et voile de laine. Chaque sœur avait aussi trois chemises, trois tabliers (*sucammas*) ou saros de toiles, trois camisoles, souliers et bottines rondes.

douleur si on le frappait. Quand les ladreries et léproseries furent comme des palais, quand les bienfaits accumulés de la charité chrétienne eurent assurés à ces établissements une opulence digne d'envie, on les traita comme les juifs, on accusa les ladres d'empoisonner les fontaines et les puits, et on les dépouilla de tout ou partie de leurs biens.

Nous avons dit que la foire des Ladres, c'est-à-dire le marché périodique dont les lépreux possédaient le privilège, se tenait avant Philippe-Auguste dans les champs, hors des murs de la ville, et que ce prince la transporta près du cimetière des Innocents. Comme les eaux de toute espèce y filtraient dans des terres remuées par les inhumations, on ne sortait plus de la fange. Philippe-Auguste fit séparer le cimetière des bâtiments de la halle et des boutiques, par un mur de clôture dont l'entrée était fermée pendant la nuit. Outre ces halles, il existait encore d'autres marchés au centre de la cité ; les grains se vendaient dans la *halle de Beauce*, et à la Grève. Ce port, entouré de greniers et de celliers pour le dépôt des sels, des vins, et des grains qui débarquaient sur le rivage, était bordé d'une rangée de pieux ou *palées* (1).

Les bouchers, ainsi que nous l'avons remarqué, avaient leur nouvel étal près d'une ancienne porte appelée Porte de Paris, située derrière le Châtelet, non loin de Saint-Jacques-la-Boucherie ; on y vendait aussi la volaille et

(1) Rigord ; Collect. trad. des hist. de Fr., 61. — Félib. ; Hist. de Paris, I, 204. — Règlement de Boileau ; Depping Introd.

le gibier. Près de Saint-Séverin « là où la place n'est « mie moult grans, les fripiers commerçaient depuis « vespres jusqu'à l'allume des chandelles (1). » Au XIII^e siècle on demanda que ce marché fut supprimé.

Le Grand-Pont (le Pont au Change) avec ses moulins flottants, et le Petit-Pont, seuls passages qui existassent alors sur le fleuve, unissaient l'île de la Cité aux rives du nord et du midi. Ils furent reconstruits plusieurs fois. Le Petit-Pont, ouvrage singulier, est souvent mentionné par les historiens en raison de la communication qu'il établissait entre la Cité et l'Université. Son entrée fortifiée, son pavé antérieur à celui des rues, ses piliers revêtus d'airain, ses grands garde-fous de brique percés à jour pour ménager aux badauds le plaisir de voir la rivière, ses maisons habitées par les docteurs qui les avaient fait construire, et les bains qui l'avoisinaient, l'avaient rendu célèbre (2). C'est sur ce pont que le comte Ferrand voulait planter ses *dragons* (3), et la rue de la Calandre y aboutissait. On croyait ce pont fort solide; il fut renversé en 1206; sous saint Louis il fallut encore le reconstruire.

La plupart des ponts de Paris avaient été refaits en moins d'un siècle. On ne pouvait les comparer en solidité, ou en étendue, au pont Saint-Esprit soutenu par trente-six arches, et fondé en 1265, par le prieur de Saint-Saturnin du Port, ou au fameux pont d'Avignon,

(1) Règlements de Boileau; Depping, 205, 179, note.

(2) Voyez t. II, p. 68.

(3) Lebœuf; Diss. civ. et ecclés., II. — Hist. littér., XV, 85.

construit vers le même temps par saint Benezet. Un récit merveilleux est attaché à la fondation de ce dernier monument :

« Plus de mille hommes afferment, dit la chronique, avoir veu et sceu qu'un enfant nommé Benoist, par inspiration divine, avait fait un œuvre et charge insupportable à humaine force, qui estoit au lieu d'Almilat, de l'âge de douze ans ou environ; lequel en gardant seul les brebis de sa mère ouït une voix qui luy dit : *Dieu te gard.* Et oüy la dite voix fut tout troublé, parce qu'il ne vit personne, et en pleurant dit : *Qui est le seigneur qui parle à moy?* A quoy la dite voix répondit : « N'aye peur, croy que je suis puissant pour faire et accomplir par toy, ce que je te diray : va et fais un pont dessus le Rhône, et tient pour certain que ce qui sera de besoin Dieu le parfera. »

« Cela ouy, il y crût, et laissant ses brebis se mit en chemin, sans savoir où il allait...

• L'enfant rencontra un pèlerin qui lui dit connaître sa mission, et le mena dans la ville d'Avignon jusques à la place du marché, auquel estoit un ménestrier chantant devant une grande multitude de peuple. L'enfant monta sur un banc de boucher, et commença de crier à haute voix : — « Taisez-vous ! » De quoy chacun émerveillé se tut.

« Et lors il dit : Je suis envoyé pour faire un pont sur le Rhosne. »

« Les assistants lui répondirent par des moqueries et le chassèrent ; mais il revint à la charge, « et un bourgeois lui dit : — « Feras-tu pont de pierre ? » Et lui

ayant répondu, ouy. — « Je te donne donc, répartit-il en se mocquant, la pierre qui est devant ma maison, en la place, dessous un orme » (pour ce que ladite pierre estoit de merveilleuse grandeur, savoir de treize pieds de long et de sept de large). Lors l'enfant, mettant sa confiance en Notre-Seigneur, fléchit le genoux en terre, fit le signe de la croix sur la pierre, et pria en disant : « *Domine adjuva me.* » Puis, l'oraison faite se mit à la pierre, laquelle se leva de terre, et au bransle qu'il lui donnait la poussa jusques sur le rivage du Rhosne.

« Et à ce miracle et plusieurs autres, fut commencé le dit pont en la pluspart accompli (1).... »

UNE VILLE DE SYRIE.

Paris, et les autres villes françaises, ne doivent pas nous faire oublier qu'il existait aussi une France orientale.

Les principautés de Syrie, sortes de colonies chrétiennes, reproduisaient en grande partie les usages français. Jérusalem était perdue depuis longtemps que le heaume du croisé brillait encore dans les murs de Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre). Hermann, le chroniqueur, nous a donné une description de cette ville (2); elle terminera nos recherches sur les cités du moyen-âge.

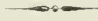
« La ville de Ptolemaïs, située sur le bord de la mer,

(1) Bulle d'Innocent IV, au concile génér. de Lyon. — Duchesne; *Antiq. des villes et châteaux*, II.

(2) Michaud; *Biblioth. des Croisades*, III^e part., 156.

était bâtie en pierre de taille carrées, murée, et ceinte de tours élevées distantes entre elles d'un jet de pierre, avec chacune de ses portes assise entre deux tours. Les murs présentaient une largeur telle que deux chars à la fois auraient pu passer dessus. Du côté de la terre, surtout, de doubles murs, des fossés très profonds, divers endroits fortifiés et des sentinelles, faisaient la sûreté de la ville. Les places de l'intérieur, belles et propres, consistaient en maisons de pierre taillée, égales en hauteur, uniformément décorées de fenêtres ou de verres peints. Des étoffes de soie, ou d'autres belles tentures, couvraient les places publiques, et les garantissaient de l'ardeur du soleil. A chaque angle de ces places s'élevait une tour très forte, munie de portes et de chaînes de fer. Dans l'enceinte de la ville on avait construit des châteaux forts où les princes et les seigneurs résidaient. Au milieu d'Acre demeuraient les marchands et les artisans, qui, selon leurs facultés, achetaient ou louaient des maisons particulières; tous les habitants avaient les manières des anciens Romains. Les princes et les seigneurs qui habitaient dans cette ville étaient d'abord : le roi de Jérusalem, son frère et sa famille; ensuite le prince de Galilée et celui d'Antioche, le représentant du roi de France, le duc de Césarée, le comte de Tripoli, le comte de Jaffa, les seigneurs de Beruth, de Tyr, de Tibériade, de Sayette, d'Ibelin, d'Arsur, de Vaus, de Blanchegarde. Tous ces princes ou seigneurs se promenaient sur la place comme des rois, une couronne d'or sur la tête, et suivi de leur nombreuse maison qui se faisait remarquer par des habits précieux couverts

d'or, d'argent, et de pierreries. Ils passaient les jours dans des tournois, et dans toutes sortes de jeux et d'exercices militaires. Là, demeuraient également les fidèles défenseurs de la foi catholique, les maîtres et les frères de la milice du temple, tous chevaliers armés, le maître et les frères de Saint-Jean de Jérusalem, le maître et les frères de l'ordre Teutonique, le maître et les frères de Saint-Thomas de Cantorbéry, le maître et les frères de l'hôpital, le maître et les frères de Saint-Lazare, tous chevaliers armés. Réunis à Ptolémaïs, ils combattirent jour et nuit, avec leurs servants et leur maison contre les Sarrazins. Les plus riches marchands de tous les pays du monde, entre autres des Pisans, des Génois, des Vénitiens, des Florentins, des Romains, des Parisiens, des Carthaginois, des gens de Constantinople, de Damas et d'Égypte, habitaient aussi Ptolémaïs, et de ce mélange de nations naquit une funeste discorde qui causa la ruine de cette noble cité. »





Maison des Templiers à Louviers

Intérieur des habitations.

DISTRIBUTION GÉNÉRALE : La salle, la maître-chambre ; le solier. — **DÉCORATION INTÉRIEURE :** Pavé, ouvertures, éclairage, ornement, foyer. — **AMEUBLEMENT :** Miroirs, horloges, tables et sièges, huches et coffres, lits. — **CONCLUSION.**

Les détails d'intérieur qui nous sont fournis par les monuments et les écrits du passé peuvent s'appliquer aux constructions seigneuriales de la campagne, comme aux maisons opulentes de la cité, en tenant compte des différences d'ameublement et de disposition qui durent exister entre les unes et les autres. Ainsi, l'on pratiqua dans les châteaux de plus vastes salles que dans les petits hôtels de la ville ; il n'était pas indispensable que l'entrée des premiers s'ouvrît sous le pignon, c'est-à-dire sur le côté étroit du corps de logis ; leur plain-pied

exhaussé admettait l'établissement du perron (1), leurs cuisines et leurs salles basses baignaient à demi dans l'eau des fossés ; mais la plus grande partie de l'arrangement intérieur fut vraisemblablement commune aux habitations de la ville et à celles des champs, et nos recherches auront également en vue la demeure du citadin et celle du seigneur de campagne.

DISTRIBUTION GÉNÉRALE.

Tout porte à croire que dans les riches demeures les cuisines, les offices, la salle d'armes, la salle des repas, occupaient le rez-de-chaussée, comme dans les couvents, où le pavé des réfectoires et des parloirs était généralement établi, soit au niveau, soit un peu au dessous du sol ; leurs voûtes affaissées semblaient se détacher à regret de l'humide paroi, et la lumière y pénétrait par d'étroites ouvertures.

Ainsi, ce que nous appelons salle à manger était alors la *salle* par excellence, la *salle voûtée* (2). Elle servait pour le repas et la conversation ; mais, dans les maisons opulentes, on avait encore une sorte de salon sous le nom de *maître-chambre* ou de *maître-salle* (3) ; cette pièce occupait l'étage principal, auquel on montait par un petit escalier en spiral.

(1) C'est ce qui fait dire dans le roman du *Châtelain de Coucy*, p. 25, que les convives montèrent dans la chambre pavée.

(2) « En une chambre à voûte s'en est li rois entrez. »

Parise la Duch., 101.

(3) Roman de la *Violette*, 176.

« Il monta en la salle les mauberins degrés (1). »

Des dépendances de la maître-chambre, établies au rez-de-chaussée (comme chez la dame de Fayel, où une *garde-robe* communiquait par une petite porte avec « un jardinet tout près d'un bosquet »), nous paraissent indiquer un cas exceptionnel (2).

Cette maître-chambre (3) où les hôtes étaient admis, pouvait en même temps servir de chambre à coucher, car l'appartement habituel du *sire* et de la *dame*, différait essentiellement du *thalamum* des anciens, sorte de gynécée inabordable, meublé d'une simple couchette, et décoré de peintures érotiques; la maître-chambre s'enorgueillissait au contraire de son lit somptueux. Réhabilité par l'influence des idées chrétiennes, le réduit conjugal, toujours décent, souvent magnifique, ouvrait ses portes sans scrupules aux conviés du manoir; portes exigües, il est vrai, parce que les jours et les entrées des hôtels et des châteaux furent longtemps restreints en vue de la défense militaire. Les chambres manquaient de dégagements, car on ne connaissait pas l'art de multiplier les distributions commodes et indépendantes, et ces petites pièces qui donnent aux maisons d'aujourd'hui l'apparence de boîtes à compartiments.

L'existence d'un second étage meublé et habité, dans les demeures anciennes, n'est pas très clairement établie. Cependant le mot de *solier* qui revient assez souvent sous

(1) Les degrés de marbre. Parise la duchesse, 24.

(2) Le châtelain de Coucy, 75.

(3) Parthenopex de Blois, éd. Robert, 120.

la plume des chroniqueurs et des romanciers semble désigner un appartement supérieur (1) :

« Se verra l'on des murs et des soliers »
Et de grans sales et de palès pleniers (2).

« Oriolans en haut soliers », dit un autre romancier (3). Dans Albert d'Aix on trouve : « le vaste solier de la maison (*spatiosissimo domus suæ solario*).

S'agit-il seulement d'un balcon, d'une galerie, d'une terrasse, ou d'une suite de chambres ? Ducange, qui a connu ces passages, n'a point résolu la question. Il est probable qu'il faut y voir la désignation de toute espèce de construction élevée et suspendue : un lieu propre à recevoir les rayons du soleil, soit galerie, soit étage supérieur (sozain étage) ou saillie sur la rue, ou enfin une espèce de vaste mansarde. On serait tenté de prendre ce mot comme indication d'un grenier dans le texte de Suger, où il est question d'un accident qui rompit le plancher du solier (*plancatum solarii*) et les tonneaux, et les vases à vins de l'office inférieur (*promptuarii*) (4). Dans notre langue le mot grenier existait :

« Et li monstra ses greniers et ses vins »
Et les lardiens où li bacons sont mis (5).

(1) « Au commencement du XIII^e siècle, Michel, abbé de Saint-Florent de Saumur, fit construire une maison abbatiale à trois étages. » Hist. littér., XVI.

(2) Ducange; Gloss., VI, col. 565.

(3) Paulin Paris; Romancero 42; Garin, II, 159.

(4) Ducange; Gloss., V, col. 558.

(5) Roman de la Violette, 56.

DÉCORATION INTÉRIEURE.

Nous commençons l'examen des détails intérieurs du logis par le pavé de la salle. En *hochant l'aniel* (1) (levant l'anneau), la porte s'ouvre, et nous marchons sur un carrelage de pierre, ou, si le propriétaire est opulent, sur des marbres de couleurs diverses, réminiscence de l'architecture romane (2).

Les planchers proprement dits ne sont communs que dans le nord de la France (3). Ils entrent dans la construction des plus vastes édifices. Un frère gardien, courant sur le plancher supérieur (*plancatum*) d'une église, avec sa lanterne, tomba par mégarde dans une ouverture qui servait à hisser des pièces de bois (4). »

Ne croyez cependant pas que le pied refroidi pose toujours sur le marbre et sur la pierre, ou sur la brique émaillée de rosaces et d'armoiries (5); on a pour couvrir le sol des tapis sarrazinois, des tapis *nostrés* (6), et des jonchées de verdure et de fleurs. Les couvents seuls n'osent se permettre de telles recherches. L'abbé de Froi-

(1) Roman de la Violette.

(2) Legrand; Fabliau, I, 206.

(3) Monteil; Hist. des div. états. Note, 241

(4) Ducange, V. col. 538. Chronique d'Ardes, 1254:

« Vées-vos là venir cel chevalier,
Qui à tel pas traverse le plancier. »

Ogier de Danem.

(5) J. Oudin; Manuel d'archéol., 285.

(6) C'étaient de gros tissus de laines de couleur. Métiers de Boileau; Depping.

defond fut puni pour avoir recouvert de tapis le pavé de son presbytère (1). Il y a plusieurs manières de joncher le pavé : avec des nattes ou des lits de paille, du jonc, de l'herbe fraîche en été ; avec des fleurs aux jours de fête (2). Le Louvre de Philippe-Auguste est jonché d'une paille qu'on donne à l'Hôtel-Dieu quand la cour du roi quitte Paris, usage connu déjà au siècle précédent. Le petit bâtard de Normandie qui se fit ensuite roi des Anglais, ayant été posé un instant sur la paille, par la sage-femme qui le reçut à sa naissance, en saisit un brin qu'on eût peine à lui ôter : « Par foy ! dit la matrone, cet enfant commence jeune à conquérir. »

Les poètes, habiles et magnifiques architectes, pavent leurs châteaux imaginaires de cristal, et parfument leurs salles de lis, de glaïeul (iris) et de roses nouvelles (3). La noce du beau Parthenopex fut célébrée dans une pièce de quatre-vingts toises de long, jonchée d'*inde flor de violette et de levenque* (lavande) (4).

Nous aimons les appartements fraîchement décorés ; on les aimait aussi au XII^e siècle. Uraque, qui devint belle-sœur de Parthenopex, avait dans son palais « des

(1) Martenne ; Thes. anec., 1287.

(2) Monteil ; Hist. des div. états, ép. XLVII. Not. 95.

(3) « En une chambre à or orné
Et de cristal pavamentée. »

Roman de la guerre de Troie. Duc. Gloss. ; V.

(4) Inde (*Indicus*) désigne sans doute la nuance bleue de la violette.

chambres claires, blanches et nouvelles (1). » Il ne faut donc pas croire que tout fut sombre et noir au moyen-âge. La face obscurcie des principaux monuments qu'il nous a laissés se montrait encore blanche ou élégamment colorée aux temps chevaleresques. Nous oublions que le passé fut jeune et gai, parce que maintenant ses rides, et sa tête chenue, contrastent lugubrement avec les nouveautés de notre époque.

Des procès nombreux dont la trace est restée dans les archives de la ville de Reims (2) feraient présumer qu'il était moins facile alors d'ouvrir des *jours* de tolérance pour éclairer les arrières-pièces d'une maison que sous le régime actuel de notre police urbaine; mais en revanche un document, relatif à la ville d'Étampes, porte que ceux de ses habitants qui tiennent à ferme le droit de viguerie, peuvent faire ouvrir dans leur maison une porte ou une fenêtre sans la permission du prévôt (3).

Il va sans dire que les fenêtres étaient grillées généralement. Lancelot fit sauter la grille de la fenêtre de la belle Genève. Plus vigoureux qu'adroit en fait de serrurerie, il se blessa deux doigts; mais il était si amoureux qu'il ne s'en aperçut pas (4).

Dans la première époque de l'architecture romane méridionale on pratiqua des fenêtres plein-cintre fermées de tablettes de marbre percées de trous circulaires ou en lo-

(1) Parthénopex. Ed. Robert, 40

(2) Collect. des documents hist. relatifs à l'hist. de France, in-4°.

(3) Hist. littér., XIV, 85.

(4) Hist. littér., XV.

sange, assez rapprochés pour former un treillis solide et garnis de morceaux de verre ou d'albâtre (1). Les vitraux peints remplacèrent ces carreaux peu diaphanes, et furent plus tard encadrés dans l'ogive. Les exemples de fenêtres rectangulaires sont très rares ; à Cologne, on en a cependant trouvé quelques unes, ouvertes sur cour ou jardin (2).

Les poètes confirment cet emploi du verre peint dans l'architecture civile du moyen-âge. Nous savons par eux que chez le roi Hugon

« Les fenestres sunt à cristal gentilz
Tailées et confites à Braines utre marin (3). »

et que la salle du palais impérial de Constantinople « est haute, large, bien tendue, bien verrée, avec fenêtres faites par de bons maîtres. »

Dans les habitations des pauvres, on voyait des fenêtres sans vitres à châssis de toile ou de papier huilé. Les fenêtres de toile subsistent encore dans quelques chaumières de nos campagnes.

Pour s'éclairer la nuit, les pauvres usaient de chandelles de jonc, les riches de chandelles de suif moulées ou plongées, la mèche étant moitié fil moitié coton, les chandeliers de cuivre poli (4).

(1) J. Oudin ; Manuel d'archéol., 111.

(2) Boisserée ; Monum. d'arch. du Rhin-Inf.

(3) Voyage de Charlem. à Jérus., 16 ; Braines, outre-mer. Serait-ce Beyruth ou Benias (Balnea) dans le comté de Tripoli ?

(4) Legrand ; Vie privée des Français, III, 176. — Duc.

L'usage des lanternes est de toute antiquité. Dans le joli conte du *Vair palefroi*, « la guaitte ou sentinelle, « qui cornait (les heures), mit son visage à un pertuis « de la poterne ; elle n'avait ni lanterne, ni chandelle, « mais la lune brillait fort, et elle vit le vair palefroi « monté par une demoiselle portant riche chape fourrée « d'escarlata (1). »

Quand Philippe-Auguste reçut l'accolade de chevalerie, les rues et les places publiques furent tendues de tapisseries et le soir illuminées de lanternes et de fanaux de diverses couleurs ; à la naissance de son fils, tout Paris fut éclairé avec des cierges de cire (2). Dans ces occasions, les rues et les places étaient parfumées au moyen d'encensoirs, et les murs *encortinés* de drap et de samit (3). On n'avait pas encore imaginé les lampes à courant d'air ; celles qu'on employa au sacre de ce même roi Philippe, différaient peu de nos lampes rustiques dont la mèche plonge dans un globe de verre rempli d'huile. Peut-être aussi les lampes de cette église n'étaient-elles que de simples lampions à l'huile de pavôt. La chronique n'entre pas dans ces explications, mais elle raconte qu'un des hérauts d'armes, chargés d'écarter la foule, en gesticulant avec sa baguette brisa d'un coup trois lampes de verre dont l'huile inonda le roi et la reine. On en conclut que la Providence voulait

Gloss., VI. Candela ; Métiers de Boileau ; éd. Depping ; Lampiers.

(1) Legrand ; Fabliaux, I, 204.

(2) Félibien ; Hist. de Paris, I, 414 et 212. — Rigord, c. 21.

(3) Garin ; Ed. Paulin Paris, 193.

marquer, par cette onction abondante, qu'elle répandait sur les époux la plénitude de ses dons.

Les lampes de veille, construites en forme de croix, s'appelaient *cruisel* (1). On trouve dans Joinville, au récit de la traversée qui ramena la reine Marguerite de Syrie en France, qu'une de ses béguines « quand elle « ot la royne chaussée, si ne prit garde, et jeta sa « touaille (son linge) dont elle avait la tête entortillée, « au chief de la paielle de fer où le soigne (au haut de « la poële de fer où le cierge de) la royne ardoit, » le feu prit à la toile, puis aux draps du lit de la reine; on craignit un instant l'embrasement du navire. Ici c'est une espèce de bougeoir dont il est question. Il eût été plus agréable d'avoir sous la main les bassins, et les candelabres enchantés de l'héritière de Constantinople. Ces ustensiles allaient et venaient, à en croire le poète, suivant le désir des personnes, comme d'excellents serviteurs (2). Nous avons maintenant des lumières d'air enflammé qui n'exigent ni mèche, ni huile, ni cire; c'est déjà un pas de fait dans le monde des merveilles.

L'infériorité de nos ancêtres, relativement à l'éclairage des appartements, était rachetée par le goût et l'imagination dont ils firent preuve dans la décoration. Après la renaissance, le travail du ciseau a occupé une place très secondaire dans l'ornement des constructions civiles, et nous n'avons vu reparaître que très récemment l'habitude

(1) Méon; Fabl. 506.

(2) Parthénopex de Blois; Ed. Robert.

d'enrichir par des reliefs délicats la face extérieure des maisons, et d'en relever l'intérieur par des figurines de matières plastiques. La sculpture et la ciselure au moyen-âge, faisaient infailliblement partie de la décoration des appartements, ne fut-ce que pour exprimer sur les impostes les marques héraldiques du propriétaire, pour détacher des culs-de-lampe en feuillage sous les clefs de voûte, ou découper en panneaux élégants les boiseries de chêne dont on aimait à revêtir les murailles jusqu'à demi-hauteur. La salle *intaillee* était la salle sculptée, la grande salle. Comme les Maures avaient introduit de merveilleuses décorations dans leurs palais et leurs mosquées d'Orient ou d'Espagne, le souvenir de ces magnificences se reproduisait chez nos poètes, et faisait dire à Denis Piramus, décrivant un palais construit en marbres de couleurs diverses : « Là sont des aigles, « des dragons, et d'autres figures (savants ouvrages du « Maure), images couvertes d'or fin, qui semblent vivantes et naturelles (1). »

Il en est de même de la peinture murale trop négligée de nos jours. Les tentures d'étoffes et de papier peint ont arrêté pendant plusieurs siècles le développement d'une branche de l'art qui se rattachait comme nous l'avons vu au berceau de la monarchie. De tout temps on a cherché à parer la nudité de la maçonnerie intérieure. Les anciens ont laissé dans les ruines pompéiennes des panneaux de fresques polies sur lesquelles ils ajoutaient d'élégantes peintures à l'encaustique, mais quand il est question de décor peint dans nos vieux au-

(1) Parthénopex, 50.

teurs, il est à présumer qu'il s'agit d'ouvrages à la détrempe. En Allemagne, les murs sont assez généralement peints et décorés de cette manière. Nos églises l'étaient aussi, et ce qui reste des peintures du château ruiné de Coucy présente l'aspect de la détrempe. « Un mur, où les assises sont très apparentes, a reçu d'abord une couche presque rose ; sur ce fond reposent, entrelacées par un élégant feuillage jaune-orange, un grand nombre de couronnes espacées en losange ; ces couronnes peintes sont bleues en dehors, teintées de blanc et d'un rouge-brun à l'intérieur : toutes sont à fleur de lis et de l'effet le plus pittoresque. Cette grande peinture est bordée en bas par une sorte de linteau formé d'une suite d'écussons armoriés qui en fixent la date au XIII^e siècle. (1) »

Nous découvrons cependant, dans les rimes d'un fabliaux, « un vieux crucifix peint sur une porte et appareillé de vernis. » Reste à savoir si ce vernis faisait corps avec la couleur, ou la recouvrait comme le vernis de nos tableaux (2). Il est parlé dans le même recueil de fabliaux d'un *lit de couche* peint (3). Dans Iseult et Tristan, on mentionne une chambre peinte par Lancelot durant sa captivité, et représentant des figures de dames et de chevaliers (4), ailleurs une salle *painturée à liste*,

(1) Toussaint et Duplessis ; Hist. de Coucy. — L'Épinois ; Souven. de Coucy. — Rey, des insign. de la Monarchie, 164.

(2) Un manuscrit latin de Belgique, du XII^e siècle, donne la recette de l'huile de lin pour peindre, et du vernis (viertniez). — Gachet. Bulletin de l'Acad. de Bruxelles, X, 375.

(3) Méon ; Fabl., II, 194 et 210.

(4) Tristan ; P. Paris. Ms. de la Bibl. du roi, 197. — Tristan ; Fr. Michel, 28.

c'est-à-dire à listel, à bordure (1). Dans le lai de Gugemer, la chambre habitée par l'héroïne « est toute peinte en or avec la représentation de Vénus jetant dans les flammes le livre qu'à écrit Ovide pour guérir d'amour (*Ov. de remedio amoris*). On retrouve encore ce genre d'ornementation dans le magnifique palais du roi Hugon :

« Le palais était décoré d'une bordure d'azur et de vermeil avec de précieuses peintures de bêtes et de serpents, d'oiseaux volants et de toutes sortes de créatures. Il était voûté et clos au dessus, et noblement fait avec compas et mesure (2). Le pilier central était niellé d'argent. Il y avait cent colonnes de marbre, revêtues chacune au devant d'or fin niellé. Douze enfants de cuivre et de métal magique (3), tenaient chacun en leur bouche un cor de blanc ivoire. »

Mais tout ceci est imagination de poète, tandis que Gautier de Coincy nous a confié déjà (t. III, p. 153), que les curés de son temps faisaient volontiers peindre dans leur chambre les aventures d'Isengrin et de sa femme (4).

(1) Bertbe; éd. Paulin Paris, 125. Ecu listé, palais listé. Bordures, peut-être bandes croisées ou dessin en damier, comme on en voit dans les manuscrits. Martenne. Note de *Parise la Duch.*, 50.

• Trois fois se pâme sur le marbre listé. »

(*Des Enfances Guillaume*).

(2) *Seret*, de *scrare* fermer, contenir.

(3) *Métal tregeté*, de *tresgieres*, magie.

Voyage de Charlem. à Jérus., p. 17.

(4) Hist. littér. XVI, 252.

Il suffit de ces preuves pour affirmer que la peinture était souvent employée comme décoration. Les tapisseries l'étaient aussi. Comme ornement des églises, les exemples en sont nombreux. Au XII^e siècle, quand le feu prit à la maison du trésorier du chapitre de Laon, le chœur de l'église, atteint par les flammes, était décoré de tentures de drap et de tapisseries en l'honneur des fêtes qu'on solennisait. Des larrons volèrent une partie des tentures, et il aurait fallu l'effort de bras multipliés pour sauver de l'incendie les tapisseries qu'on avait hissées au moyen de cordes et de poutres.

De riches étoffes entraient dans la décoration des salles d'apparat. Dès 1049 les dosels de soie (*dorsalia*), les courtines, et les tapis de laine, sont mentionnés (1). Les « appartements encortinés de drap d'or, les belles cambres « portendues de dras de soie » (2), sont des expressions du temps. La décoration adoptée pour la grand'chambre du Parlement de Paris, tendue de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, remontait, à ce qu'on assure, au règne de saint Louis (3).

Mais ce qui dissimulait mieux encore la monotonie d'un mur sans décor que toutes les peintures dont on aurait pu les charger, c'étaient ces instruments de guerre et de chasse, ces dépouilles des Sarrasins et des « bêtes

(1) Historiens de France, XIV, 79. « Ituecques fu couchiés sor le tapis ouvrés. » Chanson d'Antioche par Richard le pèlerin, renouvelée par Graindor de Douai. Édit. P. Paris, I, 268.

(2) Berte; éd. Paulin, Paris. — Méon; Fabl. II, 142, 505. — Tristan; éd. Fr. Michel, 106. « Purtendue est tretoute de pailles et de curtines. » Voy. de Charlem. à Jérus., 29.

(3) Marchangy; Gaule poétique, V.

selvagine » qu'on suspendait dans les salles du manoir ; c'était l'armure complète et brillante du chevalier, objet de prédilection, vêtement de fer qui coûtait quelquefois plus qu'un fief, qu'on entretenait avec soin, qu'on fourbissait avec une attention minutieuse, qu'on destinait à un fils digne de le porter, qu'on reprenait à l'heure du danger avec ce secret frémissement de plaisir que la gloire cause parfois aux âmes généreuses ; vêtement héroïque qui valait mieux qu'un manteau de prince, car il avait aidé à gagner des royaumes, à établir des dynasties impériales ; vêtement belliqueux dont chaque pièce était un trophée, chaque défaut le souvenir d'une joute opiniâtre ou le texte d'une histoire pleine de charme pour les esprits aventureux ; vêtement des forts et des audacieux qu'ils avaient porté chez dix nations différentes, et qui, après avoir étincelé sous le soleil de l'Asie, reflétait vers le soir d'une vie sans tache, la douce lueur du foyer domestique.

Et alors le foyer, témoin séculaire des réunions de famille, venait de prendre dans l'architecture civile du moyen-âge un caractère particulier qu'il n'avait pas dans les siècles précédents. Avant l'époque des croisades, l'architecture, appliquée aux besoins de la vie privée était encore si arriérée que des chauffoirs tenaient lieu de cheminée ; la fumée s'échappait par une ouverture pratiquée au toit, et l'art de la diriger fut longtemps ignoré, puisqu'un poète du XIII^e siècle remarque, comme une circonstance notable et fort satisfaisante, que dans la grande salle des noces de Parthenopex on ne vit jamais de fumée :

« Une fumée n'i fu véue. »

Dans les maisons religieuses on était rarement exposé à cet inconvénient, puisque en général les cellules n'étaient pas chauffées; un vêtement d'hiver suffisait aux moines. Saint Bernard, malade, ne voulut absolument pas qu'on lui fît du feu; on imagina de placer sous son lit une pierre percée de plusieurs trous, sous laquelle on allumait un brasier pour chauffer la chambre sans qu'il s'en aperçût (1).

Guibert de Nogent a cru devoir noter que « la foudre tomba un jour sur un paon qui perchait sur le haut d'une cheminée, et le tua sans éveiller un enfant endormi près du foyer » (2). L'âtre de ce foyer n'était sans doute pas rétréci comme dans nos mesquines cheminées, car dès le même temps on y plaçait des séchoirs pour confectionner les salaisons ou suspendre du linge. Un domestique ayant assassiné son maître dans la révolte de la ville de Laon en 1125, et voulant simuler une catastrophe fortuite pour cacher son crime, étendit le cadavre sur le foyer et lui mit un séchoir sur le dos (3).

Si on en excepte quelques lignes de Ducange, on ne retrouve rien sur les poêles, que Sauval a désignés sous le nom de *chauffe-doux*. Il faut remonter jusqu'à l'empereur Julien pour savoir que les Parisiens de son temps se servaient de poêles et de charbon de terre (4), usages

(1) Voyage littér. de deux bénédictins, 100.

(2) Collect. trad. des historiens de Fr., in-8°, IX, 456.

(3) Vie de Guib. de Nogent; Collect. trad. des hist., IX, 71.

(4) Duchesne; Antiq. des villes, I, 6.

qui semblent avoir été ensuite presque oubliés en France, mais que la destruction des forêts a renouvelés en partie.

Mais qui sait si l'habitude hospitalière d'un foyer vaste et découvert, tel que nos pères l'aimaient, n'a pas eu une influence réelle sur le caractère de la nation française?

« Ains une cheminée s'asistrent lez à lez (1).

La moitié de l'esprit français tient peut-être à la conversation du coin du feu. On cause partout, mais on ne converse bien qu'autour d'un foyer brillant, en face de ces belles glaces et de ces élégantes pendules qui forment un ensemble heureux de lumière et de mouvement. En France, en Angleterre, le coin du feu, *the joyous fire-side*, a été chanté par tous les poètes. Le foyer est le soleil de l'hiver; le fluide bienfaisant qui s'en échappe électrise les esprits en réchauffant les membres. Récréation du solitaire qui n'est jamais seul auprès du feu, consolation du pauvre, qui oublie un instant sa misère, lorsqu'il peut raviver les flammes d'or d'un bon feu, la cheminée ardente est aussi une image de la vie humaine, dont le flambeau s'allume difficilement, s'embrase avec activité, se consume lui-même, et s'éteint à la fin de la

(1) Ils s'assirent côte à côte devant une cheminée. »

Parise la duchesse, 117.

Le cloître de Saint-Géréon à Cologne, du commencement du XIII^e siècle, a plusieurs cheminées. — Boisserée; Monuments d'arch. du Rhin-Inf.

« Delez ton feu près de ta cheminée. »

(*Guill. au court nez.*)

• Pesteaux lor jete, mortiers, e ceminée. »

Ogier de Danemarcke.

veillée, en ajoutant une poignée de cendres à toutes les cendres de la création.

« Quand le temps doux s'ouvre et que je vois la venue
 « de l'hiver qui m'afflige, alors j'aime la bûche fendue,
 « le charbon pétillant, le tison flambant, le feu d'écorce
 « moussue. Je m'évertue de joie le cœur et le corps en
 « chantant : *Dieu, je l'aime tant !* Quand vient le mo-
 « ment du coucher, il m'est si agréable d'avoir un fagot
 « de bois de four (1) sec, sans fumée, qui s'allume vite
 « et donne de la braise (2) ! »



Scène de famille.

Oui, nos ancêtres avaient bien compris tout le charme

(1) Le texte porte : *Fornille* en fagot. Peut-être faut-il lire *fornille* de fagot (*fornex*), ou *fornex forille*, les premières feuilles suivant Ducange. Voy. *Folium* ; Supplém.

(2) Méon ; Fabl., II, 301.

du coin du feu, tout le bonheur du chez-soi, bien abrité, bien clos, quand les vents glacés de l'hiver sifflent dans nos campagnes, et ne pouvant pénétrer les voûtes et les murs épais des châteaux, font crier les girouettes rouillées du donjon et tourbillonnent dans les arbres de l'avenue. Alors si le maître du logis venait à rentrer, « l'épouse, au premier bruit de ses pas, courait à la porte, lui ôtait elle-même sa chape et ses éperons, lui mettait sur les épaules son mantel d'écarlate fourré de vair, et le faisait asseoir au meilleur coin de la cheminée. La levrette, comme de coutume, s'empressait de le caresser, de lui lécher les mains, et ne le quittait que pour aller se blottir sur une chaise ou dormir sur la robe de sa maîtresse (1). »

« Quand je viens à mon hôtel, dit Colin Muset, que
 « ma femme m'a vu paré d'une robe grise, et qu'elle a
 « entrevu derrière moi le sac enflé, elle n'hésite pas à
 « déposer sa quenouille. Elle me rit franchement, me
 « plie ses deux bras au cou, et, sans tarder, va détrous-
 « ser ma malle. Mon garçon abreuve et frotte mon che-
 « val ; ma servante tue deux chapons pour les mettre à
 « la sauce à l'ail ; ma fille, par courtoisie, m'apporte un
 « peigne. Alors je suis le seigneur de mon hôtel, je le
 « suis avec joie, sans querelle, et plus que personne ne
 « saurait dire (2). »

AMEUBLEMENT.

La décoration de ces hautes cheminées, qui, en un

(1) Legrand ; *Fabl*, III, 168 ; Ed. Raynouard.

(2) Colin Muset ; *Jubiual*, notes de Rutebœuf.

seul jour, dévoraient un arbre entier, devait être sévère, car elles manquaient des accessoires brillants dont un art plus moderne les a enrichies. Les miroirs de verre étamé commençaient à peine à se répandre en France. Avant les croisades, on n'imaginait pas d'autre miroir que les plaques de métal poli dont les anciens faisaient usage, et les fabricants de miroirs d'étain sont encore nommés dans les règlements de Boileau. Mais Venise ayant surpris ou imaginé, le secret d'une fabrication nouvelle (1), les brillants essais de son industrie, chèrement payés, pénétrèrent peu à peu dans toutes les parties de l'Europe. Dès la seconde moitié du XIII^e siècle, la fabrication des miroirs de verre étamé n'était plus un mystère pour la science, puisqu'on en trouve une description assez exacte dans la *Bibliotheca mundi*, de Vincent de Beauvais, rédigée en 1256 (l. I, ch. 78 du premier *speculum*). « Le miroir de verre et de plomb, dit-il, est le meilleur de tous, parce que la transparence du verre absorbe mieux la lumière, et il prévient la pulvérisation et l'humidité du plomb, de sorte que, lorsque le métal est uni au verre chaud, la sécheresse du verre l'attire à lui, et, de l'autre côté, il présente un effet très brillant (2). »

Si les miroirs étaient rares encore, les horloges ne l'étaient guère moins. On avait eu des clepsydres sous Clovis, Pépin, et Charlemagne, pour marquer les heures,

(1) Paulmy; Précis d'une vie privée, 175. — Voltaire; Essai sur les mœurs, II, 565.

(2) Hist. littér. de Fr. XVIII, 486.

et vers la fin du x^e siècle, le savant moine auvergnat Gerbert, qui devint pape, avait exécuté une horloge solaire à roue. Cette invention se propagea lentement jusqu'au XII^e siècle. Les *usages* de l'ordre de Cîteaux, en 1120, font mention d'horloges sonnantes (1). Bernard Itier, bibliothécaire (*armarius*) de Saint-Martial de Limoges, fit présent d'une horloge à son abbaye (2) 1195 Pierre II, abbé de Cluny, en fit placer une dans son église (3). Enfin, Pierre de Limoges parle d'horloges accompagnées de cloches « au moyen desquelles on forme des airs (4). » Mais c'étaient là des raretés, car saint Louis mesurait encore la longueur de ses lectures de nuit par la durée d'un *cierge* (5), et cent ans plus tard, quand Charles V, dit le Sage, fit mettre à la tour du palais à Paris la première horloge publique, on crut devoir y installer en même temps l'horloger qui était Allemand, et s'appelait Vicq.

En parlant de la division mécanique du temps, il est bon de remarquer ici la manière dont les heures étaient partagées. Prime, tierce, sexte, nones et vêpres, indiquaient cinq fractions du jour depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Prime était la première partie de la matinée; tierce se prolongeait jusqu'à midi; sexte et none divisaient l'après-midi; vêpres marquait la soirée, On comptait douze heures pour cet espace de temps

(1) D. Calmet; Comment. sur la règle de saint Benoit.

(2) Ibid., XVII, 289.

(3) Legrand; Fabl., III, 10. Chronic. Clun.

(4) Lebœuf; Dissert. sur l'hist. civ. II, 117.

(5) Lebœuf; Etat des sciences en Fr. 89.

dont le soleil modifiait la durée totale. La nuit se partageait en quatre veilles de trois heures chacune, inégales suivant les saisons ; on disait la *mi-nuit* pour en exprimer la moitié (1).

Si l'horlogerie au moyen-âge trahissait l'imperfection d'un art nouveau, on ne pourrait en dire autant de la menuiserie et de l'ébénisterie. Tandis que les nielles étaient exécutées avec tant d'adresse et de solidité, les incrustations d'ivoire et de bois précieux ne devaient pas être moins soignées. Mais le dessin des meubles du XII^e siècle n'annonce pas l'ampleur et la commodité des formes de la *renaissance*. Ainsi, les doctes et laborieux personnages de ce temps écrivent sur des guéridons étroits, et sur des pupitres ou écriitoires posés sur leurs genoux ; on serait tenté de leur demander s'il n'existait pas de tables (2). Il est vrai que dans la recherche du commode et du bien-être, les habitudes peuvent varier ; des femmes et des poètes aiment encore à écrire sur leurs genoux ; peut-être ont-ils éprouvé que l'apprêt d'un bureau massif refroidit leur imagination. Mais comment faisaient les lettrés du moyen-âge pour lire et copier leurs manuscrits cyclopéens ? Ils avaient dans ce cas des *roes* (pupitres tournants) sur lesquels ils plaçaient leurs in-folios. Dans les vitraux de la cathédrale de Chartres, on voit des encriers, sous la forme de cornets adaptés au pupitre qui

(1) Berte ; notes de M. Paulin Paris, 61.

(2) « Peigniers et lanterniers, de ceux qui font tables à escrire. » (Tabletters en ivoire et corne.) Métiers de Boileau, 175.

ressemble à un petit banc. On voit aussi le canif à manche d'ivoire qui servait à exécuter des corrections sur le vélin (1).

Les tables pour le repas étaient longues et massives , accompagnées de bancs des deux côtés (2) ; de là le nom de *banquet*. Le bois de chêne s'employait ordinairement pour ces meubles et pour les *huches* (3), pour les écrins, ou *armoires*, appelées ainsi parce qu'on y conservait les armures ; mais les poètes de l'époque, aussi riches sur le papier qu'ils l'étaient peu en réalité, ne se contentent pas d'ouvrages en bois, ils aiment à parler de sièges et escabaux ornés d'argent, de dais d'or émaillé (4) ; rien ne leur semble trop magnifique. La belle Melior est assise sur un *banket* d'ivoire, devant la porte de son père ; la dame de Fayel a dans sa chambre un banc recouvert de tapis (5). Charlemagne, dans son prétendu voyage à Jérusalem, est encore plus noblement établi, sur un bon coussin garni de plume, les pieds sur une escabelle niel-

(1) Voy. la planche en tête du chapitre : Langue et écriture Tome III. — Saint Bern. op., II, 695. — Hist. littér., IX, 29.

(2) « A or fin sunt les tables e chaères e li banc. »

Voy. de Charlem. à Jér., 15.

(3) Paulmy ; Essai d'une vie privée, 179.

« En son cellier la fist aler
Et sur une huche munter. »

Roman du Graal, 159.

(4) El fauestuef dejoste lui l'asiet.

Ogier de Dane., 380.

(5) Le châtelain de Coucy, 321. — Parthénopex, 194.

lée d'argent (p. 12). On s'asseyait aussi à l'orientale, c'est-à-dire à terre, sur un tapis,

« ... Et fis j tapiz de Lymoges
Devant lui à la terre estendre...
Erec s'assist de l'autre part
Desus l'image d'un léopart
Qui ou tapiz estoit portraite. »

Erec et Enide; Chrest. de Troie.

mais le plus souvent sur des coffres :

« ... Sor i coffre bendé de coivre
S'est apoié lez Orient. »

Roman de la Violette.

Les coffres hauts et convexes sont appelés ailleurs arches ou bahuts (1). Les sièges n'étaient guère moins élevés :

« Sor i siege haut sont monté. »

Rom. de Tristan, 159.

C'était précisément le contraire des fauteuils matelassés de nos jours, qui laissent le choix de s'accroupir ou de s'étaler ; nos vigoureux ancêtres et leurs vénérables dames s'asseyaient haut et droit. C'était même un privilège que d'user d'un siège à dossier. Une malle, un banc, une escabelle, devaient suffire aux jeunes varlets et aux damoiselles, tandis que leur seigneur trônait sur un grand siège de bois sculpté, dont la base servait de coffre pour mettre le linge et le sel, et sur lequel per-

(1) « Coffres, escrits, boistes et males
Toutes les cambres et les sales. »

Voy. Hist. littér., XV.

Monteil; Hist. des div. états, II. — Laurière Gloss. archés.

sonne n'aurait osé s'installer en l'absence du chef de famille.

N'oublions pas ici un meuble plus précieux encore, surtout plus magnifique, un meuble que la ville de Paris devait entretenir en bon état pour l'usage de son souverain, meuble qu'on léguait dans son testament par une disposition solennelle (1), et que le roi mourant n'oubliait pas de donner aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu, meuble de mollesse et d'orgueil, qu'on empanachait comme un trône (2), qu'on fourrait de pelleterie très coûteuses et qu'on drapait d'étoffes qui, transformées en vêtements, eussent fait la joie de dix vassales au jour de leur noce : ce meuble, c'était le lit du seigneur, vers la fin du XIII^e siècle.

Jusqu'à cette époque, il ne paraît pas qu'on en ait fait l'objet d'une ostentation particulière. Les monuments nous les représentent d'abord assez semblables aux couchettes portatives des anciens, souvent avec dais et supports; le dais, qui se rapproche de la forme d'un toit incliné, repose sur des colonnes courtes et épaisses; les rideaux, suspendus aux colonnes par une tringle, sont plissés, mais non drapés. L'oreiller, qu'on aimait à parfumer de l'odeur de la violette, est orné de glands; la

(1) Maurice de Sully légua son lit à l'Hôtel-Dieu, son exemple fit règle. Félib.; Hist. de Paris, I, 178. — Sauval; Antiq. de Paris, lib. I. — Ordonn. du Louvre, IV, 269. — Hist. Delphin, II, 61. Testament de Laura de Medullione, 1286.

(2) Voy. Guill. Breton; Description du pillage de la ville du Mans. — Galbert; Vie de Ch.-le-Bon, 92. — Capefig.; Hist. de Ph.-Aug., I.

coite lacée d'un fil de couleur, et les matelas enrichis de quelques broderies ou de points à l'aiguille.



Vieillard au lit.

Avec le temps, ces accessoires s'améliorèrent, et les lits « hauts de paille et mous de plumes, les couches basses, lées (longues) et larges, furent soigneusement garnis (1) ». On blâmait cette recherche lorsqu'elle s'introduisait dans les maisons religieuses; on y considérait aussi comme un signe de mollesse de prendre pour la nuit des tuniques de laine ou des chemises, ou d'avoir des rideaux au lit (2). Les religieux devaient garder pendant le sommeil le froc qu'ils portaient dans

(1) Marchangy; Gaule poétique, IV. — Méon; Fabl., II, 193.

(2) Annal. Benedict. Append., 600. — *Lectuli eorum fulciuntur plumeis, linteis et lodicibus accuratè parantur.*

Annal. Bénéd., VI, 460.

la journée. Chose plus étonnante, les gens du monde ne gardaient rien ; on voit fréquemment la preuve de cette absence complète de tout vêtement de nuit dans les peintures des manuscrits, et dans les récits des poètes.

Une coutume, depuis longtemps oubliée, s'introduisit en France dans les beaux jours de la chevalerie ; celle de partager son lit avec la personne qu'on voulait honorer (1) ; les frères d'armes s'y invitaient en témoignage d'une entière confiance. Longtemps après les croisades, Louis XIII en continuait l'usage lorsqu'il passait la nuit chez le duc de Luynes.

Nous ajouterons encore à ces détails ce que les romanciers décrivent comme lit complet, et digne d'un couple royal. Les romanciers, nous l'avons dit, sont menteurs dans l'invention de leur sujet, mais véridiques dans le costume du temps. Ici pourtant leur imagination s'est donnée carrière en décrivant une couche sans pareille : *Pécols, espondes, et costières*, c'est-à-dire les pieds, le bois de lit, et les montants, d'or et d'ivoire, avec ornements de florettes, d'oiseaux, et de bêtelettes, et sur ces montants quatre pommettes d'escarboucles luisant la nuit même. Un matelas de duvet d'alérion (d'aiglon) enveloppé d'un siglaton blanc, et par dessus un réseau en lacet de soie, avec des draps et linceuls de prix ; une couverture bordée de peaux qui sentent meilleur que les épices, ou d'une étoffe qui vient de Thessalie ; un oreiller dont le duvet est de phénix parce que sa plume ne peut brûler ; des rideaux de drap

(1) Paulmy ; Essai d'une vie privée, III, 163.

de soie boutonnés aux quatre coins de quatre saphirs attachés avec du fil d'or ; au bas du lit, un tapis de plumes de phénix et un escabel d'or, sans compter la chaise dont les pieds sont d'or. (1). »

Nous devons bien rabattre de cette magnificence d'a-meublement après avoir lu quelques lignes de Sauval décrivant l'intérieur des anciennes maisons royales : « On entrait dans les chambres et les salles, dans les « chapelles et galeries, par un porche de menuiserie à « plusieurs faces ; toutes ces pièces étaient lambrissées, « planchéiées , ou pavées de pierres blanches et noires. « Il y avait des cheminées et des poêles appelés chauffe- « doux. Les sièges des chambres, et même de la cham- « bre du roi, aussi bien que celle de la reine, depuis « saint Louis jusqu'à François I^{er}, étaient des esca- « belles, des bancs, des formes, et des tréteaux, et il n'y « avait que la reine qui eût des sièges de bois pliants. « Les poutres et les solives des appartements étaient « chargées de fleurs de lis d'étain doré, les cheminées « tenaient presque toute la largeur des salles, et les che- « nets de fer étaient d'une pesanteur considérable. » L'auteur cité parle ici des temps qui ont suivi le règne de saint Louis, mais il nous donne de la sorte une idée de ceux qui ont immédiatement précédé.

Toutefois il ne faut pas trop prendre à la lettre cette description de Sauval, car les croisades avaient enrichi les maisons royales aussi bien que les châteaux. Le

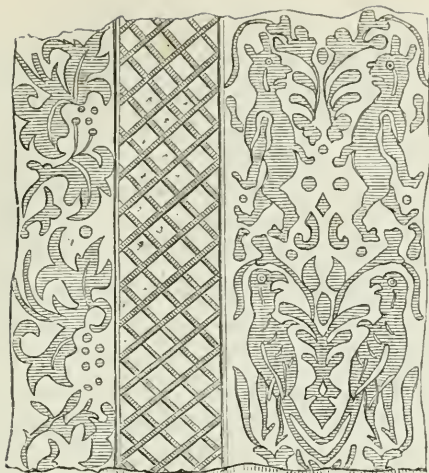
(1) Voy. de Charlem. à Jérus., 17. — Méon ; Fabl., 30.

X^e siècle et le XI^e, stériles pour les arts et les jouissances de la vie, étaient écoulés ; chaque jour, les pèlerins, et les débris des armées croisées, apportaient de l'Orient quelques dépouilles enlevées au luxe asiatique. Les châteaux, hideux repaires des plus forts et des plus riches, avaient suspendu, sans hésiter, la herse devant les importations de la Grèce, de l'Égypte et de la Syrie, et donné entrée, comme nous l'avons vu, à des objets de prix qu'on ne trouvait auparavant qu'à la cour des rois ou dans des abbayes plus riches que ces cours. Le XIII^e siècle s'accomplissait, ce n'étaient plus les débris des richesses romaines, échappées à la double invasion des Barbares et des Normands qui faisaient tout l'ornement de la demeure des barons. Des tapis venus originairement de la Perse commençaient à couvrir les dalles humides des chambres seigneuriales, des carreaux brodés reposaient les pieds des châtelaines, des meubles habilement incrustés amenaient le dégoût des formes lourdes. On voulut quelque chose de mieux qu'une simple ouverture pour se débarrasser de la fumée qui noircissait les lambris des salles ; des cheminées ornées de l'écu de famille rassemblèrent les habitants du manoir sous leur manteau hospitalier ; la cire éclaira des lieux où l'huile n'avait alimenté qu'une lueur douteuse ; les tentures de laine et soie, ornées de figures ingénieuses, les peintures en détrempe, voilèrent l'âpreté des murs ; on respira chez les hauts tenanciers l'odeur des aromates de l'Orient ; le faisan brilla dans leurs volières ; les chants des menestrandies, les thèses amoureuses, la lecture des romans, les jeux de dés et d'échecs charmèrent la longueur

des soirées ; les chevaux de prix , les chiens de races étrangères se multiplièrent. Il y eut des manuscrits d'un vélin si beau qu'on ne saurait en expliquer la préparation, et ornés de si riches dorures qu'on les payait de la valeur d'une métairie. Des étoffes de couleurs plus vives se nuancèrent avec plus de variété , et se couvrirent d'une profusion d'arabesques et de fleurs qui transportait dans l'habillement des riches toute la parure des champs. La bijouterie devint plus commune ; l'or fut mis en œuvre avec plus de goût et de délicatesse. On atteignit dans quelques lieux , dans le midi surtout, jusqu'à la mollesse élégante des Arabes, jusqu'au faste cérémonieux des Grecs. Philippe-Auguste , qui aimait le luxe , commença cette altération des vieilles mœurs de la France romane ; la pieuse et ardente imagination de saint Louis y mit peu d'obstacles ; au siècle suivant, le changement était complet.

Mais ce n'est pas encore là le luxe que doit étaler l'âge mûr de l'Europe. Des trois grands voyages qui ont changé la face du monde romain, appauvri par l'avidité misère des nations barbares, celui du pèlerin en Grèce et en Orient est seul accompli, viendront plus tard le trajet sublime de Colomb vers l'hémisphère que lui révéla son génie , et l'aventureuse expédition des Portugais dans l'Inde. Alors il ne restera plus rien à faire à l'Europe moderne qu'à se bien établir dans sa prospérité , et à lutter contre la jeune Amérique par la presse et la vapeur. Plus de la moitié de la population du globe est encore soumise directement ou indirectement à cette fraction privilégiée de la terre , le reste du

monde lui réserve encore les prémices de ses productions ; mais l'équilibre tôt ou tard se rétablira. Deux fois la race de Japhet a reçu sa dot, et deux fois elle l'a fait valoir avec un industriel égoïsme. Où trouverait-elle maintenant de nouvelles étoffes et de nouvelles mines, des plantes et des fruits inconnus? Elle s'est blasée sur les délices de l'univers; ce qui lui reste de lointaines découvertes à faire ne lui promet plus d'Eldorado à exploiter; et cependant elle proclame un merveilleux avenir de richesses matérielles et morales. Puisse-t-il ne pas manquer à ses espérances, comme cette terre de promesse, rêvée par les croisés, leur manqua au terme de leur course aventureuse, lorsqu'ils touchèrent aux sables du désert, et découvrirent les plaines inhabitées de la Babylonie!



Etoffe orientale.

Costume.

Modification du costume romain. — **COSTUME DES HOMMES** : Chemise, braie, cotte, chaussure, coiffure, manteau; costume du peuple. — **CRITIQUE DU COSTUME** : Cheveux et barbe; critique du vêtement; conseils d'un troubadour. — **COSTUME DES FEMMES** : Linge, robe, coiffure, manteau. — **MODES et COQUETTERIE** : Censures; recherches de toilette; conseils aux femmes.

La France avait conservé jusque vers la fin du XI^e siècle le costume gaulois enrichi par celui du Bas-Empire: vêtement de fer uniforme, souple et austère pour les guerriers; toge et tunique latine, robes, manteaux et braies à large plis pour la vie civile; le tout modifié depuis quelques siècles par les habitudes germanes.

Les voyages en Orient et le mélange des nations du nord et du midi introduisirent enfin des formes nouvelles dans le costume de l'Europe. Après la mort de Grégoire VII et de Guillaume-le-Conquérant, les peuples parurent fatigués de leur antique physionomie. Des nouveautés bizarres s'introduisirent. Les longues chevelures coiffées du chaperon, les étoffes à frange et à festons, les manches et les queues de robes gigantesques, les souliers recourbés, commencèrent à se montrer. Puis arrivèrent des emprunts d'origine suspecte, car les Sarrasins, dont on voulait purger la terre, dont la figure faisait horreur, dont tous les usages semblaient dignes de mépris, montraient pourtant une certaine élégance dans leur costume asiatique; les Grecs, avec leurs robes de soie à fleurs, leurs bonnets, leurs riches écharpes, éclipsaient l'accoutrement plus sévère de nos barous. Peu à peu on vit en Italie et en France des étoffes à dessins capricieux (1) bordées de riches passementeries, des ceintures et des agrafes magnifiques, des manteaux d'une coupe inusitée, des coiffures tant soit peu musulmanes. Les belles fourrures des peuples du nord furent recherchées avec avidité et combinées de cent manières différentes; le blason vint ajouter à tout cela ses ornements symboliques; on se para de ses armoiries, on les broda, on les tissa, on les frappa sur l'étoffe. Le costume de Julien et celui de Charlemagne furent oubliés; une autre façon d'habillement commença, et de métamor-

(1) Voyez t. II, p. 165, ce que Rigord dit des robes à dessins.

phoses en métamorphoses on arriva jusqu'aux parures élégantes et raffinées du siècle de la *renaissance*.

COSTUME DES HOMMES.

Nous ne nous occuperons pas ici de l'équipement d'un homme de guerre. Cet examen a trouvé place dans la partie de cet ouvrage concernant l'état militaire (t. II, p. 30 et suiv.). Nous rechercherons présentement quel fut l'habillement civil de l'époque : d'abord l'habillement des hommes, puis celui des femmes. Cette étude n'est pas sans utilité, parce qu'elle aide à comprendre les monuments anciens; elle offre un secours réel pour l'appréciation de leur date et de leur authenticité.

Supposons-nous dans l'intimité de quelque baron du XIII^e siècle, respectable par son opulence et son rang, au moment où il va s'affubler du costume complet de son temps.

Qu'il commence par se revêtir d'une chemise (1), cela paraît naturel et absolument indispensable. Cependant on s'en était parfaitement dispensé jusque vers le milieu du XIII^e siècle. On portait la laine sur la peau, et cette coutume avait contribué vraisemblablement à perpétuer l'habitude presque journalière du bain. D'où vint le nouvel usage? Quelle nation l'adopta la première? Nous serions tenté de croire que l'emploi du linge de corps fut le résultat de l'établissement des belles manu-

(1) Girard de Vienne; création d'un chevalier. Ducange; Gloss., V, col. 67.

factures de toile dans les Pays-Bas. Le peuple se contentait souvent de *draps de lin* pour tout vêtement, c'est-à-dire de toile (1), mais les riches purent imaginer de mettre ces modestes habits sous leurs étoffes chaudes et compactes. Peut-être aussi durent-ils aux Sarrasins d'Égypte qui portaient des *braies de toile écrue* (2) ou des *coiffures de lin*, un premier essai transformé depuis en habitude générale. L'emploi des tissus de lin et de chanvre devint si universel et si varié au XIII^e siècle, qu'on



Filandière.

regarda comme une marque de prévoyance et de bien-être de posséder beaucoup de linge. Une veuve se vante, dans un des passages des fabliaux, d'avoir une armoire pleine de linge (3). La comtesse de Dreux fit présent à Henri II, roi d'Angleterre, de trois cents aunes de toile

(1) Legrand; Fabl., I, 564; éd. Raynouard. Baudouin de Condé.

(2) Joinville; éd. Petitot; Variantes de Sallier.

(5) Legrand; Fabl. III.

de Reims pour chemises (1). « *Est enim mulier prudens ;* » c'était une femme prudente, remarque la chronique. Dans le fond de nos provinces on attache encore la même importance à remplir de linge, pour l'usage personnel et domestique, de vastes armoires.

Les *braies* autrement dites caleçons, hauts-de-chausses, maintenant pantalons, suivant les modifications apportées par le temps à ce vêtement de jambes, se retrouvent dans la plus haute antiquité de nos coutumes nationales : *gens braciata*, on désignait ainsi les Gaulois. Les braies du XIII^e siècle sont de longs bas soutenus sous la cotte par une ceinture qui sert quelquefois à porter de l'argent; ce sont les *femoralia* du vêtement des moines (2). Mais quelle sorte de braies ou chausses mettra notre seigneur châtelain ? Il y a des braies de toile écrue et de cuir, des braieuls de soie (3), des braies rayées ou de diverses étoffes. Il y a des « chausses blanches comme flor de lis attachées par un lacet (4), » ou « de soie brute tricottée à menu maille (5). »

(1) Hist. littér. de Fr., XIV, 155.

(2) « Braiers ou haut-de-chausse de cuir. » Métiers de Boileau. Notes, p. 204.

(3) Roman de la Violette, 150.

« Quiconque est chaucier à Paris, il peut fère chaucés de soie et de toile, sans chaux ou chauçons (sans pieds). » Métiers de Boileau, 159.

(4) Garin le Loherain. 168.

« Ses chaucés de brun paile
Tranchiés à menu maille. »

Rom. de Blanchardin. Duc. V, col. 67.

(5) « Les faiseurs de braies peuvent faire raie de soie sur le

La cotte ou biau, qui est le vêtement de dessus, doit couvrir la chemise et les chausses. C'est une robe longue, ou une tunique laissant le genou à découvert (1). Nous l'appelons maintenant blaude ou blouse. C'est le sayon (*sagum*) ou sarraud de l'habillement gaulois. Le bliaud, brodé au col et au poignet, est commun aux deux sexes : il peut se porter sur l'armure et sur la jupe (2). Pour le seigneur châtelain, on prendra un long biau de soie ou d'un drap « aussi fin que celui d'une robe de moine (3). » Dire qu'il est d'*écarlate*, ce n'est pas dire qu'il est d'un rouge vif, mais d'une étoffe choisie de celles qu'on teint volontiers en pourpre éclatante.

Plus un seigneur est riche, plus belles seront les fourrures qui bordent le biau ou doublent le mantel. Le vair mélange de gris et de blanc ne vaut pas l'hermine du nord, et la martre zibeline (4). On a aussi la ressource des peaux teintes artificiellement, et des combi-

fil, et fil es cru avec raie de fil teint. » Ibid., 89. — Voir aussi Fabliau de sire Hain et de dame Anieuse. Legrand, III.

(1) Garin le Lhorain, 127. — « Une cotte vermeille à deux raies jaunes. » Joinville, 414.

(2) Parise la Duchesse. Notes, 221.

(5) Legrand ; Fabliaux, I, 352.

« Caperon ot et mances de dui moult riches dras
Li uns fu uns *samis* l'autre constentinas. »

Chanson d'Antioche, p. 248, 11.

Suivant l'éditeur de la chanson d'Antioche, M. P. Paris, le *samit* était un fort drap de soie venant de Samos, où se fabriquait la plus belle soie d'Orient.—*Sammet*, velours en allemand.

(4) Garin le Lehorain, 127, 179.



Marchand tailleur

naisons de fourrures bigarrées (1). L'empereur Alexis ne put faire moins que d'admirer Godefroi de Bouillon et ses compagnons « quand il les vit habillés de pourpre, d'or, d'hermine, de martre, de petit-gris et d'au-

(1) Gérard de Crécy, châtelain d'un monastère de filles au XII^e siècle, reçut pour la rançon de deux jeunes allemands qu'il avait enlevés « une tunique faite de peaux de rats étrangers, du genre de celles qu'on appelle *renales*, parce qu'elles ne descendent pas au dessous des reins. » Vie de Guib. de Nogent. Collect. trad. des hist. de Fr.

Karaheus à la cour de Charlemagne :

« En son dos vest un hermin engolé
Et par-dessus un bliaut gironé ;
A son col ot un mantel afublé,
A botons d'or l'a à son col fremé. »

Ogier de Danemarche, 60.

tres fourrures, telles que les portent surtout les princes de la Gaule (1). »

C'était également une marque d'élégance que de se parer, malgré les prohibitions, « de grandes manches déchiquetées, festonnées, ouvertes, et retombant à droite et à gauche pour laisser place à une manche de dessous, et de se couvrir d'un manteau à longue queue qui balayait négligemment le pavé des salles. »

Pour serrer à la taille le blier du châtelain, il lui faut une courroie large et longue, richement agrafée, dont l'extrémité descende très bas si le blier dépasse le genou. On lui donne le nom d'écharpe, parce que dans le costume du pèlerin cette courroie passe sur l'épaule et supporte l'escarcelle, la bourse (2), et l'on dit : « fouiller dans son écharpe. »

Le chevalier est habillé, mais il n'est pas chaussé. S'il s'agissait de demeurer paisiblement au logis, une paire de pantoufle (panuflle) (3) suffirait. S'il ne fallait que paraître au souper en robe ouverte, il se contenterait

(1) Albert d'Aix. — Collect. trad. des hist. de Fr.

(2) Ducange; Observ. sur l'hist. de saint Louis.

(3) « L'en te devroit en un putel
Touailler comme un viès panuflle. »

Duc. V, col. 112, Gloss.

Dans les fabliaux, il est question d'un ermite poursuivi par des enfants :

« Mès li enfant le convoïèrent
Et de chavates l'arochièrent
Et de la boe et des torchons.

Méon; Fabl. II, 156.

d'*escapins* de cuir de Cordoue, de souliers peints de Lyon (1), ou de superbes *pigaces* grotesquement recourbées, comme en portaient déjà les Romains, et les Africains, au temps de Tertullien; mais pour une longue excursion, une paire de grandes bottes fauves bordées de rouge est préférable (2).

Comme les cheveux longs et la barbe longue ne sont pas tolérés, et que le rasoir ne fait grâce ni au chef ni au menton, les vieillards privés désormais de la satisfaction « de passer leurs doigts dans leur respectable barbe » sont obligés de faire usage des bons rasoirs de Guingant (3) « On se pignera donc moult bien », on ôtera sa coiffe blanche (4), on mettra un chaperon de camelin à mèche, ou un chapeau de feutre ou de poil de chameau à bord, et à calotte ronde (5). Au retour, pour le repas, nonobstant quelques mèches argentées, on

(1) « Une chauce de paille, soliers poinz à Lion » probablement des souliers brodés. *Parise la Duchesse*, 9.

Note de M. de Martenne.

(2) Plusieurs corporations payaient les *hueses le roi*, droit censé pour les bottines du roi. Mét. de Boileau, 204. Notes. — Houses et houseaux, grandes bottes militaires. *Due.*, IV, Gloss. — *Hist. littér.*, XVII, 555.

(3) L'épithète de *barbu* est fréquente au XII^e siècle. — Proverbes et dict. popul. au XIII^e siècle.

(4) Bonnet rond de lin blanc, espèce de serre-tête très usité au XIII^e siècle principalement sous le beaume. Joinville, 414.

(5) Cette coiffure était particulièrement adoptée pour les Juifs, lorsqu'elle était surmontée d'une pointe élevée, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection des manuscrits.

prendra un joli chapel de roses ou de glai. Si les cheveux sont rares et le crâne dégarni, si on ne peut plus envoyer à sa belle une boucle de cheveux noirs comme celle que Bohémond, prisonnier chez les Turcs, envoyait à Baudouin, en le priant au nom de Jésus-Christ de venir à son secours (1), on a la ressource d'imiter l'évêque d'Angoulême qui les ramenait sur le front avec un peigne (2).

Maintenant le seigneur châtelain est prêt à sortir et le varlet lui jette sur le dos un *paile* ou manteau (3) qui s'attache sur l'épaule ou sur la poitrine au moyen d'un fermail d'or et de pierreries « curieusement élaboré(4). » Une *chappe*, espèce de tunique large, froncée, et sans manche, eût été plus portative, mais moins chaude : il faut penser aux vents du soir. En cas d'orage, la *cloche*, ou chappe à pluie, est déjà « troussée à la selle de rous-

(1) Michaud ; Bibl. des croisad., première partie, 101.

(2) Fleury; Hist. ecclésiastique, XIV.

(3) Le mot *paile* s'emploie souvent pour désigner une espèce de drap de soie rayé qui venait d'Alexandrie en Egypte. Martenne, notes de Parise, 9.

Vestus fu d'un chier paile qui fus fais en Cartage,
A bestes et à flors, mis (même) li oisel volage
Y furent entissu et li poisson marage.

Chans. d'Ant., 229.

(4) Le fermail s'appliquait sur le devant du manteau ou du chapeau. — Ducauge ; Observ. de l'histoire de saint Louis. — « Faiseurs de boucle à souliers, de laiton, d'archal et de cuivre, de noiaus à robe de or, corne, ivoire. » Métiers de Boileau, 98.

sin (1). » Si le voyage se prolonge, on changera de vêtement, et on prendra une robe à chevauchier.

A la cour on reçoit en présent des mains du monarque des chappes d'honneur comme celles que saint Louis fit distribuer à ses barons. Le bon roi les avait ornées d'une croix, et les seigneurs se trouvèrent voués ainsi, par surprise, à la délivrance de la Terre-Sainte; c'est à cette occasion qu'ils l'appelèrent : « l'adroit pêcheur d'hommes. » De nos jours on ne se croirait pas si bien engagé par la cocarde que l'on prend.

Voilà, ce nous semble, toute la toilette d'un noble chevalier, à moins qu'il ne réclame encore ses gants brodés d'or (2) et sa canne. Quels gants prendra-t-il ? « Ganz de voire (de vair) comme ceux qu'Iseult avait apportés d'Irlande pour son excellent mari le roi Marc, ou gants fourrés de blanche hermine (3) ou simples *mitaines*. Sa canne, nous la lui souhaitons plus élégante que celle du vaillant Garin qui,

En sa main tient un bâton de jardin (4).

(1) Parthenopex de Blois. Cloche ou cloque (en anglais *cloake*). Prov. et dict. popul. au XIII^e siècle.

(2) « Puis prist andeus ses ganz qui sont à or paré. »

Parise la Duchesse, 71.

« Gantiers font gants de mouton, de vert ou de gris, ou de veau, de cerf corroyé d'alun. » Pour le cuir de Cordouan on employait la graisse de porc. Depping. Mét. de Boileau. Note, p. 241.

(3) Martenne. Thes. anecd., IV, 1251; Stat. Cister. et Tristan (Francisq. Michel, éd.)

(4) Ducange; Gloss., II, 954.

Elle sera plutôt comme celle du duc Sau-Gile :

A sa main i baston qu'à or fut entaillez (1).

On comprend que la bourgeoisie et le menu-peuple n'étaient pas si élégamment parés et si bien étoffés. Une jaquette en serge (2) ou un bliaud de couleur grise, maintenu par une courroie, une chappe fourrée de peau de blaireau, d'agneau, ou d'écureuil ; voilà ce que les plus aisés se donnaient. Les petites gens de province portaient des sabots (3) ou des chaussures bien graissées (4) ; les mendiants et les ladres mettaient ce qu'ils



Un mendiant.

pouvaient comme Tristan déguisé : « il fut en laine, sans
« chemise, avec cotte de bure, bottes garnies de gros

(1) Parise la duchesse, 54, 54.

« Karle tint en sa main un baston de sapin. »

Voyage de Charl. à Jérus., 82.

(2) Ogier de Danemarche.

« Des mats quvers (culverts, paysans) qui se vestent de sarge. »

(3) Dans la description d'une émeute à Vézelay, David-longue-Barbe ôte ses sabots pour frapper un prêtre. *Historiens de Fr.*, in-fol., XII, et collect., trad. des historiens de France, VII.

(4) *Histoire littér. de Fr.*, XIII, 459. — Collect. Trad. des hist. de Fr., X, 511.

« clous. On lui fit tailler un large chapel de bure tout
« enfumé. Il prit son hanap et sa béquille (puiot (1)). »

Les paysans étaient vêtus, soit d'une petite cotte ou jaquette, soit d'une blouse telle que nos ouvriers l'ont gardée. Un homme, occupé à mettre le blé en gerbe, se voit ainsi dans le portail de la cathédrale d'Amiens, avec un pantalon large (vraisemblablement de toile) roulé autour des reins à la hauteur de la ceinture.



CRITIQUE DU COSTUME.

Dans une société où tout était strictement prescrit par la coutume légale ou l'usage traditionnel, la nouveauté dans le costume paraissait un écart dangereux ;

(1) Tristan ; éd. Fr. Michel, 170.

on prenait les modes au sérieux. L'église luttait contre le goût inné de la nation française pour le changement; les caprices du luxe, aujourd'hui sans frein, suscitaient alors la censure ecclésiastique ou le blâme des gens austères.

L'accoutrement de Robert de Sorbon, d'un parvenu de l'ordre clérical, mettait Joinville de mauvaise humeur. « Vous qui estes fils de villain et de villaine, disait « le chevalier au docteur, vous avez laissé l'habit de voz « pere et mere, et vous estes vestu de plus fin camelin « que le roi n'est (1). » Maître Robert eût évité cette



Marchand drapier.

bourrade s'il s'était rappelé une maxime que le roi son seigneur citait un jour : « On doit se vestir bien honnes-

(1) Joinville ; éd. Petitot, 74.

« tement, afin d'être mieulx aimé de sa femme, et aussi
 « que vos gens vous en priseront plus, et aussi, dit le
 « Sage, que l'on doit se vestir en telle manière et
 « porter selon son état, que les preudes du monde ne
 « puissent dire vous en faites trop, n'aussi les jeunes
 « gens vous en faites peu (1). »

Le roi s'appliquait exactement cette règle. « Joinville le vit aucune fois en esté que pour délivrer sa gent, il venoit au jardin de Paris, une cote de chamelot vêtue, un surcot de tyretenne (2) sans manches, un mantel de cendal noir autour de son col, moult bien peigné et sans coiffe, et un chapel de paon blanc sur sa teste (3), et fesoit estendre tapis pour nous seoir autour li, et tout le peuple qui avoit à faire par devant li, estoit autour de li debout, et lors il le fesoit delivrer en la manière que je vous ai dit du bois de Vincennes (4). » Dès qu'il eut pris la croix « il ne voulut plus porter menus vair ne gris, ne écarlate, ne étriers, ne éperons dorés; ses robes étoient de camelin ou de pers, et étoient les fourrures de ses mantelines et de ses robes de peaux de garnutes (5) et de jambes de lièvres. Tout fut uni dans ses

(1) Joinville, 175.

Le texte dit : *le sénéchal*. Cette maxime est tirée du *Cas-toiement*.

(2) Etoffe de laine grossière, originellement de Tyr.

(3) « Chapeliers de paon. — Chapeliers de fleurs, faisant couronnes de verdure et d'herbes avec nœuds ou bouquets de fleurs. Ils ne paient nul droit. Leur métier fut établi pour servir les gentiuz hommes. » Mét. de Boileau, 252-256.

(4) Joinville, 12.

(5) Garnute. Le manuscrit de Poitiers porte *Carintes*. Peut-

armes, et sur ses chevaux il n'usa plus que d'acier poli. »

« Un jour, ajoute ailleurs Joinville, que je censurai devant le bon seigneur-roi fils du saint mouarque (Philippe-le-Hardi), les pompes et les bobans d'habillement et de cottes brodées, qu'on fait tous les jours maintenant, il me répondit qu'à tort il les avoit brodées de ses armes, et qu'elles lui avoient coûté huit livres parisis (1). Je lui dis qu'il les eût mieux employées de les avoir données pour Dieu, et avoir fait ses atours de bon cendal renforcé battu à ses armes, comme le roi son père faisoit. »

Geoffroi de Beaulieu, confesseur de Louis IX dit aussi qu'une simple robe de camelot noir devint son vêtement coutumier; mais pour que les pauvres, auxquels jusque là il donnait ses habits n'en souffrissent pas, il ajouta soixante livres par an à ses aumônes ordinaires.

On imaginerait difficilement toute l'importance qu'on accorda pendant ces deux siècles à la dimension de la barbe et des cheveux, à la forme des habits et de la chaussure; les seigneurs, qui usurpèrent les prérogatives

être s'agit-il de peaux de Carinthie, ou de peaux de genette, sorte de civette.

(1) Deux pelisses de peaux d'écurcuil et de peaux de lièvres. Six livres. — Brussel., compte de 1202. Une paire de souliers de peau de vache; à Saint-Quentin, dix-huit deniers. Une paire de bottes fourrées pour femme (1251). Trois sols.

Habillement complet d'une dame du palais en 1202, 8 livres; d'une chambrière, 58 sols.

de la couronne sur la fin de la dynastie carlovingienne, affectèrent de conserver de longues chevelures, marque de la dignité royale. Cet usage continua sous les Capétiens. Mais le clergé, qui avait d'abord porté la barbe partagée en deux, à l'imitation des figures du Christ, n'admettait plus que la chevelure courte et tonsurée, le menton rasé, et se croyait obligé de lutter énergiquement contre les innovations et les extravagances de la mode.

Néanmoins la longue barbe fut généralement adoptée depuis le commencement des croisades jusqu'à Philippe-Auguste, et Baudouin, comte d'Edesse, qui la portait ainsi, sut tirer un fort bon parti du prix que les Orientaux attachaient à la conservation de leur barbe; c'est Guillaume de Tyr qui nous l'apprend.

Il avait épousé la fille de Gabriel, duc de Mélitène, Arménien, et Grec de croyance. Suivi de chevaliers, dont il ne savait comment payer la solde, il alla trouver son beau-père. Un jour qu'ils causaient ensemble, un des chevaliers, créanciers de Baudouin, vint l'interrompre (ainsi qu'ils en étaient préalablement convenus), en lui disant qu'il était temps de récompenser leurs services, et qu'ils ne pouvaient plus étendre les délais: « La pauvreté est inexorable; choisis: paies ta dette, ou livre nous le gage que tu as promis. » Gabriel fit interroger son gendre par son interprète; il voulait savoir de quel gage il était question. Après quelques instances, Baudouin avoua que sa barbe était compromise et qu'il serait tenu de la laisser couper s'il ne s'acquittait à jour fixe. Gabriel, muet de surprise, frappa des mains en

signe d'étonnement. Perdre un seul poil de sa barbe était un déshonneur à ses yeux. « Comment as-tu pu « contracter un pareil engagement, dit-il à son gendre. » — « Forcé par la nécessité, » répondit Baudouin.

Le débiteur sollicita encore un délai ; mais les chevaliers furent inexorables. Le beau-père finit par envoyer trente mille *michels* d'or pour racheter la barbe de son gendre, lequel prit aussitôt congé de lui.

Au siècle suivant la mode française avait changé ; Baudouin n'aurait pas eu le moyen d'extorquer les michels d'or à son beau-père. Saladin jouait aux dames avec un de ses enfants, quand on introduisit des ambassadeurs chrétiens. L'enfant s'effraya de voir ces gens sans barbe, la tête découverte, garnie de cheveux courts, et portant des vêtements inconnus. Il se mit à pleurer ; Saladin fit ses excuses aux députés, et différa l'audience (1).

Cet usage de porter la barbe courte fut cause qu'un bon rasoir était aussi recherché alors que de nos jours :

« S'a dedans un rasoïr trové
 Qui moult estoit bien aflé,
 Et un cisiaux, et un bacin
 De laton bon et cler et fin. »

Du Renard, 1, 125.

On s'indignait contre un barbier

« ... Sanz rasoïr sanz cisailles,
 Qui ne sez rooïgner ne rère ;
 Qui n'as ne bacins ne toailles
 Ne de qoï chauffer eve clère (2).

(1) Michaud; Bibl. des croisad., IV^e part., 565. Boha-Eddin.

(2) Jubinal. Notes de Rutebœuf, 214.

C'est au commencement du XII^e siècle que les attaques du clergé commencent contre les cheveux longs. La discipline ecclésiastique, qui ne les tolérait pas dans le sacerdoce, conformément au précepte de saint Paul, déclarait en même temps que c'était chose très mondaine, réprouvée, et scandaleuse, pour tous les états. Serlo, évêque de Séez, prêchant à Barfleur, gourmanda éloquemment sur ce sujet le roi d'Angleterre, et toute sa cour (1106). « Je vous vois, leur dit-il avec indignation, porter des cheveux comme des femmes, ce qui ne saurait vous convenir, à vous faits à l'image de Dieu, qui devez exprimer une fierté virile par les traits de votre visage. Les longs cheveux, la longue barbe, ont été imposés aux pénitents, non pas pour leur honneur ou leur plaisir, mais pour que l'ignominie de l'homme extérieur exprimât la difformité de l'homme intérieur. O vous! dont la barbe prolongée vous fait ressembler à des boues... quand vous entretenez votre chevelure comme des femmes, ne tombez-vous pas dans une détestable apostasie, dans une usurpation téméraire, condamnée par les synodes et par l'autorité divine? Vous évitez de raser votre barbe, de peur de blesser celles que vous embrassez! fils obstinés de Bélial, vous peignez vos têtes comme des femmes, et vous portez à vos pieds des queues de scorpion, traissant à la fois votre mollesse efféminée et les dards de serpents dont vous êtes armés (1). »

(1) Orderic Vital, L. XI, 815.

Après un sermon de l'évêque de Noyon sur le luxe des habits, plus de mille jeunes gens coupèrent leurs cheveux, et les

Quatre ans après, à la suite d'un sermon animé d'un évêque d'Amiens, qui refusa l'offrande des gens à cheveux longs, Robert, comte de Flandre et toute sa cour, se tondirent le chef avec leurs épées et leurs poignards à défaut de ciseaux (1).

Les cheveux longs, la barbe longue, succombèrent donc vers la fin du XII^e siècle. Quelques professions subalternes seulement restèrent dans l'endurcissement à l'endroit de la barbe. On voit, dans une tempête décrite par Joinville, que les mariniers au désespoir déchiraient leurs robes et leurs barbes (2).

Les chevaliers se faisaient surtout raser le devant de la tête, probablement pour qu'elle s'échauffât moins sous le casque. « Quand nous fûmes à Poitiers, dit Joinville, je vis un chevalier qui avait nom messire Geoffroi de Rancon qui, pour un grand outrage que le comte de la Marche lui avait fait, avait juré sur les saints qu'il ne seroit jamais rogné à guise de chevalier, mais porteroit grève (3) comme les femmes jusqu'à tant qu'il se seroit vengé du comte de la Marche. Quelque temps après ledit comte, lui, et sa femme, vinrent s'agenouiller à ses pieds, et lui crier : merci ! Aussitôt messire Geoffroi fit apporter un tréteau et se fit oster sa grève et rogner en la présence du comte et de ceux qui estoient là (4). »

femmes raccourcirent leurs robes trainantes. D'Achery. *Spicileg*, II, 891.

(1) *Historiens de Fr.*, in-fol., XIV, 178 (vers 1110).

(2) Vély; *Hist. de Fr.*, VII, 64. — *Hist. littér.*, XVI, 16.

(3) Cheveux longs et partagés sur le sommet de la tête.

(4) Joinville; éd. Petitot. *Variantes de Sallier*, p. 412.

Le zèle des moralistes des XI^e et XIII^e siècles ne s'attacha pas seulement à l'abolition de la barbe et des longs cheveux, il poursuivit encore les souliers peints, les robes à queues et les grandes manches. Orderic Vital, qui écrivait au commencement de l'époque (vers 1100), raconte l'origine des chaussures en pointe qui reparurent ensuite sous le règne de Charles VI avec le nom de souliers à la *poulaine*.

« Foulques-le-Réchin, comte d'Aujou, qui avait les pieds mal faits, adopta des souliers longs et pointus par le bout afin de couvrir ses pieds, et d'en dissimuler les défauts. C'est de lui que vint en Occident cette mode extraordinaire adoptée par les gens futiles et les amateurs de nouveauté. Les cordonniers font aux chaussures des queues de scorpion qu'ils appellent *pigaces*, genre de souliers que presque tous les hommes riches ou pauvres recherchent avec passion. Jusqu'alors on avait de tout temps fait des souliers arrondis suivant la forme du pied, mais les séculiers ont inventé des parures en rapport avec la perversité de leurs mœurs... Un certain Robert, mauvais sujet, attaché à la cour de Guillaume-le-Roux, commença, le premier, à remplir d'étoupes ses longues *pigaces*, et à les faire contourner comme des cornes de bélier. En conséquence, on le surnomma *cornard*. La plus grande partie de la noblesse ne tarda pas à suivre cette frivole invention. Les hommes se séparent maintenant les cheveux depuis le sommet de la tête jusqu'au front; ils les laissent croître à la manière des femmes, et en prennent un grand soin. Ils trouvent du plaisir à se revêtir de chemises et de tuniques prolongées

et serrées à l'excès...; de l'extrémité superflue de leurs robes et de leurs manteaux, ils balaient la poussière de la terre, ils se couvrent habituellement les mains de manches larges et pendantes; chargés d'accessoires superflus, ils ne peuvent marcher promptement ni rien faire d'utile. Comme les voleurs, ils ont le front rasé; comme les courtisanes, ils entretiennent sur le derrière de la tête de longues chevelures. Autrefois c'était là, avec la barbe, la marque de la pénitence, de la captivité ou des pèlerinages; maintenant presque tous les gens du peuple ont les cheveux bouclés et la barbe courte...; ils frisent leurs cheveux avec le fer; au lieu de bonnet ils couvrent leurs têtes de bandelettes; à peine voit-on quelques chevaliers sortir en public la tête découverte et rasée, conformément au précepte de l'apôtre (1). »

Le prieur de Vigeois continue plus tard (vers 1184) les censures d'Orderic Vital contre les cheveux longs, la barbe courte, et les vêtements bizarres « Au temps passé, dit-il, nos barons qui se piquaient de générosité se revêtaient d'étoffes grossières au point qu'Eustorge, évêque de Limoges (1106 à 1137), et le vicomte de Comborn, portaient des peaux de bœuf et de renard dont les petites gens d'aujourd'hui auraient honte de se couvrir. On a depuis inventé des habits précieux et bigarrés, imperceptiblement découpés en écussons et en languettes, ce qui leur donne la forme de diables en peintures: et ils appellent *aiots* ces sortes

(1) Orderic; Vital. 284. — Collect. trad. des hist. de Fr., II.

de chlamydes ou chapes ainsi découpées. Puis ils y ont ajouté de larges manches comme celles des frocs des moines. Ils ont inventé nouvellement une sorte d'habit fort ample, qui n'en a point, et ressemble à celui du peuple : c'est ce que les Français appellent *gamache*. Les jeunes gens des deux sexes portaient autrefois sur la tête des mitres qu'on nommait *bonnets*. Après cela est venu la mode des chapels ou coiffes de lin, auxquels ont succédé d'autres chaperons de poil de chameau. Toute la jeunesse laisse croître aujourd'hui ses cheveux qu'on coupait autrefois, et qu'on accompagnait de longues barbes, mais jusqu'aux paysans ou aux derniers valets (*garçions*), tout le monde se fait raser ; que dirai-je de la chaussure ? On voit à l'extrémité des bottes et des souliers de longs becs recourbés, et chacun porte des bottes ou bottines (*ocreas*) ; jadis il n'y avait que les personnes de qualité qui eussent le droit d'en user. Je pourrais parler aussi des queues traînantes que les femmes ajoutent à leurs habits, et qui, selon Merlin, leur donnent la démarche de serpents, et de la diversité des vêtements des gens de la campagne (1). »

Sous Philippe-Auguste, les recherches de la toilette n'étaient plus le partage exclusif des laïques ; la clergie, c'est-à-dire la classe des lettrés, des gens destinés à l'étude, à l'enseignement, aux autels, s'attirait de la part d'Héliand, devenu moine, des apostrophes énergiques (2) :

« Vous verrez ces hommes (les clercs en général) obligés par état de donner des exemples de pudeur et

(1) Historiens de Fr., XII, 450. — Hist. littér., XIV, 545.

(2) Hist. littér. de Fr., XVIII, 96.

de modestie, se parer avec plus de soin que des femmes. Vous les verrez se montrer en public les cheveux élégamment frisés, la barbe proprement rasée, la peau adoucie (*punicata cute*), la tête découverte, les épaules nues, les bras flottants, les mains gantées, les pieds légèrement chaussés, la robe fendue jusqu'aux hanches, et pour qu'il ne manque rien à la symétrie de leur ajustement, vous les verrez consulter sans cesse leur miroir. On les rencontre vêtus d'un vert éclatant, les doigts garnis d'anneaux brillants, l'œil exprimant leur satisfaction personnelle par des regards de complaisance jetés de temps en temps sur leur parure élégante. J'oubliais de dire que cette couronne (de cheveux), qu'ils sont obligés de porter sur le sommet de la tête, ils la diminuent tellement pour ne pas nuire à l'économie de leur chevelure, que vous la prendriez plutôt pour la marque d'un esclave à vendre que pour le sceau de l'ordre clérical. »

Hélinand est un courtisan réformé et cloîtré, très sévère dans sa critique à l'égard de ses confrères séculiers, mais le troubadour Arnaud de Marsan tient un langage tout autre en adressant à un jeune chevalier une courte exhortation.

« Que vos habits, dit-il, soient riches ou non, habillez-vous toujours proprement et galamment. Votre chemise doit être fine et blanche, vos souliers, vos chausses, vos manches, vos surcots si justes que vous fassiez envie à chacun. Si vous commandez une robe, qu'elle soit plutôt courte que longue, et votre habit un peu ample par devant afin de mieux couvrir la poitrine qui ne doit

rien laisser paraître d'indécent ; que votre manteau soit de même étoffe que la robe, avec agrafe et ceinture assortie. Rien ne fait mieux valoir un homme que de beaux cheveux ; lavez souvent les vôtres et ne les gardez pas trop longs. Il sied mieux de les avoir un peu écourtés. Les moustaches et la barbe trop longues vont mal aussi ; mieux vaudrait les tenir trop courtes , mais nul excès de façon ni d'autres (1). »

COSTUME DES FEMMES.

A mesure que nous avançons dans cette recherche du costume ancien la matière augmente d'importance , car il s'agit ici de la toilette des femmes. Nous prions nos lectrices (s'il nous arrive jamais d'en avoir) de pardonner à l'insuffisance de nos renseignements sur cette grave matière , et de considérer que les usages et les termes d'une toilette aux temps gothiques ont nécessairement peu d'analogie avec l'art approfondi de la parure moderne. L'ensemble du vêtement est le même , le corps humain n'a pas changé de structure depuis nos aïeux de l'an 1200 , mais l'art des modistes , et les fantaisies des élégantes , ont modifié profondément les coutumes nationales.

Une dame châtelaine mande sa damoiselle pour l'habiller et l'*adornér* ; elle ne lui dira pas Aigline , ou Miskelette (2), donnez-moi ma redingotte du matin ou mon

(1) Papon ; Hist. de Provence. — Millot ; Hist. des Troubadours.

(2) Noms usités au XIII^e siècle. Idette, Aelis, Joie, sont de la même époque.

bonnet de mousseline. Autre temps, autre idiome. Elle commence par le vêtement le plus intime et le plus nécessaire, qu'elle n'a pas encore. Garder ce vêtement pendant le sommeil, c'eût été indiquer qu'on voulait accomplir un vœu particulier (1). Aussi la vieille Gondrée s'étonna fort de voir qu'Euriant, sa maîtresse, gardait une chemise la nuit, et le roi Marc ne fut pas moins émerveillé mais très satisfait, de trouver Iseult et Tristan dormant l'un près de l'autre ainsi vêtus (2).

« Mademoiselle, dira la dame à sa camériste, apportez-moi une chemise blanche et plissée ou à fréseau (3). »

La suivante ouvrira l'armoire au linge qui contient non seulement les chemises, mais aussi des *camises*, espèce de tunique montante à liseré d'or et à plis, qui se mettait sur la robe (4).

La dame est levée. Elle a pris ses souliers à pointe : « Demoiselle, donnez-moi mes chausses et ma cotte à manches étroites, avec ma robe à longue queue, à manches ouvertes et à collet renversé... Que m'appor-

(1) Voyez Gérard de Nevers, le roman de la Charette, etc. Legrand ; Fabliaux ; éd. Raynouard, I, 222.

(2) « An sa pure chemise est à suens cors remès. » — Roman de la Violette, 51.

(3) « Parise la duchesse, 62. — Tristan; éd. Franc. Michel, 88-97.

« Une chanise blanc et ridé
Que desus avait afublé. »

Méon ; Fabl., II, 376.

(4) Roman de la Violette, 171. — Legrand; Fabl., I, 249.

tez-vous là? ma souquenie. Je n'en ai que faire; c'est bon pour une vilaine (1), mieux vaudrait encore mettre une de ces robes si *escoltées*, ou de ces robes fendues que d'honnêtes femmes ne peuvent porter (2). »

— Et la ceinture? Madame veut-elle ceinture dorée ou ceinture d'argent à franges.

— Dorée ou non, qu'importe? Il est bien triste de voir que malgré les règlements les femmes déhontées se parent d'orfroi et de bijoux tout comme nous (3). La reine Constance, si elle revenait au monde, s'y trompe-

- (1) « Elle fut en une sousquenie
 Qui ne fut mie de boures

 Car nule robe n'est tant bele
 Comme sousquenie à damoiselle.
 Fame est plus cointe et plus mignotte
 En sousquenie qu'en cote.

Ducange; Gloss., VI, col. 612.

- (2) « Une autre lesse tout de gré
 Sa char apparoir au costé. »

Du Châtiment des dames, par Robert d'Artois.—Hist. littér. de Fr., XIX.

Se ele a biau col et gorge blanche
 Gart que cil qui sa robe tranche,
 Si très bien la li escoleite,
 Que le char pere blanche et neite.
 Demi pié derrière et devant.

Ducange; Gloss., V, col. 242.

(3) Orfroi; Broderie en or ou en perle, ou travail de fil d'or. L'étalage complet des colliers, bracelets, et pendants d'oreille ne date que du règne de Charles VII.

(Hist. de René d'Anjou, I, 65.

rait mieux que jamais , et donnerait aux moins dignes le *baiser de paix* comme il lui arriva jadis. Les lois sont impuissantes, et l'on a raison de dire : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée (1). »

— « Belle dame , le temps est humide , l'air froid. Voulez-vous votre peliçon d'hermine (2)? J'aurai soin de préparer un surcot ou garde-corps pour l'heure du repas (3). »

— « Je prendrai volontiers mon peliçon , celui qui est fourré sur le dos , sur la poitrine et les hanches, et laisse les bras libres. Ce qui m'embarrasse c'est la coiffure. On commence à se dégoûter du petit chaperon en forme de mortier , couvert du *peplum* attaché sous le cou (4). Passe pour les nones de s'envelopper ainsi la tête et les épaules, de ne pas montrer une mèche de leurs cheveux, et tout au plus l'ovale de leur visage ; laissons-leur le voile et la guimpe (5). Un chaperon à bourrelet retroussé , ou une coiffe de fil de soie, me

(1) Constance, femme de Louis VII. Labbe ; Bibl. manuscrit, II, 509.

(2) Méon ; Fabl., II, 265.

(3) Roman de Coucy, 290.

(4) Le chapel se mettait avec le *peplum*. Math. Paris, an. 1255. « Capellum suum ex capite cum peplo demisit. » Duc. Gloss., II, 292.

Plusieurs des figures dessinées dans notre essai portent le chapel en forme de mortier, ou la coiffe à réseau de soie.

(5) « Elle eut un voile au lieu de guimpe. » Hist. littér., XVIII, 151.

siéront parfaitement (1). Ce soir, je prendrai mon chapel d'or, ce simple bandeau de métal à pierres précieuses est élégant, et je laisserai tomber librement mes cheveux sur mes épaules comme Blancheflor. Faites-moi souvenir de mettre vendredi, en mémoire de la passion, un chapel de roses comme le roi Louis, notre seigneur, l'ordonne à ses filles (2). »



— « Pour aujourd'hui les cheveux noirs de Madame, nattés et relevés par un *tréçon* autour des oreilles, paracheveraient merveilleusement sa toilette... »

— « Ne louez pas tant mes cheveux noirs, demoiselle, vous savez bien que les poètes ne chantent que les blondes, et qu'Adam-le-Bossu dit que les cheveux noirs sont un défaut corporel. Un seul trouvère a osé vanter les brunes. »

(1) « Crespigniers et crespignières de fil de soie, c'est-à-dire de coiffes, taies, etc., ouvrières de coiffes à dame, taies d'oreillers et paveillons que on met par-dessus les autez (autels) à l'aiguille ou au métier. » Mét. de Boiteau, p. 86.

« Nul ne peut tisser chapeaux à fines perles, excepté de soie ou de floret sans fil et sans coton. Ibid., 191.

(2) Le lai du Trot parle de quatre-vingts jouvencelles

Je suis sade et brunette
 Et jone pucelette ;
 Ai color vermeillette,
 Yeux vairs, bele boucette, etc. (1).

— « Les goûts, chère dame, peuvent différer. Nos aïeux louaient surtout les blondes, mais les beautés grecques que l'empereur Alexis vantait aux croisés étaient brunes sans doute ; Guibert de Nogent nie qu'elles fussent en rien supérieures aux nôtres, mais il ne dit point qu'elles fussent moins séduisantes (2). Chevelure blonde ou brune, qu'importe, pourvu qu'on ne soit pas obligé de la teindre, ou d'en mettre une fausse (3)? Pourvu qu'on n'en soit pas à se blanchir le teint avec une couleur mêlée d'œufs battus (4), et à faire entrer le mercier qui criait l'autre jour à la grande porte :

« J'ai queton dont eu se rougissent
 J'ai blanchet dont eu se font blanches. »

Le troubadour Amanieu exige que la dame en se peignesqueselles : capeaux de roses avaient, etc. Voyez aussi lai d'Ignauris. Montmerqué et Fr. Michel, 74.

(1) Legrand ; Fabl., 117.

(2) Michaud ; Biblioth. des croisad., 1^{re} part., 245. Legrand d'Aussy n'a trouvé qu'un seul exemple d'éloge pour une beauté brune. Fabl., I, 17, éd. Reynouard. Dans le jeu d'Adamle-Bossu, les cheveux noirs sont regardés comme un défaut. Ibid., II, 206.

(3) L'auteur des vers anonymes sur « la mort, » critique à deux reprises les faux cheveux portés par les femmes. P. Paris, manuscrits français, III, 254.

(4) Méon ; Fabl., II, 420.

gnant les joues efface l'éclat des vitraux (1) qu'elle s'adoucisse et se blanchisse la peau : sa dame, sans doute, était vieille, et vous êtes jeune. Il suffira pour la conservation de votre teint d'une goutte d'électuaire ou d'eau rose (2). »

— « C'est assez deviser. Apportez-moi mon mantel favori (3), celui dont le roman de la Violette me donna l'idée :

El mantel ot d'hermine au col
 Plus vert que n'est feuille de col,
 A flourettes d'or éslevées
 Qui moult sont richement ouvrées ;
 Et ot à chascune flourete
 Atachié une campanete
 Dedans, si que rien ne paroit,
 Et si très doucement sonnoit,
 Quant au mantel frapoit le vent.

Il me faut encore mon bourselot et mon éventail. Une simple bourse aloïère ne produit pas d'effet ; l'aumônière suspendue à la ceinture par des lacs de soie est de meilleur goût (4). Faites que les lacs soient bien longs. J'aimerais porter un éventail de plumes de paon, monté

(1) Millot; Hist. des troubadours, III, 167-69. — Hist. littér., XVI. — Capetig.; Hist. de Philippe-Auguste, IV, 555.

(2) Lai de Courtois d'Arras.

(3) • Li manteu est beaus et chiers
 La penne en est à eschierchiers
 A point menus, blans et sanguins,
 D'ermine et de bon sabelins. »

Parthenopex de Blois.

(4) Les escarcelles, gourdes, bourselots, étaient d'un usage

sur un beau manche comme le mercier m'en offrait un.

— Madame, ce mercier n'est pas loin. Je vais l'inviter à entrer; outre les éventails, il a mille choses qui vous tenteront. »

« Voyez, belle dame, dit en entrant le mercier qui voulait faire valoir sa marchandise; voyez, j'ai mignottes ceintures, beaux ganz à damoiselles, ganz doubles et fourrés, bourses de cuir à glands, bon loutre a peliçon, siglaton (1) hermine, aumonière de soie et de cuir, bordure de marsouin de mer, cornettes à ruban, petites boucles à souliers, fermail pour les enfants, lacets pour les chapeaux de feutre (2), épingles d'argent, fil d'archal (pour la coiffure), beaux couvre-chefs à dames, belles coiffes à lacet de soie avec chapel d'orfroi par devant. J'ai chapels de toile fine pour les damoiselles, à fleurs et à oiseaux, bien soignés, bien luisants pour se coiffer devant leurs amis; j'en ai de chanvre pour les vilains et des moufles pour mettre leurs mains. J'ai la-

commun aux deux sexes. Bourse aloïère, bourse large et plate, à la ceinture. *Roman de Coucy*, 174, éd. Crapelet.

« De l'aumoisière a trait un onguemant. »

Ogier de Danemarche, 478.

(1) Et siglatons d'Espagne, et soie d'Aumarie
Et cendaus de Tyres, et le vair de Roussie.

Roman de la Violette.

Almérie était un port du royaume de Grenade.

(2) « Chapeliers de feutre ne peut ouvrir devant que la gueite ait corné le jour. — Chapeliers de Coton. »

Mét. de Boileau, 252, 256.

cets à glands pour les surcots , coffres de peignes , bon savon de Paris , riches toailles (linges) que les gentilles femmes mettent sur leur tête dans les fêtes. J'ai esculettes (cure-oreilles), furgoères, bendeaux, et crepaires (crépisoirs), miroirs, eau rose pour se laver, lacets pour serrer les manches, beaux masques, chapelets pour les vieillottes. Venez, dames, venez m'étreindre, je n'y gagne pas ma vie, aussi je veux laisser le métier, et je revendrai tout à la bilète dont je sais mieux me tirer (1)... »

MODES ET COQUETTERIE.

Après les censures véhémentes dont le costume des hommes a été l'objet, on ne s'étonnera pas que celui des femmes ait essuyé quelques critiques.

L'anathème prononcé contre les chaussures à pointe concerne les femmes aussi bien que les hommes. Guibert de Nogent dit : « Qu'il n'y a plus de pudeur sur la terre, puisque les femmes, non contentes d'avoir des souliers de Cordoue (maroquin) portent des chaussures à *pigaces* (2). »

Nous avons déjà vu que les robes trop longues n'avaient pas trouvé grâce devant les prédicateurs. A ce sujet, un évêque de Térouenne s'écria un jour en pleine chaire. « Il ne convient pas aux dames chrétiennes d'avoir des robes traînantes avec lesquelles elles ramassent la poussière des chemins et des rues. Sachez,

(1) Proverbes et dictons populaires au XIII^e siècle.; éd. Crapelet.

(2) Collect. des hist. de Fr. trad., IX, 588.

» mes chères dames, que si de pareils vêtements vous
« étaient nécessaires, la nature vous aurait donné quel-
« que chose d'équivalent pour balayer la terre (1). »

« Il y a des gens, dit Pierre-le-Chantre, qui n'ayant
« pas le moyen de faire à leurs robes des queues d'é-
« toffe, y attachent des queues d'animaux; on en voit
« qui font percer leurs habits en étoiles, d'où leur est
« venu le nom d'*étoilés*, et aux ouvriers qui l'exécutent
« celui de *perforatores vestium*. »

Ives de Chartres reproche aux hommes de se vêtir
comme des femmes, et aux femmes de se vêtir comme
des hommes, de se farder, de s'habiller d'une manière
indécente, et de changer la couleur de leurs cheveux; et
il dit que l'homme mérite de perdre la primauté, que,
selon l'Écriture, il a reçu de Dieu sur la femme, lorsqu'à
son imitation il se voile la tête par une superfluité de
cheveux. »

Les femmes du monde recevaient sans doute avec
componction ces mercuriales, mais elles purent les ou-
blier aussi lorsqu'un poète encourageait leur instinct de
parure en leur disant :

« Regard de belle dame fait bien folie anprendre (2). »

Et lorsqu'elles rencontraient dans les romans des des-
criptions d'ajustement féminin aussi séduisantes que
celles-ci :

(1) Pétr. cant. verb. abbrev., cap. 83. — Historiens de Fr.,
XVI. Préf.; in-f^o.

(2) Regard de belle dame fait entreprendre beaucoup de
folies. De la Chanson des Saxon, p. 107.

« Robe de samit vermeil à demi-lacée , laissant voir la blancheur de la chemise ; coiffure échevelée mêlée d'un fil d'or ; grand et beau mantel de samit frais, fourré à petits points rouges et blancs d'hermine et de zibeline, ourlé de zibeline noire, relevé de saphirs, garni de bonnes attaches... » C'était le costume d'Urraque, princesse de Constantinople (1).

Elles pouvaient aussi envier à la belle dame du *chevalier à la trappe* sa robe de drap de Frise, sa guimpe de soie, ses deux anneaux à la main droite, ses trois anneaux à la gauche, sa ceinture d'argent à frange, et son manteau bordé de drap d'or (2)...

Ou désirer ardemment une robe de dessous de paile grec (soie orientale), un pardessus (bliaud) étroitement lacé enrichi d'orfèvrerie, un manteau d'Agen fermé d'une agrafe d'or sarrazinois, et des souliers de cuir de Cordoue embellis de peintures d'or, tels que Gloriande les portait (3).

Enfin elles durent se reconnaître un peu dans le passage suivant, et admirer en même temps la perfection des modes de la cour impériale d'Orient, recueillies par un poète :

« Les dames mirent plus de temps à s'habiller que les chevaliers ; il n'y eût un pli dans leurs habits qu'elles ne voulussent assortir au genre de leurs traits. Elles furent étroitement boutonnées de *fraisettes* d'or et d'ar-

(1) Parthenopex de Blois, xlix. Voyez la traduction de Robert.

(2) Legrand ; Fabl., III, 167.

(3) Ogier de Danemarche, 45.

gent (1) depuis le poignet jusqu'aux hanches... Elles laissèrent tomber par-devant les pendants de leurs ceintures; souvent elles se regardèrent pour éloigner tout ce qui pouvait messeoir à leur beauté. Leurs tresses en bandeaux, entrelacées de fils d'or et d'argent accompagnèrent des visages soigneusement lavés d'eau rose. Qui voulait en faire plus avait d'avance préparé toutes choses; mais telles furent données d'une si grande beauté qu'elles s'occupèrent peu de leurs ajustements. Au lacer fut le plus grand embarras : « — Ceci est trop haut ,
 « ceci est trop bas ; cela ouvre trop ; ce noeud me va
 « mal ; il est trop lâche, il est trop serré ; ce pli ne me
 « convient nullement ; examine autour de moi ; donne-
 « moi le miroir ; regarde derrière, je verrai devant ; fais
 « un plus grand tour par ici ; découvre-moi la bouche un
 « peu plus ; ce pli touche trop à mes yeux (2), baisse-le,
 « tire en haut, tire en bas ; un peu plus au milieu du
 « front ; de ce côté tire en arrière, j'en aurai la face plus
 « ouverte ; hausse un peu, ne bouge à présent. Quand
 « ce cheveu qui me traverse le sourcil sera écarté, je
 « n'aurai plus rien à désirer : qu'en penses-tu ? Dis ,
 « pour l'amour de Dieu ! » — « Madame, j'ai beau re-
 « garder, je n'y vois rien à redire. Certes, sous votre
 « bon plaisir, de beaucoup d'autres vous serez enviée. »

Après une toilette aussi laborieuse, il ne manquait plus à ces merveilleuses beautés du temps passé pour se

(1) Le Glossaire dit : *Fraisettes*, boutons; ce qui est plus vraisemblable que des dentelles, comme Robert a traduit.

(2) Il est probablement question ici du voile dit *peplum*.

maintenir dans les habitudes de l'élégance, comme on entendait l'élégance au XIII^e siècle, que quelques recommandation du genre de celles d'Amanieu des Escas, troubadour expérimenté dans l'art de plaire (vers 1278).

« D'abord, disait Amanieu à la demoiselle qui l'interrogeait, je vous conseille de vous lever toujours de bonne heure, afin que lorsque votre dame vous appellera, elle vous trouve chaussée, habillée et ajustée proprement. Avant de vous lacer, il faut vous laver les mains, les bras et le visage. Ensuite, ma chère amie, lacez-vous bien serré. N'ayez pas les ongles, trop longs et malpropres (1). Entretenez la netteté de votre tête, ce qu'on en voit doit être le plus soigné. Blanchissez vos dents tous les matins. Faites tout cela avant que personne vous voie... Avant que votre dame sorte du lit, apportez-lui du fil et une aiguille, un peigne, et ce dont elle aura besoin pour se coiffer et parer sa tête, etc. Au sortir de l'église si quelqu'un vous attaque de conversation, causez avec ceux qui se présentent, mais sans bruit et sans dispute, car rien ne déplaît tant qu'une demoiselle qui crie. »

Ce dernier conseil rappelle celui de Robert d'Artois qui recommandait aux demoiselles de ne pas regarder dans l'intérieur des maisons en passant dans la rue, et de s'annoncer en toussant lorsqu'elles entraient (2).

- (1) « Vos mains moult netement gardez
Sovent les ongles recopez;
Ne doivent pas la chair passer. »

Du Châtiment aux dames.

- (2) « Du Châtiment aux dames. » Hist. littér. de France, t. XIX, 838.

« Les gens les plus sensés, disait encore Amanieu, assurent que c'est chose très indécente d'avoir sa jupe, son surcot, ou tout autre vêtement décousu. Quand l'heure du repas sera venue, et qu'on aura servi, faites-vous apporter de l'eau fraîche, et trempez votre vin de manière qu'il ne puisse vous faire mal. Après la table, lorsque votre dame aura lavé ses mains et sa bouche, faites-en autant (1)... »

La matière qui nous occupe n'est pas épuisée, mais ce qui précède suffira pour que le lecteur comprenne le regret des peintres et des sculpteurs lorsqu'ils redemandent pour nous les costumes des temps chevaleresques, lorsque les hommes d'à-présent leur semblent vêtus mesquinement pour la forme et pour la couleur. Les tuniques courtes, les cottes brillantes, les robes à longs plis, les chaperons coquets, les chappes bordées de fourrures, les ceintures dorées, composaient un noble vêtement. Vêtements des jeunes hommes, vêtements des vieillards : on avait du choix pour satisfaire les convenances de l'âge et du rang, pour contenter les exigences de l'art et de la mode, et la disposition naturelle de l'œil à se récréer par la fraîcheur et la variété des couleurs et des ajustements. Hors de la vie civile, on trouvait le haubert étincelant du chevalier, ou le froc largement étoffé du moine. L'imagier pouvait ombrager sous le capuchon obscur une tête mélancolique et dé-

(1) Millot; Hist. des Troubadours, III, 200 et Papon. Hist. de Prov., II, 515.

vote, ou faire ressortir sous la visière hautaine le front d'un gens d'arme intrépide. Maintenant on n'arrive plus de prime-abord au pittoresque, même lorsqu'on coiffe les statues de bronze de chapeaux à trois cornes, ou qu'on affuble les héros modernes du frac à l'anglaise.





Festin royal.

Repas.

UN FESTIN AU XIII^e SIÈCLE : le bain, service de la table, portage, viandes, gibier, le paon rôti, poisson, légumes, dessert, vins et liqueurs. — **DISSERTATIONS :** des serviettes, du madre, de l'abstinence, du sucre ; luxe de table. — **SUITE DU FESTIN :** les intermèdes, le gâteau des rois, l'après-dîner. Histoire de la belle Jehanne.

UN FESTIN AU XIII^e SIÈCLE.

En remontant le cours de nos annales on arrive toujours à découvrir quelques vestiges des traditions romaines, car le peuple énergique qui avait conquis la Gaule celtique bâtit dans les mœurs comme dans les cités avec un indestructible ciment. Ainsi nous voyons, au commencement du XI^e siècle, nos pères se préparer par le bain au repas principal, c'est-à-dire au *souper*,

car on dînait à onze heures et on soupaît à cinq, nous les voyons faire dresser devant eux une ou deux petites tables, et s'étendre dans leurs festins sur des lits comme leurs aïeux de la Gaule impériale (1). Avant le banquet, on offre le bain aux chevaliers, aux dames, et même aux ecclésiastiques. Le plus petit bourgeois a sa cuve garnie de linge et son bain chaud. Puis l'usage des lits pour le repas fait place peu à peu à celui des escabelles et sellettes dans les soupers sans cérémonie, et à celui des bancs ou banquets pour les festins qui reçoivent leur dénomination ordinaire de ces derniers meubles (2). A partir de la fin du XII^e siècle, le luxe de la table s'accroît rapidement. Philippe-Auguste publie quelques lois somptuaires qui n'arrêtent point les progrès de la vanité et de la gourmandise. L'époque suivante voit Philippe-le-Bel proscrire sévèrement mais inutilement ce qui lui paraît superfluité ou ostentation.

Afin de découvrir quelles furent alors les recherches d'un goût délicat ou capricieux, non pas seulement pour la table quotidienne dans l'ordinaire de la vie domestique, mais à l'occasion des grandes réunions, des banquets chevaleresques, et des cours plénières, nous groupons ici quelques renseignements qui prouvent en même temps l'immense progrès de l'art culinaire depuis les ordonnances de Philippe-Auguste jusqu'à nous.

Les convives arrivent en foule à l'hôtel d'un noble seigneur, pour célébrer le *jour des Rois*. Ils se saluent

(1) P. Paris ; notes de Garin le Loberain.

(2) Legrand ; Vie privée des Français, III, 148.

réciiproquement en gens bien élevés : « Dam Dieu vous
« donne santé, honneur et joie. » — « Dieu vous en-
« tende et vous accorde plaisir, paix et santé (1). » Les
révérences faites, ils s'offrent la main pour se rendre dans
la salle où est dressée une longue table garnie de bancs.

Sur cette table une nappe de Reims posée en double
(doublier) (2) étale son duvet soyeux et blanc comme
la neige. Les écuelles d'argent, de métal étamé, de po-
terie fine, bordent la table, et les plats occupent le mi-
lieu. Les vases délicate sont placés au centre (3); la nef de
vermeil contenant le pain et le sel, chef-d'œuvre d'orfè-
vrie, attire surtout les regards; c'est une adroite
imitation de ces navires qui transportent en Syrie la
foule des pèlerins (4).

Les vases à boire de toutes espèces, comme les bouciaux

(1) Le châtelain de Coucy, 279. On disait aussi : « Al co-
mant dam Dieu » à la recommandation du seigneur Dieu.
« A Dieu vous commans; » que Dieu vous sauve, dans le
nord de la France. « God helpe, beau sire. » (*God help you*).
Roman du Renard, II, 258-94. Si on voulait supplier quel-
qu'un on lui embrassait la jambe. (*Chanson des Saxons*, II, 87).

(2) Paulmy; Précis d'une vie privée, etc., III. — Hist. litt.,
IX, 155.

« Tables mises et doubliers
Couteaux saillières et cuillers
Coupes, hanas, et escuelles. »

Legrand; Vie privée, III, 179.

(3) Le cabinet de feu M. d'Ivry a possédé une statuette de
bronze creux, style des croisades, représentant un chevalier
sur son palefroi. Le casque s'ouvrait à volonté, et le tout ser-
vait de vase pour faire chauffer un liquide.

(4) « Que la nef d'or li vont des points tollir. » Garin, 16.

pour mettre le vin (1), les hanaps de Pontarlier, les coupes d'argent de Tours, complètent la garniture de table (2). C'est un objet de luxe tout particulier que le hanap. Il a la forme creuse et arrondie d'un crâne renversé; *hanepier* signifie à la fois calotte du crâne et étui du hanap (3); on fabrique des hanaps de toutes matières : de cristal, de métaux émaillés, de pierres taillées, etc. Ceux de grand et de petit *madre* surtout sont fort recherchés. Ces vases produisent un bel effet dans le festin; mais que dire de ces merveilleuses coupes où la liqueur disparaît dans un double fond, tandis que le vase travaillé à jours semble, par un admirable artifice, ne pouvoir contenir une goutte d'eau (4)?

A côté de chaque assiette brille un de ces jolis « couteaux de demoiselles à manches d'ivoire entaillés » qu'Adam de la Halle compare aux reins *vautiés* (cambrés) de sa belle compagne avant le mariage (5). Mais on ne voit point ici de fourchettes ni de serviettes. Chacun tire à soi un pan de la nappe; et quant aux fourchettes, c'est le siècle suivant qui inventera cet instrument dont l'utilité nous paraît maintenant incon-

(1) Bouchaus, bouties, ou boutilles, proprement vases pour boire en voyage, outres. — Legrand; Fabl. — Notes.

(2) Legrand; Vie privée, III, 186.

(3) M. de Martenne; Parise la Duchesse, p. 100. — Tristan; édit. M. Fr. Michel, 170.

(4) Galbert; Vie de Charles-le-Bon, 269. — Les poètes des XII^e et XIII^e siècles parlent de cornes à boire. — Legrand; Vie privée, etc., 180.

(5) Li jus Adan ou de la feuillie, 60.

testable (1). En attendant, dames et chevaliers se serviront de la pointe du couteau, comme le prouvent les peintures des manuscrits, ou simplement de leurs doigts (2). Mais que le lecteur délicat ne se scandalise pas; le maître-queux a donné le signal du laver à son de trompe, et fait apporter l'aiguière. Des flots d'eau limpide s'épanchent sur toutes ces mains délicates ou vaillantes, qui sont essuyées avec la toaille de laine présentée par un valet (3).

Les convives peuvent maintenant s'asseoir. Le plus puissant seigneur et la plus grande dame vont occuper les premières places marquées par un dais élevé (4). Deux cierges brûlent à leur côté, et deux enfants sou-

(1) Dans un inventaire latin très détaillé d'une cuisine de couvent, les fourchettes ne sont pas nommées (d'Achery, *Spicileg*, I, 680. Coût. de Cluny). Mais Monteil assure les avoir trouvées dans un inventaire du XIII^e siècle. *Hist. des div. états*, I, not. 195.

Suivant du Sommerard, notice sur l'hôtel de Cluny, elles sont citées pour la première fois dans un inventaire du règne de Charles VII. — Guenebaut; *Dict. iconogr. Fourchettes*.

Pestel; pilon, crochets; probablement cremaillères.

« La veissiez tant grant pestel saisir
Tantes cuillers et tant crochet tenir,
Queus de cuisine plus de soissante sis. *Garin*, 119.

(2) Voyez les romans de *Garin* et du *châtelain de Coucy*.

(3) « Quand le manger fut prêt, l'hôte dit : Seigneur lavez. » Du poème de *Florimond*. — *Hist. littér.*, XV. — *Legrand; Vie privée*, etc., III, 510. *Parthenopex*; circ. 54.

(4) *Garin; Ducange. Gloss.*, C. col. 1298.

« Au mengier sont assis et li prince et li per. »

Chanson d'Antioche, II, 28.

tiennent leurs longues manches s'ils veulent agir librement. Ils ont à leur portée des pains en forme de boule (1), et des pains tailleurs sur lesquels on sert certains mets tout imbibés du jus exquis des viandes délicates ; ces pains font eux-mêmes un manger excellent. L'art de la boulangerie offre d'ailleurs un assez grand choix pour les estomacs capricieux dans ses pains d'écuyer et de chanoine, ses pains seminaux, ses tortels, etc.

Le potage est la préface nécessaire d'un souper. Comme le maître-queux, dès le début, a voulu montrer la fécondité de son génie, on peut choisir entre les potages à la purée, ceux au lard, aux légumes, au gruaud (2). Les gros mangeurs, qui désirent se réchauffer l'estomac, préfèrent la soupe au vin, ou le potage à la hure de sanglier (3).

Chacun est déjà servi. L'appétit des convives se satisfait d'abord silencieusement, mais le calme ne doit pas durer longtemps, car cette galante assemblée ne ressemble aucunement à celles de nos jours où chacun jouit séparément des plaisirs de la table : on se groupe deux à deux. Un chevalier et son amie n'ont qu'une écuelle commune, et c'est merveille de voir comme ils font bon ménage :

« Si vous mengiez avec autrui,
Les plus beaux morsiaux devant lui
Tornez (4)... »

(1) Legrand d'Aussy ; *Vie privée*, etc., I, 97 et 100.

(2) Capéfig. ; *Hist. de Philippe-Auguste*, I.

(3) Legrand ; *Fabliaux*, I, 203.

(4) *Le chastement des dames* ; *Hist. littér. de Fr.*, XIX, 837.

Les frères d'armes mangent aussi à la même assiette, boivent au même hanap. Les jeunes filles qui n'ont pas encore de servants d'amour se tiennent compagnie entre elles et se contentent aussi d'une assiette pour deux (1). Que de jolis mots et d'espiègleries, que d'arrangements affectueux et de feintes querelles, cette naïve coutume, ressuscitée de l'âge d'or, alors que les hommes partageaient sous la feuillée la même grappe et le même fruit, ne devait-elle pas provoquer? surtout si la dame avait quelque expérience de la vie, comme celle qui mangeait à la même assiette qu'un certain sénéchal dans le fabel de « la femme qui voulut éprouver son mari, » et qui, au milieu de ses démonstrations de coquetterie, embarrassait sa ceinture dans les franges de la nappe (2).

Pendant ce temps-là, les écuyers tranchent les viandes que les jeunes varlets placent sur la table. Nous ne nous étendrons pas sur la variété des mets qui composent ce premier service. Les viandes étaient celles que nous voyons encore sur nos tables; elles figuraient probablement dans les banquets en énormes quartiers.

On serait tenté de croire que le porc fut la principale ressource alimentaire aux XII^e et XIII^e siècles. Il est partout question de porc farci, et de pieds de porc, de boudin de lard accommodé de mille manières, d'andouilles et de trippes fumées (3). On n'ouvre pas un fabliau ou un roman qu'il n'y soit parlé de *carbonnées* de bacon

(1) Méon; Fabl., II, 266 et 51. — Legrand; Fabl., I, 340.

(2) Legrand; ibid., III, 171.

(3) Fabliau du prestre c'on porte. Circ. 852.

d'Angleterre ou de Bretagne (1) bien salées, de préférence à la « car de mouton et de bœuf. » Cependant le bœuf de Bretagne était estimé.

Les assaisonnements variés pour les viandes ne manquent pas. Les *sauciers* ne sont jamais au dépourvu (2). Voulez-vous de la « mostarde de Dijon? » en voilà; voulez-vous de l'ail de Gandelu, des échalottes d'Étampes? en voilà; de la sauce verte pour le chevreau, le mouton, et le veau; du jus de viande mêlé de pain grillé, relevé de verjus, assaisonné de poivre pour le bœuf et le cochon rôti? en voilà. Voilà des épices, des borgons et des vrilles (morilles et champignons). Avec l'oie de la Beauce (3), vous mettrez de la sauge (4); avec les perdrix de Nevers et les lièvres de Vézelay, du verjus, du vinaigre, ou du vin de moutarde. La langue de cerf lardée exigera aussi quelque assaisonnement particulier (5).

Mais puisque nous venons de parler de volaille et de gibier, n'oublions pas qu'ils forment une partie essentielle du service.

(1) La devise du léchéor. Méon; Fabl., I, 504.

(2) Les crieurs de sauce fabriquaient aussi de la moutarde et du vinaigre. Ils criaient le verjus à faire aillie (sauce à l'ail). La moutarde de Dijon, vantée par les proverbes du XIII^e siècle, se vendait sèche. Legrand; Fabl., I, 155.

(3) Les oyers rotisseurs vendaient aussi du poisson cuit et des légumes. Les règlements leur défendait la fabrication de boudins au sang et au foie comme périlleuse viande. Legrand, I, 520.

(4) Paulmy; Précis d'une vie privée, 45.

(5) La devise au léchéor. Méon; Fabl.

Les regratiers tenaient lieu de nos fruitiers et épiciers;

Nous ne dirons rien des pâtés d'oiseaux vivants qui prennent leur volée dès que les convives ont entamé les murs de leur prison, et qui sont poursuivis dans la salle par des oiseaux de proie. Ceci n'est qu'un jeu (1).

Un mets plus important va paraître. Les portes de la grand' salle (2) s'ouvrent subitement ; une demoiselle s'avance tenant un plat d'argent sur lequel un paon rôti (3) au collier d'azur, à l'aigrette arrosée d'eau fraîche, étale en éventail son plumage semé d'émeraudes.

Li uns porte i paon rosti en un astier (4).

Le plat est offert au plus noble baron ; il met la main sur l'oiseau et prononce un vœu en l'honneur de sa dame. Le paon est ensuite présenté au chevalier le plus voisin. Celui-ci fait un vœu semblable, et après avoir été promené autour de la salle, l'oiseau revient définitivement

ils vendaient les épices, figues, *regulisse*, cire, œufs, fromage, *aigrun*, c'est-à-dire oignons, aulx, oranges, châtaignes, etc. — Métiers de Boileau ; éd. Depping, 52.

- (1) ... Pasté de vifs oiselets
 Et quand il ces pastés brisoient
 Li oiselet partot voloient.
 Adonc veissiez-vous faucons,
 Et ostoirs et esmerillons,
 Et moult grant plenté de mouskés (émouchets)
 Voler après les oiselets.
 (de Florès et Blanchefleur)

Legend; Fabl., II, 16.

- (2) « Quar fusse-j'oiie à Blois en ma sale la grant ! »
Chanson d'Antioche, 128.

(3) Capefig.; Hist. de Philippe-Auguste, 207.

- (4) « L'un porte un paon rôti à la broche. » De *Parise la Duchesse*, 172.

au sénéchal qui le découpe en autant de morceaux que de convives (1).

Cette apparition du paou ne nous dispense pas de nommer les chapons de Loudun, les oiseaux rôtis à l'eau rose avec un peu de vin et de sel, et les volailles entourées de salades de cresson de fontaine et de cresson orlenois. L'huile de noix ou de cerneaux n'a pas été épargnée dans les salades. Remarquez aussi ces hérons, ces butors, ces cormorans et ces cicognes, agréable manger que notre palais a répudié en se civilisant; mais tous ces mets sont éclipsés par d'énormes quartiers de chevreuil et de sanglier :

« Asez unt venesun de cerfs et de sangler (2). »

.

« Un nain qui fut molt petitz
Tourna au feu un sanglier
Dont celle gens doit souper (3). »

Après la venaison (4), le poisson apparaît sur la table. Nous devons supposons que le lieu de notre festin seigneurial n'est pas éloigné de la mer, autrement nous ne pourrions motiver la splendeur d'un menu qui réunit à la fois les esturgeons de Blaye, les congres de la Rochelle, les aloses de Bordeaux, les sèches de Coutances, les ha-

(1) Roman de Lancelot. Legrand ; Vie privée des Français, I, 363. — Roman des *Vœux du Paou et le Retour du Paou*. Manuscrit bibl. du roi, 7975. — Michelet ; Hist. de Fr., III, 175.

(2) Voyage de Charlemagne à Jérusalem, 17.

(3) Roman de Jaufre.

(4) « Et car salée, pain et vin et daintiès. »

rengs de Fécamp, les lamproies de Nantes, les turbots accommodés à vingt sauces différentes suivant la méthode du cuisinier de Saint-Denis (1), et les langues de baleines accompagnées de pois, ou rôties à la broche (2).

A défaut de marée on se serait contenté du saumon de la Loire, assaisonné de précieux aromates, des pimpernaux de l'Eure (espèce d'anguille), des barbottes (lottes) de Saint-Florentin, des écrevisses de Bar-sur-Seine, des luz de Châlons-sur Saône (brochets), des truites d'Andelis, ou des vaudoises d'Aise (3).

En fait de légumes nous ne citerons que les oignons de corbeil, les pois vermandois fricassés, les pois au lard et les fèves.

Le dessert offrira plus d'intérêt. C'est une réunion de tourtes à la viande, de beaux pâtés de Paris, de tartes de Dourlens, de rissolles, de flamiches, de talemouses, de nieules, d'oublies renforcées, d'échaudés, de siminiaus de Blangy (4), de gaufres et de galettes, et de ces gâteaux enfin dont le nom et la forme ne seraient pas

(1) Capefig.; Hist. constit., I, 49. — Legrand; Vie privée, etc.

(2) M. Crapelet affirme qu'il y avait souvent des baleines dans la Seine cinq cents ans avant l'époque que nous décrivons.

(5) Proverbes et dictons popul. au XIII^e siècle.

(4) *Simenellus*, échaudés. Prov. et dictons popul., 121.

Ducange. *Rosella*.

« Chaudes tartes et chaus flaons
Viennent en granz plateaus roons;
La craime vint lance levée
Parmi le fons d'une vallée;

tolérés de nos jours par les convives les moins scrupuleux (1).

Non loin de toutes ces belles pyramides dressées sur des plateaux ronds, sont rangées de volumineuses assiettes de poires de Saint-Riule, de hastiveaux, de poires de Chailoux et d'angoisses, de blanduriaux d'Auvergne, de nèfles, d'alises, de jorroises, de figues de Malte, de pommes de Rouviau, de cornilles (fruit de cormier), de prunes de Damas, entremêlées de montagnes de blanc-mangers (*alba convestio*), de pignolat, de gingembre confit, de sucre de roses (2), d'avelines (3), de raisins d'outre-mer (4), de fruits secs, et de châtaignes de Lombardie.

Peut-être servit-on aussi des beignets de fromage en souvenance de ceux que les Sarrasins envoyèrent aux

Li fromage d'autre part,
Vinrent poignant par un essart,
Et après viennent li maton. »

Bataille de Karesme et de Charnage.

Les échaudés sont mentionnés dans une charte de Notre-Dame de 1202. Les Grecs nommaient *obelias* les oublies cuites entre deux fers.

(1) Paulmy et Legrand, sur la vie privée des Français. — Marchangy; Gaule poétique.

(2) Legrand; Fabl., I, 359. Nous avons attribué ce produit aux repas du XIII^e siècle pour marquer que le sucre était connu; le sucre de roses est mentionné par Arnaud de Villeneuve qui écrivait au commencement du XIV^e siècle.

(3) Les noisettes au XIII^e siècle sont appelées nois de coudre.

(4) Roquefort pense que le raisin d'outremer est une espèce rapportée dans les croisades, et Legrand croit que c'est

chevaliers de Saint-Louis, lesquels étaient de fromage « et roustiz au soleil afin que les vers ne s'y missent, « et des œufs durs que pour l'honneur de leurs personnes ils avaient fait peindre par dehors de diverses couleurs (1). » Le fromage persillé avait trouvé déjà au VIII^e siècle des amateurs éclairés (2) ; le « fromage à rostir » se mangeait en tranches mises dans la poêle ou sur le gril, puis saupoudrées de sucre et de canelle en poudre. Les fromages de Brie et de Champagne étaient fort connus.

Le fruit termine le souper comme dans le roman de Florimont :

Quant assés orent mangié tuit

Delfins fist aporter le fruit (3)

.

Après mangier si ont déduit

De paroles ; puis si ont fruit (4).

Le lecteur imaginera facilement que tous ces produits distingués de l'office et de la cuisine ne furent pas

le raisin de Carinthie. La jorroise est un fruit rouge, long et aigre.

(1) Joinville ; éd. Petitot. Variantes de Sallier.

« Vus déussiés aler en Danemarche
Conréor cuirs e conter vo formages. »

Roman d'Ogier, 62.

(2) Voyez une anecdote concernant Charlemagne dans le moine de Saint-Gall.

(3) Paulin Paris ; Mss de la Bibl. du roi, III, 35. Florimond, roman d'Amé de Varennes (1185).

(4) Legrand ; Vie privée des Français, III.

consommés sans un accompagnement continu de breuvages de toute espèce.

On débuta vraisemblablement par le cidre de Normandie (1), le râpé, et la *cervoise* c'est-à-dire la bière (2), boisson nationale pour une partie de la France, mieux fabriquée, nous l'espérons, à cette époque qu'elle ne l'est au XIX^e siècle, mais sans doute inférieure en force à la bière d'Angleterre appelée godale (*good ale*) qu'on imitait alors à Paris (3).

Quant aux produits de la vigne, nos gourmets en vins seraient peu disposés à placer sur leur table, comme nos aïeux le faisaient, à côté de la plupart des vins de Moselle, de Champagne, de Guienne et de Bourgogne maintenant recherchés, ceux de Blois, d'Argenteuil, de Meudon, de Soissons, de Choisy, Montargis, Meulan et

(1) Dès le XIII^e siècle on buvait du cidre en Normandie. G. Breton l'appelle *tumens*. Dans la vie d'Ide de Louvain, mère de Godefroi, on parle de la clarification du vin pour le rapé au moyen de copeaux. Legrand; Fabl., II, 415.

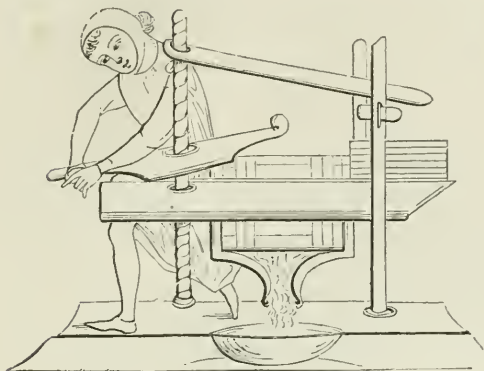
(2) Legrand d'Aussi. Fabl., II, 549.

Au temps de Julien, on ne connaissait de boisson à Paris que la bière. Pline dit que les Gaulois avaient une espèce de grain très beau qu'ils appelaient *brace*, et qu'ils en faisaient la bière avec du froment *frumenti in potum resoluto*. Eginhard emploie le mot *brace* dans le même sens.

(3) D'où est venu godailler.

« Défense au cervoisier de faire de la bière qu'avec eau et grain, savoir : orge, mestuel (méteil) et de dragie » (probablement drèche). S'il y met baye (peut-être du genièvre) piment et pois résine, il subit une amende. Métiers de Boileau. Depping; notes, page 50.

Saint-Césaire ; ni celui d'Orléans que Louis-le-Jeune di-



Un pressoir.

sait propre à enflammer le courage des preux un jour de bataille (1). Mais ils retrouveraient avec satisfaction des vins tirés du cellier de l'abbé de Cîteaux où vingt mille mesures étaient placées par rang d'âge dans des amphores de terre-cuite (2), où l'on remarquait des

(1) Lettre de Louis-le-Jeune à Suger ou à Raoul comte de Vermandois. Nos rois buvaient aussi du vin de Corny en Picardie. Philippe-Auguste possédait des vignes à Bourges, Compiègne, Laon, Beauvais, Auxerre, Corbeil, Betizy, Moret, Poissy, Gien, Anet, Chalevane, Verberies, Fontainebleau, Rurecourt, Milly, Bois-Communs (en Gâtinais), Samoi (Orléanais), Auvers (près Étampes). Legrand d'Aussi ; *Fabl.*, I, 398. — *La Bataille des vins*, H. d'Andeli, poème burlesque du XIII^e siècle. Méon ; *Fabl.*

(2) On faisait aussi usage de tonneaux, ainsi qu'il est prouvé

Clos-de-Vougeot, datant de la prédication de saint Bernard, lequel blâmait déjà la coutume de marquer l'âge du vin par le pontificat des papes et le gouvernement des abbés (1). Ils reconnaîtraient aussi volontiers les vins d'Espagne et de Chypre, conservés dans des outres semblables à celle qu'Ogier trouva de son couteau long et pointu lorsqu'il perfora du même coup une chausse du blanc et double haubert de Bertrand, son ennemi :

Li mances (*du couteau*) fu à fin or entaillés
 Et l'alemele d'un poitevin acier...
 Ens un bole qui plains ert de vin viés
 (Che dist mes maistres qu'il tenoit un cestier)
 Li quirs trancha et li vins respandiés.

Roman d'Ogier, 175.

Après ces vins figurent des boissons composées, comme le moré fait avec du jus de mûre, le médon, le claret blanc et mélangé d'épices que la sœur d'un roi de France « aimait, dit le poète, à boire dans sa coupe dorée (2), » la borgerase sorte d'hydromel, les vins herbés où l'absinthe, le myrthe, et l'aloës, étaient infusés; enfin l'eau-de-vie mentionnée vers la fin du XIII^e siècle, par Arnaud de Villeneuve, et l'eau d'or (3).

par le trait d'un évêque d'Auxerre et de son cellerier (1118). Dans une année de mauvaise récolte, le prélat fit distribuer de son vin à diverses maisons religieuses, sans excepter le meilleur qu'on appelait *vin de migraine*. Lebeuf; Histoire d'Auxerre, 270.

(1) S. Bern., opusc. 5. — Capefig.; Hist. constitut., II. — P. le Chantre, ch. 25, 29.

(2) P. Paris; Mss. de la Bibl. roy., 151.

(3) Legrand; Vie privée des Français, III, 67, 86, 525.

Tandis que ces liqueurs variées, offertes aux convives, les animent, et les préparent à l'arrivée du gâteau des rois, quittons-les un instant pour discuter quelques articles du service et de l'alimentation.

DISSERTATIONS.

Rien ne prouve qu'on eût l'idée, au temps que nous décrivons, de mettre à la disposition de chaque invité une serviette de table (1). Cependant il est souvent question de « blanches toailles, » c'est-à-dire de serviettes pour l'essuiement des mains, *au laver*, après le dîner :

Quand tu auras les mains lavées
Et à la touaille essuiées (2).

Un testament de 1199 prouve que le linge damassé était connu depuis longtemps. L'emploi varié des serviettes était exprimé en latin par autant de noms différents : *Facitergium*, linge de figure ; *mappa mensale*, nappe ; *manutergium*, torchon ; *manumundium*, essuie-mains, etc. (3). Dans tout cela point de serviette de corps pour la table, à moins qu'on ne la découvre dans l'expression de *prandeum*, linge du dîner. Mais l'opinion de Paulmy d'Argenson, que la nappe tenait lieu de

(1) Montaigne assure que les serviettes ne commencèrent que de son temps à devenir communes chez les particuliers.

(2) Ducange ; Gloss., VI, col. 1199.

(3) Ibid. Testament de la comtesse de Montferrand. Gloss. ; Toaille, VI, col. 1199.

Voy. aussi dans l'inventaire d'une cuisine *tria manutergiola* D'Achery, Spicileg, 680.

serviette de table (1), semble confirmée par ces trois vers :

« Gardez que vos iex n'essuez
 A cele fois que vous bevez,
 A la nape, ne vostre nez (2). »

Le continuateur de Guillaume de Tyr se sert de l'expression de *touaille* en parlant de la mort du comte Henri de Champagne à Saint-Jean d'Acre (1197), mais on ne peut y voir que l'essuie-mains généralement offert après le repas : « Le comte fit mettre les napes pour
 « souper et demanda à laver ; l'en li apporta : et vint en
 « droit d'une fenestre qui en la tor en haut estoit où il
 « manoit. Si comme il lavoit ses mains, il se lança en
 « avant, et chéi de la fenestre à val ; si fust mort. Li vas-
 « let, qui tenait la *touaille*, se laissa cheoir après, parce
 « qu'il ne voloit pas qu'on dise qu'il l'eust bouté ; il ne
 « fu mie mort, mes il ot la cuisse bruisée. Le comte
 « avoit plusors fois commandé que l'on fist la fenestre
 « treillier por les enfants ; car le cuer lui dióit qu'elle
 « feroit damage (3). »

Le nom de *madre* s'est rencontré sous notre plume dans l'énumération des vases à boire ; mais qu'est-ce que le *madre* ? Grande question d'antiquaire qui n'est pas encore résolue.

(1) Essai d'une vie privée, etc., III, 112.

(2) Le chastiment des dames. — Hist. littér., XIX, 837.

(3) Bernard-le-Trésorier ; Collect. traduite des hist. de Fr., X, 222. La mort du comte de Champagne fut volontaire. Il

On diffère d'opinion quant à l'étymologie de ce vieux mot. Ducange en fait remonter la filiation jusqu'au *murrhine* de Pline, matière précieuse pour les vases. Papias a dit que de son temps on appelait *murrhin* des vases de verre d'une qualité choisie, et d'une nuance de saphir (1).

M. Paulin Paris remarque que l'érable est appelé *mæzer* en langue belge (2). Hanap *maserin*, ou mase-lin, c'est-à-dire hanap de madre, serait primitivement un vase de bois d'érable dont on faisait des coupes dans les pays du nord. C'est aussi l'opinion de M. Francisque Michel (3), mais elle semble contredite par les vers suivants :

« Por ce qu'il nos a herbergié
Li veil doner cest bon henap
Qui n'est d'érable ne de sap,
Mès de *madre* bel et poli (4). »

Il ne serait peut-être pas impossible de concilier cette contradiction apparente si l'on remarque qu'il y avait le grand et le petit madre, deux qualités bien distinctes,

était mal vu par les chrétiens qui l'accusaient d'avoir trahi dans la bataille de Tibériade.

(1) Legrand; Vie privée des Français, III, circ. 193. Roquefort; Gloss., II, 108.

(2) Notes du poème de Garin le Loherain, 79.

(3) Glossaire de Tristan; madre. — Suivant M. Depping, madre vient de *madera*, bois, en espagnol. Dans les métiers de Boileau, on trouve « de tonlieu, de hanas de madre et de fust, et de esquèles, et de plateaus. » 329.

(4) De l'hermite qui accompagna l'ange. Legrand; Fabl. V, appendice; éd. Raynouard.

et que le madre, en général, le *mazaro*, indiquait un objet de luxe, réservé aux riches qui se le procuraient par l'entremise des marchands italiens (1).

Un vieil inventaire mentionne : « le hanap du roi saint Louis dans lequel il beuvote, fait de madre, avec son couvercle de mesme matière garni d'un pied d'argent doré, et dedans icelui hanap, au milieu du fond, est un email de demi-rond taillé de fleurs de lys d'or à champ d'azur (2). » Ducange dit que cette même coupe, rappelée dans l'inventaire, est de couleur sombre, et faite d'une pierre qui paraît être de l'agate.

Le madre pouvait donc être originairement un vase d'ébène qui aurait transmis son nom aux coupes de nuance brune (3), et de matière précieuse, qui le remplaçaient chez les riches, et le petit madre, plus tard, aurait consisté dans l'imitation vitrifiée du madre précieux, au moyen d'un émail, d'une faïence, peut-être même d'une porcelaine, bien que l'on n'ait constaté aucun débris de porcelaine qui puisse remonter au temps des croisades (4).

(1) Roquefort ; Gloss., II, 105.

(2) Legrand ; Vie privée, III, 310. Ducange ; Gloss. IV, col. 625.

L'officier de l'échansonnerie, chargé des vases à boire (ciphis et vitris), est appelé *madelinier* dans le règlement de saint Louis. Voyez ici t. I, ch. des Offices de la couronne, p. 79.

(3) *Pro pelle mardarina vestitus sum pelle caprina.* (?)

Hugues de Mételle. Mabillon ; Analect., III, 464.

(4) On faisait encore au XIV^e siècle des manches de couteau de madre. Monteil ; Hist. des div. états, I, 960 et 258, note 254. On place l'invention de la faïence au XIV^e siècle.

Un autre sujet de remarque plus intéressant est la différence des usages anciens et des usages postérieurs, relativement à l'abstinence de la viande, et à la tolérance des œufs et du beurre.

Le beurre était assez rare dans certaines parties de la France, et l'huile ne l'était guère moins, même dans le midi (1). Aussi Orderic Vital dit : « Nous usons de « graisse parce que nous n'avons pas d'huile comme en « Italie et en Palestine. » Le jus de lard était employé pour suppléer à l'huile et au beurre, dans les jours d'abstinence. Cependant, l'abbé de Saint-Martial le défendit vers 1150. Au XIV^e siècle le lait et le beurre furent prohibés (2).

Les œufs, permis aussi dans les jours de maigre, se prêtaient sous la main adroite des cuisiniers de Cluny à toutes sortes de métamorphoses. On les servait « sur le plat, brouillés, en omelettes, pochés, durcis, hachés, mélangés, frits et à la coque (3). »

Le hareng était une ressource pour les provinces du littoral maritime, car on savait le saler; mais non pas, vraisemblablement, avec cette perfection dont la pratique fut enseignée par le Hollandais Bückelz.

Comme saint Benoît, dans sa règle, n'avait défendu

(1) Hist. littér., XIV. — Orderic; Vital, l. VIII, 912.

(2) Legrand; Fabl., II, 43.

(3) *Ova versantur et vexantur, quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuuntur, et nunc friza, nunc assa, nunc farça, nunc mixtim, nunc singillatim, apponuntur.* • Hist. littér. de Fr., XIII, 199.

aux religieux que la chair des quadrupèdes (1), on mangeait sans scrupule de la volaille ou des oiseaux dans les temps d'abstinence, en s'autorisant du passage de la Genèse qui place au même jour la création des poissons et des oiseaux (2), et l'on ne tenait point compte du concile d'Aix-la-Chapelle (817) qui les avait interdits pour la première fois aux personnes majeures.

Saint Thomas rangeait ces animaux parmi les aliments maigres (3); il n'était pas rigoriste, car il décide qu'il est permis de faire usage des épices un jour de jeûne et hors des repas, dans la vue seulement d'aider à la digestion, et pourvu qu'on n'en prenne pas en trop grande quantité.

L'abstinence était rarement observée le samedi avant le temps de saint Bernard qui reproche aux Clunisiens de ne « faire maigre que le vendredi (4), tandis que les comédiens eux-mêmes étendent cette pratique au samedi et plusieurs laïcs à deux autres jours. »

(1) *Annal. benedict.*, V, 549. — Paulmy; *Vie privée*, etc., III, 42.

C'était l'opinion de St-Odon, abbé de Cluny. Voir un trait de sa vie. — Ducange, VI, col. 1689. — Grégoire de Tours au VI^e siècle dinait à la table de Chilpéric; ce prince lui fit remarquer qu'il y avait pour lui une soupe à la volaille.

(2) Le quatrième jour. *Gen.*, I, 20-25. — *Hist. littér. de Fr.*

(3) Legrand; *Vie privée des Franç.*, I, 529, et *Fabl.*, I, 512.

(4) *Epist.* 15, lib. VI. — Le précepte du jeûne pendant le carême s'était maintenu dans tous les temps. Voy. le quatrième concile d'Orléans, en 541, qui renouvela aussi les prohibitions des anciens canons à l'égard du mariage des prêtres et des diaeres. — *Hist. littér. de Fr.*, XII, 451.

Nous avons mis le sucre au nombre des assaisonnements connus dans les XII^e et XIII^e siècles, vu qu'il est prouvé, par des témoignages incontestables, que l'expédition de Syrie fit connaître la canne à sucre aux premiers croisés. Sans remonter à Théophraste, à Pline, à Sénèque, à Dion, qui ont parlé du sucre comme jus de roseau, et à Lucain qui l'appelle miel de roseau, nous pouvons dans les historiens du moyen-âge reconnaître l'existence, non pas d'un simple sirop de cannes, mais de sucre cristallisé (1).

« Le peuple, dit Albert d'Alex, ayant trouvé dans cette
 « vaste plaine une grande quantité de cannes remplies
 « de miel que l'on appelle *zucra*, en exprimait le suc
 « salulaire avec un extrême plaisir, et une fois qu'ils en
 « avaient goûté, les pélerins ne pouvaient se rassasier
 « de sa douceur. Cette espèce de plante est cultivée tous
 « les ans par les agriculteurs de ce pays avec un soin
 « infini. A l'époque de la moisson, et lorsque la canne a
 « mûri, les indigènes la broient dans des mortiers, font
 « filtrer le suc qu'ils en ont extrait, et le recueillent
 « dans des vases où ils le laissent reposer jusqu'à ce
 « qu'il soit pris et durci; il présente alors l'appar-
 « rence de la neige et du sel blanc. Ensuite ils le râ-
 « pent pour le manger avec du pain ou le faire dé-

(1) « Les cannes à miel, dit Jacques de Vitry, sont des roseaux remplis de miel, c'est-à-dire d'un suc extrêmement doux dont on fait, en les passant d'abord sous un pressoir et en condensant le suc par l'action du feu, d'abord une sorte de miel, puis une sorte de sucre, » etc. Jacq. de Vitry. Collect. trad. des hist.. XXII, 91.

« layer dans l'eau ; ils le prennent ainsi en forme de
« boisson (1). »

Guillaume de Tyr assure « que les eaux d'une source
« des environs de Tyr favorisent la culture de la canne
« mielleuse avec laquelle on fabrique le sucre si pré-
« cieux, si nécessaire aux hommes pour toutes sortes
« d'usages en même temps que pour leur santé, et que
« les marchands transportent ensuite dans les parties les
« plus reculées du monde (2). »

La culture de la canne n'avait pas tardé beaucoup à
passer en Sicile, car Hugues Foulcaud, abbé de Saint-
Denis, historien de cette île, parle de la canne à miel,
« nom qui lui vient de la douceur du suc qu'elle ren-
« ferme. Une légère cuisson lui donne la saveur du miel,
« mais si on le fait bouillir assez longtemps il prend la
« consistance et la qualité de sucre (3). »

En 1230, Frédéric II, qui possédait Palerme et les
îles d'Hières, fit planter dans ces îles la canne à sucre.
Cent ans après, Sanuto écrivait que les états du sultan
d'Égypte, les territoires de Tripoli et de Bélinas, Chy-
pres, Rhodes, Amorea et Mortea, étaient remplis de can-

(1) Collect. traduite des hist. de Fr., in-8°, 1, 506 ; Albert
d'Aix, l. V, c. 27.

(2) Ibid., XVII, 256. Guill. de Tyr, II.

Dans Joinville : « Le roi vint à un lieu appelé Passe-Pou-
lain, là où il y avait de moult belles eaües de fontaines, de
quoi on arrouse ou païs les cannes dont vient le sucre. »

(3) *Harum arundinarum succus diligenter et moderatè decoc-
tus in speciem mellis traducitur; si vero perfectius excoctus fue-
rit, in saccari substantiam condensatur.* Murator. res. Italic.,
VII, col. 258. — Hist. litt., XV, 281.

nes à sucre, et il ajoute qu'on pouvait s'en procurer en Sicile aussi bien que des vers à soie (1).

De la Sicile, la culture de la canne passa à Grenade, à Madère, d'où elle gagna plus tard le Brésil et le reste de l'Amérique.

Cependant le sucre fut longtemps rare et cher. On le considérait comme un médicament, et dans l'usage ordinaire le miel en tenait lieu. On ne trouvait le sucre que chez les apothicaires; de là le proverbe: « C'est un apothicaire sans sucre » pour désigner un homme pris au dépourvu.

Ces remarques nous ont paru nécessaires pour rendre compte de quelques particularités des repas anciens, qui différaient beaucoup des nôtres, comme nous avons vu, et qui restaient sans doute fort loin, dans l'ordinaire de la vie, de cette abondance et de cette recherche que donnerait à supposer la réunion des détails précédemment groupés en un seul tableau. Sans parler des règlements somptuaires de Philippe-Auguste (2), et après les croisades, de ceux de Philippe-le-Bel, qui n'accordait aux tables les mieux fournies que trois mets et un entremets, on n'admettait dans les usages de la ville de Saint-Quentin que deux sortes de viandes à chaque repas sur la table des gens aisés; mais dans les repas que le châtelain de la vicomté offrait chaque année aux échevins de cette ville on s'éloignait beaucoup de cette sobriété habituelle.

(1) Mém. de l'Ac. des Inscript., XXXVII, 310. — A. Hugo; France pittor., 206. — Godefroi; Hist. de l'ancienne Provence.

(2) Dans Brussel (de l'usage des fiefs; pièces justificatives).

« Dans une salle tendue de tapisserie , dit la chronique, sur une table recouverte d'un tapis, on posait trois nappes. Des bancs garnis de paillots (coussins rembourrés de paille) tenaient lieu de siège. Deux clercs de la ville servaient portant la serviette sur l'épaule et une couronne de fleurs sur la tête. Au premier service, potage, poulets bouillis aux pois et pâtés de poulets, plus un oison pour deux échevins; carpes et brochets coupés par quartier et servis sur des tranches de pain avec du ver-teille (verjus d'oseille) , puis bœuf salé et moutarde. Chaque couple d'échevin avait son plat et un rôti.

La première nappe levée , on servait des tartes et des cerises, de la crème et du fromage vieux et nouveau, de grosses noix et des gâteaux secs.

La seconde nappe levée, on apportait à chaque convive un grand verre d'hypocras avec des oublies ; ils étaient libres d'envoyer les oublies à leurs femmes, à leurs filles, ou à leurs parents. Après ce repas, on disait les grâces.

La troisième nappe ôtée, il ne restait que le tapis. Alors chaque échevin prenait un bouquet, se couronnait de fleurs, écoutait la lecture du statut qui réglait le festin , et s'assurait ainsi que le châtelain avait rempli ses obligations : en cas d'omission , celui-ci devait donner un nouveau repas. Cette coutume subsista jusqu'en 1557 (1).

un compte de table de Philippe-Auguste monte à 40 livres.

Potage à la purée, au lard, aux légumes, au gruau, 2 liv.

Échaudés et gaufres, 4 livres.

Fruits secs, avelines, et gingembre confit, 2 livres.

Superbe paon, 5 livres.

(1) France pittoresque et historique. A. Hugo, I, 154.

Si ces détails d'un festin bourgeois peuvent faire supposer qu'il y avait jadis des gourmands, on serait tenté d'en douter en trouvant dans un vieil historien des croisades qu'après la victoire d'Hebron, « les chrétiens firent des pâtés de jeunes chameaux et en mangèrent avec plaisir, parce que la chair de ces animaux est blanche et agréable (1). . . ; » mais peut-être les conquérants de l'Algérie seraient-ils maintenant du même avis, que leurs pères les conquérants de Jérusalem. Il est plus certain que la cuisine de l'anti-pape Pierre de Léon leur répugnerait, car il voulait que l'encens fut employé dans les mets qu'on lui servait. Divers potiers travaillaient à la fabrication de vases et de plats de toute espèce pour sa table. Un de ces vases à double fond permettait, au moyen du réchaud qui y était adapté, d'imprégner de l'odeur et du goût de l'encens les viandes placées à l'étage supérieur (2).

Il est souvent question dans nos vieilles rimes de *gloutons* et des *lècheors* et nullement des fins gourmands; les festins ne sont jamais oubliés dans nos Iliades du XII^e siècle. On mange et on boit beaucoup, mais il ne paraît pas qu'on fit alors métier et gloire de l'ivrognerie (3). La vanité bachique des siècles suivants n'existe pas. On fait honte aux ivrognes, on ne pardonne l'ivresse qu'aux Anglais : « Le boire fréquent des Anglais les a rendus fameux parmi les autres peuples, » dit J. de Sa-

(1) Michaud ; Bibl. des croisades, II^e part., 712.

(2) Historiens de Fr., in-f^o, XIV, 253.

(3) Saint Louis « fut très sobre en sa bouche et jamais ne devisa qu'on lui appareillast diverses viandes ne délicieuses ;

lisbéry (1). « Li mielldre buveor sont en Angleterre, » est un proverbe du XIII^e siècle.

SUITE DU FESTIN.

Mais il est temps de mettre un terme à ces digressions; les invités de la fève, qu'elles nous ont fait perdre de vue, au moment où le banquet touchait à sa fin, sont devenus plus bruyants que jamais. Un joyeux refrain arrive jusqu'à nous : c'est celui d'une chanson de table (2).

Chaque convive doit quelque couplet à l'assemblée. Un rameau vert passe successivement de main en main, et celui qui le tient doit chanter, non pas une chanson à boire, mais une chanson d'amour. Toute la compagnie forme un chœur chaque fois que le refrain rappelle la mélodie naïve et un peu mélancolique des airs de France :

J'aim bien loiaument,
Et j'ay bel amy,

mais prenoit paciament ce que on lui mectoit devant lui. Son vin atrempait d'eaüe selon la force du vin, et beuvoit en ung verre. » Joinville; éd. Petitot, 387.

(1) Hist. littér. de Fr., XIV, 150.

(2) Legrand; Vie privée des Fr., III, 568. Robert Wace dit qu'on lisait des poèmes dans les festins; et Jehan-le-Chapelain au XIII^e siècle :

Usage est en Normandie
Que qui hebergiez est qu'il die
Fable ou chanson à l'bôte. Hist. littér., XVII.

Dans le poème d'Alexandre, Hélinand est prié de chanter pendant le dîner du roi. — Hist. littér., XV, 140, et Legrand; Vie privée, etc., 524-541.

Pour qui di souvent
J'aim bien loiaument.

C'est miens liegement
Je le say de fy
J'aim bien loiaument,
Et j'ay bel amy (1).

Ensuite vient le tour des ménétriers et des farceurs.



Joueur de violon ou ménestrier).

Un hôte galant ne manque pas de *donner* les jongleurs ou les ménétriers à ses convives. Joinville dit qu'à la table du roi Louis IX les ménétriers récitaient des vers ; ils apportaient leurs vielles après manger , et le roi attendait qu'ils eussent fini pour dire les grâces.

Nous n'avons laissé aux descendants de ces artistes que les cafés de province et les coins de rue. Cependant la musique ambulante mériterait quelque protection ;

(1) « J'aime bien loyalement et j'ai un bel ami pour qui je dis souvent : J'aime bien loyalement. Il est à moi par hommage-lige, je le sais assurément, » etc. — Du Roman de Coucy ; Chanson de la dame de Fayel.

elle égaie la tristesse des grandes cités ; elle est comme l'opéra du pauvre ; elle peut l'instruire en le consolant.

Quand le moment des intermèdes est arrivé , on regarde comme une chose de fort bon goût , d'admettre dans la salle des chiens dansants, des singes cavalcadant, des ours faisant le mort, et de prétendues chèvres jouant de la harpe. Ils sont suivis d'un masque noir , antique



La danse de l'ours.

personnage d'origine germane, du roi de l'enfer Hellequin (*hölle könig*) et de sa *mesnie* (sa compagnie), dont l'Italie a fait plus tard le burlesque *Arlequino* (1).

Après les chants et les bouffonneries un autre bruit s'élève , bruit éclatant , mêlé de cris de joie , de folles exclamations et de vivat. La fève vient d'être trouvée (2)

(1) Hist. litt. de Fr.; Notice sur Adam de la Halle; P. Paris.

(2) L'origine du banquet de la fève se perd dans l'antiquité. L'expression de *fabam minimum*, dans Cicéron , paraît y faire

dans un coin du monstrueux gâteau. Le roi est élu par le sort. Il a nommé sa reine. Il boit — *le roi boit!* — *la reine boit...!* La voûte de la salle en tremble. Monarque d'une heure, souverain d'une cour imaginaire, roi d'une monarchie bouffonne, tu peux, comme celui d'Yvetot (1), t'épanouir à ton aise sur ton trône, tes cheveux ne blanchiront pas sous le poids de ta couronne ; elle est sans épine et si légère ! Ton sceptre ne fatiguera pas ta main. Ta charte ne t'oblige qu'à boire, et tes sujets ne conspirent que pour déconcerter tes rasades furtives. La France a dans cet instant deux ou trois mille rois comme toi ; la France rit, la France est heureuse. On rit même dans cette grosse tour, là bas, sur le bord de la Seine, où les ambassadeurs du grand khan de Tartarie dînent avec monseigneur le roi (2). On a tiré la fève au Louvre comme au hameau. Un enfant, peut-

allusion. — Paulmy d'Argenson ; Précis d'une vie privée, etc., III. Pasquier ; Recherches, 589.

Un poète du XIII^e siècle raconte qu'une dame châtelaine pétrit un gâteau pour ses convives, et le fit servir à souper ; le hasard lui donna la fève. — Legrand d'Aussi ; Fabl., I, 288.

(1) Suivant une tradition contestée, le roi Clotaire, ayant assassiné Gautier, sire d'Yvetot sur les marches de l'autel, se serait condamné pour pénitence à ériger en royaume le fief de son vassal. Dès 1461, il était admis que le sire d'Yvetot avait joui du droit de battre monnaie. Un poète normand, de cette époque, mentionne sa royauté « au pays de Caux... un roi. » Il est certain qu'en 1570 c'était un franc-fief libre de tout service et hommage. — Dumoulin ; Preuve de l'hist. des rois d'Yvetot, 1661.

(2) Du Peyrat antiquités de la chapelle, 68. — Guill. de Nangis.

être, y sera roi ; une simple fille d'honneur y sera reine... Justement elle a découvert la fève ! Plus belle par sa confusion, la gracieuse jouvencelle enchante et tyrannise les cœurs de son peuple. Mais tous les yeux sont sur elle. Si elle touche au hanap, elle est perdue ; une conjuration inexorable et un tonnerre d'exclamation, vont éclater.

Ainsi se termine le repas des *Rois*, mieux assaisonné encore de plaisants propos que de fines épices ; repas accompagné d'une gaieté franche et facile que ne refroidit point l'orgueil des femmes, la morgue des hommes, et l'envie des laquais ; car c'est encore le temps passé, galant et rieur, et un peu rude, comme il était.

Joyeux convives, il se fait tard ; videz une dernière coupe et levez-vous :

Après mangier font les nappes ceuillir
Et seneschal portent partout le vin
En coupes d'or en hanap mazelin (1).

Retournez dans la maître-chambre ; là vous attend une histoire touchante que le chapelain vous contera (2) ; elle terminera dignement un banquet où l'on a prodigué pour vous plaire les mets les plus recherchés, et les friandises les plus appétissantes : c'est l'histoire d'une noble dame, la belle Jeanne (3), qui devint boulangère à

(1) Ducange ; Gloss., VI, 565. Le soir on donnait le vin du coucher au moment où les hôtes se mettaient au lit :

« Li reis Hugon li forz lur fait porter le vin. »

Voyage de Charlemagne à Jérus., 18.

(2) Ducange ; Gloss., V. Girard, de Vienne. « Li uns viole li uns conte romans.

(3) Le texte original de ce gracieux roman a été publié par

Marseille par amour pour son mari , et qui vendait un pain si exquis qu'elle fit fortune en peu d'années.

« Un chevalier demouroit en la marche de Flandre et de Hainaut , molt preux et molt hardi, et il avoit de sa femme une bielle fille ki avoit nom Jehanne. La mère pressoit le chevalier de marier Jehanne, mais il ne songeait qu'à aller aux tournois et non à marier sa fille.

« Son écuyer, l'un des plus preux du pays, joignit ses instances à celles de la mère. Le chevalier , tout en le priant de le laisser en paix , lui dit un jour :

« — Robins, puiske tu es si désireux ke ma fille fust mariée, elle sera asès tos mariée se tu t'i accordes. »

« — Ciertes , dist Robins , je m'i accorderai volentiers. »

« — Grâce à toi, reprit son seigneur, j'ai maintenant mille livrées de terre au lieu de cinq cents. Je me loue moult de toi, et pour ce je te donnerai ma bielle fille se tu veux la prendre. »

« Robin fut bien étonné , refusa tant d'honneur , et allégua sa pauvreté.

« — Je te donnerai quatre cents livrées de ma terre, répliqua le seigneur. Tiens, voici mon gant, je te re-

M. Francisque Michel, sous le titre du Roi *Flore* et de la *Belle Jehanne*. Nous avons abrégé seulement quelques passages , et supprimé ce qui se rapporte au roi *Flore*, hors-d'œuvre sans liaison avec le sujet principal, mais que le goût du temps pour les aventures lointaines et merveilleuses commandait au romancier. Nous avons fait un très petit nombre de changements dans les expressions du texte pour le rendre plus intelligible à tous les lecteurs.

« connais quatre cents livrées, et je te le garantirai par-
« tout. »

« La mère, fort mécontente de cet accord, pleura, et envoya quérir ses frères et cousins qui firent des remontrances au père. Mais celui-ci leur dit que s'ils vouloient faire don de quatre cents livrées de terre à sa bielle fille, il renonceroit à Robins; alors ils se turent. Le chevalier manda son chapelain. On fit les fiançailles. Robin pria son seigneur de le faire chevalier, et il espousa la bielle Jehanne.

« Puis Robins déclara qu'il avoit fait vœu, en péril de mort, d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques le lendemain du jour où il seroit fait chevalier. — « Ore, messire Robier, dit le père, si lairés (laissez) ensi ma bielle fille et vous en irés, molt en serés à blasmer. »

« Sire, dit Robert, je reviendrai au plutôt, si Dieu plaist, car je dois forcément accomplir ce voyage. »

« Un chevalier de la cour du seigneur l'entendit et le blâma. « Certes, dit messire Raoux, si vous vous en allez ainsi à Saint-Jacques et délaissez votre femme, je prendrai votre place, et cela avant que vous reveniez, et au revenir, je vous en dirai bonnes enseignes. » Et ce chevalier paria sa terre contre celle de Robert, qui tint le pari. Le père fut témoin. Dans cette matinée, Robert épousa la belle Jehanne, et après la messe il partit de l'hôtel.

Et dist li contes ke la dame se maintint molt simplement tant comme ses sire (son seigneur) fut en la voie (en voyage) et allait au moustier volentiers, et prioit Dieu k'il li ramenast son seigneur.

« Raoux gagna une vieille qui demouroit avec elle ; lui donna onze sols pour acheter une robe , et vingt sols pour mettre une penne (fourrure) à son surcot. La vieille prit l'argent et parla maintes fois à la dame, mais rien ne valoit. Robert devoit revenir dans la huitaine.

« Raoux , par trahison de la vieille, trouva le moyen de découvrir un signe naturel que Jehanne avoit , mais il ne put la contraindre à méfaire. Dans ce débat , il s'embarrassa dans ses éperons et tomba. Jehanne prit une buse (1) et le frappa dans le visage tellement qu'il sortit au plus vite avec une grande plaie qu'elle lui avoit faite.

« Au retour de Robert, Raoux dissimula sa blessure du mieux qu'il pouvoit, et parut à la fieste (fête) ki fut toute jour molt grande de boire et de mangier et de baus (bals) et de karolles (danses).

« Après dîner , Raoul dit à Robert qu'il avoit gagné sa terre, et lui en donna la preuve que Robert put bien vérifier.

« Le lendemain matin , Robert avoua qu'il avoit perdu son pari. Il sortit de l'hôtel emportant ce qu'il pot avoir d'argent , et demeura quatre jours à Paris.

« La belle dame , dolente et courroucée , pleura tant que son père lui apprit le motif de ce départ. Mais elle tenta inutilement de se justifier. La nuit, au premier

(1) Peut-être faut-il lire *buse* soufflet ; de ce mot vient bouffée de vent.

somme, elle se revela, prit tous ses deniers ke elle avoit eu ses chofres (coffres), et prit un roucin et une houche (robe longue), et se mit en chemin. Elle avoit fait copier ses bielles traices et fut ainsi habillée comme un écuyer. Elle erra tant par ses journées kelle vint à Paris ; elle alloit après son segnor, et bien afirmoit que jamais ne finiroit devant k'elle l'aroit trouvé.

« Si chevauchoit-elle comme eskuier. Elle sortit un matin hors de Paris, et s'en aloit le chemin d'Orléans. Quand elle vint à la tombe Isoré (1), elle rencontra monseigneur Robert, son seigneur.

« Cant elle le vit, si en fut molt lie (joyeuse), si s'accosta priès de lui et le salua, et il lui rendi son salu et li dist : « Biaus amis, Dieu vous doinst (donne) joie ! »

« Ils commencèrent à se questionner. Le jeune écuyer dit qu'il s'appeloit Jehan ; et Robert avoua qu'il avoit perdu tout ce qu'il possédoit et qu'il iroit vers Marseille sur la mer, pour y servir quelque preudhomme, ne pouvant plus rester en son pays. — « Je vous servirai vo-
« lentièrs s'il vous plaît, reprit Jehan. » Robert eût bien accepté, mais il répondit : « J'ai si peu d'argent
« ke il me faudra mon cheval vendre avant trois jours.

(1) C'était une enseigne représentant le Sarrasin tué par Guillaume d'Orange. Voyez le manuscrit de la Bibl. royale, n° 6985, p. 259. Cette enseigne se voyait près la barrière St-Jacques, au bas du Monticule de Mont-Souris, à peu de distance de la barrière d'Orléans. Note de M. Fr. Michel, dans le roman du roi Flore, etc., 29. La rue de la Tombe-Isoire existe encore.

« Ainsi ne sai ke faire de vous retenir. » — Sire, dit « Jehan, or ne vous en esmaïés mie (ne vous découragez pas), car Dieu vous aidera. Mais dites-moi si vous « voulez manger du disner. » — « Jehan, mes disners « sera tos fais, car je n'ai mie de tous deniers iij sous « de parisis.

« Jehan répliqua qu'il avoit dix livres tournois, et qu'il ne l'abandonneroit point. Lors ils s'en vont grand train jusqu'à Mont-le-Heri. Là Jehan apporta à mangier à son segnor, si mangièrent. Après, dormi le chevalier en j lit, et Jehans à ses piés. Cant ils orent dormi Jehan mist les frains; si montèrent, et se mirent en chemin.

« Ils arrivèrent à Marseille, mais à leur grand regret ils n'ouïrent point parler de guerre.

« Robiers dit à Jehan « que ferons-nous? » — « J'ai bien encore c sous de tournois, répondit Jehan. S'il vous plaist je vendrai nos ij chevaux et en ferai deniers; et je sui li mieusdres (meilleur) boulangiers ke vous saciés, si ferai pain françois, et je ne doute mie ke je ne gaagne bien et largement mon dépens (mes frais).» Et le lendemain Jehan achata son blé et le fist muire (moudre), et achata des corbeilles et commença à faire pain françois si bon, et si bien fait, kil en vendoit plus ke li doi (deux) meilleur boulangier de la ville; et fist tant dedens les ij ans k'il ot bien c livres de katel (capital). Puis il loua une maison grant et bielle, et akata du vin, et si herbergea la bonne gent (tint auberge pour les bonnes gens), et gaagnoit asés à plenté (en abondance), et

viestoit (vétissait) son seignour biellement et richement, et avoit mesi Robiers son palefroi, et aloit boire et mengier aveukes les plus vallaus de la ville, et Jehan lui envoioit vins et viandes.

« Pendant ce temps, Raoul jouit sept années de la terre de Robert. Il vint à tomber en grant malaise et grande souffrance; il consulta son chapelain, et lui avoua qu'il avoit fait un pécié très lait, et très oskur. Le chapelain lui ordouna de prendre la croix, et de donner des gages à Dieu qu'après sa guérison il iroit au saint sépulchre. — « Vous-mêmes, dit Raoul, vous serez pour moi, envers Dieu, mon gage, et je vous créance, comme chevaliers, ke je vos en acuitterai bien. »

« Sire, dist li chapelains de par Dieu! et j'en suis a plaiges (caution). » Il fut guéri.

« L'an passa, mais il resta. Le chapelain menaça de tout dire au père de la demoiselle; alors Raoul promit d'aller dans une demi-année. En effet, il s'apareilla (s'équipa) et avec trois écuyers alla à Marseille et se herbergea (logea) en l'ostel françois où messire Robert et Jehan demeuroient.

« Si tôt comme Jehan le vit, elle le connut bien à la plaie k'elle li ot faite, et a çou ke maintes fois elle l'avoit veu. Quinze jours après, au départ, Jehan lui demanda pour quoi il alloit outre-mer. Raoul lui en fit l'aveux. Quand Jehan oï çou (entendit cela il) si se teut. Mesires Raoul mist son harnas en la nef et monta sour mer. Il alla au sépulchre et se confessa le mieux qu'il put, promit de rendre la terre au chevalier, revint par Acre, Aigues-

Mortes et Marseille, logea encore à l'hôtel françois, et retourna dans son pays.

« Après être resté vi ans à Marseille, Jehan avoit acquis la valeur de six cent livres, et gaagnoit aukes (alors) çou k'il vouloit, et estoit si dous et si deboinaires k'il se faisoit amer à tous ses voisins; et avec tout çou il estoit si très eureus comme trop, et maintenoit son segneur si noblement et si ricement ke c'estoit miervalles à veoir.

« A la fin des vii ans, Jehan persuada au chevalier Robert de retourner en son pays lui promettant qu'il auroit bonnes nouvelles de ce qui l'affligeoit. En iii semaines, ils furent de retour. Robert annonça son arrivée à son beau-père qui s'en réjouit, mais s'affligea de ne point voir sa fille. Tous les voisins vinrent à la fête qu'on lui donna. Raoul y vint aussi, et Robert conta à Jean toute l'histoire de Raoul.

« Sire, dist Jehan, appelez-le de trahison, et je ferai por vous la bataille. » — « Jean, dist mesire Robiers, non ferés (vous ne le ferez pas). » Et il jeta son gage devant son beau-père. Raoul en fut molt dolant, il tendit aussi son gage, et le jour du combat fut fixé à quinzaine.

« Jehan avoit en l'ostel de son père une cousine germane, belle demoiselle, qui avoit bien vingt-cinq ans. Jehan lui conta l'affaire de cief en cief, et se découvrit de tout à elle, et la cousine promit le secret. Sa chambre fut préparée pour madame Jehanne qui, pendant la quinzaine, se fit bagnier et estuver; si s'aaisa (elle se reposa) del plus ke el pot, et comme celle ki bien avoit de

coi ; et fit tallier à son point robes (savoir) : iiij paires d'escarlate , de vairt, de piers (pers, fourure bleue) et de dras de soie ; si s'aaisa k'elle revint en sa grant biauté, et fut tant bielle, en tout avenant, comme nulle dame plus.

« Robert regretta beaucoup son écuyer qu'il avoit perdu ne savoit comment. Le jour de la bataille les deux chevaliers s'entreportèrent à terre leurs chevaux sous leurs corps. Robert trancha le col du cheval de Raoul. Ils combattirent à pied. Robert trancha le casque de Raoul. Celui-ci brisa son épée sur la coife de fer de Robert, et prit une grande pierre à deux mains. Robert se détourna. Alors Raoul s'enfuit à travers le camp. Robert lui cria que s'il ne se claimmoit recréant (coupable), il l'ociroit. Raoul demanda merci et avoua qu'il avoit calomnié ; Robert implora tant son pardon auprès de son seigneur et des autres chevaliers qu'on lui accorda d'aller outre-mer à tousjours. Sa terre fut donnée à Robert avec celle qu'on lui avoit prise.

« Quand dame Jehanne eut appris que son seigneur avoit vainçu, elle fut molt à aise.

« Elle vêtit la plus riche de ses robes : che fu celle de soie ki fu bendée de fin or arabiois (d'Arabie). Si fut tant bielle de cors et de vis (visage) e tant avenant ke au monde on ne trouvoit plus bielle rien. Lors apiela sa cousine, et li dist : « Ke te samble-il de moi ? » — « Coi ? » « dame , dit la cousine , vos iestes la plus bielle du monde. »

« Alors Jehanne fit avertir son père, qui la vint trou-

ver en sa chambre, la reconnut, et lui mit les bras au col et pleura sur elle, et à peine pouvait-il lui parler. La mère vint aussi, et Jehanne la vit, la reconnut, et cheut pasmée de joie. Robert, à son tour, courut à sa femme les bras tendus. Ils s'entracolèrent et baisèrent menuement, et pleurèrent de joie et de pitié.

« Puis ils s'expliquèrent, et ainsi furent ensemble ces ij boines personnes tant qu'il plut à la volenté de Dieu, à cui nous sommes tous soumis. »





Querelle de joueur.

Caractères, et plaisirs nationaux.

CARACTÈRE DE LA NATION FRANÇAISE : Les Français dans les croisades, les Français de Syrie. Caractères du nord et du midi en France. — **SOCIABILITÉ :** Hospitalité féodale, fêtes publiques. — **JEUX :** Jeux d'adresse, jeux de dés et d'échecs ; danses. — **CHASSE et PÊCHE :** Chasse à l'oiseau, chasse à la grande bête ; races de chiens ; influence de la chasse. Aventures de chasse ; chasse du duc Begon.

Les coutumes de la vie domestique dont nous avons recueilli les détails dans les trois derniers chapitres, nous conduisent à examiner aussi de quelle manière la physionomie française, au moyen-âge, s'exprimait dans les relations sociales, dans les goûts et les penchants favoris de la nation. Cette recherche servira de complément à tout ce qui précède.

Le Français du moyen-âge était déjà en grande partie le Français d'aujourd'hui. La discipline de la civilisation et de la science, l'expérience de la vieillesse ou l'inconstance de la jeunesse, la destination particulière de chaque siècle pour un certain but ignoré de l'humanité et marqué par la Providence, ont modifié assurément

ment la physionomie originaire de la nation à chacune des principales phases séculaires qu'elle a parcourues , mais le fond primitif qui a subi ces différentes nuances n'est point changé dans son essence. Le tissu a varié plusieurs fois , les fils de la trame qui ressortent sous un regard observateur , sont encore les mêmes. Que le Français soit soldat de la croix , ou de la révolution , qu'il fasse le Sarrasin dans son castel de Syrie ou l'anglomane dans un *cottage* parisien , au fond , c'est toujours le même homme , le Gaulois de César , » léger , inconstant , plein d'ardeur pour adopter les nouveautés et tenter les hasards , facile à se décourager (1) ; « c'est toujours le même peuple divisé en partis dans chaque province , chaque bourgade , et chaque maison (2) ; » c'est encore le Gaulois de Caton l'ancien « qui aime avant tout deux choses : bien combattre , et finement parler » (arguté loqui) ; le Gaulois vif , spirituel et railleur , élégant jusqu'à l'exagération des formes et des manières , gai jusqu'à la bouffonnerie ; c'est aussi le Franc adroit jusqu'à la souplesse , impétueux jusqu'à l'emportement , brave jusqu'à la plus folle témérité , généreux jusqu'à la prodigalité , galant jusqu'à la débauche , glorieux et vain , il faut le dire... non pas seulement de cette petite vanité personnelle qui donne du ridicule , mais aussi de cette grande vanité nationale qui jadis tournait tout à honneur , qui se mirait dans la chevalerie , qui se re-

(1) « Tant sont preu et hardi com lor jeus vait avant ;
Et quant il ne va bien , si ne valent un gant. »

Chans. d'Antioche, II, 105.

(2) De Bello Gall., VII, 22 — et VI, 11.

haussait dans la noblesse féodale, et qui s'enorgueillissait dans les entreprises les plus aventureuses : telle vanité n'est pas à la portée de tous les peuples.

C'était cette glorieuse vanité qui fit mourir de regret Pierre de Craon au siège de Douvres. Il ne put monter à l'assaut, « et dut la bataille garder, et en ot tel duel « (chagrin) que onc puis ne fut haitiés (sain) si morust « tost apriés (1). »

Anseau de Toucy la flattait noblement cette vanité lorsqu'il dit à ses chevaliers qui fuyaient : « Croyez-vous jouer aux barres (2)? » aussitôt ses compagnons aux tuniques d'acier tournèrent bride et se jetèrent sur l'ennemi ; guerriers fougueux, ils ne pouvaient « attendre devant les bannières du camp (3), » folles gens, ils ne se contenaient pas sur le champ de bataille, ils se firent tuer ou prendre, eux et leur empereur, par les Bulgares, plutôt que de rester en place quelques heures. Que faire avec de pareils hommes qui craignaient le repos plus que la mort? Malheur à qui les touchait de trop près! Le roi de Castille, qui se sentait un peu trop à leur portée, donna volontiers sa fille à Louis VII en citant un proverbe grec connu, assure-t-on, dès le temps de Charlemagne (4).

Sois toujours amy du François.

Mais son voisin point ne le sois.

Τὸ Ὑφραγκοῦ φίλον ἐχθρὸς, γείτονα οὐκ ἐχθρὸς.

(1) Chroniq. des ducs de Normandie; M. F. Michel, 178.

(2) Buchon; Chroniq. de Morée, 274.

(3) Villehardhoin, 533.

(4) Favyn; Hist de Navarre, 211.

D'ailleurs, grands aristocrates comme ils le seront toujours au fond, fort amoureux de blasons, de distinctions seigneuriales, de tourelles à girouettes, et cependant plus égaux, plus libres entre eux ou avec leurs supérieurs, que ne le furent les patriciens des vieilles républiques, car du plus grand au plus petit, chevaliers, clercs, manants, se goguenardaient joyeusement, et



Caricature monacale.

quand ils avaient affaire à l'étranger leur langue n'était pas plus sage, ils raillaient et mystifiaient. Si leurs qualités les firent aimer, souvent aussi la tournure facétieuse de leur esprit les fit détester. L'histoire des croisades, qui montre toute la société européenne comme réunie et mêlée dans une grande lice, est pleine de cette dédaigneuse moquerie d'une part, et de cette haine fort naturelle de l'autre.

(1) On trouve parmi les proverbes du XIII^e siècle : « La moquerie de Château-Landon. » Jubinal ; Notes de Rutebœuf, 85.

L'auteur du vieux poème de Charlemagne à Jérusalem peignait naïvement ses compatriotes quand il traçait les vers suivants :

Si est tel custume en France, à Paris, e à Cartres,
Quant Franccis sunt coulechiez, que se guiunt e gabent
E si dient ambure e saver e folage.

Voy. de Charlem. à Jér., p. 27 (1).

Voyez quel superbe mépris pour les Grecs qu'ils avaient vaincus. Pour tout au monde ils n'eussent épousé leurs filles. Il leur en fallait de France (2), et des meilleures maisons, et ils ne se souciaient nullement de leur beau langage : celui de Paris ou de Toulouse leur semblait beaucoup plus harmonieux. Même dédain pour leurs lois et leurs habitudes ; la Palestine, et Byzance, passèrent bon gré malgré sous le régime des us et coutume de Flandre et de Champagne.

C'est surtout au début des croisades que le caractère national se montre de temps à autre sous une forme peu sympathique aux autres peuples.

Ce rude et singulier chevalier qui se donnait les coudees franches jusque dans la cour impériale de Constantinople appartient à cette époque :

Les chefs des croisés venaient de prêter serment à

(1) « Telle est la coutume en France, à Paris, et à Chartres ; quand les Français sont couchés, ils se jouent, plaisantent, et disent tout à la fois des choses pleines de savoir et de folie. »

(2) Buchon ; Collect. des chroniques françaises, IV, Préface.

l'empereur Alexis. « Alors un d'entre eux , c'était un comte de haute noblesse, eut l'audace de s'asseoir sur le trône impérial. L'empereur ne dit rien , connaissant de longue date l'outrage des Latins. Mais le comte Baudouin prit cet insolent par la main , et l'ôta de sa place, lui faisant entendre que ce n'était pas l'usage des empereurs de laisser assis à côté d'eux ceux qui leur avaient fait hommage , et qui étaient devenus leurs vassaux. « Il fallait, disait-il, se conformer aux usages des pays où l'on vivait. » L'autre ne lui répondait pas, mais il regarda l'empereur d'un air irrité, murmurant en sa langue quelques mots qu'on pourrait traduire ainsi : « Voyez ce rustre qui est assis tout seul, lorsque
« tant de capitaines sont debout ! » L'empereur remarqua le mouvement de ses lèvres et se fit expliquer ses paroles par un interprète. Lorsque les comtes, ayant accompli la cérémonie, se retiraient et saluaient l'empereur, Alexis prit à part cet orgueilleux, et lui demanda qui il était, son pays, et son origine. « Je suis pur Franc,
« dit-il , et des plus nobles. Je ne sais qu'une chose ,
« c'est que dans mon pays il y a à la rencontre de trois
« routes une vieille église , où quiconque a envie de se
« battre en duel, vient prier Dieu et attendre son adver-
« saire. Mais j'ai eu beau attendre à ce carrefour, per-
« sonne n'a osé venir. » — « Eh bien ! dit l'empereur,
« si vous n'avez pas encore trouvé d'ennemis , voici le
« temps où vous n'en manquerez pas (1). »

(1) Guill. de Tyr. — Michaud ; Hist. des croisades. — Michelet ; Hist. de Fr., II, 416.

Les Italiens, les Lombards et les Allemands, qui, dans la première croisade, avaient d'abord suivi d'enthousiasme Pierre l'Ermite, se séparèrent bientôt des Français; ils ne pouvaient plus supporter leur insolence : « Les Français, dit Guibert de Nogent, ainsi que leur nom l'indique, sont remarquables par une excessive vivacité, et au milieu des autres nations, ils se montrent arrogants, plus qu'il ne convient, à moins qu'une main ferme ne les contienne dans le devoir (1). »

Le soir, quand l'armée des croisés faisait halte, il fallait voir les Français se réunir entre eux, loin des autres, s'abandonner à des plaisanteries, à des saillies mordantes qui provoquaient des querelles. Ils vantaient leur supériorité; à leur gré, la valeur d'autrui était petite auprès de la bravoure française.

Le malin duc de Bourgogne chansonnait tout sans ménagement et sans pudeur. Il n'épargnait même pas les femmes. Le grand Richard, au cœur de lion, bondissait sous ses traits et peu s'en fallait qu'il ne les prît pour des injures. Cependant aux satires du duc de Bourgogne, il répondit par des satires, à ses moqueries par des moqueries (2). Enfin, pour se débarrasser de ces fâcheux compagnons il usa d'adresse. Il fit prier Saladin et son frère de ne permettre le pèlerinage de Jérusalem qu'aux gens munis d'un sauf-conduit de sa main royale ou de celle du comte Henri. Quand il sut que la plus grande partie des Français avait quitté la Syrie sans avoir été admise

(1) Collect. trad. des Hist. de Fr., IX, 65.

(2) Bibl. des croisades, II^e part., 725. Vinisauf.

dans la vallée sainte, il répéta le proverbe : « Chassez le moqueur et la moquerie s'en ira aussi. »

Soixante ans plus tard, lorsque les Anglais se joignirent aux Français, Guillaume Longue-Épée ne put obtenir de saint Louis qu'il le protégeât contre les brocards de ses gens, notamment du comte d'Artois; il quitta l'armée (1).

Le bon Louis IX n'avait-il pas été lui-même en but à la satire de ses sujets pendant sa minorité ?

Bien est la France abatardie,
 Signor baron entendès,
 Quand feme l'a en baillie,
 Et telle comme savés,
 Il et elle, lez à lez
 Le tiegnent de compaignie.
 Cil n'en est fort rois clamés
 Qui piechà est coronés (2).

Mais après tout cette nation française, qui s'attirait occasionnellement la haine des autres peuples, le plus souvent s'en faisait admirer. « La nation française passait pour la plus polie, et la mieux élevée de l'univers (3). »

Plas me el cavalier frances,

(1) Bibl. des croisades, *ibid.*, 852.

(2) Chants historiques français; Leroux de Lincy, 471.

« La France est bien abâtardie. Écoutez, seigneur baron, quand femme la gouverne, et femme telle que vous savez. Quand lui (le comte de Champagne) et elle, côte à côte, la conduisent de compaignie. Celui qui est depuis peu couronné n'a de roi que le nom. »

(3) Th. Cantorb., l. 2, ép. 48. — Hlist. littér., IX, disc. sur l'état des lettres.

disait en 1154 Frédéric I^{er} (1). C'est qu'il y avait sans doute alors, comme maintenant, beaucoup de Français sans arrogance et sans témérité, qui savaient allier la modestie du langage avec une noble liberté, et l'élan d'un caractère vif avec la modération de la sagesse, prenant pour modèle ce vaillant et saint roi « à qui il fut donné de faire grandes choses avec simplicité (2), » et qui ne voulut jamais, dans sa prison, revêtir les khilas ou habits d'honneur que le sultan Almoadan lui envoya, disant qu'il était aussi riche en domaines que lui, et qu'il ne lui convenait pas de revêtir les habits des autres (3). »

D'ailleurs, on l'a dit, la majorité chez les peuples est bonne, et le témoignage même des étrangers est en notre faveur quand il s'agit de la politesse et de la civilisation du moyen-âge : « Il fut élevé, dit Gervais de Tilbéry, en « parlant d'un jeune noble, il fut élevé chez le duc de « Neustrie, parce que c'est un usage dans les plus no-

(1) Voltaire; Essai sur les mœurs des nations, II, 370.

« Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalane
E l'ovrar Genoes
E la danza Trevisane
E lou cantar Provensales
Las man e la cara d'Angles
E lou donzel de Toscana. »

(2) Voltaire.

(3) Lorsque le sultan envoya inviter Louis IX à un festin splendide, « ce maudit refusa d'y assister, prétendant qu'o voulait le donner en spectacle et le couvrir de ridicule. » — Mich.; Bibl. des croisad., IV^e part., 464. — Aboul-Mohassen.

« bles familles anglaises d'envoyer leurs enfants chez les
« Français, afin d'adoucir en eux la barbarie de la vie
» militaire et de la langue natale (1). »

La France fut encore au XVII^e siècle l'école de la politesse, et si depuis nos révolutions l'étoile que l'Europe aimait à prendre pour guide a semblé pâlir à l'horizon, une autre nuit peut la ramener plus splendide et plus lumineuse.

Mais puisque l'époque des croisades nous occupe ici exclusivement, nous ne devons pas nier que les mœurs orientales eurent une influence fatale sur les Français établis en Syrie après la conquête.

Ces hommes si terribles dans les luttes des croisades, dégénéraient sous l'énervant soleil de l'Asie. Tandis que les Templiers et les frères de Saint-Jean, maintenus sévèrement par une règle inflexible, s'habillaient de bure, se couvraient de fer et subissaient les rigueurs de la vie guerrière et monacale « les Français nés en Syrie, les hommes qu'on appelait *Poullains* (2) se vêtissaient de souples étoffes, s'adornaient comme une chapelle, et fuyaient les combats. Déserteurs du camp des croisés, ils répétaient des chansons d'amour et se rassasiaient de volupté. Créatures énervées, ils se montraient avec de longues manches fermées d'agrafes, avec de riches cordons à la taille, et d'étroits juste au-corps qui ne laissaient voir aucun pli, avec des pierres précieuses au cou, des couronnes de fleur

(1) Gerv. Tilb. otia. imper. — Legrand; Fabl., II, circ. 128.

(2) *Pulli*. Voyez ici t. II, p. 179, note.

sur le front, et des coupes à boire dans les mains... car leurs mains ne savaient plus tenir l'épée. Leurs nuits s'écoulaient dans l'orgie; l'ivresse les conduisait aux lieux de débauche, dont ils brisaient les portes avec d'horribles jurements (1). Sans foi, ni loi, ils pactisaient avec les Sarrasins. Comme eux jaloux, soupçonneux de leurs femmes, ils les clôturaient loin de tous les regards, leur interdisant les églises et les processions, et les laissaient à peine sortir pour aller au bain sous une garde sévère. Par un reste de conscience religieuse, les plus riches dressaient, près du lit conjugal, un autel où des prêtres ignorants venaient dire la messe. Mais la femme chrétienne n'est point faite pour la vie du sérail, et son adresse se subtilisait pour tromper les rigueurs de l'isolement. Les musulmans vaincus commençaient à espérer la vengeance, quand ils voyaient un duc d'Édesse adopter la barbe longue, la robe traînante, manger à terre sur des tapis, se faire *adorer* (2), entrer en ville précédé de cavaliers qui sonnaient de la trompette, et portaient devant lui un bouclier d'or de forme grecque orné d'un aigle.

(1) Les jurements, dont l'habitude fut portée à un excès singulier, étaient cependant proscrits de la bonne compagnie : « En l'hôtel de Joinville (dit le sénéchal de la Champagne) qui dit telle parole, il doit la bufe ou la paumelle (soufflet ou claque), et y est ce mauvais langage presque tout abattu. Joinville; Dusommerard, les arts, etc., 146-164.

(2) Salut profond en portant la main à la bouche (*ad orem*) à la manière des orientaux. — Guib. de Nogent; Collect. trad. des hist. de Fr., IX, 525, et Jacq. de Vitry, XXII, 520.

En même temps que les délices de l'Asie corrompaient ces colons abâtardis jusqu'à la moelle de leurs os, la cruauté et l'avarice irritait leur sang et les rendait implacable. Raimond de Châtillon, ne pouvant extorquer du patriarche d'Antioche ni argent, ni consentement au mariage qu'il avait en vue, ordonna de le dépouiller, fustiger, froter de miel, et exposer au soleil et à la piquûre des insectes; le patriarche céda aux tourments, il donna tout ce qu'il avait. Alors le cruel et avare chevalier, le fit revêtir et monter à cheval, puis il le conduisit lui-même par la ville tenant d'une main une courroie de la selle (1).

Il y avait donc de notables contrastes entre le Franc établi en Syrie, le Franc dégénéré, et le chevalier d'Europe. Mais en France même, parmi les diverses peuplades de chaque province, on remarquait aussi des disparates, qui, sans exclure les qualités essentielles, donnaient lieu à de mordantes critiques.

Ainsi Guibert de Nogent remarquait l'éternelle loquacité des Provençaux (2), et le plaisir que les Flamands prenaient à boire.

« Les Provençaux, disait Raoul de Caen, diffèrent des Francs par les mœurs, le caractère, le costume, la nourriture; gens économes, inquiets et avides, âpres au travail, mais peu belliqueux... leur prévoyance les servit mieux pendant la famine, que ne le fit pour les autres peuples un courage à toute épreuve; de là le dic-

(1) Hist. littér., XIV, 387.

(2) L. II, c. 18. — Collect. trad. des hist. de Fr., VIII, 257.

ton que chantent encore les enfants : « Les Francs à la
« bataille, les Provençaux à la victuaille (1). »



Un avare.

Un autre chroniqueur dit en parlant des Gascons :

(1) Raoul de Caen, c. 62.

Ils vendaient aux autres nations du chien pour du lièvre , de l'âne pour de la chèvre, ou s'ils pouvaient s'approcher sans témoin de quelque cheval ou de quelque mulet bien gras, ils lui faisaient pénétrer dans les entrailles une blessure mortelle, et la bête mourait sans plaie apparente.... On se disait, effrayé de ce prodige: Éloignons-nous, l'esprit du démon a soufflé sur cette bête. Alors les auteurs du meurtre approchaient sans faire semblant de rien savoir, et comme on les prévenait de n'y pas toucher : Nous aimons mieux, disaient-ils, mourir de cette viande que de faim. Ibid., Michellet ; Hist. de Fr., II.

« Comme dans leur contrée la flexibilité du langage admet une certaine licence hyperbolique, ceux qui ignorent les mœurs du pays pourraient croire qu'il y a moins de véricité que de facilité dans leurs discours. Lorsqu'une heureuse tranquillité succède aux labeurs de la guerre, après avoir servi énergiquement à réprimer l'orgueil d'un ennemi, le langage prend une forme voluptueuse. De même que ces peuples savent flatter la délicatesse du palais, et se distinguent par le privilège d'un talent singulier dans le choix et la préparation des mets, de même ils satisfont aux exigences du discours en réservant dans l'expression d'une plaisanterie mordante des dédommagements pour la politesse. C'est ainsi que les Poitevins, grands amateurs de la chair ordinaire de bœuf, savent mélanger dans le mortier le poivre et l'ail pilés, et assaisonnent la viande fraîche encore, tantôt du suc des fruits sauvages, tantôt du jus de la vigne exprimé de grappes vertes ou de grappes anciennes (1). »

Dans les montagnes du Dauphiné, la population offrait à l'œil du voyageur la même physionomie d'isolement, de sauvagerie et d'habitudes pastorales, qui la distingue encore maintenant des habitants des plaines. Étienne de Bourbon, frère prêcheur, parlant de son séjour en cette province : « J'ai vu, dit-il, quelques uns de ces hommes qui, en hiver comme en été, font leur demeure sur les montagnes des Alpes, et qui n'ont d'abri ni contre la rigueur des hivers, ni contre les ardeurs de l'été. Ils couchent sur la terre, et veillent toutes les nuits pour

(1) Hist. de Fr., in-f°. Raoul de Diceto, XIII, 184.

la garde de leurs troupeaux, de crainte qu'une de leurs brebis ne s'écarte, ou que les voleurs et les loups ne la leur ravissent (1). »

Il semble que les habitudes des Bretons n'étaient guère moins pastorales que celles des Dauphinois, si on s'en rapporte au poète pour ce qui concerne leur régime alimentaire :

... En sa compaigne avoit douze Bretons
 Qu'il adoba de ses viés peliçons ;
 Li rois les paist de lait et de flaons,
 C'est li mangier qui mult plaist as Bretons...
 Mult ont grant pances et plus ont de crepon ;
 Mult sont tesi de bure et de matons (2).

Cependant, pour rendre toute justice aux populations du midi, il faut ajouter qu'elles étaient réellement plus civilisées que celles du nord. La politesse et les arts embellissaient les cours de Provence et de Languedoc, lorsque les chevaliers de France vinrent bouleverser ces contrées. Aix offrit alors un asile aux poètes qui fuyaient les troubles de l'Italie et la guerre de l'Albigeois. C'est en Provence que vivait le troubadour Aimeric de Bellinoi. Un jour, il se trouva dans l'appartement de la jeune Béatrix, femme du comte Bérenger. Béatrix laissa tomber un de ses gants. Bellinoi le releva, le baisa, et le

(1) Hist. littér. de Fr., XIX, 28.

(2) « Il avait dans sa compaigne douze Bretons qu'il revêtit de ses vieilles pelisses. Le roi les nourrit de lait et de flans. C'est un manger qui plaît beaucoup aux Bretons. Ils ont fort grandes panses et croupes encore plus grandes; ils sont gonflés de beurre et de matons (lait caillé). » Ogier de Danemarque; éd. M. Barrois, 185.

lui présenta. Les demoiselles de la princesse se formalisèrent de cette action, mais sa dame d'honneur leur dit : « Les dames ne peuvent accorder trop de faveurs « honnêtes aux poètes qui les immortalisent dans leurs « vers (1). »

On pouvait pardonner à un poète une hardiesse galante, mais on n'admettait guère une infraction aux convenances publiques de la part des femmes. Parise la Duchesse est rencontrée hors de chez elle sans être accompagnée, on lui dit aussitôt :

« Vos estes joine (jeune) dame, et tote sole alez (2). »

Au reste, chaque pays, chaque province, chaque état, recevait alors de l'opinion publique sa part de censure ou d'éloges. Les proverbes du XIII^e siècle en sont la preuve. On disait :

« Convoitise de moines blancs
 Envie de moines noirs.
 Descort (querelle) de chapitre.
 Riote (tapage) de champions.
 Cointerels (damerets) de Troyes.
 Musars de Verdun.

« Li plus enquerant (questionneurs) sont en Normandie.

« Les plus belles femmes sont en Flandre.

« Li meilleur sailleor (sauteurs) sont en Poitou.

« Li meilleur mangeur de rabes en Auvergne, etc. (3).

(1) Nostradamus, dans Papon; Hist. de Provence, II, 314.
 — Hist. littér., XIX, 508.

(2) Parise la Duchesse, p. 56.

(3) Crapelet; Prov. et dict. popul. au XIII^e siècle, 27-86.

On entrevoit en même temps par ces traits de satire ou de louange que la France d'alors formait un assemblage mal fondu des fractions de peuples établies sur le sol de la Gaule depuis six cents ans. Il y avait du Celte et du Romain, du Visigoth et du Normand, du Bourguignon et du Franc dans ces caractères opposés. Il y a encore un peu de tout cela dans notre France moderne, mais les éléments originels y sont devenus moins distincts. La race blanche et sanguine est encore en majorité vers le nord, la race aux cheveux noirs, au teint bilinge, persiste dans le midi, tandis que l'accentuation provinciale et la variété des langues rustiques rappellent les subdivisions des races. En vain l'on a refondu la France en quatre-vingts parcelles les racines des souches primitives se montrent encore, et l'ancien esprit de leurs populations n'est point absolument mort.

SOCIABILITÉ.

Si quelques traits dans la physionomie de ces peuples semblent dominer plus généralement au moyen-âge, ce fut sans doute l'instinct de sociabilité, les vertus hospitalières, et l'amour des plaisirs qui se partagent en commun. L'hospitalité, véritable culte créé par la difficulté des communications, était également pratiquée dans les cours et les simples manoirs. Elle allait souvent jusqu'à l'ostentation comme à la cour de Limoges, où l'on distribuait les épices, si chères alors, avec une prodigalité sans exemple. C'est à Limoges que le maître

d'hôtel du duc d'Aquitaine fut conduit dans la chambre où on gardait le poivre par monceaux, « comme des tas de glands destinés aux pourceaux, et on le lui donna à grandes pelletées pour qu'il assaisonnât les sauces de la table ducale (1). »

L'hospitalité des riches abbés envers les princes n'était pas moins magnifique que celle des grands vassaux. Peu d'années avant la première croisade, à la fin du XI^e siècle, Adela, veuve de Canut, roi de Danemarck, se rendait en Sicile, accompagnée de Robert, comte de Flandre, son frère (2); Radulphe, abbé du Mont-d'Or près de Reims, les traita comme l'archevêque lui-même aurait pu le faire : « Vous auriez vu, dit le chroniqueur, à la place des murailles nues auparavant et des panneaux hideux de saleté, les manteaux de la dignité impériale ressortir sur les riches courtines qu'on avait déployées; vous vous seriez étonné des sculptures, des ciselures et des images faites au tour, qui ornaient le lieu où les princes revêtus de pourpre entraient pour se reposer et se réchauffer; vous auriez admiré les sièges resplendissants de tapis artistement travaillés et nuancés, la surface du pavé nettoyée de toute poussière, jonchée de verdure, et de plantes odoriférantes qui embaumaient ceux qui s'y asseyaient; vous auriez loué

(1) Hist. littér., XIV, 541.

Le duc d'Aquitaine était Guillaume IX, comte de Poitou, et gendre du comte de Toulouse; le vicomte de Limoges s'appelait Adhémar.

(2) Probablement Robert I, comte de Flandre en 1072.

surtout la diligence des valets bien dressés, l'ordre et le soin qu'ils mettaient dans leur service (1). »

Lorsque, dans les premières années du XIII^e siècle, le roi Jean d'Angleterre se rendit en France, Philippe-Auguste lui fit préparer une place d'honneur dans l'église de Saint-Denis où il fut conduit en procession solennelle. Puis il fut logé à Paris dans le Palais. On tira des celliers toutes sortes de vins qu'on prodigua pour sa table et pour sa suite. Présents de toute espèce en objets d'or et d'argent, riches vêtements, dextriers d'Espagne, etc., on n'oublia rien de ce qu'une hospitalité généreuse pouvait offrir à un roi vassal (2).

Le père de Philippe-Auguste avait agi de même avec un autre roi anglais. Il avait établi Platagenet dans son propre palais, et s'était retiré, avec la reine Constance, chez des chanoines de la cathédrale. Un simple sujet n'aurait pu en faire autant, car ici la majesté du suzerain s'effaçait pour faire place à celle du vassal.

Quand on recevait un ambassadeur, ces égards se reportaient en idée sur la personne du souverain qu'il représentait :

Hugues prend les mésages si les a amenez.

An une chambre à vouste les a bien ostelez ;

Les a de bones robes vestus et conréez.

Il a fait les chevauz tot de novel ferrer (5).

On ne manquait pas d'occasions pour exercer dans

(1) Historiens de Fr., in-f^o, XIV, 141.

(2) Rigord ; Collect. trad. des hist. de Fr., 454.

(5) Parise la Duchesse, 212.

« Hugues prend les messagers et les emmène. Il les a bien

tous les rangs de la société ces devoirs touchants. A la campagne, les voyageurs et les pèlerins frappaient hardiment à la porte du manoir ou de la chaumière; à la ville on avait les fêtes des églises et les fêtes de famille qui amenaient des visites et des réunions plus ou moins nombreuses. Du premier jour de l'année jusqu'au dernier, tout n'était pas travail, étude, ou affaire. Les moments de repos et d'allégresse revenaient souvent. La vie moderne, qui affecte une allure plus active et plus sérieuse, a supprimé ces entr'actes multipliés. Nous n'avons plus que quatre ou cinq grandes fêtes religieuses, alors on en avait beaucoup. L'année s'ouvrait pieusement et solennellement à la fois pour l'Église et pour la magistrature, parce que le jour de Pâques, ou plutôt le samedi-sanit, au moment où le cierge pascal était béni, en marquait le renouvellement (1). Mais c'était là l'année officielle, l'année sainte; le peuple conservait l'habitude payenne du premier de janvier et des étrennes (2). L'antique usage des cadeaux au nouvel an ne cessa jamais d'être en vigueur, car on voit dans l'exorde d'un sermon de Maurice de Sully, le prédicateur reprocher à ses

logés dans une chambre voûtée, puis les a revêtus et équipés de bonnes robes. Il a fait ferrer les chevaux tout de neuf. »

(1) Hist. littér. de Fr., XVI, 16.

A Toulouse, à Cahors, on commençait l'année du jour de l'Annonciation, et d'après le calendrier sculpté au tympan de l'église Saint-Ursin, à Bourges, on est porté à croire que l'année, dans certains lieux, commençait au mois de février. — Traité de Diplomatie, VI. — Guénébault; Dict. des monuments, I, 194.

(2) Monteil; Traité de matériaux, mss. II, 18.

ouailles de se provoquer réciproquement au don des *étrennes* (1).

Viennent ensuite une foule de pieux anniversaires, accompagnés chacun de rites particuliers.

A l'entrée du mois de mars on fait comme les vieux Romains, on va cueillir des rameaux verts pour décorer la porte d'un ami ou d'un parent, et il y a des tables dressées dans les rues.

Le premier dimanche de carême, dès que la nuit est venue, tout s'illumine, tout est en feu. Les jeunes gens courent à travers les vergers, portant des torches de sapin ou de paille allumée, menaçant les arbres qui ne donneront pas de fruit d'être arrachés ou brûlés. Les carrefours reluisent des flammes rouges d'un large foyer; on danse, on cueille des rameaux, on les charge de fruits, de gâteaux et d'oublies (2); on espère que l'année sera aussi riche, aussi féconde que ces jolis arbres dont la fertilité s'est épanouie en un clin d'œil. Le paganisme reparaît encore là; les peuples oublient leur passé politique avec les années, mais ils conservent leurs jeux.

Au premier jour de mai, des arbres couronnés sont plantés au pied des tourelles; il faut porter sur soi une branche verte, sinon on reçoit un sceau d'eau sur la tête, et celui qui châtie l'insouciant répète ces mots: « Je vous prends sans vert. » De là le proverbe qu'on répète encore si l'on est pris au dépourvu (3).

(1) P. Paris; Manuscrits français, III, 10 et 11.

(2) Félibien; Hist. de Paris, I, 331

(3) Cout. de St-Quentin; Fr. pittor. et mon., A. Hugo, 135.

Dès que les fruits de l'été ont paru, on les bénit à la campagne ; on bénira aussi les grains et le raisin pendant leur développement et après la récolte (1).

Lorsqu'à la Pentecôte on entonne à l'église le *Veni Creator*, des nieules (sortes d'oublies) pleuvent du haut de la voûte sur la tête du peuple, avec des fleurs et des feuilles de chêne. Au *Gloria* des oiseaux, portant des nieules aux pieds, prennent tout à coup leur volée (2).

A la saint Jean, on allume des feux sur les hauteurs, parce que l'Écriture a dit : « Les nations se réjouiront de la venue du Précurseur. »

A la saint Martin, l'oie grasse et les saucisses paraissent sur la table, parce que l'on a touché les redevances (3).

A la saint Denis, le roi fait mettre par son fils quatre bezans sur l'autel : saint Denis protège les armes de la France et garde la couronne des lis.

A toutes les vigiles, il y a des fêtes nocturnes dans les églises, il y a des chants, des danses mêmes. Le concile d'Avignon réprimande en vain sur ce sujet les fidèles dont les joies vont jusqu'au scandale (4).

A Noël, dans le Béarn, les gens pauvres, mais libres, doivent offrir une poule à leur comte (5), sans doute pour l'aider à faire le réveillon, comme ils lui ont donné à Pâques un agneau pour le repas de la délivrance.

Dans la veillée de Noël, quand la terre se couvre d'un

(1) D'Achery ; Spicileg, 661.

(2) Legrand ; Fabl., II, 502.

(3) Legrand ; Vie privée des Français, I, 515.

(4) Fleury ; Hist. ecclés., XVI, 259 (1209) et XVII, 569.

(5) Marca ; Hist. de Béarn, 811.

linceul de neige, les jeux et les banquets de famille visitent les châteaux, et pénétrèrent jusque dans les chaumières. On joue à la *griesche*, au jeu de *saint Coisne*, à tous ces jeux :

« Qu'on fait as estrines (étrennes)
Entour la veille de Noël (1). »

On allume partout une bûche énorme qui brûlera la nuit entière sans se consumer entièrement. A Noël suivant il en restera un fragment, un tison précieux qui sera chargé de rallumer la flamme du foyer domestique, et d'appeler la bénédiction du ciel. Bien à plaindre celui qui ne l'aura pas gardé ou qui n'aura jamais lu le fabliau allégorique du tison de Noël ; tison gigantesque, le plus grand de tous au temps où les vastes cheminées consumaient un bûcher dans le cours d'une veillée. Ce tison en démence imagina de brûler la mer ; il courut vers l'humide élément, et il s'éteignit en croyant l'embraser (2).

Ces fêtes chrétiennes, et ces fêtes de famille provoquaient de nombreuses réunions où les riches traitaient splendidement leurs égaux, où les pauvres glanaient près de la table des riches. Si la fête se célébrait dans la grande salle du château, chez un baron d'illustre lignage, elle prenait un caractère solennel. Les tenanciers et les

(1) Adam de la Halle; P. Paris; Hist. littér. de Fr., t. XIX, 672, 755. Suivant M. Paulin Paris, le jeu de la *Griesche* (Grèce) fut apporté de Grèce en France par l'Italie. *Blanque* ou *blanche*, *azar* ou *zara*, sont des termes de ce jeu. C'est probablement le *jeu d'oie*.

(2) Méon; Fabl., II, 292.

vassaux venaient à certaines époques, chacun suivant son rang, renouveler l'*hommage*, ou exercer des droits honorifiques, ou simplement faire la *cour* au seigneur. Ils remplissaient ainsi un devoir social et cherchaient à relever par leur présence la grandeur du chef qu'ils s'honoraient de servir.

Peut-être ouvrait-on dans ces réunions certains registres usités au XIV^e siècle, dont l'origine remonte sans doute plus haut, registres où tous les actes, tous les événements de la maison seigneuriale étaient inscrits. Dans nos provinces méridionales, le *Livre de raison* formait comme des archives héréditaires pour la famille (1), et cet usage s'y retrouve encore. Ce n'était point une folle vanité qui attribuait alors une valeur idéale à ces annales privées, aux images vénérées des ancêtres, aux vieux meubles, aux armures, aux devises, aux dictons, à tous les souvenirs de la famille. C'était un sentiment de reconnaissance, ou d'estime pour les fondateurs et les chefs des maisons, et un sentiment chrétien pour les témoignages de l'instabilité de la vie; ces vestiges du passé parlaient à l'âme de nos pères comme les sons affaiblis d'une voix qui s'éloigne, d'une parole qu'on n'entend plus, mais qu'on écoute encore parce qu'elle nous est chère. Toutes ces choses ont perdu leur valeur pour nous : enfants trouvés d'une civilisation égoïste, que nous importe ce qui nous a précédé et ce qui nous suivra?

Il y avait jadis beaucoup de symboles, beaucoup de signes figuratifs des idées morales. On caractérisait ainsi

(1) Marchangy; la France au XIV^e siècle.

matériellement beaucoup de choses pour les rappeler à l'esprit par la voie des sens. Il est resté peu d'usages symboliques dans nos mœurs modernes : l'idée morale s'étant ébranlée ou flétrie, le signe matériel est devenu puéril. Ce que nous avons de plus touchant dans nos coutumes domestiques nous vient donc du passé, et nous commençons à les dédaigner. Serait-ce que pour les peuples comme pour la majorité des individus l'imagination se refroidirait avec l'âge, et que le positif de la vie en éteindrait l'idéal ? Ou nos révolutions nous auraient-elles donné la science du bien et du mal, qui a détruit le charme des anciens jours, et marqué nos fronts d'un redoutable signe : tristesse et satiété ?

JEUX.

Que dirait-on maintenant si des évêques jouaient publiquement à la paume avec leurs clercs et leurs *domestiques* ? A Vienne, en Dauphiné, l'évêque jetait lui-même la pelotte, tandis que la cloche du soir sonnait encore, et son clergé la relevait (1). Que dirait-on si nos magistrats s'exerçaient publiquement au palet :

Li prodhomme et li bacheler
 Alerent les jeux regarder,
 Les pelottes et les ploumées
 Dont se donnaient grans colées...
 Chascun aloit à la fenestre
 Voir le jeu de la palestre (2).

(1) Lebœuf; Dissertations. Mercure de 1729. Hist. littér. de Fr., XIV.

(2) « Les prud'hommes et les bacheliers allèrent regarder



On s'en étonnerait, peut-être avec raison,

Car li ris et li joc
An lur temps et lur loc (1).

On blâmerait avec plus de justice les jeux de singes et d'ours (2), les combats d'animaux (3) que les rois donnaient au peuple, et on approuverait la défense faite aux écoliers du XII^e siècle d'organiser ces combats de coqs qu'on retrouve dans les peintures des tombes d'Etrurie comme dans les habitudes anglaises (4).

Mais pour ce qui est du jeu de croix ou pile, fort aimé

les jeux, les pelottes et les paumes dont on se donnait de grands coups, etc. » Roman d'Athis.

(1) « Car les ris et les jeux
Ont leur temps et leurs lieux.

Arnaud de Mareil.

(2) Félibien ; Hist. de Paris, 564.

(3) Le châtelain de Coucy, 150.

(4) Collect. des conciles, IV. Fleury ; Hist. ecclés., XVI.

dans Arras (1), du jeu de quille, du jeu de la *mourre* (2), où il faut nommer rapidement le nombre de doigts étendus que l'adversaire présente tout à coup en pliant les autres, on ne peut y voir qu'une innocente distraction. On dit que Pâris jouait à la *mourre* avec Hélène, et qu'il perdit la partie. Les paysans romains, qui n'ont aucune notion d'Hélène et de Pâris, y jouent encore.

Le dessin des cartes modernes date du règne de Charles VII, mais dès longtemps on avait des images analogues, des séries de figures, invention empruntée peut-être aux Maures d'Espagne qui les tenaient des Orientaux (3). Les petits jeux, ou jeux innocents, existaient aussi : nous avons vu Robin et Marion jouer au jeu de Saint-Coisne et à rois-et-reines (4). Le troubadour Guillaume Adhémar, ancêtre du marquis de Grignan, inventa celui où l'on se parlait à l'oreille « pour donner, dit Nostradamus, commodité aux amoureux de découvrir leur amour sans soupçon des assistants (5). »

On ne peut guère qualifier du nom de jeu innocent cette espièglerie que Joinville rappelle en riant dans ses Mémoires. Il mangeait dans une maison où le jour venait

(1) Legrand ; Fabl., I, 106.

(2) Paulmy ; Précis d'une vie privée, etc., 585.

Les antiquaires ont cru retrouver ce jeu dans les bas-reliefs égyptiens, avec les jeux des osselets, de la main-chaude, du mail, des quilles, des palets, du bouchon, des joûtes sur l'eau. M. Rifaud ; Voyage en Égypte et en Nubie.

(5) Bullet. ; Dissert. sur les cartes à jouer. — Capefig. ; Hist. de Phil.-Aug., 205. — Hist. litt., XIV, 569.

(4) Voy. ici t. II, p. 184. — Legrand ; Fabliau, II.

(5) Hist. litt., XIV, 569.

de la porte seule, et vis-à-vis cette porte demeurait le comte d'Eu qui avait fait une petite baliste (*bible*) avec laquelle il tirait dans la maison au moment du repas ; il brisait ainsi les pots et les verres. Il avait aussi une jeune ourse qui tuait les poules et les chapons du sénéchal, à qui ce dernier jeu dût paraître une assez mauvaise plaisanterie (1).

Les dés, les dames, le trictrac, les échecs, étaient déjà connus. L'amour des hasards et de l'argent, le besoin de tenter une fortune capricieuse et de lui arracher par un geste ce qu'elle n'accorde pas toujours à une vie de labeur et de gloire, multipliait les joueurs. On jouait à la cour, à l'armée, à la ville et aux champs. Le goût du jeu, jeux d'adresses, jeux d'esprit, jeux de hasard, se retrouve à toutes les pages de nos chroniques. L'époque des croisades commence à peine et les jeux sont en pleine vigueur.

« Les croisés, aussitôt après la prise d'Antioche, embellirent leurs tentes de divers ornements, et plantèrent des pieux surmontés d'écus pour s'exercer le lendemain aux combats de la Quintaine, c'est-à-dire de la course à cheval. Ils firent voltiger *en tournoyant* leurs chevaux agiles, courant les uns contre les autres dans les attaques simulées. Ils ne manquèrent point de préparer des dés et des échecs (2). » Cependant ce dernier jeu venait d'être bien fatal à l'archidiacre de Metz, Adalbéron. Il faisait une partie avec une dame de haute naissance dans un

(1) Joinville ; éd. Petitot. Variantes de Sallier.

(2) Raoul de Caen ; Collect. trad. des Hist. de Fr., 575.

verger du voisinage d'Antioche, ville occupée encore par les infidèles, un essaim d'ennemis arriva inopinément et enleva l'archidiacre. Les juges du jeu s'enfuirent, la dame fut abandonnée aux mécréants. Le lendemain, des machines lancèrent la tête d'Adalbéron dans le camp des chrétiens (1). Plus tard, Hugues de Jaffa, descendant du fameux sire du Puiset, jouait aux dés devant la boutique d'un marchand de la rue de la Pelleterie, à Jérusalem, quand un soldat se jeta tout-à-coup sur lui et le blessa dangereusement.

Lorsque Philippe et Richard partirent pour la Terre-Sainte, ils défendirent de risquer au jeu trop d'argent à la fois (2). « Les rois, dit l'ordonnance, peuvent jouer selon leur bon plaisir, mais les chevaliers ou clerks, les sergents-royaux et ceux des archevêques, comtes et barons, ne peuvent jouer plus de 20 sols en un jour et une nuit, et paient 100 sols d'amende pour chaque sol de plus qu'il perdront. Les autres sergents, les ouvriers et matelots, sont les uns passés trois fois aux verges, s'ils jouent, les autres trois fois plongés dans la mer du haut du grand mât. »

Les conciles lancèrent l'excommunication contre ceux qui joueraient aux dés (3), ce qui n'empêchait pas que les maires et jurats de Ham ne jouassent au trémerel avec trois dés dans leurs *buveries* ou *tavernes* (4). On

(1) Albert d'Aix, I, 159; Ibid.

(2) J. de Bromton et Roger de Hoveden. — Michaud; Bibl. des croisades, II^e part.

(3) Capéfig.; Hist. de Phil.-Aug., I, 204.

(4) Legrand; Fabl., II, 252. — Ducange, VI, col. 1259.

ne dit pas s'ils jouaient sur la nappe entre les verres et les pots, ou sur le *berlenc* (tablier).

Saint Louis supprima la corporation des *deyciers* après avoir défendu de fabriquer ou acheter des *dés ploumés* (c'est-à-dire, « les dés qui au hocier chiéent sor as »).

Saint Louis, qui considérait la guerre en Palestine comme un acte de haute piété, qui se résignait aux épreuves infligées par le ciel, mais qui redoutait de les provoquer, ne put souffrir, durant la pénible traversée qui le ramenait en France, de voir le comte d'Anjou jouer aux tables avec Gauthier de Nemours. « Il se leva
« tout chancelant de sa maladie, print les dez et les ta-
« bles et les jecta dans la mer. Il jecta aussi en la mer
« tous les beaux deniers qu'il vit sur les tabliers (1). »
Quel sens donner ici à l'expression de *tables*. Monteil dit que ce sont les *dames*, et que le tablier est le damier; suivant M. de Martenne, les tables sont le jeu de trictrac (2). Il est probable que les tables désignent ordinairement un meuble double applicable au trictrac, aux dés, ou aux dames, comme celui dont on se sert encore aujourd'hui (3).

Les échecs venaient de l'Orient. Quand nous furent-

(1) Joinville; éd. Petitot, 315.

(2) Parise la Duchesse. Notes 87. — Monteil; Hist. des div. états, II, 405.

(3) Le châtelain de Coucy; notes.

« Li uns jouent as eschiés et à tables. »

Parthénopex, éd. Robert, 181.

« Car mult savoit d'escès et des tablers. »

Roman d'Ogier, 593.

ils transmis ? question que les antiquaires n'ont pas encore éclaircie. La pièce qu'on appelait *ministre* dans l'Inde, fut érigée en *reine* par nos galants chevaliers. Elle devint la pièce importante, elle prit une allure dégagée qu'elle a toujours conservée parmi nous. Du reste, les pièces du jeu sont les mêmes, savoir : le roi, la reine, les aphins (fous), les caaliers (chevaliers), les roes (tours), d'où vient l'expression de *roquer*, les paonnets ou vilains (pions, petits paons) (1).

Dans Ogier de Danemarche, Baudouin et Charlot, fils du grand empereur :

« S'ont lor eschès assis sor le tabler.
 Li fis au roi traist son paon premier,
 Bauduinès traist son aphin arier.
 Li fix au roi le volt forment coitier,
 Sus l'autre aphin a trait son chevalier.
 Tant traist li uns avant et l'autre arier,
 Bauduinès li dist mat en l'angler. (2).

Où pourrait citer encore d'autres passages qui prouvent que la plupart des termes n'ont pas changé :

Ains que la mort qui tout estrangle
 Vous die eshec et mat en l'angle (3).

Des jouets de si bonne compagnie se ressentaient né-

(1) Paulin Paris; Manuscrit français, III, 85, et V, 19.

(2) « Ils ont assis leurs échecs sur le tablier. Le fils du roi pousse son premier pion. Baudouin retire son dauphin. Le fils du roi, qui veut premièrement l'enfermer, a dirigé son chevalier sur l'autre dauphin. Tant pousse-t-il, l'un en avant et l'autre en arrière, que Baudouin lui dit *mat* dans l'angle. »

Ogier de Danemarche, 150.

(3) Méon; Fabliaux, 202. — Ducange, Gloss., IV, M. 591.

cessairement du luxe des grands seigneurs. Il est souvent fait mention des pièces de l'échiquier comme d'ouvrages délicats ou précieux. Guillaume offre à la reine Gratiennne

Tables d'argent et eschés d'or.
 Mais elle regardait au cor
 Qui au mât de la nef pendoit (1).

Joinville nous apprend que le Vieux-de-la-Montagne, le chef des assassins, donna au roi « un jeu de table et « de échez de diverses manières, de cristal fleureté « d'ambre, à bonnes vignettes de bon or fin (2) ».

On joua aux échecs avec non moins de fureur qu'aux dés. Aussi quand saint Bernard voulut faire l'éloge des Templiers, il dit qu'ils renonçaient même à la chasse et aux échecs (3).

S'il faut en croire la chronique de Senones, le comte de Flandre Ferrand, perdit souvent en jouant aux échecs avec sa femme, cousine du roi de France. Le brutal seigneur ne se contint pas, et frappa la princesse. Celle-ci, outrée de ses injures, avertit le roi Philippe-Auguste, qui menaça le comte, son allié et vassal, et lui écrivit qu'il ne lui avait pas donné sa femme et la comté de

(1) Roman de Guillaume d'Angleterre. — Hist. littér., XV.

(2) Voyez aussi Dusommerard, les Arts au moyen-âge, I.

Il nous semble difficile de reconnaître, avec ce célèbre collecteur, dans l'élégant échiquier déposé au Musée de Cluny, celui qui fut donné à saint Louis. L'ambre ne s'y retrouve pas, la monture paraît du XIV^e siècle, et les accessoires de bois de cèdre semblent d'une date plus récente encore.

(3) Hist. littér. de Fr., XIII.

Flandre pour qu'il les déshonorât. De là le ressentiment de Ferrand, sa révolte, et le jeu de vie et de mort qui se joua à Bovines, entre la France et l'Allemagne (1).

Les passions qui éclataient alors avec tant d'emportement dans l'ardeur du jeu, sont vivement décrites par un poète du XIII^e siècle. (Roman du Brut., 113.) Après avoir parlé d'un grand festin, l'auteur du Brut, dit que les chevaliers, au sortir de table, « allèrent galoper
« et essayer leurs chevaux agiles, d'autres s'escrimèrent au jeter des pierres ou au sauter. Il y en eut
« tels qui lançaient des dards et tels qui les *jetaient*.
« Puis vint le jeu : plusieurs jouent aux échecs, au jeu
« de mat, ou au *meilleur*. Ils se mettent deux à deux.
« Les uns perdent, les autres gagnent. Ils empruntent volontiers sur gage ; ils en donnent, ils en promettent, jurent souvent, souvent se piquent, souvent se trompent, souvent trichent, se querellent beaucoup, se courroucent beaucoup, sont mécontents et grondent. Ils jettent deux et deux, et puis quatre, ambe, as, le trois et le terne. Ils jettent à la fois quine et sonnez, six, cinq, trois, quatre, deux et as. »

Il est difficile de se faire une idée de la danse dans ces temps reculés. Quelques paroles des romanciers feraient croire qu'elle était en général assez compassée, ou, si l'on veut, digne et calme. Ainsi, dans la fête qu'on donna au château de Coucy, chacun s'efforçait :

(1) Chronique de Senones ; d'Achery Spicileg, II, 626.

En lui contenir noblement
 Et bien caroller cointement
 Et bien demener sagement.

Roman de Coucy, 129.

C'était peut-être quelque chose d'analogue au menuet, avec moins de salutations.

Dans le fabel du frère Denise, et dans Joinville, il est parlé de carolles (*chorea*) et rondes, accompagnées de chants (1). Ailleurs on trouve les carolles et les *espringales* (2). Les *tresces* ou *tresques* (3), qu'on croit être *l'antipodium* antique, pouvaient être quelque chose d'analogue à la valse. L'Italie a conservé les *tresques* et les carolles. « Ils dansent, ils ballent, ils carolent, tambourinent et jouent de la citole en chantant à haute voix, et l'un à l'autre son chant avale (répond) (4), » dit un rimeur du XIII^e siècle.

Le comte Archambaud, dans la ville de Bourbon-les-Bains, donna une cour plénière, où s'il faut en croire l'auteur du roman de *Flamanca*, deux cents jongleurs, tous joueurs de viole, s'accordèrent deux à deux, et se

(1) Marchangy; Gaule poétique, IV, 23. — Jubinal; note de Rutebœuf, 105.

(2) Roman de la Violette, 506. — Dans Eracle; édition de M. Masseman, 293, on lit :

« Li varlet viestu de samis
 I ont tant maint giu eramis :
 Salent, tymbrent, harpent et rotent,
 Balent, treskent, cantent et notent,
 Cil calemiel, et cil estive. »

(3) P. Paris; notes de Garin.

(4) Roman du Renart, II.

tinrent à l'écart, montés sur des bancs, pour jouer la danse. Après la danse, vint un behours, chaque chevalier y porta un signe et une couleur qui désignait sa dame; le roi de France portait une manche appendue à sa lance (1).

Les bals masqués n'étaient peut-être pas inconnus, puisque dans le « dit du Mercier, » de beaux masques sont à vendre (2).



Caricatures.

Un proverbe assure que les meilleurs danseurs venaient de Lorraine; maintenant nous les demandrions plutôt aux provinces méridionales (3).

En certaines occasions, la danse devint comme dans l'antiquité et comme la *tarentelle* italienne, une allégorie commémorative de quelque événement historique. Les danses du poulain de Pézenas ou du chevalet de Montpellier, qui remontent au XIII^e siècle avaient ce

(1) Hist. littér. de Fr., XIX, 781; P. Paris.

(2) Méon; Fabl. le dit du mercier.

(3) Prov. et dict. popul. au XIII^e siècle, 147-156.

caractère. Nous emprunterons à l'histoire du midi ce qu'elle a conservé sur l'origine du *chevalet*.

« Marie de Montpellier, dont nous avons parlé (t. 1, p. 125.) en racontant l'expédient imaginé par les prud'hommes de cette ville, pour lui ménager une entrevue avec Pierre II, son époux, Marie de Montpellier aimait beaucoup sa terre de Mirevaux, à cause du voisinage de Maguelone qui était le but de ses promenades. Un jour que le roi Pierre chassait à Lates, Don Guillem d'Alcala le voyant de bonne humeur, lui dit : « nous pourrions aller à Mirevaux faire visite à la reine, notre bonne maîtresse, et vous y passeriez la nuit. » Le prince y consentit, et le lendemain, au retour de Mirevaux, il ramena la reine à Montpellier en croupe sur son palefroi. Tout le monde accourut, on fit mille gambades autour de son cheval, car on espérait un rejeton de lignée royale. Cette manifestation de la joie populaire se renouvela souvent depuis ; on l'appela la *danse du chevalet*. »

« Le 2 février 1208, les principaux personnages de la ville furent témoins de la naissance de l'enfant qui fut présenté à l'église au moment où l'on commençait le *Te Deum*. Douze cierges de même grosseur brûlaient en même temps, chacun d'eux portant le nom d'un apôtre ; saint Jacques brûla plus longtemps, et son nom fut donné au nouveau-né. Don Ferdinand, frère du roi, abbé de Montaragon, qui avait espéré jeter le froc aux orties, fut très mécontent de l'avènement. On prétend qu'il lança une grosse pierre vers l'enfant par une des fenêtres de la chambre où il reposait ; mais il n'endom-

magea que le berceau. En l'année 1239, ce même roi Jacques, qui livra trente-trois batailles aux Maures, se trouvait à Montpellier avec les comtes de Toulouse et de Provence. Ses vassaux lui donnèrent une grande fête en son châtel de Lates ; on y répéta la danse du chevalet en remplissant de paille la peau d'un cheval, qui devait représenter celui qui avait porté Pierre et Marie (1). »

« En octobre 1721, pour la convalescence de Louis XV, on lui donna, à Paris, la danse du chevalet. Un jeune homme à demi caché dans un cheval de carton, qu'il faisait caracoller, jouait du hautbois ; un autre avec un tambour de basque offrait de l'avoine à l'animal postiche qui paraissait la dédaigner pour se livrer à ses évolutions de manège. D'autres danseurs se mêlaient à ces parades et variaient les figures de la danse (2).

CHASSE ET PÊCHE.

Avant de passer de l'exercice de la danse à celui de la chasse, nous voudrions porter nos recherches sur un passe-temps plus tranquille et plus innocent, mais il est rarement question de la pêche dans les souvenirs d'une époque aussi reculée.

Raoul de Diceto, en remarquant que les peuples de Gascogne chassent au lacet avec ardeur, et exposent volontiers leur capture à la fumée d'un feu de bois vert,

(1) Zurita, l. II, ch. 59. D'Aigrefeuille ; Hist. de Montpellier, 85.

(2) A. Hugo ; France pittor. et monum. (Languedoc).

ajoute qu'ils se servent de filets pour la pêche de l'esturgeon destiné aux repas des rois, et pour celle des murènes beaucoup moins appréciées, mais admises néanmoins sur toutes les tables (1).

On pêchait aussi le hareng et le maquereau sur les rives de Guienne. Vincent de Beauvais parle de l'usage de saler le hareng et de l'envoyer au loin. Il semble même que la pêche de la baleine, pratiquée l'hiver sur nos côtes, était alors moins rare qu'aujourd'hui, l'hiver. On usait à la fois pour cette pêche de harpons et de filets; c'est du moins ce qui paraît résulter de quelques vers d'un certain Tartarius, moine de Fleury, au XII^e siècle (2). Legrand d'Aussy, demande quels pouvaient être les filets capables d'arrêter un pareil animal ?

(1) Historiens de Fr., in-fol., XIII, 185.

(2) Hiberno cete tempore quo capiunt
Me presente truci piscem clamore secuti;
Fraudati, casses nam decrant, redeunt.

Legrand; Fabliaux; notes, II, 89.

Parmi les poissons qu'on pêchait alors et vendait dans les ports de mer, on remarque : les aloses, les anons (merlus), baleigne (baleine), bar, barbue, bertelette, besque, brème, cassamkes, lougres, coques (salicoques), dorées (dorades), escrafin (aigre-fin), escrevisses (Homard), surjons, flairs (flètes), flectan (sorte de petite sole), gournaux, grisniers, heirons, kien de mer, lièvre de mer, loup de mer, lumandes, marmiers, mules (mulet), oistes (huîtres), plaon, plaies (plies), pollettes, port (porc de mer, marsouin), pongrois, quarriaux (carrelets), raoules, rouges, sardes (sardines), scellans, seiches, seules (soles), soteriaux, sormules (surmulets), wivres (guivres, lamproies), etc. etc. Legrand; Fabliaux, II, 82.

A Paris, les poissonniers d'eau douce, se servaient de *sainnes* et *trubles*, proportionnées sur un modèle officiel, et ne pouvaient vendre de poissons valant moins d'un denier les quatre. Si la marchandise consistait en hareng ou en maquereau, l'acheteur devait les compter lui-même, ou s'en rapporter au serment du vendeur. Les poissonniers de l'eau du roi, sur la Seine ou la Marne, pêchaient depuis la pointe de l'île Notre-Dame, jusque du côté de Charenton, aux piliers du pont de bois de la Carrière, près Villeneuve Saint-Georges, et jusqu'à Saint-Maur-des-Fossés; mais ce qu'on appelait l'eau de Guérin-du-Bois devait être achetée à cette famille qui la tenait du roi Philippe-Auguste (1).

La pêche se débitait à la porte du Grand-Pont, à la *Pierre-aux-poissons* et aux *pierres-le-roy*. Il était défendu aux débiteurs de cacher le poisson à l'arrivée du *quen* du roi qui faisait son choix le premier, et de dire aucune injure aux prud'hommes chargés d'établir la taxe (2).

Les écrits du passé sont beaucoup plus explicites sur la chasse. Depuis ces deux terribles chasseurs Nemrod et Esaü, jusqu'aux chasses royales de Louis XIV, jusqu'à celles du dernier prince de Condé, réveillant de nos jours, les nobles échos des forêts de Chantilly, les hôtes des campagnes et des bois ont été harcelés avec tant d'adresse, de persévérance et d'activité, que si on avait tenté pour assurer la paix du genre humain, tout ce

(1) Règlements de Boileau; éd. Depping, 261, 273.

(2) Règlements de Boileau, 267, 268.

qu'on a fait pour troubler le repos des volatiles et des bêtes fauves, un nouvel âge d'or aurait refleuré sur la terre.

La chasse, qui a encore une grande importance dans la vie des riches, en avait une immense au moyen-âge : on raffolait de chiens et d'oiseaux, on était jaloux de la chasse jusqu'à la cruauté, comme cet enguerrand de Coucy que saint Louis voulait punir par la loi du talion, de son homicide sévérité envers un braconnier. La féodalité traçait avec du sang ses lois de chasse : « Ceux qui ont emblé (volé) bêtes menues une « première fois qu'on leur taille le nez, une seconde fois « qu'on leur taille le pié, une tierce fois qu'ils soient « pendus (1).

Remarquons cependant qu'un sentiment de prudence et d'économie politique pouvait paraître motiver cette cruelle sévérité, car on ne savait pas aussi bien conserver le bétail dans la saison rigoureuse ; la nourriture animale devenait rare alors, et le gibier devait y suppléer.

De graves prélats comme Ph. de Vitry, évêque de Meaux, Denis-le-Grand, évêque de Senlis, fatiguèrent leur plume à écrire des traités sur la chasse. Nous possédons encore deux traités de fauconnerie manuscrits, et le *déduit de la chasse au cerf*.

Toute la noblesse, noblesse mitrée ou cuirassée, chassait alors. Suger donna à plusieurs seigneurs une fort belle chasse dans la forêt d'Ivelines ; mais Roquefort remarque avec justesse, que, dans cette occasion, il voulait maintenir les droits utiles de son abbaye, plutôt

(1) *Annaï. de Bearn et Bigorre.* — *Hist. littér.*, XI.

qu'étaler une ardeur chasseresse, assez déplacée dans un homme d'église. Le comte de Montfort, Simon de Néaufle, Évrard de Villepreux, étaient de la réunion. Durant ces huit jours de chasse, tout le monde fut logé et défrayé largement sous de belles tentes plantées dans la forêt. Comme les moines n'auraient pu consommer le produit d'une pareille expédition, il servit de régal aux soldats. C'est aussi dans le but de constater ses droits qu'Hugues de Mâcon, abbé de Pontigny, grand ami de saint Bernard, faisait chasser dans les forêts du comte d'Auxerre, et chaque fois ses veneurs apportaient le gibier dans la ville avec force clameurs et grand bruit de cors (1).

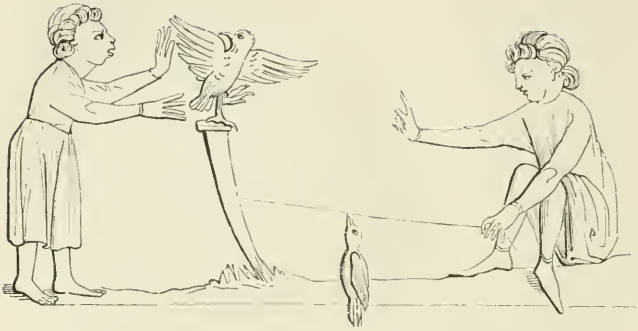
La chasse ne manquait pas de variété. Volatiles et quadrupèdes, sauvagine et menu gibier, il y avait un art de poursuivre chaque animal, suivant son importance ou ses habitudes. Personne n'y fut plus expert que le duc Henri de Normandie (vers 1101) : « Vous l'entendiez souvent corner. S'il voulait aller chasser (2), il amenait un certain nombre de braques, et quand il venait au parc il faisait garder les terres; il connaissait toute la science des bois, des chiens, de la vénerie... Le comte Guillaume de Varenne le raillant sur les cerfs qu'il allait prenant, et sur les bois qu'il furetait tant et tant, l'appelait *pied-de-cerf* (3). »

(1) Lebœuf; Dissertations historiques. *Mercur*e de 1729.

(2) Berser, lancer des flèches.

(3) Roman du Rou, II, 366.

Mult l'oïssiez sovent corner ;
Et s'il voleit aler berser,



Chasse au lacet.

Des embûches de toute espèce étaient mises en œuvre. « Il n'y avait aux bois sentiers ou haies où il n'y eut cep (entraves), pièges, trébuchets, lacs, ou rets tendus (1). » Aussi maître renard, dans le roman de ce nom, reconnaît sans peine une *ceingnole* tendue (sorte de piège) qu'un vilain, chargé de la garde des vignes,

Brachez faiseit asez mener.
 Sovent quant venoit el plaiassis
 Li trieges faiseit retenir;
 De boiz, de chiens, de veneix,
 Cognoissoit tote la mestrie
 Solonc l'achaison k'il aveit
 Cers è bisses è pors perneit
 Por li cers k'il aloit pernant.
 Et por li boiz k'il cherchout tant
 Li queus Willame le gabout;
 Pié de cers por gab l'apelout.

(1) Roman du Renart, I, 321.

avait dressée. Il l'examine et découvre le *morseau* (l'appât) attaché à la corde (1). »

Les uns pourchassaient le lièvre, d'autres prenaient quelques mallarts (2). Pour avoir le lapin (conil) ils le guettaient et lui envoyaient, comme à présent, le furet « qui devait le faire sauter dans le réseau (3). » Dans la chasse au blaireau on employait un sac (4). Guibert de Nogent nous parle sérieusement d'une chasse où, au lieu d'un blaireau, on prit un grand diable. La chasse fut bonne et les chasseurs trouvèrent mieux qu'ils ne voulaient.

La chasse au lapin avait acquis une grande importance près des côtes de Bretagne. Belle-Isle était remplie de lapins. Les moines de Quimperlé et de Redon se disputèrent violemment pour douze cents lapins dont on jetait les peaux, et dont on vendait la chair un denier par tête. On se battit avec des interdits et des excommunications; on eut même recours aux armes séculières (5).

Pour chasser le renard on mettait en œuvre chiens, chevaux, et grande sonnerie de cor, témoin « messire

(1) Ibid., II, 148. Ceoingnole de *cingula*, cordon, lacet.

(2) Rutebœuf; notes de M. Jubinal, 119. Mallart, mâle de cannes sauvages; *ibid.*

(3) Roman de la Rose. Ducange, V, 1596, Gloss.

Avant le temps de René d'Anjou, on n'avait pas en France de lapins blancs ni noirs, ni de perdrix rouges. Villeneuve; Hist. de René d'Anjou, II, 225.

(4) Vie de Guibert de Nogent; Collect. trad. des hist. de Fr., 125.

(5) Roujoux; Hist. de Bretagne, 156.

Constant Desgranges, vavasseur bien aisé, logeant sur un étang. Il se leva joyeux et gai, lui et sa maison (mesnie), prit un cor, appela ses chiens et commanda de mettre sa selle (1). » Notez qu'il ne s'agit pas ici d'un gentilhomme, mais d'un roturier auquel sa richesse vaut le titre de vavasseur.

La chasse au renard se pratiquait aussi avec des toiles, et les seigneurs ne la dédaignaient pas, mais, en général, ou abandonnait aux vilains l'emploi des filets. On réservait l'arc et les flèches pour la chasse à la grande bête, dont Pierre de Blois, dans la lettre où il veut persuader l'archevêque de Salisbury de renoncer à la chasse, fait remonter l'origine à Ulysse (2). Les jeunes garçons de Saint-Omer qui avaient le privilège, aux fêtes de saints, de chasser les oiseaux, les écureuils et le renard, se servaient aussi de l'arc (3).

On trouve, dans un compte de Philippe-Auguste, une somme payée par un louvetier pour des *cuirs* employés à faire de la glu (4).

Dans les comparaisons du bestiaire de Furnival, et dans les rimes d'Adam de la Halle, il est question du tigre qui se laisse prendre au miroir (5). « Ainsi, dit le poète, le tigre dont on a enlevé les nourrissons, s'approche du

(1) Roman du Renart, 46.

(2) Hist. littér. de Fr., XV, 555.

(3) Galbert; Vie de Charles-le-Bon; Collect. trad. des hist. de Fr., 561. Guizot.

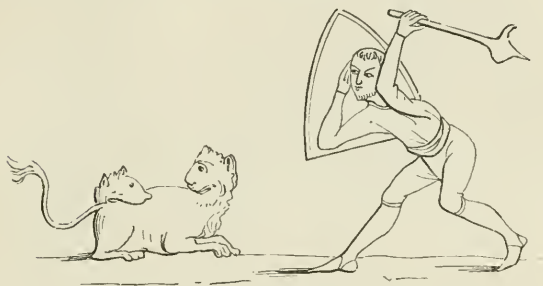
(4) Legrand; Fabl., I, 444.

(5) Paulin Paris; Manuscrits français, IV. 24.

miroir et croit y reconnaître ceux qu'il a perdus et que le chasseur a eu le temps d'emporter » :

Si fait li tiges au miréoir quant pris
Sont li faon, et cuide proprement
En li miraut trouver chou qu'ele a quis (2).

Cette sorte de chasse, qu'il serait difficile d'expliquer, a peut-être été essayée pendant les croisades.



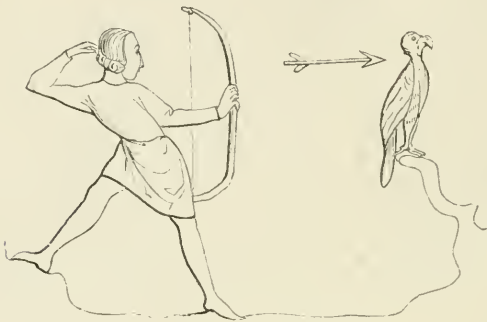
Chasse au lion.

C'est au temps de ces expéditions que remonte la belle histoire de la chasse de Geoffroi de la Tour et de son lion. Geoffroi, vaillant chevalier de la première croisade, entendit, en traversant une forêt, de singuliers rugissements. Il quitta ses compagnons et courut seul vers le lieu d'où le bruit partait. Un énorme serpent enlacé au corps d'un lion, le menaçait d'une mortelle blessure. Geoffroy tua le serpent sans blesser le lion.

Cet animal reconnaissant se coucha à ses pieds, le

(1) Adam de la Halle. Paulin Paris, *Hist. littér. de Fr.*, t. XIX.

caressa et le suivit à la chasse et à la guerre. Quand il s'embarqua pour la France le patron du navire refusa de prendre le lion. L'animal se jeta à la nage et mourut en s'efforçant de suivre le navire qui emportait son maître. La fidélité du lion de Geoffroy est citée proverbialement dans les rimes de Faidit (1).



Chasse au faucon.

La chasse au faucon, la plus belle peut-être de toutes les chasses, parce qu'on pouvait y déployer autant de luxe que d'adresse, et parce que les femmes y prenaient part, n'ayant à braver ni la fatigue ni les dangers; la chasse au faucon était fort en honneur. Elle exigeait beaucoup de soin pour choisir et dresser l'oiseau, avant de le lancer jusqu'aux nues à la poursuite du héron ou de la grue. Il fallait le priver de sommeil et de nourriture, lui tremper la tête s'il était rétif, pour l'amener

(1) Maimbourg; Hist. des Croisades, I, 180. — Papon; Hist. de Provence.

à se laisser encapuchonner; puis le porter sur le gazon, l'instruire à sauter sur le poing, lui présenter le *leurre*, c'est-à-dire un oiseau factice auquel était joint un ap-pât de viande; après cela on pouvait le lancer dans l'air encore attaché à la filière, l'habituer à descendre au coup de sifflet, et enfin lui donner l'escap, c'est-à-dire l'essor libre et docile à la fois, dans les régions de l'air (1).

« Je vous donne, dit un des héros de la chanson des Saxons (2), je vous donne mon épervier qui ne vole pas lentement. Quand je le prends tout frais de la cinquième mue, ni geais, ni caille, ni pies, ne se défendent vis-à-vis de lui, tant il sait bien louvoyer ou surmonter le vent; et plus haut ils montent, de plus haut il descend. Quand il a saisi sa proie il revient sur le poing. »

On trouve dans le récit d'un historien arabe qui a décrit le siège de Ptolémaïs, un exemple du prix qu'on attachait à un faucon bien dressé : « Le roi de France, Philippe (Auguste), est en grande vénération et compté parmi les grands rois; les Francs nous menaçaient sans

(1) Voy. Buffon; Hist. naturelle. Faucon. Notes. Quand il avait sa proie, on lui donnait la cervelle de l'oiseau. Roman de la Violette, 201. Note.

(2) Mon espervier vous doing qi ne vole pas lant...

Quant de la qinte mue le traist novelemant
 Jais, ne caille, ne pie, vers lui ne se desfant,
 Tent li sache gainchir ne sormont (er) au vent;
 El quant il plus li monte, de plus haut le descent,
 Quant a la proie, sor le poig se desçant. »

La chanson des Saxons, I, 217.

« cesse de son arrivée, et paraissaient tout disposés à se
 « soumettre à son autorité. Il avait avec lui un faucon



Un fauconnier.

« d'une grosseur extraordinaire, de couleur blanche et
 « d'une espèce rare. Le roi l'aimait beaucoup; le faucon
 « aimait également le roi. Cet oiseau vola sur les murs
 » d'Acre, et fut pris par les nôtres qui vinrent l'offrir au
 » sultan. Les Francs, pour le ravoir, proposèrent mille
 « écus d'or. Ils ne l'obtinrent pas (1). »

(1) Vie de Nouredin et Saladin. — Michaud ; Hist. des Croisad. Not.

Au même siège, un député de Richard-Cœur-de-Lion vint trouver Malek-Adhel dans un moment de disette, et lui dit : « Nous avons des faucons et des oiseaux de proie; le voyage sur mer les a fait souffrir, ils languissent, ils périssent de maigreur. Nous désirons, pour les nourrir, avoir des poules et des poussins, et quand ils seront rétablis et engraisés, nous vous les apporterons en présent » — Il est évident, répartit Malek-Adhel, que votre roi est malade et qu'il a besoin de poules et de poulets; nous lui en enverrons autant qu'il en voudra, le prétexte des faucons à nourrir est superflu (1). »



Caricature de chasse.

Un oiseau bon chasseur était, comme on le voit, un objet précieux. *Pelerin, gentil, niais, montagnard* et *sor* ont, de toute ancienneté, désigné les différentes espèces de faucons (2), et non seulement on dressait les

(1) Michaud; Bibl. des croisades.

(2) Legrand; Fabl., 1, 6. Notes.

faucons pour ces chasses aériennes, mais les gerfauts, les autours, les éperviers, les tiercelets, les émérillons servaient au même but.

Il est passé le temps des chasses au faucon; le salpêtre a fait oublier les flèches du veneur et les serres du gerfaut. Notre palais délicat se refuserait d'ailleurs à goûter certaines viandes *royales*, de héron, de grue, de cigogne, etc., oiseaux alors communs en France, qu'on chassait au faucon et servait fréquemment dans les banquets chevaleresques, de compagnie avec les *ganstes* (jantes), les mallarts et les pluviers (1).

Une autre chasse subsiste encore, digne de la vieille France, et de ces grandes forêts que l'esprit de nivellement et de morcellement poursuit sans relâche : il y a encore des cerfs sous le taillis, des meutes aboyantes au chenil, et des piqueurs à riches livrées. La chasse à la grande bête n'est pas entièrement morte. Les mânes de saint Hubert peuvent encore tressaillir de joie quand les trompes sonnent dans les bois d'Armainvilliers et de Rambouillet. Ce ne sont plus des appels sauvages et terribles comme ceux que donnait le cor enchanté des héros de nos romans, mais de joyeuses fanfares qui réveillent sous les futaies séculaires quelques descendants des cerfs et des daims que le jeune roi d'Angleterre, fiancé à la sœur de Philippe-Auguste, envoyait à ce prince, alors son ami.

(1) Legrand ; Vie privée des Français, II, 15. Ogier de Danemarche, 166.

Ce présent du roi Richard venait des forêts d'Aquitaine et de Normandie. Il remonta la Seine jusqu'à Paris dans un grand bateau. Les bêtes furent mises à Vincennes dans un *plaisis* enclos de murs et bien gardés (1).

Philippe ne marchandait pas pour ses dépenses de chasse : « Neuf livres pour des autours et un faucon ; « trente-et-une livres au fauconnier Eustache pour les « gages ; quatre livres à Baudoin le chasseur ; dix-neuf « livres à Eudes le forestier, etc., sans compter les frais » de transport de dix-sept petits loups achetés par le pré- « vôt de Fontainebleau (2). »

Le soin qu'on mettait à perpétuer les bonnes meutes et à conserver leur généalogie date de loin. Les Romains et nos pères les Gaulois, affectionnaient des races d'élite comme celle des *vertrages* ou *vautraits*, et celle des *ségusiens*, espèce de barbets, fort laids et fort aboyeurs (3).

Suivant un proverbe ancien, rien ne surpassait les chiens de Flandre. *Berseret* (4) et *brachet* désignent des chiens de chasse, des braques. On se servait aussi au XIII^e siècle des lévriers, et d'une certaine race de chiens noirs fort estimés qu'on donnait en tribut à saint Hu-

(1) Legrand ; Vie privée, I, 582. — Fabliaux, 254.

(2) Brussel. Traité des fiefs. — Capéfig., Hist. Ph.-Aug., I.

(3) Lacurne de Sainte-Palaye. Traité sur la chevalerie.
Notes.

(4) Berser, lancer.

bert (1). Dans son discours sur la chasse, Charles IX nous apprend que le roi saint-Louis entendit parler en Égypte d'une race de chiens tartares excellente pour chasser le cerf. Il parvint à s'en procurer une meute qu'on appelait des *chiens gris*, au xv^e siècle, et que l'on croyait à l'épreuve des effets de la rage.

Un vrai chasseur ne se séparait jamais de ses bons chiens. Il les menait avec lui à la croisade, et dans la première expédition en Orient on les voyait par troupes. Mais la partie de chasse au désert tourna mal ; les chiens monraient sur la route, et les faucons expiraient sur le poing de ceux qui les portaient (2).

Les poètes n'oublient point de décrire les meutes quand ils mettent le chasseur à la poursuite du cerf ou du sanglier. L'un nous dit : « que les veneurs sages et « bien appris mènent jusqu'à dix meutes de chiens et « quinze valets pour tenir les relais (3). » L'autre parle « d'une meute de chiens promptement accouplés. Les limiers, au collier d'or fin, prennent les devants, suivis de lévriers forts et fiers qui découvrent la trace d'un grand porc quartenaire (4). » Un troisième rimeur « lance

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, III, 186. — Legrand; Vie privée, etc., I, 415.

(2) Albert d'Aix, l. III, ch. 2.

(5) « Et veneors sages et bien apris
Meutes de chien en mene jusqu'à dix ;
Quinze vallés por les relais tenir. »

Garin le Loherain, 221.

(4) « Muete de chiens tot encoplés,
Li liemiers s'en vient devant

les chiens aux troussees d'un renard. Sept mâtins découpés arrivent, et après eux les veneurs, les arbalétriers et les chasseurs. Un des veneurs appelle et crie. Renart entend cette tambourie (ce tapage) et ne sait que devenir; il se prépare à fuir. Le chasseur découple les chiens et court après lui; allons, Tribole! Clérembaut! Rigaut! Par ici fuit le renard. Vite, Plaisance, allez! (1) »

On voit qu'on choisissait le nom des chiens avec discernement, et sans recourir aux langues étrangères. Brisegaus, Frislaus, Liépart, Tisson, Cortin, Hector, Pastor figuraient dans les chasses du XIII^e siècle. Leurs

Don li colers est de fin or.
 Et li noiaus vaut un trésor.
 Avant sont venu li levrier,
 Et bel et grant et fort et fiert...
 Si a trové dedans son tor
 Trace d'un granc porc quarternor. »

Parthenopeux, 62.

- (1) « Sept gaingnons viennent descolpés
 Et après viennent vénéor
 Arbalestier et chacéor...
 Un des veneres huie et crie,
 Renart entend la taborie,
 Ne set que puisse devenir,
 Si s'apareille de foïr,
 Et li vénéor vent après,
 Si descouple, les chiens engrès.
 Or Tribole! or Clerembaut!
 Par cil fuit le gorpil Rigaut!
 Or toz Plezence, après alez.
 Ses levriers a toz descoplez. »

Roman du Renart, I, 302.

dignes compagnes s'appelaient Cloëte, Brachine, Violette, Fauve, Gete-rose, Primevaire, Pinçonète (1). »

L'origine de la dévotion extraordinaire des peuples pour saint Hubert, l'antique patron des chasseurs, est restée incertaine. Lebœuf croit qu'elle fut inspirée par la translation de son corps chez les moines d'Andain, dans la forêt des Ardennes, au temps où Louis-le-Débonnaire y chassait. La pieuse cérémonie, autorisée alors par ce prince, fit naître un pèlerinage qui se perpétua. La croyance que saint Hubert avait été lui-même chasseur, avant d'occuper le siège épiscopal de Liège, s'établit peu à peu, et les chasseurs vinrent offrir à son tombeau les prémices de leur butin : ce qui constitua pour l'église un droit de dîme. L'abbé, à son tour, envoyait chaque année au roi de France, six oiseaux dressés et six chiens; redevance qui fut acquittée pendant plus de onze cents ans (2). Dès le x^e siècle on invoqua saint Hubert pour obtenir une heureuse chasse, et l'on crut à l'apparition miraculeuse du saint, accompagné d'un cerf portant une croix étincelante sur le front (3). La neuvaine s'établit vers ce même temps. Les gens atteints de la rage étaient conduits au monastère où l'on gardait son étole; on insérait quelques parcelles de ce vêtement dans le front du malade (4).

Les pèlerinages à saint Hubert durent encore, mais

(1) Roman du Renart, I, 555.

(2) Roquefort; Etat de la poésie, II. — Legrand; Fabl., I.

(3) Lebœuf; Mercure de 1729; Dissertations, p. 87.

(4) Cérémon. et cout. relig. de tous les peuples, VIII.

on ne voit plus, devant la froide pierre de son tombeau, ces figures du vieux temps que la chasse et la guerre avaient marquées d'une empreinte si fortement caractérisée. L'ordre chevaleresque de Saint-Hubert existe encore en Bavière, mais le type du chasseur infatigable des Ardennes, du *chasseur sauvage*, du *Robin-des-Bois*, ne se retrouve guère. Il n'est plus que dans les poèmes des trouvères où il se montre pittoresquement accoutré, avec « corte cemise, corte gonelle, peliçon bordé de gris, « ceinture de cuir d'Irlande et mitaines de mustabel. » Il y porte « chausses de soie, toujours soigneusement « tirées, houses fortes et dures, éperons d'argent qui » brillent sur la mousse verte, et cor d'ivoire à cinq vi- « role de fin or (1). » Habillé de vert ou d'écarlate, il a son canivet (couteau) attaché au côté; à sa ceinture pend son fusil (briquet) avec *li tondres* et *li galet* (l'amadou et le caillou).

Roi des forêts, que demandes-tu? l'air libre, le mouvement; la guerre pendant la paix. Dans ta superbe oisiveté tu t'agites du matin au soir; tu connais déjà chaque brin d'herbe de la plaine et chaque buisson de la forêt; tu les fouilles, tu les refouilles, tu sais le nombre des hôtes sauvages qu'ils abritent, tu ne te lasses pas de les combattre; tu cours et tu t'agites comme dix hommes, pour suspendre demain un bois de cerf dans ta galerie, ou étendre une peau de loup devant le lit de ta châtelaine. Pendant ce temps l'enclume et le marteau, la

(1) Parthenopex, II. — Garin le Loherain, 226.

« La guiche (bandouillère) en fu d'un vert paile prisiés. »

plume et la navette travaillent dans les villes, et la roture s'enrichit pour le jour où il te faudra vendre le manoir de tes pères.

Au XII^e siècle, l'homme parfait de l'époque, le vrai gentilhomme est celui qui gagnera « la coupe d'or de la saint Jean, à la poursuite du cerf blanc (1); » celui qui se montrera expert en faits d'armes, « en déduits de chiens et d'oiseaux (2). » Un chasseur habile à donner du cor est également un homme précieux. Les chroniques n'ont pas oublié le chevalier qui en tirait des sons



Chevalier sonnant du cor.

admirables sous les murailles de Marrah, dans la pre-

(1) Roman de Frégus, par Guillaume, clerc de Normandie au XIII^e siècle. Hist. littér., XIX.

(2) Legrand; Vie privée des Français, I.

mière croisade (1). Il imitait le tumulte des voix de la foule, et en jetant l'effroi parmi les infidèles, il soutenait le courage de ses frères. On chassait alors en Syrie comme en France; on chassait partout: dans les cours plénières et dans les fêtes religieuses, entre deux batailles, entre deux offices; on chassait jusque dans le sommeil. Un roi de la chevalerie antique dort et rêve après son dîner. Il croit voir un cerf qui « seize rams (cors) avait (2) et tant il s'oublie, en rêvant, qu'il appelle, et crie: — *les chiens après le cerf!* de telle sorte que tous, dans la chambre, l'entendirent crier: — *hu! hu! Bliaut, le cerf s'enfuit (3)!* »

Ainsi, la moitié de la vie appartenait à la chasse, l'autre à la guerre. Nous trouvons l'image de cette double existence, parfaitement exprimée sur un sceau du XII^e siècle, celui de Bernard d'Anduse (1174). Le preux seigneur y est figuré d'un côté, à cheval, le casque en tête, l'épée à la main; au revers il donne du cor, et un chien de chasse l'accompagne (4).

(1) Michaud; Bibl. des croisad., 1^{re} part., 46.

(2) Dans le langage du temps, on disait « *Que quanz ramors?* » pour combien de têtes ou de cors? Voy. Roman du Rou, II, 266, édit. Pluquet

(3) Hist. littér. de Fr., XV. Extrait du roman de Guillaume d'Angleterre.

Et il pense, tant s'oublia
Si qu'il semont et escria :
Les chiens derrière après le cerf
Si k'en la cambre franc et serf
Li oïrent escrier tuit
Hu, hu, Bliaut, ci cers s'enfuit!

(4) Traité de diplomatiq., IV, 257.

Et voilà comme ces hommes de jadis se faisaient des membres nerveux et une âme intrépide. Chaque jour ils luttèrent avec les loups et les ours, comme ils avaient lutté avec les mécréants. Qu'importe où la nuit les surprénda, ils coucheront, eux et leurs forestiers (1), sur un sol humide, au bord des marécages, ou sur la crête des rochers; et, au matin, lorsqu'ils auront secoué le givre qui a blanchi leur barbe, et fait sécher leur mantel au soleil levant, un peu de chair sauvage et d'eau fraîche leur sera un délicieux repas. Ils oublieront d'ailleurs leur soif et leur faim à la poursuite d'une proie qui les mène de solitudes en solitudes, de provinces en provinces, d'une proie qu'ils ont blessée dans les Ardennes, et qui va mourir dans le Gévaudan. Voilà l'école des rudes soldats de nos croisades, voilà l'origine de cette race indomptable qui commence avec les Coucy et les Desbarres, et qui finit à Bayard et à Crillon.

Et ce n'est pas seulement sur la constitution physique que cette vagabonde et rude existence influait d'une manière si remarquable : c'était aussi sur l'esprit. Il y a tant d'incidents, tant d'aventures dans la vie d'un chasseur! Le marin est superstitieux, le chasseur l'est aussi. Tous deux, en présence de la nature, cherchent à expliquer son langage, et à pénétrer dans ses régions invisibles. Geoffroi Plantagenet, égaré à la chasse, rencontre, comme plus tard Henri IV, un charbonnier qu'il prend en croupe, pour s'en servir de guide. La conversation s'é-

(1) Roman du Renart, II, 294,

tablit entre eux, et le paysan fait connaître au duc, dans son rude patois, les vexations de ses prévôts et de ses baillis (1). Philippe-Auguste, perdu dans une immense forêt, finit par se trouver, en poursuivant un sanglier, bien loin de toute habitation et de toute créature humaine. « Luy, qui estoit fort jeune, s'estonne. Il est deux
 « jours sans cesser de brosser et de courre, et ne peut
 « trouver sentier ny voye pour le conduire hors la fo-
 « rest. A la fin toutefois, après s'être recommandé à la
 « Vierge Marie et à monsieur saint Denis, patron des
 « Français, il fait le signe de la croix, et avise à côté
 « dextre un grand paysan qui souffloit du feu, ayant le
 « visage tout noir, et une grande cognée sur l'épaule.
 « D'abord il eut peur, mais le paysan l'ayant reconnu le
 « ramène à Compiègne. » (2) Saint Louis s'égara aussi dans la forêt de Fontainebleau, et donna dans une bande de voleurs, mais, sans se déconcerter, il sonna d'un petit cor suspendu à son cou, et ses gens accoururent et le délivrèrent. Au même lieu fut bâtie la chapelle de Saint-Vincent de *Mont-Ouï*, plus tard de Saint-Louis (3).

Nos poètes et nos historiens ont tous de belles pages quand ils parlent des exploits de vénerie. La dernière chasse de Roger, prince d'Antioche au XII^e siècle, offrit un spectacle infiniment noble et triste à la fois. Le preux seigneur savait que sa fin était proche; ses ennemis le pressaient, sa fortune l'abandonnait. La veille il

(1) Hist. littér., XIII, 236.

(2) Duchesne; Antiquités des villes et châteaux, 594. — Rigord.

(3) Vatout; Souvenir des résid. royales, IV.

s'était confessé et avait reçu le viatique. « Au point du jour il monta à cheval, se fit amener ses oiseaux, ses petits chiens, et tout son appareil de chasse. Précédé de ses piqueurs, comme il sied aux princes, il se mit à parcourir les plaines et les vallées, et à faire le tour des montagnes et des collines. Il prit des oiseaux, il força des bêtes fauves avec ses chiens. Tout-à-coup, l'esprit frappé de ce qui allait se passer, il abandonna la chasse et se dirigea vers une tour pour observer les mouvements de l'ennemi. » Roger avait voulu goûter encore une fois ces plaisirs si chers à la noblesse d'occident. Le jour n'était pas achevé qu'il avait rendu son sang et son âme sur la terre de Syrie, immolé par le chef des Parthes (1).

Quand l'auteur du poème de Garin décrit la chasse du duc Begon, son coloris s'anime, et le lecteur assiste avec lui à la mort d'un sanglier formidable. Nous terminerons, en traduisant ces rimes pittoresques (2).

« Le duc menait avec lui des chevaliers, des valets et des chiens... il demande à Brochart son limier. Un valet-de-chiens (brenier) l'amène devant lui. Le duc le prend, le délie, lui caresse les côtes, la tête et les oreilles pour mieux l'encourager. Il le met sur la route et commence à suivre sa trace.

« Le bon limier vient jusqu'au bauge (lit). Entre deux chênes chenus et déracinés, près desquels coule le ruis-

(1) Michaud; Bibl. des croisad., 1^{re} part, 115. — Gaultier-le-Chancelier.

(2) Garin le Loherain; édit. de M. P. Paris, 221-232.

seau d'une fontaine, le sanglier se tenait couché pour rafraîchir son corps, quand il entendit le grand aboiement des chiens. Il se dresse en amont... se pose, ne fuit pas, mais se met à tourner. Là il jette mort le gentil limier, que Begon n'aurait pas vendu pour mille marcs d'or fin.

« Begon arrive, maniant son épieu, mais le porc fuit et ne l'attend pas. Alors descendent plus de dix chevaliers pour mesurer les ongles de ses pieds. Il y avait de l'un à l'autre un plein pied et un demi-doigt. « Voyez, se disent-ils entre eux, voyez quel démon! (avergier). On ne le confondra jamais avec un autre; les dents lui sortent d'un pied de la gueule! » Et ils remontent leurs dextriers gris, le cor à la bouche, pour le chasser.

« Le porc est toujours poursuivi; il boit de l'eau, il se vautre et continue, quitte la forêt pour la plaine, fait suivre à son corps quinze grandes lieues, et ne songe jamais à retourner. Les veneurs s'égarèrent et ne savent ce que Begon est devenu. Ils retournent à Valentia tout éplorés.

« Mais le duc, armé d'un épieu, dont l'allumelle a bien un demi-pied, et monté sur un cheval de prix, a mis ses chiens *verais* (1) dans un morceau du pan de son hermine, jusqu'à ce qu'ils soient bien restaurés et rafraîchis. Il les place ensuite dans un bois de taillis, si près du porc, qu'ils ne manquent pas de le découvrir. Ils le happent, le mènent, le harcèlent à l'envi; les autres chiens accourent à leurs cris.

(1) Appelé aussi Veltres, Veltrages, ou Vautraits, chiens courants. — Ducange. *Canis*.

« Le porc continue; les chiens arrivent au moment où il se repose. L'animal lève les sourcils, roule les yeux, se rebiffe du nez, fait une hure (une tête), se tourne verseux, les tue, et affolle tous. Bégon s'écrie en colère : « Hé! fils
« de truie, que tu m'as donné de peine! Tu m'as désevré
« (séparé) de mes hommes! » Le sanglier, lui, arrive plus vite que carreaux empennés. Bégon l'attend, lui lance l'épieu au droit du cœur, et le fer a passé au delà du dos. Le sang coule à flots; les chiens s'en rassasient, et se roulent sur le corps de la bête. Lors vint la nuit.

« Le chevalier n'aperçoit plus rien, ni château, ni bourg, ni ville, ni *fermeté* (forteresse). Il ne voit plus que son dextrier Baucent : « Je vous dois bien aimer, lui
« dit-il, vous avez sauvé bien des peines à mon corps. Si
« j'avais blé et avoine, je vous en donnerais volontiers.
« Si je m'en tire, vous en serez bien récompensé. » Bégon s'arrête ensuite sous un tremble, et sonne deux fois fortement du cor, mais en vain. Alors il prend son *fusil*, et allume un grand feu... »

Ce fut sa plus belle et sa dernière chasse. Au lendemain, des lâches le surprirent, et n'osant le tuer en face, lui décochèrent un trait en fuyant.



Cérémonie du mariage.

Mariages et Inhumations.

COUTUMES MATRIMONIALES. — Droit féodal du mariage ; cas de nullité ; valeur de la dot. — **NOCES** : Rits nuptiaux ; alliances rompues ; chronique de Ponthieu. — **TESTAMENTS ET INHUMATIONS** : Obsèques ; testaments ; rits funèbres. — **SÉPULTURES** : Caractère des sépultures anciennes ; emblèmes et épitaphes ; exhumations. — **SÉPULTURES ROYALES** : Obsèques des rois ; mausolées de Saint-Denis. — **CONCLUSION.**

COUTUMES MATRIMONIALES.

Sous le régime des lois modernes une héritière majeure est à peu près libre de disposer de sa personne. Sous la loi féodale on ne connaissait point la formule des sommations respectueuses , et l'héritière d'un fief,

dès qu'elle était nubile, recevait un mari des mains du seigneur dont elle relevait. Il fallait absolument que le fief fut desservi, et le fuseau n'y suffisait pas. D'ailleurs, le manoir héréditaire aurait pu courir de grands risques en raison de la jeunesse ou des indécisions de la demoiselle. Comme les amants de Pénélope, ses prétendants auraient pu manger sa dot avant qu'elle lui fut comptée, ou en faire une victime de la violence ou de la séduction.

Jusqu'à l'âge de douze ans, l'héritière restait sous la tutèle du seigneur, ou de sa mère qui donnait caution au seigneur; mais à cet âge, celui-ci lui cherchait un mari en ayant soin de ne le point déparaiger (mésallier) (1). Si la mère disposait de sa fille sans le consentement du sire tuteur, la fiancée perdait ses meubles; on ne lui laissait que deux robes dont une pour les jours de gala, quelques bijoux, un palefroi, une charrette, deux roussins, et un lit... Le même droit seigneurial s'étendait sur les veuves héritières de fiefs.

Conformément à ces us et coutumes, Philippe-Auguste donna des *pleges* (gages) à Blanche de Navarre,

(1) Ducange. Gloss., C. col., 1542, IV^e vol. et d'Aigrefeuille; hist. de Montpellier, 25. Acte de G. de Montp. (1152).

Suivant les assises de Jérusalem, le baron envoyait des députés à la femme qui lui devait service féodal, lesquels lui offraient trois barons à choisir, et fixaient un terme pour qu'elle fit connaître son choix. Assis. Jérus., cap. 242. Voy. aussi l'engagement de Galburge de Meuillan envers le dauphin Guignes VII, d'épouser G. de Tournon (1259). Traité de diplomatique, t. IV, p. 232.

comtesse de Champagne (1200), pour l'observation des conventions faites touchant la garde et l'éducation de sa fille jusqu'à l'âge de douze ans, promettant de ne la marier que par le conseil, et avec le consentement de sa mère, et les barons signataires de l'engagement (1).

Dans une autre occasion le même prince annonça ses vues pour la jeune héritière du comté de Flandre, et se réserva un droit pécuniaire ou prélèvement de cinquante mille livres parisis si l'établissement projeté avait lieu, dont trente mille livres payables le jour des noces, et vingt mille un an après la consommation du mariage. Il voulut probablement s'indemniser de la perte de l'usufruit féodal.

Saint Louis reconnut qu'il ne pouvait marier ses filles qu'avec le consentement de ses barons, et il les consulta pour donner l'une d'elles au roi de Navarre (2). Il ne permit pas l'union du comte de Champagne avec la princesse de Bretagne ni celle de la comtesse de Boulogne avec Montfort, comte de Leicester, ni celui de Jeanne, fille du comte de Ponthieu avec le roi d'Angleterre (3).

Les barons, dont on voit que l'adhésion était requise et indispensable, relativement aux intérêts des grands fiefs, surveillaient d'un œil jaloux les prétendants à la main de l'héritière. La chronique de Reims fournit un exemple curieux de la force de cet usage en racontant

(1) Duchesne ; Hist. de la maison de Montmorency, 127.

(2) Invent. des Chartr., I, ch. 6, p. 26.

(3) Legrand ; Fabl., III, 32. Not.

de quelle manière la couronne de Jérusalem fut acquise à la famille des Lusignans (1).

« Guy de Lusignan était beau et brave. La sœur du roi, Sibylle, comtesse de Jaffa, ayant remarqué sa beauté le souhaila pour mari. Mais elle n'osa avouer son désir au roi son frère, et leur union, d'abord secrète, fut à la fin connue du roi. Il voulut faire lapider Guy de Lusignan. Après beaucoup de menaces et de rigueurs, à la prière, et d'après le conseil des Templiers, il fit grâce à l'un et à l'autre. Il n'avait point de plus proche héritier que Sibylle; à la fin il lui permit de prendre Guy pour mari...

« Le roi de Jérusalem étant mort, les Templiers, les hospitaliers, les comtes, les barons, le clergé et le peuple, choisirent Sibylle pour reine, mais sous la condition qu'elle divorcerait. Tous rendoient justice à la bravoure de Guy; seulement ils ne la trouvoient pas de noblesse assez illustre pour être l'époux de la fille des rois. La comtesse, se voyant obligée d'accepter cette condition, déclara qu'elle consentoit au divorce, se réservant de prendre ensuite le mari qu'elle voudroit.

« Lors il fut arrangé par le conseil des barons que la reine se rendroit devant l'église de Sainte-Croix de la ville d'Acre, et tiendrait la couronne royale en sa main, que tous les barons seroient autour d'elle, que celui sur la tête duquel elle poseroit la couronne seroit roi.

« Au jour convenu tous les barons du royaume l'en-

(1) Chronique de Reims (d'après Benoît de Peterborough. Edit. de M. Louis Paris.

vironnèrent et l'on prioit à genoux que le choix de la reine tombât sur un prince qui pût défendre la couronne.

« La reine , étant au milieu d'eux , les regarda , et dit : « — Sire patriarche , et vous tous seigneurs et « barons , vous avez déclaré que celui au chef duquel « je mettrois la couronne seroit roi ? »

« Ils répondirent que c'étoit la vérité.

« Or, je veux donc que vous le juriez sur le corps « précieux de Notre-Seigneur. »

« Le patriarche et tous les barons prêtèrent le serment qu'elle exigeoit.

« Alors la reine se signa de la main droite, se recommanda à Dieu, s'en alla tout droit à son seigneur Guion, et lui assit la couronne au chef en lui disant : — « Sire, « je ne vois ici auprès de moi, homme plus sage et plus « loyal que vous, et qui mérite mieux d'être roi de Jérusalem. Je vous octroie donc la couronne, et le « royaume, et moi, et mon amour ! »

Il nous semble que cette page de la chronique de Reims est une des plus belles de l'histoire des femmes françaises, et qu'on ne peut en lire les dernières paroles sans trouver que Sibylle était digne d'être *fille de roi*, et de donner un diadème à celui qu'elle aimait.

La coutume de Montpellier , non moins sévère que celle de Jérusalem , défendait l'alliance des nobles avec les familles bourgeoises (1), parce que les roturières ap-

(1) D'Aigrefeuille ; Hist. de Montpellier, 15.

portaient en dot des biens jusque-là sujets à redevance ; acquis par un époux gentilhomme ces biens auraient participé aux immunités et privilèges des terres seigneuriales. Le comte de Montfort, maître du Languedoc, alla plus loin ; pour favoriser les mariages des seigneurs *françois*, il défendit pour dix ans aux veuves *magnates* et héritières, à toutes femmes nobles ayant des *munitions* dans un château, d'épouser un homme du pays d'Oc sans sa permission (1).

Des entraves analogues pesaient lourdement sur les communes, et dans leurs chartes d'émancipation, elles cherchaient toujours à en obtenir l'affranchissement. Les gens libres pouvaient seuls se marier sans permission, mais il restait bien peu d'aleux au XII^e siècle (2).

D'autres difficultés s'élevaient au sujet des liens de parenté. Ici c'était l'Église qui se montrait sévère. La loi romaine, suivant sa manière de supputer, admettait le mariage entre parents au quatrième degré, c'est-à-dire entre cousins-germains. Mais au moyen-âge la supputation ecclésiastique comptant par génération collatérale un degré seulement, la prohibition s'étendait réellement jusqu'au huitième degré lorsque la loi romaine n'indiquait que le quatrième. Il y avait en outre illégalité de mariage pour affinité spirituelle entre par-

(1) Marten. Thes. Anecd., I, 857.

(2) Charte de la commune de Saint-Jean d'Angéli (1204) accordant aux bourgeois de marier les filles et veuves à leur volonté. Duc. Gloss., V, 1054. — Même droit pour la commune de Rouen en 1220 ; pour les veuves de Dun-le-Roi en 1181. Recueil des ordonn., XI, 221-224.

rain et marraine, filleul et filleule (1). De là, force mariages cassés, force appels à l'autorité du Saint-Siège, qui était le dernier ressort de toute judicature. L'on peut même croire que le proverbe : « Tu peux l'aller dire à Rome, » remonte pour le moins au XII^e siècle.

La crainte des censures religieuses faisait chercher des femmes en de lointains pays, où l'on était sûr de ne rencontrer aucune parenté.

La séparation de corps et de bien des époux, perpétuelle ou temporaire, pouvait avoir lieu pour des motifs graves prévus par les canons, mais le divorce réel, c'est-à-dire la dissolution du lien matrimonial qui avait existé, ne fut jamais admis par l'Église. Pour pouvoir contracter une nouvelle union, il fallait que la première fût reconnue être nulle, et comme telle déclarée non avenue. Il fut probablement question d'un jugement en nullité dans le divorce proposé à la reine Sibylle; une mésalliance n'eut pas suffi pour le motiver.

Quant à la bigamie les usages n'offrent aucune incertitude. Le bigame était placé sur l'échelle et fustigé; le second mariage déclaré nul.

La valeur de la dot accordée à l'épouse, comme celle du douaire fixé en cas de survivance, varie selon les temps, et la qualité des personnes (2). Une fois cette dot

(1) Saint Bernard parle d'un mariage suspendu jusqu'après le voyage de Rome, parce que le rival du fiancé prétendit, au moment de la cérémonie, que la jeune fille lui avait déjà été promise. Fleury; Hist. ecclés., XIV, 72.

(2) Établissements de saint Louis, 773. La reine Blanche

livrée, la demoiselle, n'eût-elle reçu qu'un « chapel de fleurs, » n'avait plus d'héritage à revendiquer (1).

Gibert de Baux, vicomte de Marseille (XII^e siècle), légua ses immeubles comme douaire à sa femme, mais en cas de remariage elle ne pouvait réclamer que six mille sols royaux coronés, avec ses coffres, bagues, bijoux et meubles, le blé et le vin de la maison; sans prétendre aux armes, aux chevaux, aux terres (2). Le donaire d'Ingerburge, femme de Philippe-Auguste, fut de dix mille livres parisis; Louis VIII en laissa trente mille à Blanche (3).

Si les vassaux étaient obligés, ainsi que nous l'avons dit (t. I, p. 120), à contribuer à la dot de leur jeune suzeraine, en revanche ils comptaient sur l'aide de leur seigneur en cas de détresse, et avec un seigneur tel que le comte Henri de Champagne (Henri-le-Grand ou le Libéral), ils ne sollicitaient pas en vain. Un de ses vassaux (vers 1180) lui demandait une dot pour sa fille. Le comte l'accorda; mais son trésorier lui fit voir que

reçut en dot 24,000 marabotins; Marguerite de Provence, 8,000 marcs d'argent; ses petites-filles, 5,705 marcs. Guillaume, seigneur de Montpellier, donna 100 marcs à chacune de ses petites-filles. — D'Aigrefeuille. Hist. de Montpellier. — Hist. du Languedoc, II, 464.

(1) Ordonn. de Philippe-Auguste; on peut voir, t. XII du *Spicilegium* de d'Achery, p. 167, le contrat de mariage du vicomte Ponce de Polignac et d'Alix de Trainel en 1225. Le vicomte se soumet à la peine de l'excommunication dans le cas où il enfreindrait les engagements du contrat.

(2) Ruffi; Hist. de Marseille, 74.

(3) Hist. littér., XVII, 525.

ses coffres étaient vides et qu'il ne restait rien à donner :
 « Tu mens par la gorge, dit Henri. J'ai encore à donner ;
 « je te donne. Si vaudra le don , car tu m'appartiens.
 « Sire chevalier, faites-lui payer rançon jusqu'à ce qu'il
 « ait de quoi finer (fournir de l'argent) au mariage de
 « votre fille. » Et ainsi fut fait (1).

NOCES.

C'était, en Provence, un beau jour pour une fiancée que celui où le juge-viguiier prenait en main la bride de son cheval, et conduisait ainsi la jeune fille jusqu'à la porte de l'église ; c'était là, et non pas à l'autel, qu'elle recevait la bénédiction nuptiale. La bride du palefroi restait au viguiier comme présent de noce (2) ; les jeunes filles , compagnes de la mariée , gardaient pour elles le cheval et le manteau. Des usages analogues se retrouvent dans les romans de la même époque :

« Les pucelles de la cité
 Qui le bal orent demené,
 Entour d'ele sont et devant,
 A leur guise le bal menant ;
 Chantent et treschent en mesure,
 De bal requièrent la droiture.
 Prophilias en pié descent,
 D'un palefroi leur fit présent,
 Dont xx mars valent li lorain,
 Se par droit sont prisié li frain,
 Et son mantel a destaichié,
 Aux damoiselles l'a laissié.

(1) Capefigue ; Hist. de Philippe-Auguste, II, 52.

(2) Histoire du Languedoc, IV, preuves.

Frez et nouveaulx et beaux estoit ;
Trois cens besans et plus valoïl (1). »

Ordinairement, après le repas de noce, au moment où les époux entraient dans la chambre nuptiale le prêtre aspergeait le lit d'eau bénite et disait : « Seigneur, bénis
« ce lit et ceux qui l'habitent afin qu'ils reposent en
« paix. » Il présentait ensuite aux époux une coupe de vin et trois plats (2).

Les fiancés qui avaient anticipé sur les droits du mariage ne recevaient à l'autel, le jour de la cérémonie nuptiale, qu'un anneau de paille. La femme, devenue mère avant le sacrement, pouvait, le jour où elle trouvait un mari, se faire accompagner de son enfant. L'Église prenait en pitié l'innocence de l'enfant, et, le plaçant sous le poêle à côté de sa mère, elle légitimait sa naissance en lui donnant un père selon la loi (3).

(1) Roman d'Athis cité par Ducange. Gloss., t. V, col. 772.
« Les pucelles de la cité, qui ont conduit le bal, sont devant
« et autour d'elle, menant le bal à leur guise. Elles chantent
« et dansent en mesure, en observant la règle de la danse.
« Prophlias met pied à terre, et leur fait présent d'un pale-
« froï dont les rênes valaient 20 marcs si on estime bien le
« mors. Il a détaché son manteau et l'a laissé aux demoi-
« selles; manteau frais, bel, et nouveau, qui valait trois
« cents besans et plus. »

(2) P. Paris; notes de Berthe, 25.

La bénédiction du lit fut pratiquée aux noces de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut. Le lendemain, les barons vinrent faire hommage aux époux.

(5) « Par-dessus le mantiel la mère, furent faits loyals cil
trois frères. » Ph. Mouske.

La bénédiction nuptiale n'était sans doute pas donnée sans une pieuse admonestation du prêtre sur les devoirs futurs des deux époux ; aucun discours de ce genre n'est parvenu jusqu'à nous . mais nous pouvons relire encore les fortes paroles que l'empereur de Constantinople, Henri de Valenciennes (de Hainaut), adressa à sa fille qui allait épouser un seigneur grec nommé Esclas, roi des Bulgares et plus tard son homme-lige : « Bele fille, vous avez
 « chi pris un homme avec lequel vous vous en alez. Il
 « est auques sauvages, car vous n'entendez pas son lan-
 « gage , ne il ne set, se poi non del vostre : mais, pour
 « Dieu, gardez-vous que jà pour çou ne soyez umbrage
 « vers lui ne vilaine; car mult est grant honte à gentil
 « feme quand elle desdaigne son mari , et si en est trop
 « blasmée de Dieu et dou siècle (1). »

Les somptuosités nuptiales de tous genres furent poussées très loin au XIII^e siècle (2).

A Saint-Quentin , il fallut restreindre les profusions culinaires des noces bourgeoises, véritables noces de Gamache, borner à trente , comme à Marseille, le nombre des invités , défendre à ceux qui ne l'étaient pas d'y prendre part, et régler à douze deniers le salaire des ménétriers.

Quand les grands se mariaient , on laissait dormir les lois somptuaires.

Ainsi lorsque Eléonore apporta sa belle dot à Louis-

(1) Hist. littér., XVII, 199.

(2) Voyez le repas de noce du chevalier à l'épée. Fabliaux ; édit. de Méon.

le-Jeune qui ne sut pas la garder, « les peuples, dit un
« historien du temps, accoururent de tout côté; le tré-



Joueuse de cornemuse.



Joueur d'orgue.

« sor en fut presque tari. L'éloquence de Cicéron n'au-
« rait pas suffi pour décrire les magnificences de cette
« fête, et la mémoire tant vantée de Sénèque n'aurait
« pu retenir le nombre et la variété des mets recher-
« chés qui furent servis avec profusion » (1). Le père du
second époux de cette fatale héritière s'était marié à
Rouen avec un faste royal et chevaleresque à la fois. Les
fêtes durèrent trois semaines. Pendant la cérémonie re-
ligieuse on tint suspendu, sur la tête du prince et de
Mathilde, sa fiancée, *trois poètes chers* qui furent don-
nés ensuite à l'église, et, à l'issue de la messe, il y eut
musique de viole et de *tabors*. Les hérauts publièrent
dans les carrefours, de par le roi, « que nul homme pré-

(1) Historiens de Fr., XIV, xl préface.

sent, riche ou pauvre, noble ou vilain, ne fût assez hardi pour se dérober aux réjouissances royales ; quiconque se refusait aux jeux ou divertissements était coupable envers son seigneur le roi. Après le repas, Henri, père de Geoffroi, donna des *baisers accompagnés de bénédictions* aux mariés, et des présents aux seigneurs de sa suite (1). »



Saltimbanques.

Aux noces de Cincia, fille de Raymond, comte de Provence, avec Richard de Cornouailles, frère d'Henri III d'Angleterre (1243), on prépara dans les cuisines

(1) Joan. mon. major. monast. dans Gaufrid, l. 2. Hist. de Fr., XXII, 521.

plus de trente mille plats (*triginta millia ferculorum* (1).

Aux noces de Saint-Louis (1220), on dépensa 2,000 livres du temps. A celles de Robert, son fils, on vit un homme marcher sur la corde tendue; des bouffons, montés sur des bœufs couverts d'écarlate, sonnèrent de la trompette à chaque plat servi sur la table des princes (1227) (2).

Ces magnificences n'étaient rien auprès du faste oriental que déployèrent les Francs de Syrie, quand Mélisende, sœur du comte de Tripoli, fut fiancée à l'empereur de Constantinople. « On lui prépara, à grands frais, les ornements les plus dispendieux, comme chaînes, pendants d'oreille, bracelets, jarrettières, bagues, colliers, couronnes de l'or le plus pur. On fit fabriquer, pour le service des cuisines, pour les mets, pour les boissons et les salles de bain, des vases d'argent d'un poids énorme, d'une grandeur inouïe. Les selles, mors, et ustensiles de tout genre, furent exécutés avec un soin et un labeur extraordinaire, et pendant que ces travaux se prolou-

(1) Du Sommerard ; les Arts au moyen-âge, I, 452. Mathieu Paris.

(2) Paulmy ; Précis d'une vie privée, III, 102, et chroniq. d'Albéric, ann. 1257.

Les saltimbanques, hommes et femmes, étaient aussi admis dans les grands festins à montrer leur savoir faire. Cet usage explique la composition d'un chapiteau de la cathédrale de Rouen où Salomé est représentée exécutant devant Hérode divers tours d'équilibre. Texte des monuments inédits de Villemin par M. A. Pothier. Ces combats d'animaux faisaient partie des divertissements dans les noces. — Legrand ; Fabl., I, 564.

geaient, les Grecs, chargés de la négociation, s'informaient minutieusement de tout ce qui concernait la fiancée, et ne négligeaient aucune particularité sur sa personne ou sa conduite (1). »

Cette Mélisende, si brillamment fiancée, n'épousa jamais l'empereur de Constantinople. Un an s'écoula en négociations, et ce fut la fille d'un prince d'Antioche qui fixa le choix du monarque.

Il en fut de même d'Eudoxie, fille de Manuel Comnène, envoyée au roi d'Aragon en grande pompe (1174), mais pas assez vite, à ce qu'il paraît, car il prit pour femme, en attendant, Sanche de Castille. Quand Eudoxie arriva à Montpellier, escortée d'un prélat et de deux ambassadeurs grecs, le fiancé était marié. Guillaume, seigneur de Montpellier, resta en dédommagement (2) à la princesse impériale.

Les filles d'empereur avaient du guignon. Geoffroi de Villehardouin eut l'adresse de garder pour lui une autre princesse de Constantinople, fille de Pierre de Courtenai, qu'on envoyait aussi en Aragon, et il persuada au souverain qu'il avait agi dans ses intérêts.

Ces femmes gardèrent le mari que la Providence leur avait destiné, à défaut de celui qu'elles espéraient, tandis que la pauvre danoise Ingerburge, qui ne fut pas accueillie avec moins d'éclat et de solennité lorsque Philippe-Auguste alla la recevoir aux portes de sa capitale,

(1) Guill. de Tyr, III; Collect. trad. des hist. de Fr.

(2) Buchon; Chroniq. de Morée, 164; not. P. Gariel; idée de la ville de Montpellier, II, 240.

où elle arriva sur sa haquenée blanche entre l'évêque de Noyon et une demoiselle de grande maison, fut le soir même brutalement exilée du lit royal. Cette grande beauté que lui attribue Mathieu Paris, ce visage aussi noble, à en croire Etienne de Tournay, que celui de la *vierge ambroisienne*, ne purent vaincre le dégoût subit du monarque que l'on crut ensorcelé. Un premier arrêt autorisa le divorce sollicité par Philippe; en écoutant cette cruelle sentence, l'étrangère délaissée s'écriait : « Ah! male France! male France (1)! »

Ce que les annalistes ont écrit sur cette malheureuse princesse, qui ne vint en France que pour être un obstacle odieux entre un roi passionné et une maîtresse séduisante, est infiniment triste; mais la rudesse des mœurs dans la vie domestique, rudesse que les lois chevaleresques n'adouçissaient pas toujours, est encore plus vivement exprimée dans l'histoire mélancolique de la fille du comte de Ponthieu, mariée à Thiébaud de Domart (2).

(1) Capefigue; Hist. de Philippe-Auguste, II, 77.

Étienne de Tournay qui prit sa défense, disait d'elle : « Son occupation journalière est de lire, de prier et de travailler de ses mains. Elle ne joue ni aux jeux de hasard, ni aux échecs. Elle prie Dieu avec larmes du matin au soir pour elle-même et pour le roi. »

(2) D. Brial et d'autres ont pensé qu'il était question dans cette histoire d'une fille du comte de Ponthieu nommée *Adèle*, mariée à *Thomas de Saint-Valery*. Mais le narrateur appelle le mari Thiébaud de *Domart* et non pas Thomas de Saint-Valery. Adèle, fille de Gui II, comte de Ponthieu, épousa Jachœl de Mayenne. D. Brial reconnaît cependant un fond de vérité historique dans ce récit qu'il a cité le premier d'a-

Il n'est guère de récit, contemporain de l'époque des croisades, qui peigne mieux des caractères sauvages jusqu'à la cruauté dans tout ce qui touchait à l'honneur.

« Le comte de Ponthieu revenoit d'un tournoiement avec Thiebaut de Dommart, neveu du comte de Saint-Pol, qu'il avait pris à son service.

« Thiebaut, lui dit-il, quel joyau de ma terre aimez-vous le mieux ? » — « Sire, je suis un pauvre bachelier, mais des joyaux de votre terre, je n'en aimerais nul autant comme demoiselle votre fille. » Le comte fut

près un manuscrit du président Bouhier (t. I, fol. 266), en donnant à Th. de Domart le nom de Thomas de Saint-Valery. Nous avons suivi le texte publié par Raynouard (Fabliaux ; Méon. Nouveau recueil, I, 437).

Ce nom de Saint-Valery rappelle le tragique souvenir d'une femme qui le portait au XIII^e siècle. « Guillaume de Brayhouse, dit la chronique de Normandie, avait épousé une vaillante dame, fille de Bernart de Saint-Waleri, le bon chevalier, appelée Mabaut. Elle maintenait toute la guerre encontre les Galois... » Brayhouse et sa femme furent obligés de s'enfuir de leur fief lors de la guerre du fils de Philippe-Auguste avec Jean-sans-Terre. Guillaume s'en alla en France, à Paris ; son fils et sa femme furent pris et livrés à Jean. Il les fit enfermer au château de Korf, et avec eux une gerbe d'avoine et un jambon cru, « et oncques plus de viande n'i lessa mettre. » A l'onzième jour, la mère fut trouvée morte entre les jambes de son fils, toute droite séans, fors tant qu'elle étoit penchée en arrière sur le sein de son fils, comme femme morte ; le fils qui étoit aussi mort se tenoit tout droit, excepté qu'il inclinoit vers la paroi ; et « li avoit la mere par destrece toutes les joes mangies. » Chroniq. des ducs de Normandie, 115 ; éd. Francisque Michel.

joyeux et dit : « Thiebaut, je vous la donnerai si elle vous veut ».

Le comte vint où la demoiselle étoit. — « Fille, vous « êtes mariée, s'en vous ne remaint » (si vous n'y avez pas de répugnance). — « Sire, fit-elle, à qui? » — « A « mon bon chevalier Thiebaut de Domart ». — » Ah! « sire, si vostre comté étoit un royaume, et que des « rois me fussent destinés, je me tiendrois comme bien « mariée avec celui-là ». — « Fille, lui dit-il, béni soit « votre cœur. »

Le mariage fut fait. Le comte de Saint-Pol, oncle de Thiebaut, y parut, et maint autres preudhommes.

Les époux vécurent bien cinq ans ensemble en joie et déduit, mais il plut à Dieu qu'ils n'eussent pas d'héritiers, dont chacun s'attrista fort.

Une nuit que messire Thiebaut étoit couché dans son lit et pensoit : « Dieu, dit-il, d'où vient donc que j'aime « tant cette dame, et elle moi, et que nous ne pouvons « avoir d'héritiers pour le service de Dieu et l'utilité du « monde? » Il pensa de monseigneur saint Jake qui accorde à ceux qui le prient en vérité ce qu'ils demandent, et promet de l'aller visiter en pèlerinage. La dame se dormoit. Quand elle fut éveillée, il la prit entre ses bras, et lui requit un don. — « Sire, fit-elle, lequel? » « — Dame, est-il sûr que je l'aurai? » — Sire, faites-le « moi connoître; si je peux l'accorder, je le ferai. » « — Donnez-moi congé d'aller à monseigneur saint « Jake et lui demander un héritier. » — » Sire, ce don « est moult courtois et je vous l'octroie. »

Un jour passa, et puis un autre, et trois enfin, et ils

» étoient au lit, et la dame lui dit : « Sire, je vous requiers un don. » — « Dame, demandez-le, je vous le donnerai, si je puis. » — « Sire, donnez-moi congé d'aller avec vous en voyage. »

Quand messire Thiebaut l'oït, il fut moult dolent, et dit : « Votre désir est fâcheux » (griès cose seroit à « vostre veus). » — « Sire, ne doutez pas que vous serez plus embarrassé du moindre écuyer que de moi ». — « Dame, je vous l'octroie. »

Le jour vient. La nouvelle en court; et tant que le comte de Ponthieu le sut. Il manda Thiebaut et lui dit : « Thiebaut, vous vous êtes voués pélerins, vous et « ma fille? » — « Sire, c'est vrai » — « De vous cela me plaît; d'elle cela m'afflige. » — « Sire, je ne peux l'empêcher. » — « Alors, Thiebaut, partez quand « vous voudrez, et hâtez-vous. Palefrois, roncins, et « sommiers, et d'autres avoir, je vous en livrerai assez ». — « Sire, grand merci. »

Ils s'appareillèrent, et partirent à grand'joie, et allèrent tant qu'ils approchèrent de monseigneur saint Jake à près de deux journées. Ils passèrent une nuit dans une bonne ville, et au soir, Thiebaut appela l'hôte et demanda sa route du lendemain : « Sire, dit l'hôte, « près de cette ville vous aurez un peu de forêt à passer, après avoir eu beau chemin tout le jour. » Le lit fut préparé, et les pélerins allèrent se coucher.

Le lendemain fut très beau; on se leva et fit du bruit avant le jour. Messire Thiebaut s'éveilla, mais il se trouva le sang un peu pesant, et appelant son chambellan : « Lève-toi, lui dit-il, fais lever notre maison, fais embal-

« ler, charger, et aller sur le chemin. Tu resteras, et
« trousseras notre lit; que je suis un peu pesant et mal à
« mon aise. » Il commanda, et ils partirent.

Thiebaut demeura peu et se leva; le valet emballa. Le palefroi appareillé, ils montèrent. Il n'étoit pas encore jour, mais il faisoit beau.

Ils sortirent ainsi de la ville, les trois, sans plus de compagnie autre que de Dieu, et approchèrent de la forêt. Thiebaut dit au chambellan. « Fiers des éperons,
« atteinds nos gens et dis qu'ils nous attendent : laide
« chose est à une dame de chevaucher par une forêt avec
« peu de compagnie. » Celui-ci part à grand'allure, et monseigneur Thiebaut vint à la forêt, où il y avoit deux voies, l'une bonne, l'autre mauvaise, et ne sut laquelle aller, et demanda à sa dame. « Par laquelle irons-nous? »
« — Sire, si Dieu plaît, la bonne. »

Il y avoit dans cette forêt des gens qui la battoient et qui avoient frayé la fausse voie pour détourner les pèlerins. Messire Thiebaut trouva la fausse plus hantée et plus large que la bonne, et dit : « Dame; allons celle-ci, de par Dieu. »

Ils allèrent bien le quart d'une lieue; le chemin commençoit à se retrécir et la ramée étoit basse : « Dame,
« il me semble que nous n'allons pas bien ».

Quand Thiebaut eut dit ces mots, il vit devant lui quatre hommes armés comme larrons de grands chemins, chacun une lance à la main, et regardant arrière il en vit quatre autres armés de même.

« Dame, dit-il, ne vous en effrayez en quoi que ce soit. » Il salua les premiers. Mais ils se turent à son sa-

lut. Après il leur demanda ce qu'ils vouloient de lui. « Vous allez le savoir , » dit l'un d'eux ; et il tira l'épée sur lui pour le frapper parmi le corps. Messire Thiebaut vit le coup venir. Il se baissa , saisit l'arme au passage , l'enleva , frappa le larron et l'occit ; puis il se remit sur ses gardes et frappa. Des huit il plut à Dieu qu'il en occît trois. Les cinq autres l'environnèrent, et lui tuèrent son palefroi. Il tomba sans avoir de blessures graves ; mais il n'avoit d'épée ou arme pour se défendre. Les larrons lui ôtèrent sa robe , et jusqu'à sa chemise , ses éperons, et ses bottines de cuir , lui lièrent les mains et les pieds, et le jetèrent dans un buisson de ronces.

Cela fait, ils vinrent à la dame, et lui ôtèrent son palefroi et ses vêtements. Elle étoit moult belle , et pendant ce temps-là elle pleuroit moult durement.

L'un des larrons la regarda et dit : « Seigneur, j'ai perdu mon frère, je veux avoir cette dame en retour. »

L'autre dit : « Et moi mon cousin-germain ; autant puis-je en réclamer ! » Le troisième et le quatrième parlèrent de même. Le cinquième leur dit : « Seigneurs, nous n'aurons pas grand avantage de la retenir, mais menons-la en cette forêt et faisons d'elle à notre volonté, puis remettons-la en la voie , et la laissons aller. » Ainsi ils firent et la ramenèrent ensuite à la voie.

Messire Thiebaut la voyant lui cria : « Pour Dieu , déliez-moi, car ces ronces me font beaucoup de mal. » La dame vit par terre une épée qui étoit à un des larrons morts. Elle la prit et vint vers monseigneur Thiebaut et lui dit : « Sire , je vous délivrerai. » Mais elle

tenta de le frapper à travers le corps. Il vit le coup venir, il se douta de ce qu'elle vouloit faire, et se débattit si fortement qu'il put éloigner ses mains de son dos. Elle le frappa néanmoins, le blessa au bras, et coupa les courroies.

Quand il sentit ses mains libres, il tira ses liens à lui, les rompit, et saillit sur pied : « Dame, si Dieu plaît, « vous ne m'occirez jamais. — Certes, sire, répondit-elle, cela me peine. »

Il lui prit son épée, lui mit la main sur l'épaule, et la ramena par le chemin d'où ils étoient venus. A l'entrée, il trouva sa compagnie de retour. Quand ils le virent nu, ils lui demandèrent qui l'avoit ainsi atourné, et firent grand deuil quand ils surent qu'ils avoient rencontré des larrons.

Bientôt ils furent réparés; ils remontèrent, et allèrent leur voie. Ils chevauchèrent tout ce jour-là, et messire Thiebaut ne fit oncques pire mine pour cela à sa dame. La nuit, ils couchèrent dans une bonne ville. Messire Thiebaut demanda à son hôte s'il y avoit une maison de religion où l'on pût une dame laisser. L'hôte lui dit : « Sire, vous êtes le bien-venu, il y en a une, ici dehors, « moult religieuse. » Le lendemain messire Thiebaut y alla, et oït la messe. Après il pria l'abbesse qu'elle gardât cette dame. Elle le lui octroya. Messire Thiebaut lui laissa de sa suite pour la servir, s'en alla au pèlerinage, revint, et reprit la dame à son passage après avoir fait du bien à la maison. Il la ramena au pays avec aussi grand honneur, et si grande joie qu'il l'avoit menée, excepté de gésir en son lit.

A son retour en sa terre, on lui fit moult grande joie de le revoir. Là fut le comte de Ponthieu, son beau-père, et son oncle le comte de Saint-Pol, et la dame fut très honorée des dames et demoiselles. Ce jour-là le comte de Ponthieu mangea avec monseigneur Thiebaut à son écuelle.

Après le manger, le comte lui dit : « Thiebaut, beau
« fils, qui va loin voit beaucoup; contez-moi aucune aven-
« ture que vous ayez vue ou oï dire ». Thiebaut répon-
dit qu'il n'en savoit aucune. Le comte l'en pria encore
une fois; il lui répondit : « Sire, puisqu'il faut vous le
dire, je ne vous le conterai pas devant tant de gens ». Le comte se leva, le prit par la main, et le mena à part. Messire Thiebaut lui conta l'aventure comme arrivée à un chevalier et à une dame, mais il ne se nomma pas.

Le comte lui demanda ce que le chevalier avoit fait à la dame, et Thiebaut lui dit qu'il l'avoit ramenée avec autant de joie et d'honneur qu'il l'avoit emmenée, si ce n'est d'avoir un même lit.

« — Thiebaut, dit le comte, le chevalier eut autre sen-
« timent que je n'aurais eu, par la foy que je vous dois.
« Je l'eusse suspendue là à la branche d'un arbre par
« les tresses (les cheveux) avec la courroie même. »

« — Sire, la chose n'eût pas été aussi bien crue
« qu'elle le sera quand la dame même le témoi-
« gnera. »

« — Thiebaut, savez-vous quel était le chevalier ?

« — Sire, oui bien. »

« — Qui étoit-il ? »

« — C'étoit moi... »

« — Donc ce fut à ma fille qu'il en advint ainsi ? »

« — Oui, sire. »

« — Bien, vous êtes vengé, Thiebaut, qui me l'avez ramenée ! »

Dans la grand'colère qu'il avoit, le comte appela la dame, et lui demanda s'il étoit vrai ce que Thiebaut avoit dit. Elle demanda : « Quoi ? »

« — Que vous l'avez voulu tuer ainsi. »

« — Sire, dit-elle, oïl. »

« — Pourquoi vouliez-vous le faire ? »

« — Parce qu'il me fâche de ne l'avoir pas fait. »

Le comte laissa ce propos-là, et la cour partit. Mais, le second jour, le comte s'en vint à Trie-sur-Mer (1) avec messire son fils et la dame. Ensuite il fit appareiller un batel fort et bien portant, et un tonnel avec du feu et de la poix. Ils y entrèrent tous trois sans compagnie d'autres gens que des mariniers qui les menèrent, et le comte navigua bien deux lieues en mer. Là fut ôté l'un des fonds du tonnel; le comte prit la dame qui étoit moult belle et bien parée, la fit mettre au tonnel et refermer le fond après elle, et bien enduire de poix. Le tonnel fut placé sur le bord de la nef, et de son pied le comte le bouta dans la mer, puis le recommanda aux vents et aux ondes.

Moult en furent dolents messire Thiebaut et son frère. Ils se jetèrent aux pieds du comte, le prièrent pour Dieu qu'ils pussent la retirer de ce supplice. Mais il ne vou-

(1) Ce ne peut-être Trie-le-Château dans le département de l'Oise; probablement il faut entendre le Tréport, ou Montreuil-sur-Mer dit le Trépied.

lut le leur octroier..... et ils regagnèrent la côte dans leur batel ». (1)

Heureusement pour la dame un vaisseau flamand vint à passer près du tonnel flottant au milieu de la mer ; les mariniers le virent et le pêchèrent. Quand il fut ouvert, la comtesse reprit ses sens, et se fit connaître. On la mit à terre. Elle retourna en son château vers son mari qui la croyait morte. Elle se jeta dans ses bras. Le comte de Ponthieu, touché de compassion, se reconnut coupable de cruauté envers sa fille. Pour réparer sa faute, il concéda aux moines de Saint-Valery le droit de pêcher trois jours par an dans les mêmes parages où la dame de Domart avait été retirée des eaux.

TESTAMENTS ET INHUMATIONS.

Obsèques ! inhumations !... dernières pages de l'histoire humaine. La vie et la mort, comme deux sœurs, dont l'une éteint successivement chaque flambeau que l'autre vient d'allumer, composent et décomposent les familles et les nations, en jetant, dans la grande tombe de l'oubli, avec les ossements des générations, le souvenir de leurs lois, de leurs habitudes et de leurs actions ; et nous, pauvres gens d'étude, nous venons ensuite in-

(1) Ici nous terminons l'histoire conformément à la note de D. Brial. Dans le texte de Méon, la suite paraît fort invraisemblable. La dame de Domart, sauvée par les marchands de Flandre, est vendue au sultan d'Aumarie. Son père et son époux, qui avaient pris la croix pour calmer leurs remords, tombent entre les mains du sultan comme prisonniers de guerre. La dame les reconnaît, et leur fait raconter son his-

terroger patiemment quelques fragments des ruines sépulcrales ; nous nous courbons de longues heures sur quelques feuilles moisies , échappées pour un jour encore à la destruction des choses, et nous nous hâtons de leur demander compte du passé avant de passer nous-mêmes. Nous apprenons, par ces débris exhumés, quels souvenirs on aimait jadis à confier à la tombe , quelles solennités accompagnaient les restes des trépassés, quels respects protégeaient l'étroite et silencieuse demeure des morts ; car l'indifférence qui a détruit une partie de ces usages est un sentiment très récent. Les patriarches emportaient pieusement sur leurs épaules les os de leurs pères dans leurs émigrations , et certains peuples sauvages le font encore. Les monuments les plus gigantesques et les plus étonnants qui aient été élevés sur le globe furent des tombeaux ; des villes entières étaient consacrées aux cultes des morts. Au moyen-âge, la dévotion des reliques, les pèlerinages aux tombes célèbres, la magnificence des sépulcres royaux, et ce cri mélancolique du *clocheteur*, vêtu de son pâle vêtement semé de têtes de morts, d'ossements, et de larmes, qui parcourait les rues

toire. « Je sais bien, leur dit-elle, pourquoi la dame voulut
« occire son mari. Ce fut à cause de la grande honte qu'elle
« avait reçue et soufferte devant son seigneur. » Puis elle se
nomma, les délivra de leurs chaines, et s'échappa avec eux
malgré son état de grossesse. Après que tous trois eurent
obtenus l'absolution du pape, elle mit au monde un fils ap-
pelé Guillaume, qui épousa la fille de Raoul de Proiax (Preuilly).
Une autre fille d'elle, restée en Orient, fut appelée la *Belle
captive* ; elle devint femme de Malakins de Baudas (Bagdad)
et mère du *courtois Salehadin*.

pendant le silence des nuits et répétait d'une voix lamentable : « Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés » (1), tout cela prouve quelle grande place la pensée de la mort occupait dans la vie.... La pensée dominante des deux cents années que nous avons tenté d'étudier ici, ne fut elle pas celle d'un tombeau ?

C'est à l'influence de cette pensée dominante qu'on doit attribuer la crainte excessive qu'on avait alors de mourir *intestat*. On se répétait intérieurement avec le poète :

Si est muable joie humaine
Que rienz vivanz ne l'a certaine.
Ne set qui veit l'aube esclarzir,
Quel jor li est à avenir (2).

On n'attendait pas que la main tremblât de vieillesse ou de souffrance, que la voix s'éteignît dans les approches de l'agonie pour faire un acte de dernière volonté. Un voyage, un accident, un duel, un songe même en fournissaient l'occasion. Avant d'entreprendre le pèlerinage de la Terre-Sainte, on ne manquait pas de disposer de ses biens, de demander le pardon des offenses, et de s'assurer les prières des âmes pieuses. « Je légue, dit en pareille occasion Gui de Mauvell, xx livres tournois par an

(1) Quant mort i a home ne fame
Crier oyez, « proiez por s'ame »
A la sonete par les rues.

Le dit des rues de Paris. Legrand ; Fabl., I, 411.

(2) « Joie humaine est si changeante que rien de ce qui a vie ne peut la rendre certaine ; qui voit s'éclaircir l'aube ne peut savoir quel jour il aura. » Chronique rimée des ducs de Normandie, v. 17829 ; éd. Fr. Michel.

pour établir un moine de plus à Notre-Dame du Val-Guion , lequel chantera pour l'âme de moi. (1). »

Les soldats se confessaient avant la bataille , recevaient l'absolution en masse, et se déclaraient mutuellement leur dernière volonté. Dans le combat , ceux qui étaient mortellement blessés envoyaient à leur famille l'anneau qu'ils portaient au doigt (2). Les religieux ne testaient pas parce qu'ils ne possédaient rien en propre ; quand ils avaient cessé de vivre , un des frères lavait la bouche du mort et lui donnait un baiser. Le clergé séculier testait. Les évêques auraient pu se dispenser de mentionner dans cet acte leurs propriétés mobilières, car, jusqu'à Louis VII, on maintenait l'usage étrange de piller leur maison. Dès qu'ils avaient fermé les yeux leurs domestiques prenaient tout, jusqu'au bois et au plomb de leur demeure. Cette coutume fut même tolérée au décès des princes (3).

Les biens des *intestats* appartenaient au seigneur du lieu du décès , parce que la mort subite paraissait être le jugement du Ciel ; saint Louis mit fin à cet abus.

Les testaments ne statuaient pas arbitrairement sur l'ensemble de la succession féodale ; la loi coutumière s'y opposait. Selon les Etablissements de saint Louis , les deux tiers de la succession restaient à l'aîné , le reste aux puînés. Entre roturiers le partage était le plus souvent égal (4).

(1) Amplissima collectio, I, 1353.

Nous avons encore le testament du comte Raoul de Soissons partant pour Jérusalem (1170).

(2) Galbert ; Vie de Charles-le-Bon, 27.

(3) Dumoulin ; Hist. de Normandie, 427.

(4) Legrand ; Fabl., III, 112-115.

On apportait autant de soin à la conservation des corps que les connaissances physiques du temps le permettaient, mais cet art était grossier si on le compare, sans remonter jusqu'aux Égyptiens, à celui de nos ancêtres gallo-romains dont les tombes exhumées dans les Arvernes ont offert des restes d'une étonnante conservation. C'est avec du sel, des aromates et des parfums, que le cuisinier du roi Baudouin embauma son maître, puis il enveloppa le cadavre de cuir et de tapis, et le mit sur un cheval pour le transporter à Jérusalem (1). Les aromates d'Orient furent employés aussi pour le duc de Bourgogne (Hugues III) (2). Le linceul dans lequel on le transporta de Syrie à l'abbaye de Cîteaux était de damas noir et de moire blanche, et son cercueil de bois de cèdre. Un cuir de bœuf enveloppait les restes de l'impératrice Mathilde, ceux d'Henri de Braines, et de beaucoup d'autres (3). On ajoutait sur le cercueil une lame de plomb où le nom du mort était gravé. Ces usages sont confirmés par les rimes suivantes du poème de Garin ; il s'agit des obsèques du duc d'Aquitaine Begon, dont nous avons déjà parlé :

Li quens méismes ses blanches mains i mist ;
 D'un fil de soie le restraint et cousi,
 Puis l'envelope en un drap de samis ;
 En cuir de cerf font le baron covrir.
 Font une bière, le vassal i ont mis,
 Et environ trente cierges espris.

(1) Albert d'Aix, 210.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscr., IX, 200.

(3) Baluze ; Hist. d'Auvergne.

Ils firent crois et encensiers venir,
Li quens Fromont à son chevet s'assit (1).

Dans les pompes funèbres se rencontrent des usages touchants. Lorsqu'il s'agissait d'un chevalier de marque, le prêtre allait, en chasuble, à la porte du chœur, recevoir son armure, que ses frères d'armes avaient apportée solennellement. Sa simarre fourrée était placée sur la bière (2). A l'église, sur le cercueil même, on voyait couché un homme armé de toutes pièces représentant le che-



Chevalier armé de toutes pièces.

valier défunt. Nuit et jour on veillait autour de son cer-

(1) *Garin le Loherain*, 247.

« Le comte y mit lui-même ses blanches mains, le ferma et cousit d'un fil de soie, l'enveloppa d'un drap de soie, le tout recouvert d'un cuir de cerf. Le vassal fut mis dans une bière; on prit environ trente cierges, on fit venir les crois et encensoirs. Le comte Fromont s'assit à son chevet. »

(2) *Traité de Diplomatie*, IV, 260.

cueil (1); des femmes y faisaient entendre des lamentations et des prières. Les pauvres se réunissaient pour suivre le convoi de celui qui leur avait tendu une main charitable (2). Son cheval de bataille figurait aussi dans la marche funèbre. Au XII^e siècle, un festin terminait ordinairement la cérémonie (3).

Les funérailles de Pierre de Bretagne, dit Mauclerc, furent dignes du belliqueux vassal qui fit oublier ses révoltes en mourant sur la terre d'Égypte pour son suzerain et sa croyance. D'Aignes-Mortes, où il fut apporté, jusqu'à son fief de Bretagne, son corps fut escorté par les clercs chantant les prières des morts. A son passage toutes les cloches sonnaient dans les villes. Chaque nuit on le déposait dans une église tendue en noir; on l'y reprenait après le service funèbre. Un gentilhomme, chargé de mener le convoi, faisait des aumônes, et laissait le poêle et le luminaire à l'église où on avait célébré l'office.

(1) Hist. littér., XV.

La nuit i ont veillié Flamene et Borgignon
 Trente cierges ardans espendent environ,
 De si à l'endemain, qu'entierrier le dent-on.
 Puis ont le cors portés en un autre roion (sillon).
 Une fosse i ont faite si enfoent Guion,
 Li evesques del Pui fist iluec son pardon,
 Le lieu ont encensé..., etc.

Chanson d'Antioche; éd. P. Paris, I, 140.

(2) Testament de J. de Boutheillier à la fin de la Somme rurale.

(3) Galbert, Vie de Charles-le-Bon, 271-276.



Tombeau de P. Mauclerc.

Mais , au milieu des désordres de la guerre , les obsèques ne se faisaient pas toujours avec autant de convenance. Le simple chevalier , tombé sous le cimenterre des mécréants , n'obtenait souvent , de l'insouciance de ses compagnons , qu'une sépulture improvisée entre deux batailles. La veille de la journée de la Massoure , on célébrait un service funèbre pour l'âme du pauvre chevalier Landricourt , et ses compagnons d'armes au nombre de six , parlaient si haut entre eux que leur conver-

sation interrompit le prêtre qui chantait. Joinville leur en fit des reproches. Ils se prirent à rire en disant qu'ils parlaient entre eux de remarier la femme de messire Hugues de Landricourt qui était là en bière. Joinville, fort scandalisé, leur imposa silence. Le combat de la Massoure eut lieu le lendemain. « De tous les six, il n'en échappa pas un qu'ils ne fussent tués et non pas enterrés, et à la fin a convenu à leurs femmes de se remarier toutes six (1). »

Un usage particulier à ce temps, s'il eût été généralisé, aurait eu l'avantage de rendre moins fréquents d'horribles accidents trop multipliés même de nos jours ; nous voulons parler de l'exposition prolongée et de la translation des corps à visage découvert. Celui de Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, fut porté ainsi jusqu'à l'abbaye de Fontevault en costume royal et chevaleresque ; c'est-à-dire avec la couronne d'or, les gants blancs, les bottines d'étoffes d'or, les éperons dorés, un riche anneau au doigt, le sceptre en main et l'épée ceinte (2).

Une jeune fille, dont il est parlé dans le Recueil de Martenne, fut traitée avec moins d'égard et n'échappa que par une sorte de miracle au supplice de la suffocation sépulcrale. Elle s'appelait Cléna. Pendant le sacrifice de la messe, elle tomba subitement sur le pavé. Comme elle ne donnait plus aucun signe de vie, on la porta hors de l'église ; on se disposait à l'enterrer.

(1) Voyez les mémoires de Joinville.

(2) Dumoulin ; Hist. de Normandie, 427.

Un moine plus prudent arrêta ses confrères et les engagea à prier les saints martyrs pour le repos de la défunte. De l'église on se rendit au réfectoire, et après le repas on retrouva la jeune fille vivante, assise à la place où on l'avait déposée (1).

Pendant la durée de l'exposition des trépassés dans la bière, à visage découvert, on crut voir quelquefois le sang jaillir du cadavre déjà froid, en signe d'une éternelle antipathie, lorsque parmi les assistants un ennemi mortel du défunt avait osé s'approcher de ses restes (2).

Il paraît qu'au XII^e siècle, au moins dans la partie centrale de la France, les deuils se portaient en blanc, car Pierre-le-Vénéralé s'exprime ainsi dans une de ses lettres : « Le bon et savant Sidoine, évêque d'Auvergne, « se moquait de ceux qui allaient à un enterrement en « habits blancs et à une noce en habit noir, car ceux « qui suivaient la coutume de son temps portaient le « deuil en noir, et dans mon voyage en Espagne, j'ai vu « avec étonnement que cet usage était encore observé « dans ce pays. »

Pour les hommes éminents en savoir et en sainteté dont le décès causait un deuil universel, un rit particulier donnait aux mérites de leur vie, une publicité égale à celle de l'oraison funèbre. On envoyait partout des circulaires ou lettres de part, *rotuli*, qui pouvaient

(1) Martenne. *Thes. anecd.*, III, 1680, ann. 1182.

(2) Cette croyance est rappelée dans le poème de Guillaume d'Angleterre.

avoir jusqu'à quatorze aunes de long (1). Les actions et les vertus du mort formaient le texte d'un panégyrique où l'on implorait en sa faveur les prières de la communauté chrétienne (2). Presque toujours ces lettres étaient en vers ; on y répondait de même. Il en existe encore de relatives à la mort de saint Bruno , et à celle de Suger, par Guillaume, son secrétaire ; d'autres sont l'ouvrage des religieux de Saint-Paul de Reims, de Saint-Jean de Laon , de Saint-Léger de Préaux, de Saint-Julien des Prés, etc.

SÉPULTURES.

Pour bien comprendre le caractère des sépultures anciennes, il faut s'associer intimement aux idées des siècles auxquels elles appartiennent. Les tombes modernes se soucient peu de la protection des églises , elles sortent même des villes, elles se posent dans des jardins et dans des promenades , volontiers elles se rangeraient le long des chemins aux avenues de la cité, comme celles du paganisme. Il n'en était pas ainsi jadis. A partir du règne de Constantin, les tombes de nos pères se rassemblèrent autour des temples sous le pavé des nefs, et dans les chapelles. Elles voulurent être foulées par les genoux des fidèles en prières, arrosées de leurs larmes, embaumées de leur encens ; elles imploraient un *De Profundis* dans la maison de Dieu , elles n'ambitionnaient

(1) Voyez celle composée en mémoire d'Hugues II, abbé de Saint-Pierre des Signes en Limousin. Gall. Christiana, II, 571.

(2) Hist. littér., IX, XVI, 151, XII, 575.

pas un panégyrique dans une assemblée profane. Près d'elles venaient se prosterner le pécheur qui sortait purifié du tribunal de la pénitence, près d'elles venaient s'asseoir le vieux mendiant qui comptait les grains de son rosaire en offrant l'eau bénite aux fidèles.

Cette tradition fut transmise aux siècles de la chevalerie. En voyant sur les mausolées du moyen-âge les grandes et tranquilles figures des seigneurs armés de toutes pièces, leurs mains jointes, leurs yeux suppliants, on eut dit que la prière sortait encore de leurs bouches entre ouvertes. L'art avait simulé la vie sur la tombe pour perpétuer la louange de l'Éternel; mais souvent aussi il avait exprimé le néant de l'homme triomphant de toutes ses vanités, en couchant un corps nu et décharné sur la pierre où les titres du mort étaient inscrits.

Les premières tombes de la France ancienne, simples comme son culte, n'étaient la plupart du temps que des auges de pierre sans ornement (1). Quand on voulut, dans le IX^e siècle, donner au grand empereur Charles un tombeau digne de lui, on n'imagina rien de mieux que de prendre un sarcophage antique représentant l'enlèvement de Proserpine.

Au XII^e siècle, la matière ordinaire des tombeaux était la pierre, le plâtre, des troncs d'arbres creusés. On y mettait souvent encore de l'eau bénite pour éloigner le démon, de l'encens pour purifier l'air, du charbon pour indiquer que le sol était consacré aux morts (2). Une

(1) Hist. littér. de France, XVI.

(2) J. Belet; Mém. de l'Acad. des Inser., IX.

lampe fut placée quelquefois dans les sépulcres pour éclairer les premières heures d'une nuit sans lendemain (1).

Quand l'art religieux s'empara des monuments funèbres, l'imagination et la piété des artistes moines les revêtit de sculptures qui sont pour nous des pages historiques. Ainsi, on représenta sur le tombeau de Raoul-le-Vert archevêque de Reims, le comte Hugues couronné et le sceptre en main, restituant à Saint-Remi, dans les mains de l'archevêque, une église dont il s'était emparé; la Sainte-Vierge préside à cet acte solennel, portant un étendard. L'archevêque agenouillé, tenant le bâton de saint Remi accepte la restitution, et en dicte le procès-verbal à un moine (2).

Cet ouvrage, d'un ciseau timide et novice, remontait à une date fort ancienne; quand l'art se perfectionna, on vit sur les tombes seigneuriales des figures en plein relief élégamment vêtues, accompagnées d'écussons et de légendes versifiées. Il y eut de si riches mausolées, qu'on pouvait attribuer à l'artiste l'intention de rivaliser avec les inventions des poètes qui décrivent, comme nous le verrons, des sépulcres aussi merveilleux que les châteaux de leurs paladins. Citer ici le roman quand il est question de l'imposante réalité du tombeau, c'est peut-être trop de hardiesse; mais la pensée des peuples, l'histoire de leur cœur, se retrouve dans les fictions poétiques comme dans les œuvres sérieuses.

(1) Lebeuf; Dissert. ecclés. et civ., II, 280.

(2) Annal. Benedict. VI. — Fleury; Hist. ecclés., XIV, 109.
— Voyage littér. de deux Bénédict.

Un trouvère du XIII^e siècle met le corps ravissant de Blancheflor « dans un sépulcre bien moulé d'or et d'argent. Il n'y a sous le ciel bête ni oiseau, serpent, ou poisson né de la mer, qui n'y soit placé. La tombe est établie devant un moutier, sous un arbre, et recouverte d'une pierre que firent les orfèvres de Frise de moult fin marbre inde, jaune, noir, vermeil, reluisant au soleil. Deux enfants y sont figurés l'un ressemblant à Floire, l'autre à Blancheflor. La belle tient devant son ami une rose d'or fin, et Floire porte une fleur de lis. Sur la tête de Floire brille une escarboucle ardente qu'on aurait vue d'une lieue dans une nuit obscure. Quatre tuyaux pratiqués dans la tombe amènent l'air des quatre vents, de manière que s'il vient à toucher ces jeunes gens l'un baise l'autre et l'accolle. Ils se disent, par négromancie, leurs bons souvenirs d'enfance. Floire dit à Blancheflor : « Baisez-moi, belle, par amour », et Blancheflor, en le baisant, lui répond : — « Je vous aime
« plus que rien vivant. . . » oncques ne fut tombe si bele, bordée qu'elle était de riches listes et environnée de bons émaux, de pierres douées de beaucoup de vertus, opérant de grandes merveilles : jagonce, saphir, calcédoine, corail, crisolithe, diamant, améthiste, et toute la tombe était niellée d'or arabe, avec lettres disant :

*« Ci gist la belle Blancheflor
Que Floire aime par amour (1). »*

La physionomie des tombeaux et le style des inscriptions varia nécessairement d'après la profession et la

(1) P. Paris; Romancero Français, 65.

qualité du défunt. Suivant le système de Wulson de la Colombière, système dont nous ne garantissons pas l'infaillibilité, une symbolique constante aurait exprimé les dernières actions et le genre de mort des héros aux temps chevaleresques :

Si le brave est mort en face de l'ennemi, ou dans un combat à outrance, il appuie ses pieds, qui n'ont pas su fuir, sur un lion couché. Encore revêtu de toutes ses armes, la visière baissée, la *reconnaissance* sur l'épaule (1), il tient à la main son épée nue.

La hache, au lieu d'épée, marque le combat singulier. Si la fortune a trompé le courage du chevalier, s'il a succombé, il n'a plus de cotte d'armes, sa visière est levée, ses mains jointes implorent miséricorde; à l'extrémité de la tombe, le lion abattu verse des larmes.

S'il est mort dans la captivité espérant en vain sa rançon, il est sculpté sans armes; le fourreau de son épée marque qu'il avait combattu, mais la lame est restée aux mains de l'ennemi.

Le lévrier, symbole de la vie domestique, annonce une existence terminée dans la paix du manoir; la cotte d'armes est déceinte, le casque supprimé. Un faucon perche sur le poing du défunt seigneur (2).

Les gens d'église, dont la pierre tumulaire ne pouvait

(1) Voyez la figure, page 328. La *reconnaissance* est une pièce de métal, ordinairement en losange, placée sur l'épaule du chevalier. On pense qu'elle servait à faire connaître le chevalier lorsque dans la mêlée il avait perdu son écu.

(2) Allam; l'Europe au moyen-âge, IV. — Wulson de la Colombière, II, 625.

s'enorgueillir d'attributs héroïques, obtenaient au moins d'élégantes épitaphes qui disaient en rimes latines ou françaises, ce qu'ils avaient fait pour s'assurer un peu de gloire au delà du tombeau.

L'épitaphe d'Alain de l'Isle, surnommé le docteur universel, consistait en deux vers :

Alanum brevis hora brevi tumulo sepelivit
Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit (1).

« Une heure bien courte a enseveli dans un étroit
« cercueil Alain qui connut les nombres deux et sept, ou
« plutôt toutes les sciences qu'on peut savoir. »

Celle de Pierre-le-Mangeur (*Petrus comestor*) joignait au mérite de la concision, la recherche des jeux de mots et des antithèses :

Petrus eram quem Petra legit dictusque comestor,
Nunc comedor. Vivus docui, nec cesso docere
Mortuus; ut dicat qui me videt incineratum :
— Quod sumus iste fuit, erinius quandoque quod hic est.

« Jadis je fus Pierre, une pierre me couvra mainte-
« nant; j'étais surnommé le Mangeur, maintenant je suis
« mangé. Vivant j'enseignais, mort j'enseigne encore.
« Que celui qui me voit en cendre se dise : Il fut ce
« que nous sommes, et nous serons un jour ce qu'il
« est (2). »

Adam, chanoine de Saint-Victor, dans l'épitaphe composée par lui-même, gravée sur une tablette de

(1) Mém. de l'Acad. des Inscript., VIII, 251.

(2) Hist. littér. de Fr., XIV, 14.

bronze, et conservée encore à la bibliothèque Mazarine, donnait à la postérité une dernière et éloquente leçon de piété et de philosophie (1192).

« Héritier du mal, fils de la colère et de l'exil, tout
 « homme naît coupable. De quoi peut-il s'enorgueillir ?
 « Engendré dans le péché, né dans la douleur, vieilli
 « dans le travail, il faut qu'il meure ! Vaine est la sécu-
 « rité de l'homme, vaine est sa gloire, et il n'est que
 « vanité. Parmi les choses vaines, il n'y a rien de plus
 « vain que l'homme : tandis qu'il se berce des illusions
 « de la vie présente, il passe, il fuit, il disparaît. Après
 « l'homme le ver, après le ver la cendre ; hélas ! la
 « gloire aussi redevient cendre ! Moi qui repose ici,
 « malheureux Adam, j'implore maintenant une prière
 « comme la plus grande faveur. J'ai péché, j'en fais
 « l'aveu et demande à être pardonné ! Pardonnez au
 « pénitent qui s'accuse... mon père ! mes frères ! mon
 « Dieu ! pardonnez-moi ! »

Rien de plus simple que l'inscription gravée sur la tombe de cuivre armoriée de Marguerite de Provence :

« Ici gist la noble royne de France, Marguerite, qui fu
 « fame de monseigneur saint Louis, jadis Roy de France,
 « qui trespassa le mardy devant Noël, l'an de l'incar-
 « nation de Nostre-Seigneur mil deux cens quatre-vinz
 « et quinze. Priez pour s'ame (1). »

Dans celle de Thibaut, comte de Champagne, mort

(1) Félibien ; Hist. de S. Denis.

au moment de partir pour les croisades, on trouve ce vers :

Terrenam quærens, celestem reperit urbem (1).

« Il a trouvé la cité du ciel en cherchant celle de la terre. »

Six cents ans s'étaient écoulés depuis le cri douloureux de l'illustre chanoine de Saint-Victor : *tout n'est que vanité!* lorsque d'autres docteurs, voués comme lui à l'étude et à la vie religieuse, se ressouvenant de noms fameux dans le cloître, et dans l'église, voulurent interroger leurs cendres. La science pénétra alors les secrets de la tombe, mais avec piété, et sans insulter aux mânes des générations précédentes.

Ainsi, le savant abbé Lebeuf, pour vérifier le lieu où était mort l'archevêque d'Auxerre, Guillaume de Toucy, fit, en 1714, fouiller les ruines du sanctuaire de Saint-

(1) Petitot; édit de Villehardhouin.

Nous avons l'épithaphe de Louis-le-Jeune et sa traduction en langage du temps par Alphonse, comte de Toulouse, frère de S. Louis : « Je qui orendroit sui petit et devenus cendre, soloie estre roi de France; et quand je estoie devant tos les autres sires, je estoie à devenir terre. Et jà soit ce chose que la charoigne ne puisse tolr à la terre sa droiture et sa rente, si ne puet li esperis morir. Sire Diex, tu qui es fin sans fin, aies de moi merci, le quel Deu je sai commencement, et sans commencement. Or suis-je desus ma créance; quar je sai jà ce que j'ai piéça creu. Je sai les coustumes du païs que j'ai creu, estre vanitez à la fin de lor vie acoustumée. Tu liras ce que li antre roi ont esleu austres lieux haus et regiaus; mais je veil estre povrement en ceste povre compaignie, et gésir ci povrement; et m'esjoïs povres homs à estre apovris en ceste povre meson, pour ce que li plus povre soient remembrable de moi povre. »

Marien (1). On y découvrit, dans une tombe entre ouverte, le corps du prélat étendu horizontalement ; un peu de terre cachait la tête et les reins. « Les ossements, « dit Lebeuf, qui paraissaient tendres comme de la pâte, « et revêtus d'une espèce de gelée luisante, prirent de « la consistance et leur première dureté lorsqu'ils eurent vu l'air quelque temps. Nous ôtâmes la terre, « sous laquelle nous trouvâmes plusieurs morceaux des « ornements dans lesquels il avait été inhumé, et dont « l'or brillait encore ; son sceau de cuivre rouge en « forme ovale, brisé en deux morceaux ayant été rejoint, « nous en lûmes l'inscription : † *Sigillum Guilmi episcopi* « *copi autisiodori*. Elle entourait la figure d'un évêque « que représenté de son long. Le sceau était si exactement celui de G. de Toucy, que l'ayant appliqué sur « des titres scellés de son temps, nous y trouvâmes une « ressemblance parfaite. »

Les abbayes et la vieille monarchie capétienne n'étaient plus, la république même avait passé, l'empire s'essayait, lorsque M. Lenoir, qui sauva tant de débris de l'art national, inscrivit dans ses *Annales*, le résultat d'une exhumation intéressante, faite à Saint-Germain des Prés. Sous le grand autel de l'église, à la place que les bénédictins Montfaucon et Bouillart avaient indiquée quelques années auparavant dans leurs ouvrages, on pratiqua des fouilles : « A sept pieds au dessus du sol, on trouva deux tombeaux ; le premier parut être celui de l'abbé Morad, décédé en 990 ; le second, celui de

(1) Lebeuf ; Hist. d'Auxerre, 514.

l'abbé Ingon, mort en 1205. Celui-ci contenait un squelette , couvert d'un vêtement de taffetas violet, ressemblant à l'habit de bénédictin ; la couture de chaque pièce de cet ample vêtement était couverte d'un galon de soie verte, étoilé d'une broderie d'or. Cette espèce de tunique avait pour bordure une large bande d'étoffe à grands dessins , relevés en dorure sur le fond. La coiffure consistait en une mitre de soie blanche moirée, et les gants en un tissu de soie à jour fait à l'aiguille. Au doigt , une bague d'un métal mélangé de cuivre et d'argent avec le chaton en forme de croissant, renfermait une turquoise décolorée. Pour chaussure, le squelette avait une espèce de guêtre d'une étoffe de soie violet foncé , ornée de dessins du meilleur goût. On y voyait des cartels de forme polygone où se trouvaient tracés en or des lévriers et des oiseaux (1). »

Que ne peut-on continuer ces fouilles intelligentes dans nos églises en ruines et nos cimetières abandonnés ! Que de choses cette terre qui a reçu tant de débris humains , cette terre qui a eu vie et pensée , ne nous apprendrait-elle pas ? Que de secrets ouvrages de main d'hommes, qui ne reverront pas la lumière du soleil avant le déchirement du globe, nous seraient rendus !

Lorsque la science s'avise de soulever le linceul humide des trépassés pour refaire l'histoire , ce n'est pas pour satisfaire une curiosité frivole Elle en profite pour l'étude philosophique des idées et des mœurs des nations

(1) Lenoir ; texte du *Musée des monuments français*. — *Moniteur* de l'an VII, n° 354.

chrétiennes ; car la foi de nos pères ne faisait qu'un jour de tous les siècles, et cette pensée donnait aux tombes anciennes par les souvenirs et les inscriptions qui les accompagnaient un intérêt qu'elles n'ont plus. Ainsi l'on voyait sur le sarcophage du vaillant et spirituel Joinville, dont nous avons maintes fois cité les écrits dans le cours de cet ouvrage, deux figures d'anges dont l'une tenait à la main un rouleau et plusieurs plumes, l'autre un encrier et un livre (1). Au fond de celle de Maurice de Sully, on trouvait ces paroles de Job écrites sur une bande de parchemin roulée autour de lui : *Credo quod redemptor meus vivit, et in novissimo die, de terra surrecturus sum, et in carne mea videbo salvatorem meum* (2).

Quant à nous, enfants d'une époque nouvelle, si jamais, dans le cours des siècles futurs, des mains curieuses et érudites entr'ouvrent nos monuments funèbres, et leur demandent les indices matériels de nos croyances, de nos travaux, de notre vie enfin, elles n'y trouveront qu'une poussière muette. Elles y chercheront en vain quelques meubles, quelques bijoux, quelques documents historiques, quelques emblèmes de la vie passée qui leur révèle, comme les tombes de l'Apuilie, la civilisation d'un peuple effacé de la terre.

Puisque nous avons parlé des sépultures ouvertes au commencement de notre siècle, nous ne pouvons oublier celle de deux personnes dont le souvenir s'est

(1) Champollion-Figeac ; Documents inédits sur Joinville.

(2) Rigord ; cap. 19, p. 25.

reproduit si souvent dans ces recherches , celle d'Héloïse et d'Abailard ?

La révolution qui bouleversa tant d'institutions et de monuments religieux n'injuria leurs cendres qu'à demi. En 1792 , il fallut obéir au décret qui supprimait les couvents et ordonnait la vente de l'abbaye du Paraclet. Heureusement les noms d'Héloïse et d'Abailard réveillèrent une noble sympathie chez les magistrats de Nogent-sur Seine. Leurs ossements, transportés avec pompe dans cette ville, reposèrent, avec tous les honneurs funèbres, dans le caveau d'une chapelle de l'église Saint-Laurent. Ils furent réunis alors dans un même cercueil , divisé par une cloison (car ils avaient été déjà séparés, malgré leurs vœux en 1497). Le tombeau, resté vide à l'abbaye, fut brisé en 1794.

En 1800, l'autorité ordonna que les restes des corps fussent apportés de Nogent à Paris. Quand on reçut ces débris, « on reconnut encore la plus grande partie du crâne et des mâchoires, les côtes, les vertèbres, la presque totalité des femora et des tibia d'Abailard. Ces ossements étaient forts, et d'une grande dimension. La tête entière d'Héloïse , et la mâchoire inférieure, les os des bras , et des jambes , subsistaient également dans leur intégrité (1). »

Un monument nouveau fut alors composé en partie des fragments d'un sépulcre provisoire qu'on avait exécuté au XII^e siècle pour Abailard dans l'abbaye de Saint-

(1) Lenoir ; texte du *Musée* des monuments français. — Oddoul ; hist. d'Héloïse et d'Abailard.

Marcel près de Châlons-sur-Saône. Le sarcophage de Nogent n'avait pas été envoyé en raison de sa pesanteur (1).

Le monument, tel qu'il a été reconstruit, consiste en quatre frontons triangulaires posant à leurs extrémités latérales sur quatre pilastres à contreforts. L'intervalle des pilastres est occupé sur chaque face par deux colonnettes soutenant des arcs ogivals trilobés. Au centre de cette espèce de chapelle est placé le tombeau des deux époux, avec leurs statues couchées (2).

Du musée des Petits-Augustins, ce mausolée restauré fut transporté, en 1817, au cimetière de l'ouest; la plupart des tombes recueillies dans le musée retrouvèrent alors leur destination primitive. Que ne fit-on de même pour les restes d'Héloïse et d'Abailard? Ce n'est pas dans la ville où ils avaient tant souffert que ces restes devaient reposer, mais au lieu où ils avaient invoqué le *consolateur des âmes*, au lieu où Héloïse avait suspendu sur le tombeau du bien-aimé l'absolution écrite des fautes qu'il avait pu commettre, et des erreurs qu'on lui avait reprochées; absolution solennelle, sollicitée par elle de Pierre-le-Vénérable (3).

(1) A. Hugo; France pittoresque, 190. — Voyage littéraire de deux Bénédictins, 226.

(2) Voyez t. III, p. 69 au titre chapitre : *Sciences*.

Les deux médaillons en relief, représentant Héloïse et Abailard au fronton du monument, sont du *xvi^e* siècle, et furent tirés de la maison du chanoine Fulbert, ainsi que le bas-relief publié par Thurlot, dans son ouvrage sur Héloïse et Abailard. La statue d'Abailard, en habit de moine, provient de l'église Saint-Marcel.

(3) *Annal. Bénédict.*, VI, 386.

Nobles êtres ! qui pourrait se dire en voyant tant de vicissitudes après la mort : « C'est là où j'établirai le lit de mon dernier repos ? » Déjà les orages ont ébranlé les minces colonnes de votre pavillon funèbre, la pluie tombant goutte à goutte a usé ses chapiteaux, et la mousse parasite rouge peu à peu des ornements fragiles ; un jour on ne trouvera plus sous les dalles qui couvrent vos os, qu'une froide poussière sans couleur et sans nom derniers vestiges de ce qui a vécu. Mais jusque-là, tant que les vents de la nuit soulèveront les rameaux du lierre suspendu à la voûte du mausolée ; tant qu'un pâle rayon de lumière montera lentement sur ses degrés, et éclairera vos visages de pierre d'un sourire fantastique, ceux qui aiment et qui souffrent rechercheront l'ombre de votre sépulcre, et leur âme se sentira consolée en prononçant des noms qui rappellent à jamais tant de douleurs et tant d'amour !

SÉPULTURES ROYALES.

Huit de nos rois ont été enterrés à Saint-Benoît-sur-Loire, mais à l'exception de Philippe I^{er}, tous ceux qui occupèrent le trône à l'époque des croisades ont eu Saint-Denis pour sépulture. C'est Philippe I^{er} qui s'exprimait ainsi, avant de mourir, sur le lieu qui deviendrait sa dernière demeure : « Je sais que la sépulture
« des rois français est à Saint-Denis, mais je suis un trop
« grand pécheur pour oser faire mettre mon corps au-
« près de celui d'un si illustre martyr. »

C'est donc à Saint-Denis, dans la royale abbaye, que

nos princes se faisaient enterrer. Ils croyaient y dormir de leur dernier sommeil jusqu'à la fin de la monarchie de Clovis; mais la folie de l'homme, qui anticipe si souvent sur les outrages du temps, vida toutes ces tombes en un jour de colère et souffla sur leurs cendres.

Ce devait être une imposante cérémonie que les obsèques de nos rois au moyen-âge. Suger nous apprend que le corps de Philippe I^{er} fut « porté à l'église Notre-
« Dame et veillé toute la nuit à grand luminaire. Le len-
« demain le fist atourner son noble fils Loys et mettre en
« une lictière couverte de drap de soie, si comme il ap-
« partenoit à tel prince, et puis le chargea es cols de
« ses maistres serviteurs, et le fit porter en l'église Saint-
« Benoît-sur-Loire (1). »

Aux obsèques de Philippe-Auguste, son corps fut porté à Saint-Denis par les hauts barons et chevaliers. Quarante-huit évêques assistèrent au service funèbre. A chaque reposée, on dressait une croix où son image était figurée. L'office fut célébré dans l'abbaye à deux autels à la fois, par deux évêques, le légat et l'archevêque de Reims. Le clergé répondait pour tous deux comme pour un seul officiant : on déposa le corps (suivant Richer de Senones) dans un tombeau de vermeil, orné d'une quantité de figures délicatement travaillées (2).

(1) Chronique de Saint-Denis, lxxx.

(2) Chronique de Reims, 162. — Hist. littér., XVIII, 9. — Félibien. Hist. de Saint-Denis. — Sainte-Foix; Essais hist., IV, 192.

La mort et les funérailles de saint Louis , atteint par la contagion sur le sol étranger , présentèrent un spectacle digne des hommes et des anges. Nous avons montré au commencement de cet ouvrage la royauté dans la splendeur de son pouvoir ; qu'il nous soit permis de la représenter maintenant dans la pauvreté de son néant.

Saint Louis venait de fermer les yeux. Le roi de Navarre écrivit à l'évêque titulaire de Tunis une lettre qui commençait ainsi :

« Thiébaud , par la grâce de Dieu, etc. Ci je receve
 « votre lettre en laquelle vous me priez que nous vous
 « faisons à savoir l'état de mon cher seigneur Louys, jadis
 « roi de France, sachiez que dès le dimanche à eure de
 « nonne, jusques au lundi après tierce, sa bouche ne cessa
 « de jour et de nuit, par toutes parties, l'espace de quinze
 « eures, de louer Notre-Seigneur, et de prier pour le peu-
 « ple que il avoit là mené, et là où il avoit jà perdu une par-
 « tie de la parole, crioit-il aucune fois : « *Fac nos Domine*
 « *prospera mundi despiciere et nulla ejus adversa for-*
 « *midare,* » et moult de fois crioit-il en haut : « *Esto*
 « *Domine plæbi tuæ sanctificator et custos.* » Après
 « l'eure de tierce, il perdit aussi comme du tout la pa-
 « role, mais il regardoit les gens moult débonerement
 « et sourioit aucunes fois, et entre eure de tierce et de
 « midi, fit aussi comme semblable de dormir, et fut
 « bien les yeux clos l'espace de demi-eure. Après il
 « ouvrit les yeux, et regarda le ciel, et dit : « *Introibo*
 « *in domum tuam, adorabo ad templum sanctum*
 « *tuum.* » Oncques puis il ne parla, et entour eure de
 « nonne il trespassa. »

On embauma le corps du roi défunt comme on embaumait alors. C'était une étrange opération : les chairs furent bouillies et séparées des os , les os enveloppés dans une étoffe de soie parfumée et déposée dans une cassette. Deux religieux devaient être chargés de cette espèce de cercueil ; le nouveau roi Philippe les avait fait venir pour accomplir cette mission , mais il ne pût se résoudre à se séparer de ces tristes restes ; il les garda près de lui (1). Sa femme Isabelle mourut en Calabre. Avec ces deux corps, avec ceux du comte de Nevers , d'Alphonse de Brienne , et du fidèle Pierre de Beaucaire, chambellan du roi défunt, le prince chemina jusqu'en son royaume, et de Paris s'en vint à Saint-Denis, accompagné par la corporation des foulons au nombre de trois cents, portant lui-même la bière royale sur ses épaules, et prenant haleine de temps en temps sur le bord de la route (2).

Philippe trouva les portes de l'abbaye fermées ; on refusait l'entrée de l'église au cercueil de celui qui avait confessé deux fois le Christ sous le glaive des infidèles , parce que l'abbé , jaloux de ses droits , ne voulait pas

(1) Félibien ; Hist. de Saint-Denis, 249. — Ducange ; notes sur Joinville , 154.

(2) Voyez chapitre : *Châteaux et Villes*, p. 82.

L'origine du cri de Mont-Joie, rapportée par nous, t. II, p. 244 d'après Orderic Vital, a été critiquée comme inadmissible par M. Wey (Revue de Paris, 1843, p. 570) , mais l'étymologie qu'on tire du nom de la colline de Montmartre, *Mont-Jovis*, n'est pas non plus incontestable. Dans nos vieux poèmes, l'épée de Charlemagne s'appelle Mont-Joie (*Frohberg*,

recevoir l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris dans leur costume pontifical. C'était un grand scandale, mais il fut court. Les deux prélats prirent un autre vêtement, et on admit le corps. On le déposa dans l'abside de l'église près de ceux de Louis VIII, et de Philippe-Auguste. La tombe et l'effigie du saint roi, les statues coloriées et les tombes de ses enfants, s'y voient encore, mais ses os, rapportés d'Afrique, en furent retirés par un sentiment de vénération en 1297.

Quant aux restes des autres rois de cette époque que devinrent-ils ? demandez-le aux violateurs des tombeaux, à ceux qui envahirent les cavaux sacrés de l'abbaye en 1793, et épouvantèrent de leur sacrilège à jamais exécrationnable les ombres royales de tant de générations couronnées.

Leur œuvre de destruction fut conduite avec acharnement durant les mois d'août, septembre et octobre 1793. Un religieux de Saint-Denis, témoin des exhumations, en a conservé le triste détail. Nous em-

d'où flamberge), ou Joyeuse, et l'on sait que les inventions des romanciers ont créé bien des usages chevaleresques. Le cri de Montjoie a pu être associé à celui de Saint-Denis sans que ces deux invocations eussent un rapport nécessaire l'une avec l'autre, et ce cri se rencontre dans les romans sans être accompagné du mot Saint-Denis.

Ainsi, dans la chanson d'Antioche : « *Montjoie* ont escrié : « Saint-Sépulcre oïe ! » Paulin Paris, la Chanson d'Antioche, I, 130.

prunterons à son récit ce qui concerne les morts illustres des temps que nous avons décrits (1).

« Dans la nef, du côté de l'évangile, on ouvrit le tombeau de Louis VI, dit le Gros, mort en 1137, celui de son fils aîné Philippe, mort avant lui, et celui de Constance de Castille, seconde femme de Louis-le-Jeune, morte en 1159.

« Chacun de ces monuments, construits sous le règne de saint Louis, au XIII^e siècle, contenait deux petits cercueils de pierre d'environ trois pieds de long, recouverts d'une pierre en dos d'âne, où étaient renfermées les cendres de ces princes et princesses.

« Dans le tombeau de Constance de Castille, on trouva un sceau d'argent, de forme ogive...

« Le samedi 19 octobre, la sépulture de Philippe, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste (mort en 1223), fut découverte. La place de la tête du prince était creusée dans son cercueil de pierre.

« Le cercueil de pierre, en forme d'auge, d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, mort en 1271, ne contenait que des cendres : ses cheveux étaient bien conservés ; mais le dessous de la pierre qui couvrait son cercueil était tacheté, coloré et veiné de jaune et de blanc comme du marbre...

« Le corps de Philippe-Auguste, mort en 1223, était entièrement consommé...

« Le corps de Louis VIII, mort le 8 novembre 1226,

(1) Voyez les notes du Génie du christianisme de M. de Châteaubriand.

âgé de quarante ans, s'est trouvé aussi presque consommé. Sur la pierre qui couvrait son cercueil était sculpté une croix en demi-relief; on n'y a découvert qu'un reste de sceptre de bois pourri et son diadème qui n'était qu'une bande d'étoffe tissue en or, avec une grande calotte d'une étoffe satinée. Le corps avait été



Louis VIII, monument de l'abbaye de Barbeau.

enveloppé dans un drap ou suaire tissu d'or; on en recueillit encore des morceaux assez bien conservés. Son

corps ainsi enseveli avait été recousu dans un cuir fort épais...

« On fouilla au milieu du chœur, au bas des marches du sanctuaire, sous une tombe de cuivre, pour atteindre le corps de Marguerite de Provence, femme de saint Louis; morte en 1295. On creusa bien avant en terre sans rien obtenir; enfin on découvrit, à gauche de la place où était sa tombe, une auge de pierre remplie de gravats, parmi lesquels était une rotule et deux petits os.

« En continuant la fouille dans le chœur, on a trouvé, à côté du tombeau de Louis VIII, celui où avait été déposé saint Louis, mort en 1270. Il était plus court et moins large que les autres, les ossements en avaient été retirés lors de sa canonisation en 1297 (1).

« Le 20 octobre, dans la croisée méridionale du chœur, on a rencontré une auge ou tombe de pierre remplie de gravats. C'était le tombeau de Pierre de Beaucaire, chambellan de saint Louis, mort en 1270...

« Le 21 octobre, au milieu de la croisée du chœur, on a levé le marbre qui couvrait le petit caveau où on avait déposé, au mois d'août 1791, les ossements et cendres de six princes, et une princesse, de la famille de saint Louis, transférés en cette église de l'abbaye de Royaumont, où ils étaient enterrés; les cendres et les ossements ont été retirés de leurs coffres

(1) L'exiguité du tombeau provient de ce qu'on n'avait apporté à Saint-Denis que ses ossements. Thibaut, comte de Champagne, dit que ses entrailles furent envoyées à l'église de Montréal près Palerme.

ou cercueils de plomb et portés au cimetière dans la seconde fosse commune. »

Bien d'autres tombes de l'abbaye royale furent brisées alors, bien d'autres cendres furent souillées et jetées au vent... Pendant ce temps, le dernier roi de la vieille monarchie mourait par les mains des hommes enivrés du vin de la colère divine, et il leur pardonnait, car lui aussi était fils de saint Louis.

CONCLUSION.

Nous aurions voulu, dans le cours de cet essai, donner au lecteur une juste idée de l'époque des croisades ; mais bien hardi qui prétendrait peindre et interpréter exactement des choses si lointaines déjà, et dont le reflet est amorti par un laps de temps de six cents années ! Si nous cherchons maintenant à résumer les traits qui dessinent la physionomie particulière de cette période de l'histoire, voici, en peu de mots, ce qui nous semble résulter de nos investigations.

Sous le rapport civil, chaque phase de l'époque, à partir des dernières années de Philippe I^{er}, qui vit s'accomplir la première croisade, comprend à peu près le règne d'un de nos rois : sous Louis-le-Gros, les communes et les couvents ; sous Louis-le-Jeune, l'Université, la philosophie et la théologie ; sous Philippe-Auguste, la police urbaine, la poésie et l'architecture ; sous Louis VIII, un pas immense vers l'unité nationale, la

France du nord envahissant celle du midi ; sous saint Louis , les études classiques, la Sorbonne, la législation féodale et le droit romain.

Sous le rapport de l'art, l'Orient a exalté les âmes, la guerre les a secouées. Les nations européennes sont dans une voie de progrès et d'émulation : dans l'architecture et dans la musique, la loi de l'*harmonie* s'est révélée à elles.

Sous le rapport religieux, la bible et les couvents modifient la société chrétienne dans un sens ; les voyages d'outre-mer, et les mœurs étrangères de la Grèce, de l'Italie et du Languedoc, la travaillent dans un autre. L'idée de réforme a germé ; l'idée de persistance et d'unité la comprime.

Au XII^e siècle surtout, la religion est entrée dans tout. Si l'on s'arme, c'est pour le tombeau du Christ ; si on bâtit, c'est pour son culte ; si on défriche la solitude, c'est pour l'y contempler ; si on argumente dans l'école, c'est pour le définir. Le chef de la société européenne, c'est le pontife de Rome ; ses ministres sont les évêques et les abbés. En France, un abbé gouverne, un autre prêche et régit les consciences ; un roi sert l'église, un autre la défend et meurt pour elle. Les croisades sont des guerres de religion ; le christianisme rend à l'islamisme, qui est une hérésie judaïco-chrétienne, les attaques qu'il en a supportées dans les siècles précédents.

Le mécanisme organisateur de ces grands mouve-

ments, c'est la subordination de l'autorité. La subordination est à la fois hiérarchique, féodale, chevaleresque.

L'homme civilisé a toujours tendu vers l'unité, mais par des voies différentes. Au moyen-âge, la prépondérance du pape, l'agrandissement du royaume, les essais encyclopédiques le prouvent. Mais l'unité ne put être atteinte d'une manière absolue, parce que le principe de concentration et de subordination fut balancé par celui d'association et de corporation qui se retrouvait dans les communes, les synodes, les parlements, les ordres monastiques, les sectes religieuses, les confréries d'artisans et les corps enseignants. Là était le germe des tendances de l'Europe moderne : pouvoirs délibératifs, autorité élective et temporaire.

Chacune des quatre parties de nos recherches contribue par les faits qu'elle contient à prouver les tendances que nous avons signalées :

La royauté française s'est fortifiée et agrandie à mesure que l'ordre s'est établi autour d'elle. Elle a représenté dans l'édifice social la clé de voûte d'où émanent tous les pouvoirs, sur laquelle pivotent tous les services, la pierre angulaire extraite, aux premiers temps du monde, du sein de chaque grande famille humaine; être mystique et nécessaire armé du glaive de la défense et du sceptre de la justice; le règne de saint Louis surtout a consacré le caractère de son origine essentiellement religieuse. La bourgeoisie a pris une place importante dans le classement de la nation et préparé les modifications qui ont ruiné plus tard la féodalité rendue

impossible par le développement du savoir, de l'industrie et de la population. La prépondérance du clergé s'est maintenue, régularisée et étendue.

L'homme de guerre s'est montré partout en Europe et en Asie; la religion et la poésie lui ont inspiré la chevalerie; la chevalerie a produit l'honneur tel que la vieille France l'entendait, et relevé la dignité de la femme. On vit alors, ce qui s'est renouvelé de nos jours, de simples guerriers devenus rois et empereurs, et des villes étrangères fournir des titres à la noblesse française.

L'école a prétendu tout connaître, la poésie a voulu tout rimer; elles ont annoncé la philosophie, développé la langue, créé le roman, ébauché le théâtre et commencé les mémoires historiques.

Dans la vie privée, on a entrevu la valeur du bien-être, et les résultats de l'industrie; la sociabilité s'augmente, les plaisirs communs se multiplient; le commerce d'échange se propage.

Cette grande époque, longtemps mal appréciée, ne fut point stérile pour l'avenir des peuples. La société européenne est encore établie en partie sur ses fondements.

La France d'alors éleva des cathédrales qui dominent encore les églises de la *renaissance*, et les temples à la *grecque*.

Elle fonda, réforma, et multiplia les diverses associations religieuses qui assuraient l'existence de tant de personnes indigentes de la manière la plus économique, et qui absorbaient tant d'ambitions inquiètes. Malgré

l'ouragan des révolutions, nous avons encore des couvents de femme, et même quelques couvents d'hommes.

Elle créa les ordres militaires-religieux, qui ont produit les ordres militaires-chevaleresques, et adopta les insignes héraldiques qui ont survécu aux principes d'égalité.

Elle exigea l'hommage et les serments d'une puissance rivale qui devait régner quelques jours dans Paris au xv^e siècle, et qui devait y pénétrer encore sous nos yeux avec des peuples dont l'existence était à peine soupçonnée au temps de Philippe-Auguste.

Elle tenta deux croisades en Afrique au nom de la religion et de la politique. Les générations actuelles en ont exécuté deux autres au nom de l'humanité et de la politique. Des deux premières, il ne resta guère que des reliques et des camelots, et de notre expédition d'Égypte nous n'avons obtenu que des figures de granit, et un bel ouvrage, souvent feuilleté, rarement lu.

Elle commença l'usage de la boussole qui devait aider Christophe Colomb à nous donner un monde nouveau, et l'usage du sucre qui y est devenu la plus importante matière du commerce extérieur.

Quand elle se réjouit de la découverte des pandectes, et ne voulut parler dans l'école que le latin de Cicéron, elle ne prévit pas que les lois romaines et les discours à la façon des *Gracques* changeraient un jour la monarchie capétienne en république, puis en empire, puis en un gouvernement qui n'est ni l'un ni l'autre.

Quand elle poursuivit par le fer et le feu les Albigeois et les Vaudois, elle pressentit peut-être que les doctri-

nes nouvelles enlèveraient au catholicisme la moitié de ses partisans, et qu'il viendrait un temps où la loi reconnaîtrait plusieurs religions.

Mais quand à Bovines, elle repoussa la coalition armée qui allait envahir son territoire, elle ne se douta certainement pas que plus tard la France expierait tout près de là, devant une pareille coalition, la gloire d'avoir renouvelé un instant l'empire de Charlemagne.

Elle exécuta bien d'autres choses dont les conséquences lui demeurèrent cachées.

On a appelé cette époque une époque *de boue et de sang*. Mais sur quelles bases la nôtre s'est-elle assise ?

Les croisades ont-elles consommé plus d'hommes que les guerres de la république et de l'empire ? Le régicide, la terreur, et la banqueroute nationale, valent bien la guerre du Languedoc ; la traite vaut bien le servage ; les forçats libérés valent bien la lèpre. Les enfants-trouvés, le suicide, le choléra, les fièvres d'Afrique et le couteau des Arabes, n'est-ce rien que tout cela ?

Nous avons été frappés de ces plaies depuis cinquante ans. Qu'advient-il d'ici à deux siècles ?

Il ne faut donc pas résumer en une phrase les calamités publiques de deux cents années, et dire : « c'était un siècle de fer. »

Nous ne prétendons pas établir que le passé fut meilleur, et méconnaître tout progrès social, mais réclamer seulement la modération des juges en leur rappelant cette pensée de Caton l'Ancien : « C'est chose difficile « que de faire comprendre aux hommes qui seront « dans d'autres siècles ce qui justifie notre vie. »

Les hommes de jadis avaient leur valeur et leurs qualités comme ceux de nos jours, avec la différence des mœurs et des idées de leur temps. Des passions dévorantes les jetaient souvent dans l'oubli des lois de Dieu et de la société, mais une foi sans bornes les ramenait souvent aussi au repentir et à la réparation.

Avant de mépriser la société féodale, avant d'annoncer la perfection des nationalités modernes, il faudrait savoir quelle est le régime qui durera le plus, et jettera les plus profondes racines. Les formes sociales et politiques de cette partie du moyen-âge ont subsisté jusqu'à Richelieu, c'est-à-dire plus de cinq cents ans, et nous ne pouvons pas encore nous en débarrasser complètement, malgré nos efforts, tant sont rivés solidement les anneaux de cette chaîne; et quand nous serons parvenus à les briser, il y aura encore quelque chose en nous qui n'aura pas entièrement répudié le passé: notre imagination sera encore dominée par nos souvenirs.

La France a donné deux fois ses mœurs à l'Europe: au temps des croisades, et sous Louis XIV. La première époque surtout a exercé de longues influences, parce que les créations de ce temps ont une élégance et un charme particulier, une grâce native, une poésie naturelle, une tendance directe vers le beau et le vrai. Ces qualités dérivait du christianisme qui a le don d'idéaliser tout ce qu'il touche; et, comme nous l'avons dit, le christianisme était entré dans tout.

Peut-être conviendrait-il pour bien caractériser l'ère des croisades de la soumettre à l'analyse d'une philoso-

phie récente dont l'élévation a quelque chose de séduisant.

Cette phase de l'humanité offrirait d'abord à nos observations la *déchéance* de l'homme caractérisée par les siècles barbares, les croisades nous apparaîtraient comme une époque d'*expiation* et d'*initiation*, tandis que la *réhabilitation* de la société européenne s'accomplirait aux XIV^e et XV^e siècles. En effet, l'épreuve des croisades amena l'agrandissement des idées produit par le choc de l'Orient et de l'Occident, et à la fin du drame de l'expiation on peut reconnaître la victime innocente dans la personne de saint Louis offert en holocauste sur la terre d'Afrique. Ce spectacle des révolutions providentielles semble d'ailleurs s'être reproduit deux fois encore dans le cours de notre histoire : d'abord, par l'influence des mœurs étrangères, les calamités des guerres de religion, et le développement de la monarchie sous Louis XIV, et enfin par la corruption du règne de Louis XV, le martyre de Louis XVI, les désastres de l'Empire, et la paix de la Restauration.

Mais laissons à des vues plus perçantes ces jugements élevés. Nous avons recherché de près les choses du passé : nous en avons groupé les détails, d'autres analyseront leur ensemble d'un regard plus sûr et plus vaste. Bornons ici nos faibles études. — Adieu, nobles chevaliers ! adieu, pâles figures d'anachorètes, trouvères galants, et doux visages de femmes ! Adieu, mœurs vives et singulières d'un temps évanoui dans l'abîme des siècles ! Nous vous quittons à regret pour retourner aux

réalités du présent. Puissent ces pages devenir utiles à ceux qui voudront aussi vous connaître ; que les amis de l'histoire nationale profitent de nous, comme nous avons profité de nos devanciers, qu'ils élèvent un monument plus durable à la gloire de la France, et qu'ils répètent, comme nous l'avons fait, du fond de notre cœur, en observant cette grande époque, et en pensant à celle qui commence, qu'ils répètent le cri des croisades : *Dieu aïe !*



FIN.

TABLE

DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

—

INDUSTRIE ET VIE PRIVÉE.

—

Industrie agricole et commerciale.

Pages.

AGRICULTURE : Agriculture dans les Gaules ; progrès agricole ; céréales ; vignes ; animaux ; fruits ; forêts ; agronomie cléricale ; fertilité du sol.....	1
COMMERCE EXTÉRIEUR : Relations maritimes ; commerce du nord ; commerce du midi ; commerce oriental....	14
COMMERCE FORAIN ET AMBULANT : Marchés intérieurs ; colportage ; commerce de luxe.....	24
COMMERCE PARISIEN : Corps de métiers ; apprentissage ; règlements de moralité ; taverniers, bouchers, boulangers ; commerce de la Seine ; octroi ; rues marchandes.	29
COMMERCE ET FABRICATION DES MONNAIES : Changeurs ; fabrication des monnaies ; valeur des monnaies ; monnaies royales ; monnaies diverses ; valeurs comparées.	45
POIDS ET MESURES.....	59

Châteaux et villes.

CHATEAUX PRIMITIFS : Prédilection pour la campagne ; ruines féodales ; châteaux du XII ^e siècle.....	62
---	----

	Pages.
CHATEAUX DU XIII ^e SIÈCLE : Description d'un château ; jardins, villages, chemins, voitures, sentiers féodaux..	67
ASPECT GÉNÉRAL DES VILLES AU XIII ^e SIÈCLE : Enceinte; églises et couvents; rivières et ponts; rues bourgeoises et marchandes; ruelles et juiveries; carrefours; château de la ville; marchés, quartier de la clergie; une ville au déclin du jour.....	86
PARIS AU XIII ^e SIÈCLE : Enceinte; pavé; monuments; ponts; le pont d'Avignon.....	105
UNE VILLE DE SYRIE.....	119

Intérieur des habitations.

DISTRIBUTION GÉNÉRALE : La salle, la maître-chambre; le solier.....	125
DÉCORATION INTÉRIEURE : Pavé, ouvertures, éclairage, ornement, foyer.....	127
AMEUBLEMENT : Miroirs, horloges, tables et sièges, huches et coffres, lits.....	141
CONCLUSION.....	150

Costume.

Modification du costume romain.....	155
COSTUME DES HOMMES : Chemise, braie, cotte, chaussure, coiffure, manteau; costume du peuple.....	157
CRITIQUE DU COSTUME : Cheveux et barbe; critique du vêtement; conseils d'un troubadour.....	167
COSTUME DES FEMMES : Linge, robe, coiffure, manteau.	179
MODES et COQUETTERIE : Censures; recherches de toilette; conseils aux femmes.....	187

Repas.

UN FESTIN AU XIII ^e SIÈCLE : Le bain, service de la table,

potage, viandes, gibier, le paon rôti, poisson, légumes, dessert, vins et liqueurs.....	193
DISSERTATIONS : Des serviettes, du madre, de l'absti- nence, du sucre; luxe de table.....	211
SUITE DU FESTIN : Les intermèdes, le gâteau des rois, l'après-dîner.....	222
Histoire de la belle Jehanne.....	226

Caractères et plaisirs nationaur.

CARACTÈRE DE LA NATION FRANÇAISE : Les Français dans les croisades, les Français de Syrie. Caractères du nord et du midi en France.....	257
SOCIABILITÉ : Hospitalité féodale, fêtes publiques.....	255
JEUX : Jeux d'adresse, jeux de dés et d'échecs; danses.	261
CHASSE ET PÊCHE : Chasse à l'oiseau, chasse à la grande bête; races de chiens; influence de la chasse. Aven- tures de chasse; chasse du duc Begon.....	275

Mariages et inhumations.

COUTUMES MATRIMONIALES : Droit féodal du mariage; cas de nullité; valeur de la dot.....	299
NOCES : Rits nuptiaux; alliances rompues; chronique de Ponthieu.....	307
TESTAMENTS ET INHUMATIONS : Obsèques; testaments; rits funèbres.....	325
SÉPULTURES : Caractère des sépultures anciennes; em- blèmes et épitaphes; exhumations.....	355
SÉPULTURES ROYALES : Obsèques des rois; mausolées de Saint-Denis.....	346
CONCLUSION.....	354

TABLE

DES PLANCHES.

	Pages.
FRONTISPICE. Un paon nourri par une femme. — Extrait d'un vase émaillé du XII ^e siècle. (VILLEMIN. <i>Monuments français</i>).	
Tisserande. — (Tiré du manuscrit de la Bibliothèque royale, n ^o 57. <i>Emblematica Biblica</i> ; fond Coislin).....	1
Laboureur. — (Tiré du même manuscrit).....	4
Porte-hotte. — Tiré du manuscrit de la Bibliothèque royale, n ^o 6769, contenant le Saint-Graal, une branche de Merlin, le roman des <i>Sept Sages</i> et une chronique fabuleuse depuis Adam.....	5
Berger. — (Tiré du <i>Psautier</i> , manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n ^o 618.	12
Tourneur. — (Tiré du manuscrit de la Bibliothèque royale, n ^o 57, etc., cité plus haut).....	44
Monnaies de Flandre et de Lorraine. — (Tirées de l'ouvrage de Tobiésen Dubuy.).....	48
Monnoyeurs. — (Tiré des vitraux de la cathédrale d'Amiens, d'après le dessin de MM. Cahier et Martin.)....	49
Gros tournois. — (Tiré des ouvrages de Bouteroue, de Leblanc, etc.).....	55
Monnaies de Montpellier et de Bar. — (Tiré de l'ouvrage de Tobiésen Dubuy.).....	55
Château du XIII ^e siècle. — (Tiré du manuscrit n ^o 57, cité plus haut.).....	61
Puits à rouleau. — (Tiré du même manuscrit.).....	68

	Pages.
Tuile du château de Paley au XII ^e siècle. — (Tiré du <i>Manuel d'archéologie</i> de M. Oudin.).....	72
Un jardinier. — (Tiré du manuscrit n ^o 6769, cité plus haut.).....	77
Les travaux du village. — (Tiré du manuscrit, n ^o 57, cité plus haut.).....	80
Voiture au XII ^e siècle. — (Tiré du même manuscrit.)..	85
Chevaliers en voyage. — (Tiré du manuscrit n ^o 6769, cité plus haut.).....	84
Maison des Templiers à Louviers. — (Voyage pittoresque en France de MM. Taylor et Nodier.).....	
Scène de famille. — (Tiré du manuscrit, n ^o 57, cité plus haut.).....	140
Vieillard au lit. — (Tiré du manuscrit, n ^o 618, cité plus haut.).....	148
Étoffe orientale, fragment d'étoffe de soie rapportée de Palestine par saint Louis et conservé aux archives de Notre-Dame de Paris. — (Villemin <i>Monuments français</i> .	156
Filandière. — (Tiré du manuscrit, n ^o 6769, cité plus haut.	158
Marchand tailleur; d'après les vitraux de la cathédrale de Chartres. (Villemin; <i>Monuments français</i> .).....	161
Un mendiant. — (Tiré du manuscrit, n ^o 6769, cité plus haut.).....	166
Un villageois. — (Tiré du manuscrit, nos 6, 52, R. s. f., de la Bibliothèque royale.....	167
Marchand drapier; d'après les vitraux de la cathédrale de Chartres. (Villemin; <i>Monuments français</i> .).....	168
Une femme se peignant. — (Tiré du manuscrit, n ^o 6769, déjà cité.).....	185
Festin royal. — (Tiré du même manuscrit.).....	194
Un pressoir. — (Tiré du manuscrit, n ^o 57, déjà cité.)....	209
La danse de l'ours. — (Tiré du manuscrit, n ^o 6769, déjà cité.).....	224

Joueur de violon; caricature. — (Tiré d'un Psautier français in-24 de la bibliothèque d'Aschaffenburg.....)	225
Querelle de joueurs. — (Tiré du n° 6769, manuscrit déjà cité).....	237
Caricature monacale. — (Tiré du manuscrit, n° 624 de la Bibliothèque Mazarine; Bible avec miniatures.).....	240
Un avare. — (Tiré du manuscrit, n° 57, cité plus haut.)	249
Le jeu de boule. — (Tiré du manuscrit, n° 6769, cité plus haut).....	262
Caricatures diverses. — (Celles de gauche et de droite sont tirées d'un Psautier in-24 (s. 14, n° 52 du catalogue); texte latin, auteur français, conservé à la Bibliothèque d'Aschaffenburg en Bavière. L'examen du dessin des miniatures de ce volume prouve qu'elles sont du même enlumineur dont les travaux ornent le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, n° 6769, cité précédemment.) La figure du milieu est tirée du manuscrit, n° 624, déjà cité.....	271
Chasse au lacet. — (Tiré du manuscrit, n° 6769, déjà cité.)	278
Chasse au lion. — (Tiré du manuscrit n° 624, Bibl. Mazarine, déjà cité.).....	281
Chasse au faucon. — (Tiré du même manuscrit.).....	282
Un fauconnier. — (Tiré du manuscrit n° 6769.).....	284
Caricature de chasse. — (Tiré du manuscrit n° 624.)...)	285
Chevalier sonnant du cor. — (Tiré du Psautier français in-24 de la Bibliothèque d'Aschaffenburg.).....	292
Cérémonie du mariage. — (Tiré du manuscrit, n° 6769, déjà cité.).....	299
Joueuse de cornemuse. — (Tiré du manuscrit de la bibliothèque d'Aschaffenburg.).....	310
Joueur d'orgue. — (Tiré du même manuscrit.).....	<i>ib.</i>
Saltimbanques — (Tiré du manuscrit, n° 6769, déjà cité).	311

Chevalier armé de toutes pièces. — (Tiré du manuscrit de la Bibliothèque d'Aschaffenburg déjà cité.).....	328
Tombeau de P. Mauclore (d'après la collection de Gainières, et le <i>Traité de la milice</i> , du P. Daniel.).....	359
Figure sépulcrale de Louis VIII, sculptée sur son tombeau à l'abbaye de Barbeau (d'après la collection de Gainières et le manuscrit R., n° 8411, B. de la Bibliothèque royale.).....	352
Croix de style roman. — (Tirée du fronton de l'église du Monastier, département de la Haute-Loire.)	



FIN DES TABLES.

ERRATA.

SUPPLÉMENT A L'ERRATA DU TOME III.

- Page 11. Ligne 21, de preissieiz, *lisez* : depreissieiz.
— 115. Ligne 8, de Sint-Bertin, *lisez* : de Saint-Bertin.
— 149. Ligne 9, leurs métamorphoses, *lisez* : leurs métaphores.
— 161. Ligne 8, de comtes d'Artois, *lisez* : des comtes d'Artois.
— 168. Lignes 16 et 17, l'anti-claudine, *lisez* : l'anti-claudien.
— 168. Ligne 16, si al', *lisez* : sia l'.
— 180. Ligne 16, Blonde, *lisez* : Blond.
— 259. Ligne 1, du xv^e siècle, *lisez* : xiii^e siècle.
— 286. Ligne 6, vitriables, *lisez* : vitrifiables.
— 305. Ligne 9, d'un prince de Rouergue (*Ruthenorum*), *lisez plutôt* : d'un roi des Ruthéniens en Galicie.
— 560. Ligne 17, polychromie, *lisez* : polychrome.
— 584 à la table, ligne 25, au lieu de 577, mettez 531, et ajoutez : Fragment d'une église de Beauvais, 577.

ERRATA DU TOME IV.

- Page 41. Ligne 11, réprocity, *lisez* : réciprocity.
— 56. Ligne 12, *supprimez le mot* : âge.
— 76, ligne 27 à la note. Sur son sein, *lisez* : à son menton (maisselle de *maxilla*).
— 87 au titre, *supprimez le mot* sentiers féodaux.
— 159. Ligne 7, maintenant, *lisez* maintenant.
— 165. Au titre, au lieu de costume du peuple, mettez manteau.
— 169. Ligne 16, de roussin, *lisez* : du roussin.
— 206. Ligne 10. (*alba convestio*), *lisez* : (*alba comestio*).
— 256. Ligne 15, sanit, *lisez* : saint.
— 290. Ligne 17, plus de, *lisez* : près de.

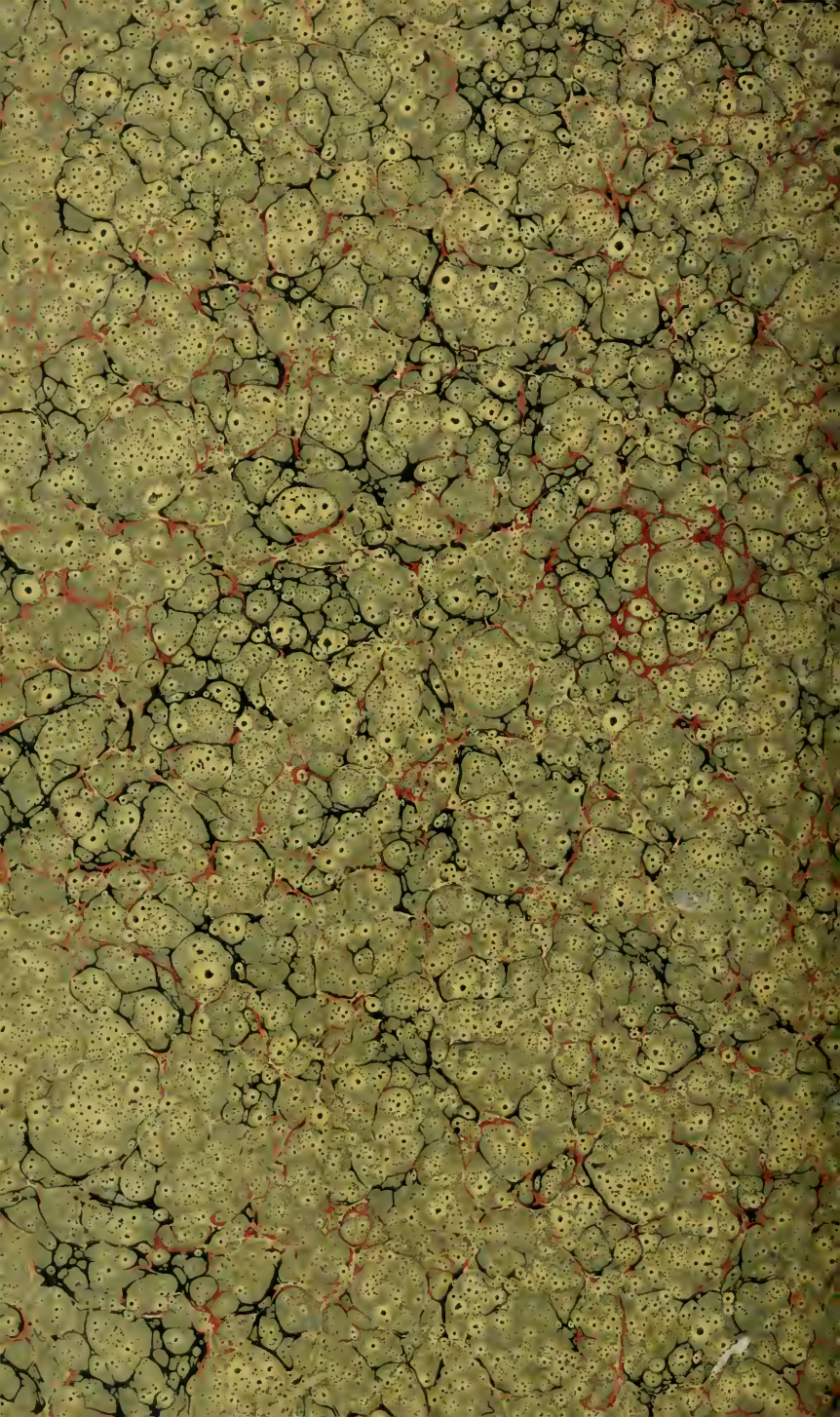
11

London 31 août 1823

1 page

6 8 page

London



UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 117 992 8

